

2011

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIONALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



104^e rapport de gestion

Objectifs et tâches de la Banque nationale

Mandat

En tant que banque centrale indépendante, la Banque nationale suisse (BNS) conduit la politique monétaire du pays. Conformément à la Constitution et à la loi, elle doit se laisser guider par l'intérêt général du pays, donner la priorité à la stabilité des prix et, ce faisant, tenir compte de l'évolution de la conjoncture. Elle établit ainsi une condition-cadre fondamentale pour l'évolution de l'économie.

Stabilité des prix

La stabilité des prix est une condition importante de la croissance et de la prospérité. L'inflation et la déflation entravent par contre le développement de l'économie: elles compliquent la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, conduisent parfois à une mauvaise allocation de la main-d'œuvre et du capital, provoquent une redistribution des revenus et des richesses, et pénalisent les acteurs les plus faibles sur le plan économique.

La BNS assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation inférieure à 2%. La déflation, c'est-à-dire une baisse durable du niveau des prix, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix. La BNS prend ses décisions de politique monétaire en se basant sur une prévision d'inflation.

Mise en œuvre de la politique monétaire

La BNS met en œuvre sa politique monétaire en gérant les liquidités sur le marché monétaire et, partant, en influant sur le niveau des taux d'intérêt. Son taux de référence est le Libor pour les dépôts à trois mois en francs. Le 6 septembre 2011, elle a en outre fixé un cours plancher pour l'euro.

Approvisionnement en numéraire

La BNS exerce le monopole d'émission des billets de banque. Elle approvisionne l'économie en billets répondant à des exigences élevées sous l'angle de la qualité comme sur le plan de la sécurité. A la demande de la Confédération, elle met également les pièces en circulation.

Paielements sans numéraire

Dans les opérations de paiement sans numéraire, la BNS met l'accent sur les flux interbancaires. Ces paiements sont exécutés dans le système de paiements interbancaires (système SIC) au moyen des comptes de virement.

Gestion des actifs

La BNS gère les réserves monétaires, qui constituent la majeure partie de ses actifs. Celles-ci assoient la confiance dans le franc et contribuent à prévenir les crises. Elles peuvent être utilisées à des fins d'interventions sur les marchés des changes.

Stabilité du système financier

La BNS contribue à la stabilité du système financier. Elle analyse les sources de risques pour le secteur financier, surveille les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres, qui sont d'importance systémique, et participe à l'aménagement des conditions-cadres de la place financière.

Coopération monétaire internationale

La BNS participe, en collaboration avec les autorités fédérales, à la coopération monétaire internationale et fournit une aide technique.

Services bancaires en faveur de la Confédération

La BNS fournit également des services bancaires à la Confédération. Pour le compte de cette dernière, elle exécute et reçoit des paiements, émet des créances comptables à court terme et des emprunts, assure la conservation de titres et passe des opérations sur les marchés monétaire et des changes.

Statistique

La BNS dresse des statistiques, en particulier sur les banques et les marchés financiers, la balance des paiements, la position extérieure nette, les investissements directs et les comptes financiers de la Suisse.

Banque nationale suisse
104^e rapport de gestion 2011

Avant-propos

Madame, Monsieur,

En vertu de l'art. 7, al. 2, de la loi qui la régit, la Banque nationale suisse remet chaque année à l'Assemblée fédérale un rapport rendant compte de l'accomplissement de ses tâches selon l'art. 5 de ladite loi. En outre, elle soumet son rapport financier à l'approbation du Conseil fédéral avant de le présenter aux actionnaires, avec les rapports de l'organe de révision, lors de l'Assemblée générale (art. 7, al. 1, LBN).

Le 104^e rapport de gestion de la Banque nationale suisse contient, dans une première partie, le Compte rendu d'activité à l'Assemblée fédérale (voir pages 9 ss). Ce compte rendu est soumis à l'Assemblée générale des actionnaires pour information et non pour approbation. Il décrit l'évolution économique et monétaire en 2011 et commente en détail l'accomplissement des tâches légales de la Banque nationale, en particulier la conduite de la politique monétaire et la contribution de l'institut d'émission à la stabilité du système financier. Un aperçu figure aux pages 10 ss.

L'année 2011 a encore été marquée par les effets de la crise qui a ébranlé l'économie mondiale en 2008 et en 2009. La reprise de la conjoncture mondiale a perdu de sa vigueur. En outre, la crise de la dette souveraine en Europe et les problèmes budgétaires de plusieurs pays avancés ont érodé la confiance sur les marchés financiers internationaux. Dans un tel environnement, le franc a continué de s'apprécier au premier semestre. Cette revalorisation s'est accélérée au début du second semestre. Il en a résulté une surévaluation extrême du franc, qui menaçait gravement l'économie réelle en Suisse et recelait le risque d'une évolution déflationniste.

En 2011, la Banque nationale a poursuivi sa politique monétaire expansionniste. Au mois d'août, elle a commencé à prendre des mesures pour lutter contre la fermeté du franc en procédant à une baisse exceptionnelle des taux d'intérêt et à un relèvement considérable des liquidités sur le marché monétaire en francs. Par la suite, les avoirs à vue à la Banque nationale ont atteint un pic historique, et les taux d'intérêt à court terme ont reculé pour s'inscrire à un niveau proche de zéro. Ces taux ont parfois même passé dans la zone négative. Du fait des incertitudes persistantes sur les marchés financiers, les pressions à la hausse sur le franc se sont toutefois accrues une nouvelle fois début septembre. C'est pourquoi la Banque nationale a fixé, le 6 septembre 2011, un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. Elle a souligné qu'elle ferait prévaloir ce cours plancher avec toute la détermination requise et qu'à cette fin, elle était prête à acheter des devises en quantité illimitée. Elle estimait que, même à ce cours, le franc était surévalué et a annoncé qu'elle prendrait d'autres mesures si les perspectives économiques et les risques déflationnistes l'exigeaient.

A la suite de la détérioration de l'environnement conjoncturel international et de la revalorisation du franc, la croissance de l'économie suisse s'est nettement ralentie au cours de l'année. Du côté des branches fortement exportatrices, la création de valeur ajoutée s'est repliée et, pour la première fois depuis deux ans, le chômage a de nouveau augmenté légèrement durant les derniers mois de 2011. Les pressions à la baisse sur les prix à la consommation se sont reflétées dans le renchérissement, qui est devenu légèrement négatif à partir d'octobre.

Le Rapport financier à l'intention du Conseil fédéral et de l'Assemblée générale des actionnaires (voir pages 99 ss) figure en seconde partie du Rapport de gestion. Il décrit, dans la partie Rapport annuel, l'évolution de la Banque nationale, sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. Il comprend également les Comptes annuels de la Banque nationale (maison mère), dont le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 125 à 166), les Informations financières sur le fonds de stabilisation (pages 167 à 176) et les Comptes annuels consolidés, conformément à la loi (pages 177 à 194).

La Banque nationale (maison mère) a clôturé l'exercice 2011 avec un bénéfice de 13 milliards de francs, après une perte de 20,8 milliards en 2010. Une plus-value sur l'or et le résultat des positions en monnaies étrangères y ont contribué principalement.

Le résultat de la maison mère est déterminant pour la distribution du bénéfice. La réserve pour distributions futures étant devenue négative en raison de la perte de l'exercice 2010, le Département fédéral des finances et la Banque nationale ont réexaminé leur convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS. La nouvelle convention du 21 novembre 2011 porte sur les distributions des exercices 2011 à 2015. La distribution annuelle s'élève dorénavant à un milliard de francs et peut être effectuée uniquement si la réserve pour distributions futures n'est pas négative.

Après attribution à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale distribuera, conformément à la convention, un milliard de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2011.

Le fonds de stabilisation a réalisé un bénéfice de 1,1 milliard de dollars des Etats-Unis en 2011. Le prêt octroyé à ce fonds par la Banque nationale a passé de presque 12 milliards à 7,6 milliards de francs.

Le fonds de stabilisation a contribué à hauteur de 0,4 milliard de francs au résultat consolidé. Le bénéfice consolidé s'est donc établi à 13,5 milliards de francs.

Le 9 janvier 2012, Philipp M. Hildebrand a démissionné de ses fonctions de président de la Direction générale. A partir de cette date, Thomas J. Jordan, vice-président de la Direction générale, assume par interim la présidence de cet organe.

Nous remercions les membres des autorités de la Banque ainsi que nos collaboratrices et collaborateurs de leur grand engagement et du précieux soutien qu'ils nous ont apporté au cours de 2011, année qui a été marquée par des défis exceptionnels.

Berne et Zurich, le 2 mars 2012

Hansueli Raggenbass
Président
du Conseil de banque

Thomas J. Jordan
Vice-président
de la Direction générale

Table des matières

Avant-propos

9	Compte rendu d'activité
10	Aperçu
14	1 Politique monétaire
42	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
56	3 Approvisionnement en numéraire
59	4 Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire
63	5 Gestion des actifs
72	6 Contribution à la stabilité du système financier
85	7 Participation à la coopération monétaire internationale
92	8 Services bancaires rendus à la Confédération
93	9 Statistique

99	Rapport financier
100	Chiffres clés de l'exercice 2011
103	Rapport annuel
104	1 Conditions-cadres sur le plan légal
105	2 Organisation et tâches
107	3 Gouvernement d'entreprise
112	4 Ressources
115	5 Changements au sein des organes et de la Direction
117	6 Marche des affaires
125	Comptes annuels de la Banque nationale suisse (maison mère)
126	1 Bilan au 31 décembre 2011 (maison mère)
128	2 Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2011
129	3 Variation des fonds propres (maison mère)
130	4 Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2011
165	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
167	Informations financières sur le fonds de stabilisation
168	1 Introduction
169	2 Bilan et compte de résultat du fonds de stabilisation
171	3 Annexe aux informations financières sur le fonds de stabilisation
177	Comptes consolidés
178	1 Bilan consolidé au 31 décembre 2011
181	2 Compte de résultat consolidé 2011
182	3 Variation des fonds propres (comptes consolidés)
183	4 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011
193	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
195	Propositions du Conseil de banque
197	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale
199	Informations diverses
200	1 Chronique monétaire 2011
202	2 Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux
206	3 Organigramme
208	4 Publications et moyens d'information
211	5 Adresses
212	6 Abréviations et différences dans les totaux

Table des matières

Compte rendu d'activité

10	Aperçu
14	1 Politique monétaire
14	1.1 Mandat et stratégie de politique monétaire
17	1.2 Défis de politique monétaire
18	1.3 Evolution économique internationale
24	1.4 Evolution économique en Suisse
34	1.5 Politique monétaire en 2011
42	2 Mise en œuvre de la politique monétaire
42	2.1 Principes et vue d'ensemble
43	2.2 Instruments de politique monétaire
46	2.3 Titres admis par la BNS dans ses pensions
48	2.4 Gestion des liquidités et application du cours plancher en 2011
53	2.5 Aide extraordinaire sous forme de liquidités
53	2.6 Réserves minimales
55	2.7 Liquidités en monnaies étrangères
56	3 Approvisionnement en numéraire
56	3.1 Principes
56	3.2 Services de caisse et agences
57	3.3 Billets de banque
58	3.4 Pièces
59	4 Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire
59	4.1 Principes
60	4.2 Le système SIC en 2011
62	4.3 TARGET2-Securities
63	5 Gestion des actifs
63	5.1 Principes
64	5.2 Processus de placement et de contrôle des risques
66	5.3 Evolution et structure des actifs
68	5.4 Profil de risque
70	5.5 Résultat des placements
72	6 Contribution à la stabilité du système financier
72	6.1 Principes
72	6.2 Principaux axes de l'exercice 2011
73	6.3 Monitoring du système financier
75	6.4 Mesures visant à renforcer la stabilité financière
77	6.5 Surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres
79	6.6 Coopération internationale dans le domaine de la réglementation des marchés financiers
81	6.7 Fonds de stabilisation
85	7 Participation à la coopération monétaire internationale
85	7.1 Principes
85	7.2 Fonds monétaire international
89	7.3 Banque des Règlements Internationaux
90	7.4 OCDE
91	7.5 Aide technique
92	8 Services bancaires rendus à la Confédération
93	9 Statistique

Compte rendu d'activité

Le 8 mars 2012, la Direction générale de la Banque nationale suisse (BNS) a adressé à l'Assemblée fédérale son Compte rendu d'activité pour l'année 2011, conformément à l'art. 7, al. 2, de la loi sur la Banque nationale (LBN). Ce Compte rendu d'activité, qui figure ci-après, est soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires pour information et non pour approbation.

Aperçu

La politique monétaire

(1) La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle doit assurer la stabilité des prix et, ce faisant, tenir compte de l'évolution de la conjoncture. La stratégie de politique monétaire de la Banque nationale comprend trois éléments: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation conditionnelle à moyen terme et, sur le plan opérationnel, une marge de fluctuation assignée à un taux d'intérêt de référence, le Libor (London Interbank Offered Rate) pour les dépôts à trois mois en francs. Un cours plancher pour l'euro a en outre été fixé le 6 septembre 2011.

L'année 2011 a encore été marquée par les effets de la crise qui a ébranlé l'économie mondiale en 2008 et en 2009. La reprise de la conjoncture mondiale a perdu de sa vigueur. De plus, la crise de la dette souveraine en Europe et les problèmes budgétaires de plusieurs pays avancés ont érodé la confiance sur les marchés financiers. Sur cette toile de fond, la revalorisation du franc s'est poursuivie au premier semestre. Après s'être même accélérée en juillet, l'extrême surévaluation de la monnaie helvétique est devenue une grave menace pour la stabilité des prix et l'économie réelle de la Suisse.

La détérioration de plus en plus prononcée de l'environnement international a eu des répercussions sensibles sur l'économie suisse. Le PIB a progressé, en moyenne, de 1,9% en 2011, contre 2,7% en 2010. Alors que l'économie est restée dynamique au premier semestre, la croissance s'est ralentie durant la seconde partie de l'année. Il en a résulté une légère augmentation du chômage au cours des derniers mois de l'année.

La revalorisation du franc et le tassement de l'économie réelle ont entraîné une baisse des prix au second semestre. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,2% en moyenne annuelle, contre 0,7% l'année précédente. Les pressions à la baisse des prix à la consommation se sont reflétées dans le renchérissement, qui est devenu négatif à partir d'octobre.

Durant toute l'année, la Banque nationale a poursuivi sa politique monétaire expansionniste. Au premier semestre, elle a maintenu à 0%–0,75% la marge de fluctuation du Libor à trois mois et visait un taux se situant dans la zone inférieure de cette marge. Dans le cadre des mesures prises en août contre la fermeté du franc, elle l'a réduite à 0%–0,25%, son objectif étant de rapprocher le Libor le plus possible de zéro. Parallèlement, la Banque nationale a fortement relevé les liquidités sur le marché monétaire. Le franc ayant toutefois continué à se revaloriser, elle a fixé, le 6 septembre, un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. La Banque nationale entendait ainsi contrer la grave menace qui pesait sur l'économie suisse et le risque d'une évolution déflationniste découlant d'une surévaluation extrême du franc. Elle a souligné qu'elle ferait prévaloir ce cours plancher avec toute la détermination requise et qu'à cette fin, elle serait prête à acheter des devises en quantité illimitée. Aux examens des 15 septembre et 15 décembre de la situation économique et monétaire, la Banque nationale a réitéré sa détermination à faire prévaloir le cours plancher.

(2) La Banque nationale met en œuvre la politique monétaire en gérant les liquidités sur le marché et, partant, en influant sur le niveau des taux d'intérêt. Son taux de référence est le Libor pour les dépôts à trois mois en francs. Depuis le 6 septembre 2011, la Banque nationale est prête, au besoin, à acheter des devises en quantité illimitée pour faire prévaloir le cours plancher. Au premier semestre, les liquidités excédentaires ont été légèrement résorbées au moyen de pensions de titres (*reverse repo*) et de l'émission de Bons de la BNS. En août, les avoirs à vue des banques auprès de la Banque nationale ont été sensiblement relevés, en trois étapes, dans le cadre des mesures contre la fermeté du franc. A cette fin, les pensions de titres arrivant à échéance n'ont plus été renouvelées, et ce avec effet immédiat; en outre, les Bons de la BNS n'ont plus été émis et ont fait l'objet de rachats. D'autre part, la Banque nationale a recouru aux swaps de change et aux pensions de titres visant à injecter des liquidités. Il en a découlé un accroissement des avoirs à vue, qui ont atteint un pic historique. Le relèvement massif des liquidités a pesé sur les taux d'intérêt à court terme, les ramenant à un niveau proche de zéro. Ces taux ont parfois même passé dans la zone négative.

(3) Par l'intermédiaire des banques et de la Poste, la Banque nationale approvisionne l'économie en billets et, à la demande de la Confédération, en pièces. Les agences de la Banque nationale, qui sont gérées sur mandat de cette dernière par les banques cantonales, assurent en partie l'équilibre des besoins régionaux en numéraire. L'agence de Bâle a fermé ses portes fin janvier 2011. En outre, la Banque nationale a décidé, en février 2011, de fermer le 30 janvier 2012 la succursale de Genève, soit la dernière de son réseau initial de huit succursales. Elle a ainsi réagi au renforcement du processus de concentration des mouvements de numéraire. Afin d'assurer de manière optimale l'approvisionnement en numéraire de la région genevoise, la Banque nationale a décidé d'ouvrir, le 1^{er} février 2012, une agence auprès de la Banque Cantonale de Genève.

**Mise en œuvre de la
politique monétaire**

**Approvisionnement
en numéraire**

En ce qui concerne la nouvelle série de billets, des problèmes techniques ont surgi à un stade précoce de la fabrication. De ce fait, l'émission en a été ajournée d'au moins un an.

Paiements sans numéraire

(4) La Banque nationale facilite et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. Elle tient des comptes de virement pour les banques, pilote le système de paiements interbancaires SIC et est représentée dans les principaux organes chargés du trafic des paiements. En 2011, elle a examiné en particulier si le franc devait participer, à l'avenir, à TARGET2-Securities, le système développé par la Banque centrale européenne (BCE). Après avoir négocié avec la BCE et procédé à des évaluations avec les banques et SIX Group SA, l'exploitante de l'infrastructure suisse des marchés financiers, la Banque nationale a renoncé à mettre le franc, en tant que monnaie de règlement, à la disposition de ce système.

Gestion des actifs

(5) Les actifs de la BNS remplissent d'importantes fonctions sur le plan monétaire. Ils sont formés principalement de l'or et des placements en monnaies étrangères, qui constituent ensemble les réserves monétaires, et, pour une petite part, d'actifs financiers en francs. Leur montant et leur composition dépendent du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire. Les actifs de la Banque nationale atteignaient 346 milliards de francs fin 2011, dépassant ainsi de 76 milliards leur niveau de fin 2010 (270 milliards). Cette évolution s'explique principalement par les réserves monétaires, qui ont progressé de 62 milliards de francs en 2011 à la suite de placements découlant de swaps devises contre francs, de plus-values et d'achats de devises.

Dans les réserves monétaires, les principaux facteurs de risques ont découlé des cours de change et du prix de l'or. Ces risques ont augmenté notablement du fait des montants élevés et de la volatilité accrue. Grâce aux plus-values sur l'or et sur les placements de devises ainsi qu'aux revenus courants, le rendement des réserves monétaires a été positif.

Stabilité du système financier

(6) Conformément à la loi qui la régit, la Banque nationale a également pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier. A ce titre, elle collabore étroitement avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), le Département fédéral des finances (DFF) ainsi qu'avec des autorités étrangères et des organisations internationales. En 2011, l'activité de la Banque nationale a été fortement marquée par la mise en œuvre des recommandations *too big to fail* de la commission d'experts chargée d'examiner la limitation des risques que les grandes entreprises font courir à l'économie nationale. Un projet de loi s'y rapportant a été adopté par le Parlement en 2011. En ce qui concerne la surveillance macroprudentielle, la Banque nationale s'est prononcée pour l'introduction rapide d'un volant de fonds propres anticyclique. Sur le plan de la surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres, qui sont d'importance systémique, la Banque nationale a contrôlé le respect des exigences réglementaires et accompagné différents projets des exploitants de systèmes.

Le prêt, accordé en automne 2008 au fonds de stabilisation par la Banque nationale en vue de reprendre des actifs illiquides d'UBS, a une nouvelle fois fait l'objet d'un remboursement partiel, ce qui a permis de réduire encore le risque global de ce fonds.

(7) La Banque nationale participe à la coopération monétaire internationale. Les instances les plus importantes dans ce domaine sont le Fonds monétaire international (FMI), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), le Conseil de stabilité financière (CSF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les crédits consentis par le FMI aux pays membres en difficulté ont atteint un nouveau record en 2011. En vue de la participation de la Suisse au relèvement prévu des quotes-parts au FMI, le Département fédéral des finances (DFF) a élaboré en 2011 un projet d'arrêté fédéral qui devrait être soumis à votation au Parlement en 2012. Les besoins de fonds s'étant fortement accrus, le FMI a en outre décidé de procéder à l'extension des Nouveaux accords d'emprunt (NAE), qui sont entrés en vigueur en mars 2011. Il en a résulté que, dans le cadre des NAE, le montant maximal de la ligne de crédit de la Banque nationale a passé de 2,2 milliards de francs (1,5 milliard de droits de tirage spéciaux, DTS) à 15,7 milliards (10,9 milliards de DTS). Par ailleurs, la Suisse a participé à hauteur de 720 millions de francs (500 millions de DTS) au relèvement des ressources du fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Le crédit en faveur de ce fonds sera octroyé par la BNS et garanti par la Confédération.

Coopération monétaire internationale

(8) La Banque nationale fournit à la Confédération des services bancaires notamment dans le trafic des paiements, la gestion des liquidités et l'administration de titres. En outre, elle émet des créances comptables à court terme (CCCT) et des emprunts fédéraux sur mandat de la Confédération, et exécute ou reçoit des paiements pour cette dernière.

Services bancaires rendus à la Confédération

(9) La Banque nationale dresse des statistiques, en particulier sur les banques et les marchés financiers, la balance des paiements, les investissements directs, la position extérieure nette et les comptes financiers de la Suisse. A cette fin, elle collabore avec les services compétents de la Confédération, la FINMA, les autorités d'autres pays et avec des organisations internationales. En 2011, quatre nouvelles enquêtes ont été introduites, en particulier celles sur l'octroi de crédits bancaires (de durée limitée) et sur la qualité des crédits bancaires ainsi que l'enquête complémentaire sur le marché hypothécaire et l'enquête sur les paiements de la clientèle.

Statistique

1 Politique monétaire

1.1 Mandat et stratégie de politique monétaire

Mandat constitutionnel et légal

La Constitution fédérale confère à la Banque nationale, en tant qu'institution indépendante, la conduite d'une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays (art. 99 Cst.). La loi sur la Banque nationale précise ce mandat à l'art. 5, al. 1, et spécifie que la Banque nationale a pour tâche d'assurer la stabilité des prix. Ce faisant, elle doit tenir compte de l'évolution de la conjoncture.

Importance de la stabilité des prix

La stabilité des prix est une condition primordiale de la croissance et de la prospérité. L'inflation (augmentation durable du niveau des prix), comme la déflation (baisse durable du niveau des prix), entrave le développement de l'économie. Ces deux phénomènes compliquent la prise de décisions pour les consommateurs et les producteurs, conduisent à une mauvaise allocation de la main-d'œuvre et du capital, provoquent une redistribution des revenus et des richesses et pénalisent les acteurs les plus faibles sur le plan économique.

En assurant la stabilité des prix, la Banque nationale crée des conditions favorables permettant à l'économie d'utiliser pleinement son potentiel de production. La politique monétaire de la Banque nationale a pour but de garantir la stabilité des prix à moyen et à long terme. Elle ne peut toutefois corriger les variations temporaires de prix.

Conditions monétaires appropriées

Pour assurer la stabilité des prix, la Banque nationale doit établir des conditions monétaires appropriées. En d'autres termes, les taux d'intérêt et l'approvisionnement en monnaie et en crédits doivent être adaptés à une situation économique donnée. Des taux d'intérêt bas favorisent l'approvisionnement de l'économie en monnaie et en crédits, stimulant de ce fait la demande de biens et de services. Avec le temps, l'appareil de production est trop sollicité, et le niveau des prix augmente. Une telle situation risque notamment de provoquer des excès sur les marchés financier et immobilier. Inversement, des taux d'intérêt en hausse entraînent un approvisionnement plus modeste en monnaie et en crédits et, par conséquent, freinent la demande globale. Le taux d'utilisation des capacités de production diminue, et le niveau des prix baisse.

Stratégie de politique monétaire

La stratégie de politique monétaire indique comment la Banque nationale entend remplir son mandat légal. Elle se compose de trois éléments: une définition de la stabilité des prix, une prévision d'inflation conditionnelle portant sur les douze prochains trimestres et une marge de fluctuation assignée à un taux d'intérêt de référence, le Libor (London Interbank Offered Rate) pour les dépôts à trois mois en francs. De plus, la Banque nationale a fixé, le 6 septembre 2011, un cours plancher pour l'euro.

La Banque nationale assimile la stabilité des prix à une hausse annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation inférieure à 2%. La déflation, soit une baisse durable du niveau des prix, est elle aussi contraire à l'objectif de stabilité des prix. Cette définition de la stabilité des prix permet à la Banque nationale de tenir compte notamment du fait que l'indice des prix à la consommation montre en général une inflation un peu plus élevée que dans la réalité, et que le renchérissement ne peut donc être mesuré avec exactitude.

Définition de la stabilité des prix

La prévision d'inflation publiée chaque trimestre par la Banque nationale remplit une double fonction. D'une part, elle sert d'indicateur principal à la prise de décision en matière de politique monétaire et, d'autre part, elle constitue un important moyen d'information du public et un élément essentiel de la politique de communication de la Banque nationale.

Prévision d'inflation conditionnelle

La prévision d'inflation de la Banque nationale est établie suivant l'hypothèse que le taux d'intérêt de référence annoncé au moment de la publication restera constant pendant les trois années à venir. Il s'agit de ce fait d'une prévision conditionnelle qui reflète l'appréciation que porte la Banque nationale sur les prix à la consommation, dans l'hypothèse d'une politique monétaire inchangée. Cette prévision d'inflation conditionnelle ne peut être directement comparée aux prévisions établies par les banques ou les centres de recherches, qui intègrent généralement l'évolution attendue des taux d'intérêt.

La prévision d'inflation est établie chaque trimestre et porte sur trois ans. Cette durée correspond approximativement au laps de temps nécessaire à la transmission, à la production et aux prix, des impulsions émanant de la politique monétaire. En établissant une prévision à trois ans, la Banque nationale tient compte du fait que les mesures de politique monétaire agissent avec un certain décalage et que, par conséquent, elle doit adopter une attitude prospective lorsqu'elle prend ses décisions de politique monétaire.

Pour un pays qui, comme la Suisse, entretient d'étroites relations économiques avec le reste du monde, l'évolution de la conjoncture à l'étranger joue un rôle considérable. C'est pourquoi la prévision d'inflation repose sur des hypothèses relatives au développement futur de l'économie mondiale. Pour les variations du niveau des prix à court terme, les indicateurs ayant trait à la conjoncture, les cours de change et les prix des matières premières (pétrole) jouent un rôle essentiel. L'évolution des agrégats monétaires et des crédits est elle aussi prise en compte dans la prévision d'inflation, dans la mesure où les prix à moyen et à long terme dépendent fortement de l'approvisionnement de l'économie en monnaie.

Etablissement de la prévision d'inflation conditionnelle

La Banque nationale commente régulièrement l'évolution des principaux indicateurs qui entrent dans sa prévision d'inflation. Elle présente, dans diverses publications, les modèles utilisés.

Lorsque l'inflation prévue s'écarte de la zone assimilée à la stabilité des prix, une adaptation de la politique monétaire peut s'avérer nécessaire. Si l'inflation menace de dépasser durablement le seuil de 2%, la Banque nationale envisagera de durcir sa politique monétaire. Inversement, en cas de tendances déflationnistes, elle se proposera de l'assouplir. La Banque nationale ne réagit toutefois pas mécaniquement à sa prévision d'inflation. Dans ses décisions de politique monétaire, elle tient également compte des risques potentiels qui n'entrent pas dans les modèles servant à établir sa prévision.

Pour mettre en œuvre sa politique monétaire, la Banque nationale assigne une marge de fluctuation au Libor pour les dépôts à trois mois en francs. La largeur de cette marge de fluctuation est ordinairement d'un point. En règle générale, la Banque nationale maintient le Libor dans la zone médiane de la marge. En août 2011, elle a rétréci la marge de fluctuation et l'a fixée à 0%–0,25%, gardant le Libor à trois mois à un niveau proche de zéro. De plus, la Banque nationale a fixé, le 6 septembre 2011, un cours plancher pour l'euro.

Le Libor correspond à la moyenne tronquée des taux d'intérêt actuels appliqués par douze banques majeures à des prêts interbancaires non gagés; il est publié chaque jour par la *British Bankers' Association* à Londres. Bien qu'actuellement le nombre d'opérations portant sur des prêts non gagés et passées sur le marché interbancaire soit faible, le Libor reste une valeur de référence importante pour beaucoup de crédits au sein de l'économie. Il joue donc un rôle décisif dans le mécanisme de transmission de la politique monétaire.

La Banque nationale procède à un examen approfondi de la situation économique et monétaire en mars, en juin, en septembre et en décembre. Cet examen conduit à une décision de politique monétaire et à la publication de la prévision d'inflation conditionnelle. La Banque nationale publie un communiqué de presse pour motiver sa décision. En juin et en décembre, elle commente en outre sa politique monétaire lors d'une conférence de presse. Si les circonstances l'exigent, elle peut prendre des mesures de politique monétaire à tout moment, sans attendre la prochaine appréciation de la situation économique et monétaire. L'évolution économique et les autres facteurs jouant un rôle dans les décisions de politique monétaire sont présentés dans le Rapport sur la politique monétaire, publié dans le Bulletin trimestriel de la BNS.

1.2 Défis de politique monétaire

En 2011, les conséquences de la crise financière qui a ébranlé l'économie mondiale en 2008 et en 2009 ont continué de peser sur la conjoncture. La reprise de l'économie mondiale a perdu de son dynamisme au fur et à mesure que s'estompaient les impulsions émanant des plans de relance budgétaires. De plus, la crise de la dette souveraine en Europe et les problèmes budgétaires d'autres pays avancés ont grevé la confiance sur les marchés financiers.

Aggravation de la crise de la dette

La revalorisation du franc s'est poursuivie au premier semestre 2011, s'accroissant encore en juillet. L'extrême surévaluation de la monnaie helvétique représentait alors une grave menace pour l'économie du pays, renforçant les risques de dégradation de la stabilité des prix. En août, la Banque nationale a pris des mesures pour lutter contre la fermeté du franc: elle a procédé à une baisse exceptionnelle des taux d'intérêt et accru considérablement les liquidités. Toutefois, le franc a continué de s'apprécier en raison de la grande incertitude qui régnait alors sur les marchés financiers, frôlant la parité avec l'euro. Le 6 septembre, la Banque nationale fixait un cours plancher de 1,20 franc pour un euro.

Revalorisation alarmante du franc

En 2011, les taux d'intérêt sont restés à un niveau très bas et, simultanément, les prix ont poursuivi leur ascension sur le marché de l'immobilier. Cette situation a conduit à une forte croissance des crédits, favorisant des déséquilibres dans le secteur financier et compromettant ainsi la stabilité financière. La Banque nationale a souligné l'importance d'introduire rapidement des instruments permettant de contribuer de manière préventive à la stabilité financière.

Risques pour la stabilité financière

En 2011, le taux de l'inflation a oscillé entre +1% et -0,7%. Au premier semestre, la Banque nationale a relevé la nécessité de durcir les conditions monétaires en temps utile, car la politique monétaire expansionniste faisait augmenter à long terme les risques d'une hausse des prix. La situation a fondamentalement changé sous l'effet de la très forte revalorisation du franc et du ralentissement de la conjoncture internationale. Les risques inflationnistes ont diminué, cédant la place au second semestre à une menace de déflation à court et à moyen terme.

Inflation très faible

1.3 Evolution économique internationale

Tassement de la reprise économique mondiale

La reprise économique mondiale a perdu de sa vigueur en 2011, et le commerce international a ralenti. Alors qu'en 2010, la production industrielle mondiale avait encore progressé d'environ 10%, sa croissance s'est élevée à seulement la moitié en 2011. L'affaiblissement des impulsions provenant des mesures budgétaires a contribué à cette évolution. Au premier semestre, l'économie mondiale a en outre pâti des conséquences du tremblement de terre et du tsunami au Japon, qui ont engendré d'importants problèmes de livraison et des interruptions de la production dans le monde entier. Dans la seconde moitié de l'année, la crise de la dette souveraine en Europe s'est muée en une véritable menace pour l'économie mondiale. L'incertitude de plus en plus grande qui en a découlé au sujet des perspectives de croissance a pesé, en général, sur le moral des ménages et des entreprises, mais aussi des marchés financiers.

Aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe

Alors que les problèmes d'endettement n'avaient d'abord touché que peu de pays de la zone euro, la perte de confiance s'est aussi étendue à certains Etats majeurs de celle-ci au second semestre 2011. En conséquence, les rendements des emprunts d'Etat de l'Espagne, de l'Italie et de la France ont nettement augmenté par rapport à ceux des titres d'Etat allemands. Sur le plan politique, la crise a déclenché des mouvements de protestation et, dans certains pays, elle a entraîné un changement de gouvernement. Sous la pression massive des marchés financiers, les pays européens ont adopté des mesures visant à consolider durablement la discipline budgétaire. Ainsi, l'Espagne, l'Italie, la France, le Portugal, l'Irlande et la Grèce ont pris des dispositions radicales en vue de réduire leur déficit budgétaire. Malgré un élargissement des compétences du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et la prise de nouvelles mesures destinées à remédier à la crise de la dette souveraine, il n'a pu être trouvé de solution durable.

Pressions générales pour une réduction de la dette

Dans le sillage de la crise, la stabilité des banques européennes, qui détiennent une grande partie des titres d'Etats européens, a elle aussi été remise en question de manière croissante. Pour renforcer la confiance dans le secteur bancaire, les gouvernements ont relevé les exigences en matière de fonds propres. De nombreuses banques ont été contraintes de consolider leur bilan. Cela a toutefois réduit leur capacité d'octroi de crédits. De leur côté, les ménages se sont efforcés de diminuer leur endettement et ont donc modéré leurs dépenses de consommation. Dans certains pays, dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Espagne, la baisse des prix de l'immobilier a freiné le refinancement à des conditions plus avantageuses des dettes hypothécaires. Cette évolution a encore davantage restreint la marge de manœuvre des ménages en matière de dépenses.

Les tensions politiques dans les pays arabes ont entraîné, dans les quatre premiers mois de 2011, une nette augmentation des prix du pétrole, ce qui a réduit le pouvoir d'achat des ménages dans les pays importateurs. Le reste de l'année, le prix du pétrole a légèrement diminué tout en restant volatil.

Nette augmentation des prix du pétrole en début d'année

Début 2011, l'euro s'est d'abord fortement apprécié face à la plupart des monnaies. Mais à mesure que s'aggravait la crise de la dette souveraine, il a fait l'objet de pressions croissantes au second semestre. En fin d'année, son cours en dollar des Etats-Unis s'inscrivait à 1,29 dollar pour un euro. Vis-à-vis du yen et du franc, qui jouent le rôle de monnaies refuges, il a très fortement perdu de sa valeur au cours de l'été. Après l'introduction par la Banque nationale du cours plancher de 1,20 franc pour un euro le 6 septembre 2011, il a fluctué entre 1,20 franc et 1,24 franc.

Pressions croissantes sur l'euro

Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 1,7% en 2011, après une hausse de 3% en 2010. La croissance économique, qui s'est progressivement affaiblie au second semestre 2010, a presque marqué le pas au premier trimestre 2011. Les prix élevés de l'énergie ainsi que la faible croissance des revenus et de l'emploi ont pesé sur la demande. De même, en raison d'un excédent durable de maisons vides, la situation est restée difficile sur le marché immobilier de sorte que, du côté de la demande, peu d'impulsions ont émané de la construction. A partir du deuxième trimestre, la croissance économique a légèrement repris, soutenue par une politique monétaire expansionniste et un effet de rattrapage dans l'industrie automobile. Les dépenses de consommation des ménages se sont redressées, et le chômage a quelque peu reculé. Vers la fin de l'année, la confiance des entreprises et des ménages s'est rétablie, bénéficiant des effets du relèvement, en août, de la limite légale à l'endettement public par le parlement américain, ce qui a permis d'écarter la menace d'un défaut de paiement des Etats-Unis. Parallèlement, le gouvernement s'est engagé à réduire considérablement son déficit public au cours des dix prochaines années.

Faible conjoncture aux Etats-Unis en début d'année

Dans la zone euro, le PIB a augmenté sensiblement au même rythme qu'en 2010 (1,4%). L'économie a cependant évolué de manière hétérogène selon les pays. Dans les Etats membres fortement endettés, comme la Grèce et le Portugal, l'activité économique a marqué un net recul à la suite des programmes drastiques d'assainissement des finances publiques et de l'augmentation des coûts de financement. Dans les pays constituant le noyau dur de la zone euro, le PIB a continué de croître jusqu'au troisième trimestre. Toutefois, la nervosité croissante sur les marchés financiers et les inquiétudes de plus en plus vives au sujet du secteur bancaire européen ont assombri la conjoncture dans ces pays aussi à la fin de l'année. Compte tenu de leur situation financière précaire, de nombreux Etats n'ont pas été en mesure de remplacer les programmes de relance conjoncturelle arrivés à échéance par de nouvelles mesures budgétaires.

Evolution économique hétérogène dans la zone euro

**Année difficile pour
le Japon**

A la suite du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé la côte est du pays, l'économie japonaise est entrée en récession au premier semestre 2011. Les effets de l'interruption de la production ont certes pu être compensés de moitié au troisième trimestre, mais la situation économique est demeurée difficile, car la forte revalorisation du yen face à l'euro et au dollar des Etats-Unis a affaibli la compétitivité des entreprises exportatrices. De même, les inondations survenues à l'automne en Thaïlande ont elles aussi contribué à cette évolution en paralysant d'importants sites de production de l'industrie japonaise dans les secteurs de l'électronique et de l'automobile. En moyenne annuelle, le PIB a diminué de 0,7%. Le gouvernement japonais a débloqué des fonds publics à hauteur de 18 000 milliards de yens – soit 3,8% du PIB – pour la reconstruction des zones sinistrées à l'est du pays. Afin de lutter contre l'impact négatif de la force du yen, il a en outre mis à disposition une facilité de crédit de 100 milliards de dollars des Etats-Unis, au total, en vue de faciliter aux entreprises japonaises le financement d'acquisitions de sociétés à l'étranger.

**Conjoncture robuste dans
les économies émergentes**

En 2011, les économies émergentes ont connu une évolution robuste, contrant ainsi les effets modérateurs sur l'économie mondiale du ralentissement conjoncturel dans les pays avancés. La croissance de l'économie chinoise a atteint 9,2%, un niveau toutefois légèrement inférieur à la moyenne des dix dernières années. Avec 7,1%, l'économie indienne a elle aussi progressé un peu moins fortement qu'en 2010. En Corée du Sud, à Taiwan, à Hong Kong et à Singapour, la marche des affaires a ralenti dans l'industrie de l'électronique, importante pour la région, en raison du tassement de la demande émanant des grands pays industrialisés. En Amérique latine, la croissance économique est demeurée solide dans l'ensemble, mais vers la fin de l'année, elle a également perdu de son dynamisme.

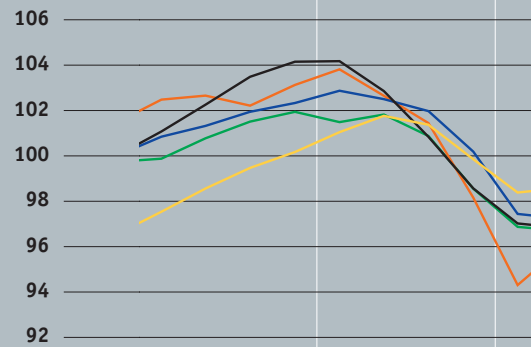
**Taux de renchérissement
plus élevés dans le monde
entier**

La hausse du renchérissement mesuré aux prix à la consommation s'est poursuivie dans le monde entier en 2011, surtout en raison de l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix des denrées alimentaires et de l'énergie, a elle aussi légèrement progressé. Dans certains pays de la zone euro, cette évolution est due en partie au relèvement des impôts indirects et des prix administrés. Dans de nombreuses économies émergentes, la croissance économique robuste et l'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production qui en a découlé ont conduit à une hausse de l'inflation sous-jacente. Vers la fin de l'année, les pressions inflationnistes ont faibli en raison du tassement de la conjoncture.

Niveau du produit intérieur brut

Etats-Unis
Japon
Zone euro
Royaume-Uni
Suisse

En termes réels,
indice 100 = moyenne périodique
(1^{er} trim. 2007 au 4^e trim. 2011).
Sources: SECO et Thomson
Financial Datastream.



Croissance du produit intérieur brut

Etats-Unis
Japon
Zone euro
Royaume-Uni
Suisse

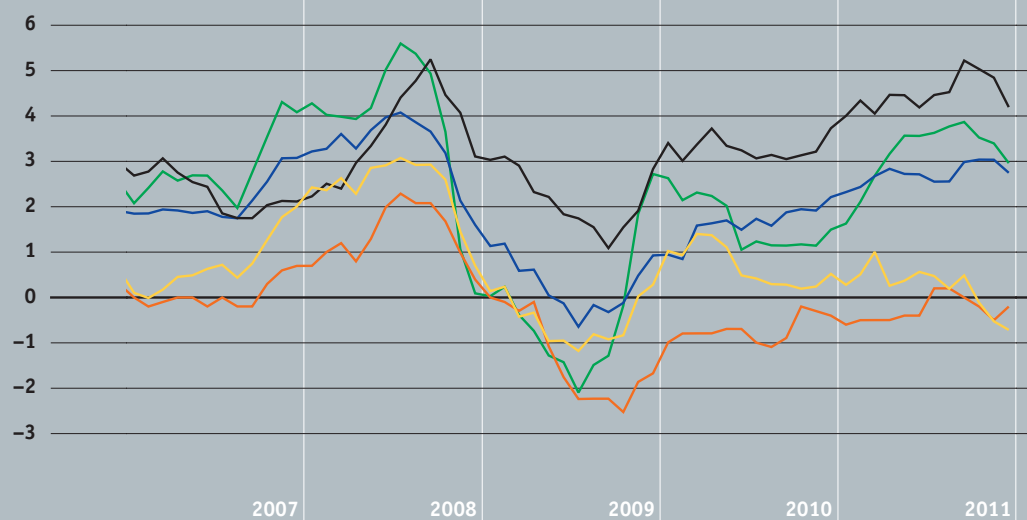
En termes réels,
variation en % par rapport
à l'année précédente.
Sources: SECO et Thomson
Financial Datastream.



Renchérissment

Etats-Unis
Japon
Zone euro
Royaume-Uni
Suisse

Prix à la consommation,
variation en % par rapport
à l'année précédente.
Sources: OFS et Thomson
Financial Datastream.



Devant l'apparition de nouvelles tensions sur les marchés financiers, la Banque du Canada, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon, la Banque centrale européenne (BCE), la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed) et la Banque nationale suisse ont décidé, fin novembre, d'accroître les liquidités mises à la disposition du système financier mondial. Par ces mesures, elles entendaient atténuer l'impact de ces tensions sur l'approvisionnement en crédits des ménages et des entreprises, et soutenir ainsi la croissance économique. A cette fin, les banques centrales ont conclu des accords de swap temporaires bilatéraux, afin de pouvoir fournir à toutes les régions suffisamment de liquidités, dans les monnaies dont elles ont besoin, si les conditions prévalant sur le marché l'exigeaient. En outre, elles ont convenu d'abaisser de 0,5 point le taux appliqué aux actuels accords de swaps temporaires destinés à l'approvisionnement en dollars des Etats-Unis, et de le fixer à 0,5%.

Dans la plupart des pays avancés, les banques centrales ont poursuivi leur politique monétaire expansionniste. Aux Etats-Unis, la Fed a laissé la marge de fluctuation de son taux directeur inchangée à 0%–0,25% en raison du taux de chômage élevé et des perspectives de croissance modérées. En août, elle a en outre fait part de son intention de ne pas relever son taux directeur avant mi-2013, ce qu'elle a confirmé les mois suivants. Conformément aux attentes, la Fed a mis fin, en juin, à son second grand programme d'achat de titres, qui s'élevait à environ 600 milliards de dollars des Etats-Unis et visait un assouplissement quantitatif de la politique monétaire. Afin de faire encore baisser les taux d'intérêt à long terme malgré l'arrêt de ce programme, la Fed a augmenté la durée moyenne de son portefeuille de titres à partir de septembre. De plus, en vue de soutenir le marché hypothécaire, elle a commencé à réinvestir les titres garantis par des hypothèques et parvenus à échéance dans d'autres titres de nature similaire au lieu de recourir, comme jusqu'ici, à des obligations d'Etat.

En réponse aux pressions inflationnistes croissantes, la BCE a tout d'abord relevé son principal taux de refinancement en avril et en juillet, le portant de 1% à 1,5%. Par la suite, l'extension de la crise de la dette souveraine a conduit à un changement de cap. Lorsque les tensions observées sur les marchés des emprunts d'Etat se sont accentuées en août 2011, la BCE a acquis, dans le cadre de son initiative lancée en mai 2010 et visant à stabiliser les marchés financiers, une importante quantité de titres d'Etat émis par certains de ses pays membres en difficulté. En outre, en vue d'encourager l'octroi de crédits par les banques, elle a mis sur pied un second programme destiné à l'achat de titres de créance assortis de garanties, après l'arrivée à échéance du premier programme mi-2010. Puis, en novembre et en décembre, la BCE a abaissé le taux appliqué aux opérations principales de refinancement, le ramenant à 1% fin 2011. En décembre, elle a également décidé de procéder à des opérations de refinancement portant sur trois ans, d'abaisser le taux de réserves minimales requis pour les banques et d'élargir l'éventail des titres éligibles.

La Banque du Japon a poursuivi sa politique de taux zéro. Elle a en outre étendu de 20 000 milliards de yens le programme d'achat de titres introduit en octobre 2010, le portant à 55 000 milliards de yens, et est intervenue sur le marché des changes à hauteur d'un peu plus de 14 000 milliards de yens pour contrer l'appréciation de sa monnaie.

... et au Japon

Les banques centrales de nombreuses économies émergentes ont d'abord durci leur politique monétaire en vue de lutter contre la menace d'inflation. La banque centrale de Chine a encore relevé le taux de réserves obligatoires des banques et les taux directeurs. Elle a en outre permis une nouvelle revalorisation du renminbi. Jusqu'à fin 2011, la monnaie chinoise s'est appréciée d'environ 5% face au dollar des Etats-Unis. Pondérée par le commerce extérieur, cette hausse était un peu moins forte. La banque centrale indienne a quant à elle relevé les taux d'intérêt à plusieurs reprises jusqu'en octobre.

Dans les économies émergentes, durcissement de la politique monétaire dans un premier temps...

Vers la fin de l'année, les risques liés à la conjoncture sont passés au premier plan dans certains pays. Les autorités monétaires de Singapour ont commencé à assouplir leur politique monétaire à partir d'octobre. Fin novembre, la banque centrale de Chine a abaissé le taux de réserves obligatoires des banques. Au Brésil également, la politique monétaire a changé d'orientation au second semestre.

... puis assouplissement dans un second temps

1.4 Evolution économique en Suisse

La détérioration de plus en plus marquée de l'environnement international en 2011 a eu un impact sensible sur l'économie suisse. Au total, le PIB a progressé de 1,9%, alors que sa croissance était encore de 2,7% en 2010.

Ce taux de croissance annuel, qui reste élevé, est dû essentiellement au dynamisme de l'activité durant les six premiers mois de l'année. Au cours de l'été, la forte revalorisation du franc a eu des répercussions très négatives sur la compétitivité des entreprises suisses en termes de prix. Parallèlement, du fait du net ralentissement du cycle industriel mondial, les entreprises exportatrices ont eu de plus en plus de difficultés à compenser la réduction de leurs marges – résultat de l'évolution des cours de change – par une augmentation des quantités vendues. L'incertitude entourant le développement futur de l'économie s'est elle aussi accentuée, notamment parmi les entreprises tournées vers l'exportation. L'introduction du cours plancher pour l'euro, le 6 septembre 2011, a rendu la situation moins aiguë et facilité la planification de nombreuses entreprises.

Le ralentissement conjoncturel s'est également accompagné d'une diminution du taux d'utilisation des capacités de production. Pour la première fois depuis près de deux ans, le chômage a crû légèrement dans les derniers mois de 2011.

Produit intérieur brut réel

Variation en % par rapport à l'année précédente

	2007	2008	2009	2010	2011
Consommation privée	2,3	1,4	1,4	1,7	1,0
Consommation publique	0,3	2,7	3,3	0,8	1,7
Investissements	5,1	0,5	-4,9	7,5	3,9
Construction	-2,3	0,0	3,0	3,5	2,5
Biens d'équipement	11,1	0,8	-10,8	10,9	5,1
Demande intérieure	1,4	0,5	0,6	1,5	0,9
Exportations de biens et de services	9,6	3,1	-8,6	8,1	3,7
Demande globale	4,4	1,5	-3,0	4,0	1,9
Importations de biens et de services	6,1	0,3	-5,5	8,0	2,5
Produit intérieur brut	3,6	2,1	-1,9	2,7	1,9

Sources: BNS, OFS et SECO.

En 2011, les exportations de biens et de services ont nettement perdu de leur vigueur en raison de la fermeté du franc et du tassement de la conjoncture internationale. Leur recul au troisième trimestre est le premier observé depuis la fin de la récession de 2008 et 2009. Au quatrième trimestre, elles se sont certes nettement redressées. Néanmoins, en moyenne annuelle, leur croissance s'est avérée modérée. Parmi les exportations de biens, surtout celles de machines et de métaux ont souffert de l'essoufflement de la conjoncture dans l'industrie. Les ventes de produits pharmaceutiques et de montres à l'étranger ont en revanche poursuivi leur tendance à la hausse. Du côté des services, les opérations bancaires transfrontières et le tourisme ont subi un repli marqué.

Ralentissement du commerce extérieur

Malgré le franc fort, les importations n'ont que faiblement progressé. Les perspectives moroses et l'incertitude croissante ont pesé sur la demande de biens d'équipement et de produits intermédiaires. En revanche, l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages suisses par rapport à l'étranger s'est traduite par une hausse des importations de biens de consommation – notamment de voitures de tourisme – et des dépenses à l'étranger dans le domaine des services touristiques.

Les investissements en biens d'équipement ont perdu beaucoup de leur dynamisme courant 2011. Après avoir encore légèrement augmenté pendant les trois premiers mois de l'année, ils se sont repliés les deux trimestres suivants. Cette évolution reflète surtout la situation difficile des entreprises exportatrices dont les perspectives en termes de ventes et la situation bénéficiaire se sont détériorées à cause de la fermeté du franc et du ralentissement conjoncturel à l'échelle mondiale. Au quatrième trimestre, une reprise s'est profilée.

Baisse des investissements en biens d'équipement

Les investissements en constructions ont continué de soutenir la conjoncture. Les conditions de financement favorables et l'immigration toujours forte ont stimulé les investissements dans la construction de logements. Le génie civil, qui a surtout profité des effets positifs émanant des projets d'infrastructure des pouvoirs publics, s'est caractérisé par une évolution robuste. Par contre, la construction de bâtiments destinés à l'industrie, à l'artisanat et aux services a fléchi.

Soutien provenant des investissements en constructions

En 2011, les inquiétudes croissantes des ménages au sujet du développement futur de l'économie ont, entre autres, sensiblement freiné la croissance de la consommation privée, qui s'est inscrite à 1%, et ce malgré l'évolution positive de leurs revenus. Toutefois, cet affaiblissement devrait être un peu moins marqué en réalité, dans la mesure où les ménages ont davantage acheté à l'étranger en raison de la fermeté du franc. Dans les statistiques publiées sur les dépenses de consommation, il n'est tenu compte que partiellement de ces achats. Le tourisme d'achat a concerné notamment les denrées alimentaires, l'habillement et les chaussures, secteurs dans lesquels les chiffres d'affaires ont même reculé en Suisse. Les dépenses de consommation dans les segments de l'habitat et de la santé ont par contre bénéficié de l'accroissement toujours fort de la population, et ont de nouveau nettement progressé en 2011.

Affaiblissement de la consommation

La consommation publique a augmenté pour sa part de 1,7%, contribuant ainsi positivement à la croissance économique.

Evolution contrastée d'un
secteur économique à l'autre

Le ralentissement de la conjoncture a eu de lourdes répercussions sur certains pans de l'économie. Ainsi, l'industrie manufacturière et le tourisme ont souffert de la force du franc et du fléchissement de la demande étrangère. En outre, les banques ont subi les effets, d'une part, des incertitudes extrêmes observées sur les marchés financiers et, d'autre part, des modifications structurelles se profilant pour les activités bancaires au niveau mondial. Dans les secteurs axés sur le marché intérieur, notamment dans la construction et la plupart des branches du secteur des services, la création de valeur ajoutée a continué de croître.

L'écart de production
recommence à se creuser

Au deuxième semestre 2011, la croissance du PIB est tombée en dessous du potentiel. En conséquence, le taux d'utilisation des capacités de production a diminué, et l'écart de production s'est de nouveau creusé après n'avoir été que légèrement négatif en début d'année.

Marché du travail robuste

En 2011, l'emploi a progressé à un rythme plus soutenu qu'en 2010 dans l'industrie et le secteur des services. Parallèlement, le taux de chômage a diminué, passant de 3,4% à 3% (en données corrigées des variations saisonnières) entre janvier et septembre. Toutefois, ce repli a été légèrement amplifié par un effet statistique spécial, lié à la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Jusqu'en décembre, le taux de chômage a crû, s'inscrivant à 3,1%. De même, le nombre d'employés concernés par le chômage partiel a légèrement augmenté, après avoir retrouvé un niveau proche de zéro au troisième trimestre.

Marché du travail

	2007	2008	2009	2010	2011
Emplois en équivalents plein temps ¹	3,2	2,7	-0,3	0,6	1,1
Taux de chômage, en %	2,8	2,6	3,7	3,9	3,1
Taux de demandeurs d'emploi, en %	4,2	3,9	5,2	5,5	4,6
Indice suisse des salaires nominaux ^{1, 2}	1,6	2,0	2,1	0,8	1,2
Rémunération nominale des salariés ¹	5,3	5,1	2,5	0,7	3,7

1 Variation en % par rapport à l'année précédente.

2 2011: prévision BNS.

Sources: OFS et SECO.

2007

2008

2009

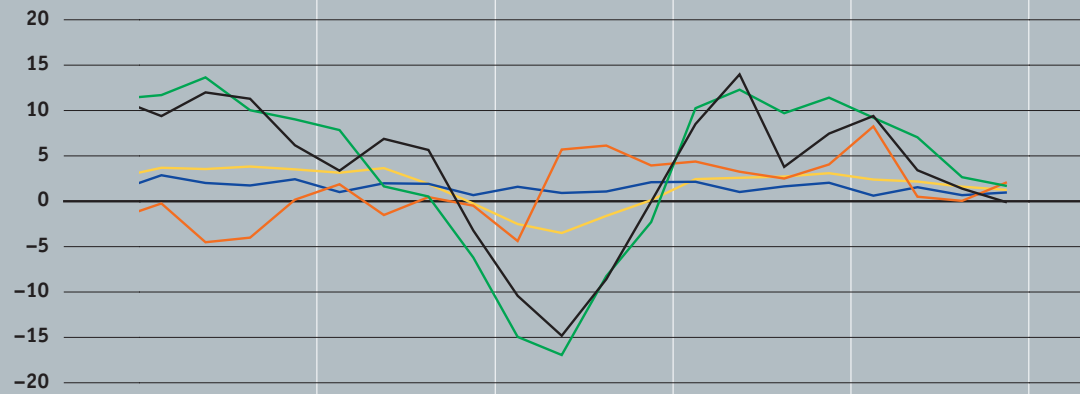
2010

2011

Produit intérieur brut et composantes

Produit intérieur brut
 Consommation privée
 Investissements en constructions
 Investissements en biens d'équipement
 Exportations

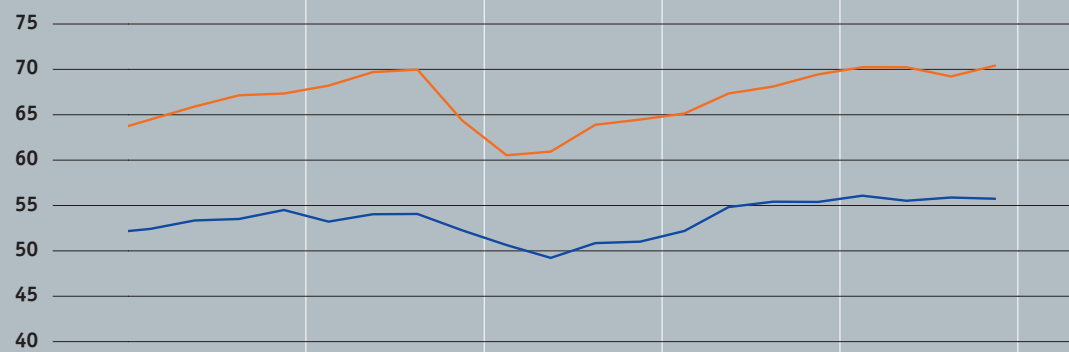
En termes réels,
 variation en % par rapport
 à l'année précédente.
 Source: SECO.



Commerce extérieur

Importations de biens
 et de services
 Exportations de biens
 et de services

En milliards de francs;
 en termes réels, séries
 désaisonnalisées.
 Source: SECO.



Marché du travail

Chômeurs
 Demandeurs d'emploi

En milliers; séries
 désaisonnalisées et lissées.
 Source: SECO.



Hausse sensible des salaires réels

En 2011, les salaires réels ont augmenté à un rythme un peu plus soutenu qu'en 2010. D'après l'estimation de la Banque nationale, les salaires nominaux mesurés à l'aide de l'indice suisse des salaires (ISS) ont progressé de 1,2% en 2011 (2010: 0,8%). La masse salariale (rémunération des salariés) selon les comptes nationaux (CN) a marqué une hausse de 3,7%. Après déduction de la croissance de l'emploi mesuré en équivalents plein temps, qui s'est inscrite à 1,1%, les salaires nominaux se sont accrus de 2,6% en 2011. L'année précédente, ils avaient faiblement augmenté (0,1%).

Le renchérissement mesuré aux prix à la consommation n'ayant atteint que 0,2% en 2011, les salaires réels ont donc enregistré une hausse notable. Selon l'indice suisse des salaires, ils ont progressé de 1% en 2011. Selon les chiffres des CN, ils ont augmenté de 2,4% dans la même période, alors qu'ils avaient accusé une légère baisse en 2010.

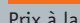
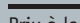

Recul des prix de l'offre totale

La revalorisation du franc et le ralentissement conjoncturel ont entraîné un net recul des prix à la production et à l'importation (prix de l'offre totale) au second semestre. Tant les prix des biens destinés à l'exportation que ceux des biens produits pour le marché intérieur ont subi des pressions à la baisse. La répartition selon le type de biens montre que les prix des biens à la consommation ont diminué au même titre que ceux des biens d'équipement. Seuls les prix de l'énergie ont augmenté sensiblement pendant toute l'année.

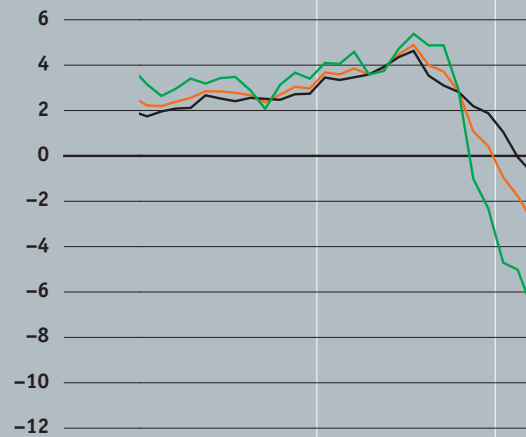
Prix à la consommation en baisse à la fin de l'année

L'indice des prix à la consommation (IPC) a augmenté en moyenne de 0,2% en 2011, contre 0,7% l'année précédente. La revalorisation du franc au premier semestre s'est répercutée avec un certain retard sur les prix à la consommation. En octobre, le renchérissement annuel est devenu négatif et, en décembre, il s'inscrivait à -0,7%. A la fin de l'année, les prix des biens et services importés (hors produits pétroliers) avaient perdu 5,7% par rapport à leur niveau un an plus tôt, ce qui représente la plus forte baisse depuis le passage aux changes flottants en 1973. En outre, les prix des biens d'origine suisse ont eux aussi subi des pressions à la baisse, les consommateurs privilégiant de plus en plus les produits meilleur marché achetés dans les régions frontalières. Pour les services d'origine suisse, le renchérissement annuel est par contre resté proche de 1% tout au long de 2011.

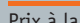
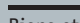

Prix à la production et à l'importation

 Prix à la production et à l'importation
 Prix à la production
 Prix à l'importation

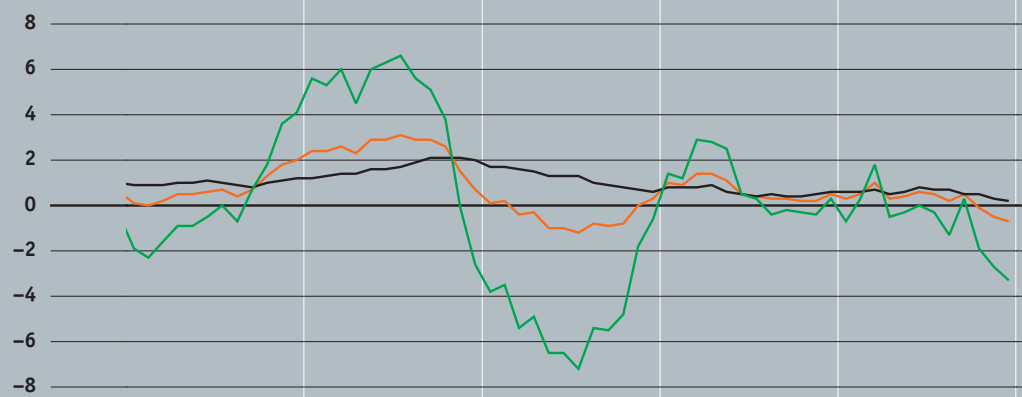
Variation en % par rapport
 à l'année précédente.
 Source: OFS.



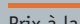

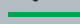
Prix à la consommation

 Prix à la consommation
 Biens et services suisses
 Biens et services importés

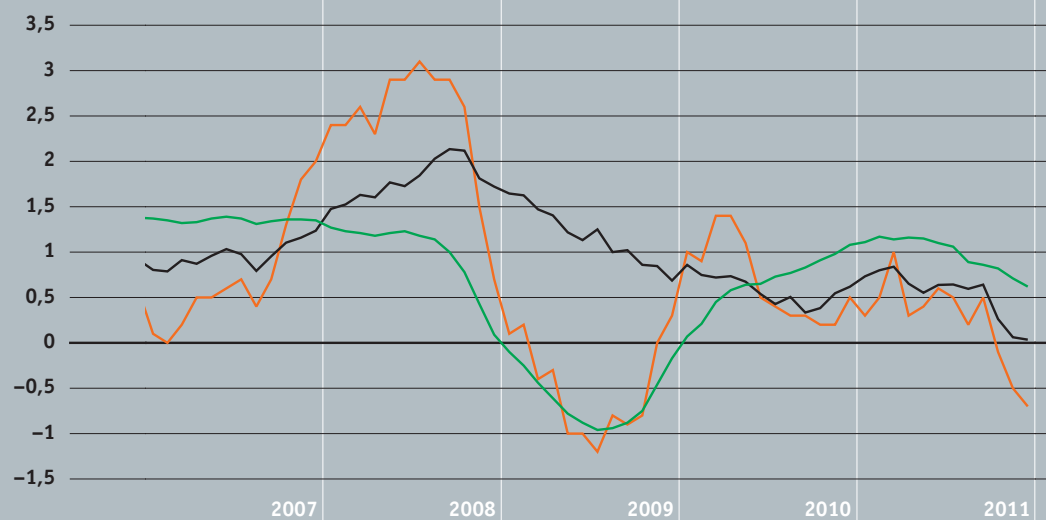
Variation en % par rapport
 à l'année précédente.
 Source: OFS.



Inflation sous-jacente

 Prix à la consommation
 Moyenne tronquée
 Dynamic factor inflation

Variation en % par rapport
 à l'année précédente.
 Sources: BNS et OFS.



Indice suisse des prix à la consommation et composantes
Variation en % par rapport à l'année précédente

	2010	2011	2011			
			1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
Indice général	0,7	0,2	0,6	0,4	0,4	-0,5
Biens et services d'origine suisse	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,3
Biens	-0,1	-1,3	-1,0	-1,0	-1,1	-2,1
Services	0,8	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1
Services privés (hors loyers)	0,6	0,8	0,6	0,8	0,9	0,9
Loyers	1,1	1,3	1,5	1,3	1,3	1,2
Services publics	0,9	1,8	2,0	1,8	1,8	1,4
Biens et services de l'étranger	0,9	-0,7	0,5	-0,3	-0,4	-2,6
Hors produits pétroliers	-1,3	-2,5	-1,3	-1,9	-1,8	-5,0
Produits pétroliers	13,9	9,3	10,5	8,9	7,5	10,5
Inflation sous-jacente						
Moyenne tronquée	0,6	0,5	0,8	0,6	0,6	0,1
<i>Dynamic factor inflation</i>	0,7	1,0	1,2	1,2	0,9	0,7

Sources: BNS et OFS.

**Inflation sous-jacente
peu élevée**

Le renchérissement mesuré à l'IPC peut être influencé par diverses fluctuations à court terme. Pour analyser la tendance de l'inflation, la Banque nationale calcule deux taux d'inflation sous-jacente, à savoir la moyenne tronquée et la *dynamic factor inflation* (DFI). La moyenne tronquée est établie en excluant chaque mois du panier de l'IPC les biens dont les prix ont enregistré les plus fortes fluctuations à la hausse et à la baisse (15% dans les deux cas) par rapport au mois correspondant de l'année précédente. La DFI mesure quant à elle la tendance générale de l'inflation à partir d'un grand nombre de variables afférentes aux marchés des biens, aux marchés financiers et au marché du travail.

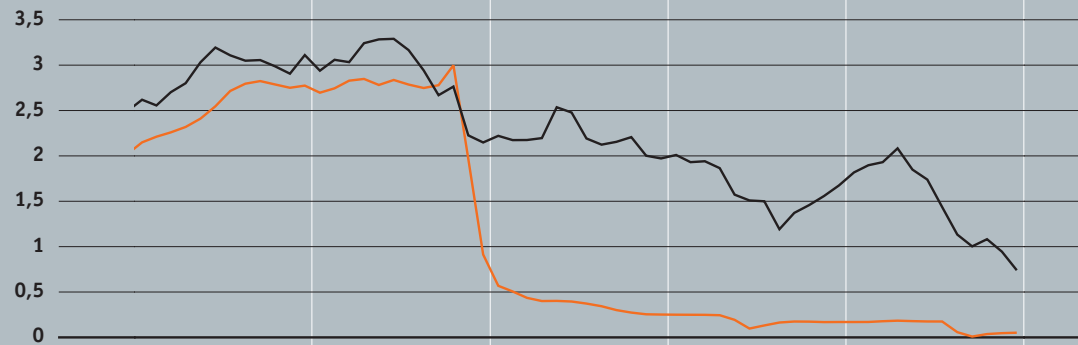
Le renchérissement mesuré aux taux d'inflation sous-jacente a nettement reculé, confirmant les pressions à la baisse sur l'ensemble des prix. Entre janvier et décembre, la DFI a chuté de 1,1% à 0,6%. Dans la même période, la moyenne tronquée est même passée de 0,7% à 0%.

Taux d'intérêt sur les marchés de l'argent et des capitaux

Libor à trois mois

Rendement des obligations à 10 ans de la Confédération (taux d'intérêt au comptant)

En %.

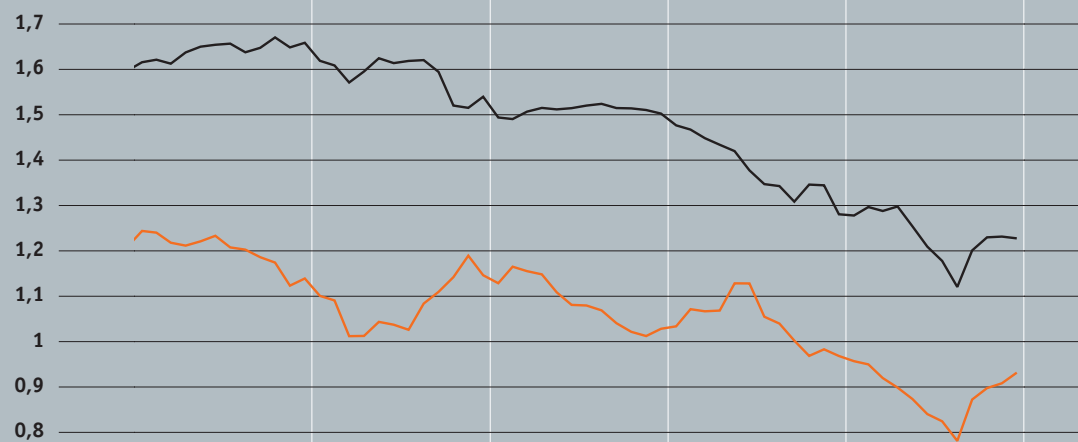


Cours, en franc, du dollar et de l'euro

Pour 1 dollar des Etats-Unis

Pour 1 euro

En termes nominaux.

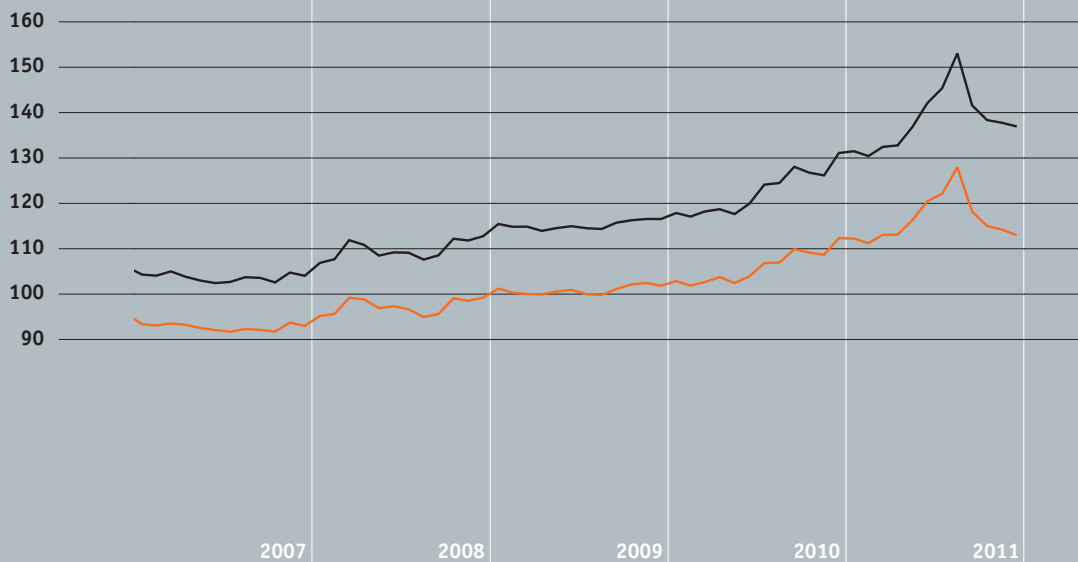


Cours du franc, pondéré par les exportations

En termes réels

En termes nominaux

40 partenaires commerciaux; indice: janvier 1999 = 100.



Rendement extrêmement bas des emprunts de la Confédération

Stimulé par des perspectives de croissance positives, le rendement des emprunts à dix ans de la Confédération suisse a grimpé de 1,7%, début janvier, à 2,1% en avril 2011, son plus haut niveau de l'année. La nouvelle aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe et la dégradation des perspectives de croissance de l'économie mondiale ont déclenché une fuite vers des placements sûrs, dont des placements en francs. En conséquence, le rendement des emprunts fédéraux à dix ans a considérablement fléchi pour s'inscrire à 0,7% en décembre, soit à un plancher historique. En moyenne annuelle, la rémunération des emprunts fédéraux à dix ans était de 1,5% en 2011. Les créances comptables à court terme sur la Confédération suisse, portant sur des durées de trois et de six mois, ont même enregistré à partir d'août des rendements à l'émission négatifs.

Forte expansion des agrégats monétaires

Compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt, la détention de monnaie par le secteur privé non bancaire suisse a de nouveau fortement augmenté en 2011. La croissance des agrégats monétaires M1, M2 et M3, soit respectivement 8,7%, 7,9% et 7% en moyenne annuelle, a été plus soutenue qu'en 2010. Au premier semestre, la monnaie centrale, qui se compose des billets en circulation et des avoirs en comptes de virement que les banques en Suisse détiennent à la BNS, a diminué d'environ 30% par rapport à la période correspondante de 2010. Dans la seconde moitié de l'année, elle s'est de nouveau fortement accrue sous l'effet des mesures prises par la Banque nationale en vue de lutter contre la fermeté du franc. En moyenne annuelle, son niveau dépassait de 52,7% celui enregistré un an auparavant.

Valeur extérieure du franc à un niveau élevé

Bien qu'en 2010 sa valeur en moyenne annuelle ait déjà été supérieure de 9% à celle de l'euro et de 4% à celle du dollar des Etats-Unis, le franc a continué de s'apprécier au cours des six premiers mois de 2011. Cette tendance s'est encore accélérée en juillet et, le 9 août 2011, le franc a atteint le record de 1,01 franc pour un euro et de 0,71 franc pour un dollar. Par rapport aux cours moyens de décembre 2010, ces niveaux correspondaient à une appréciation de 19% vis-à-vis de l'euro et de 25% vis-à-vis du dollar des Etats-Unis. Le 6 septembre, la Banque nationale fixait un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. A la suite de cette décision, l'euro a fluctué au-dessus de ce seuil minimal. En décembre 2011, un euro valait en moyenne 1,23 franc. Quant au dollar, son cours moyen évoluait autour de 0,93 franc.

En termes réels, la valeur extérieure du franc, pondérée par les exportations, a augmenté de 10% en moyenne annuelle entre 2010 et 2011. Au mois de décembre, malgré l'introduction du cours plancher vis-à-vis de l'euro, la valeur extérieure du franc dépassait encore de 17% sa moyenne des vingt dernières années.

2007

2008

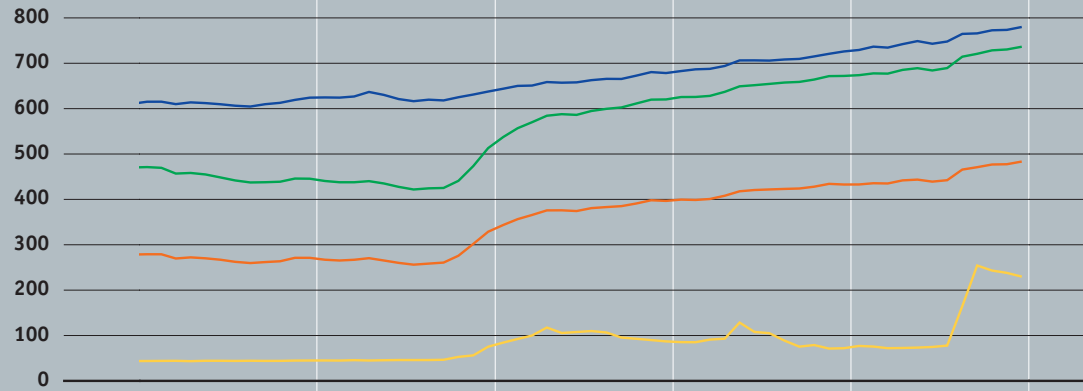
2009

2010

2011

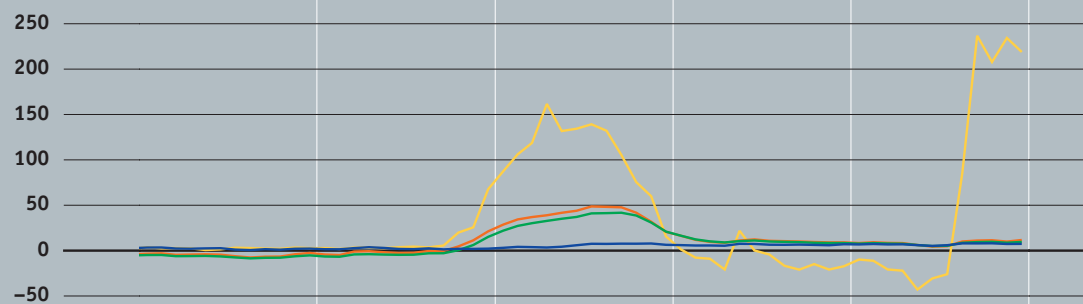
Niveau des agrégats monétaires

— Monnaie centrale
— M1
— M2
— M3
 En milliards de francs.



Croissance des agrégats monétaires

— Monnaie centrale
— M1
— M2
— M3
 Variation en % par rapport à l'année précédente.



2007

2008

2009

2010

2011

1.5 Politique monétaire en 2011

Décisions de politique monétaire

Les décisions de politique monétaire, telles qu'elles ont été présentées à la suite des appréciations trimestrielles de la situation économique et monétaire, sont résumées ci-après. Ce chapitre commente en outre les mesures prises par la Banque nationale en août et en septembre pour lutter contre la fermeté du franc.

Appréciation de la situation économique et monétaire du 17 mars

Lors de l'appréciation de la situation économique et monétaire de mars 2011, la Banque nationale a décidé de poursuivre sa politique monétaire expansionniste compte tenu des incertitudes alors considérables et des tensions observées sur le marché des changes. Elle a donc maintenu à 0% - 0,75% la marge de fluctuation du Libor à trois mois, son objectif étant de garder ce taux autour de 0,25%.

Au premier trimestre 2011, la reprise de l'économie mondiale était un peu plus vigoureuse que ne le prévoyait encore la Banque nationale en décembre 2010. L'incertitude quant à l'évolution de la conjoncture demeurait toutefois considérable en raison des troubles en Afrique du Nord et au Proche-Orient. De plus, il était difficile, à ce moment-là, d'évaluer les conséquences de la catastrophe résultant du tremblement de terre et du tsunami au Japon.

Malgré la forte revalorisation du franc, l'économie suisse se caractérisait, en début d'année, par une croissance plus forte que prévu. Le taux d'utilisation des capacités de production continuait d'augmenter, et le chômage ainsi que le chômage partiel avaient diminué. Les attentes des entrepreneurs laissaient elles aussi présager une évolution favorable de l'économie. Cependant, il fallait compter avec les effets tardifs de la revalorisation du franc. Aussi la Banque nationale prévoyait-elle, en mars, un tassement de la croissance en Suisse pour 2011, tablant sur une augmentation du PIB d'environ 2% pour l'ensemble de l'année.

Les conditions monétaires reflétaient alors la politique expansionniste de la Banque nationale. Depuis décembre, le Libor à trois mois se maintenait à un niveau presque inchangé dans la zone inférieure de la marge de fluctuation, soit autour de 0,17%. Après avoir enregistré leur niveau le plus bas en août 2010, les taux d'intérêt à long terme avaient à nouveau augmenté, mais ils restaient bas.

En termes réels, la valeur extérieure du franc, pondérée par le commerce extérieur, demeurait à un niveau historiquement élevé. Pendant cette période, le franc suisse fluctuait sensiblement. La Banque nationale restait préoccupée par la situation sur les marchés hypothécaire et immobilier en raison de la croissance toujours soutenue des crédits hypothécaires.

La prévision d'inflation conditionnelle publiée le 17 mars reposait sur un Libor à trois mois de 0,25%. Compte tenu du fait que le prix du pétrole avait de nouveau fortement augmenté, que le dynamisme de l'économie s'était accru en Suisse et que les hypothèses pour l'économie mondiale étaient positives, la prévision d'inflation faisait apparaître un renchérissement en légère hausse, avec un pic au troisième trimestre, dû à un effet de base. Comme l'appréciation des perspectives d'inflation n'avait pas fondamentalement changé depuis le trimestre précédent, la nouvelle prévision d'inflation suivait, à partir de mi-2012, le tracé de la courbe de décembre 2010. Vers la fin de l'horizon de prévision, l'inflation poursuivait son accélération et dépassait la limite de 2% que la Banque nationale assimile à la stabilité des prix. La Banque nationale a signalé lors de l'appréciation de la situation économique et monétaire du mois de mars que la politique expansionniste ne pourrait être poursuivie pendant les trois prochaines années sans menacer la stabilité des prix à plus long terme.

Lors de l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire du 16 juin, la Banque nationale a décidé de maintenir sa politique monétaire expansionniste. La marge de fluctuation du Libor pour les dépôts à trois mois en francs restait donc inchangée à 0%–0,75%, l'objectif étant toujours de garder ce taux dans la zone inférieure de la marge, soit autour de 0,25%.

Même si les perspectives s'étaient légèrement assombries au printemps, la reprise de la conjoncture se poursuivait à l'échelle mondiale. Les capacités de production de l'économie suisse étaient de mieux en mieux utilisées. Malgré la forte revalorisation du franc, l'économie suisse bénéficiait toujours d'une demande internationale robuste. La Banque nationale continuait de tabler, pour 2011, sur une augmentation d'environ 2% du produit intérieur brut.

Lors de son appréciation de la situation économique et monétaire de juin, la Banque nationale a attiré l'attention sur les risques existants, à savoir notamment le problème de la dette dans différents Etats de la zone euro et les mesures de consolidation budgétaire que plusieurs pays avaient été contraints de prendre malgré leur situation économique fragile. De plus, le renchérissement des matières premières pesait sur la croissance de l'économie mondiale et comportait des risques pour l'évolution de l'inflation dans le monde. En Suisse, les principaux risques restaient, d'une part, les répercussions de la fermeté du franc sur l'industrie d'exportation et, d'autre part, la menace de surchauffe dans le secteur immobilier.

Jusqu'au début de 2012, la prévision d'inflation conditionnelle de la Banque nationale s'inscrivait un peu au-dessus de celle du mois de mars, se fondant sur l'hypothèse d'une hausse du prix du pétrole et d'une légère augmentation des prix à l'importation. Du fait du raffermissement du franc avant l'examen trimestriel de juin et du léger affaiblissement de la croissance sur le plan international, la prévision passait, courant 2012, au-dessous de celle de mars. Vers la fin de la période sur laquelle portait la prévision, l'inflation marquait une accélération et dépassait la limite de 2% assimilée à la stabilité des prix. La Banque nationale a formulé une mise en garde, attirant l'attention sur le fait que dans ces circonstances, la politique monétaire expansionniste ne pourrait être maintenue pendant les trois prochaines années sans menacer la stabilité des prix à plus long terme. Elle a toutefois souligné qu'en raison des risques mentionnés, la prévision d'inflation conditionnelle était entachée de grandes incertitudes.

Appréciation de la situation économique et monétaire du 16 juin

Durant la période qui a suivi l'appréciation de la situation économique et monétaire de juin, la revalorisation du franc s'est accélérée compte tenu de l'aversion croissante pour le risque, observée sur les marchés financiers du monde entier et nourrie par les discussions sur les mesures budgétaires à prendre en Grèce et en Italie. Pendant le seul mois de juillet, le franc a gagné 7,2% par rapport à l'euro et 5,5% par rapport au dollar des Etats-Unis. Ainsi, en juillet, le cours du franc, en termes réels et pondéré par les exportations, dépassait de 22% sa moyenne de long terme.

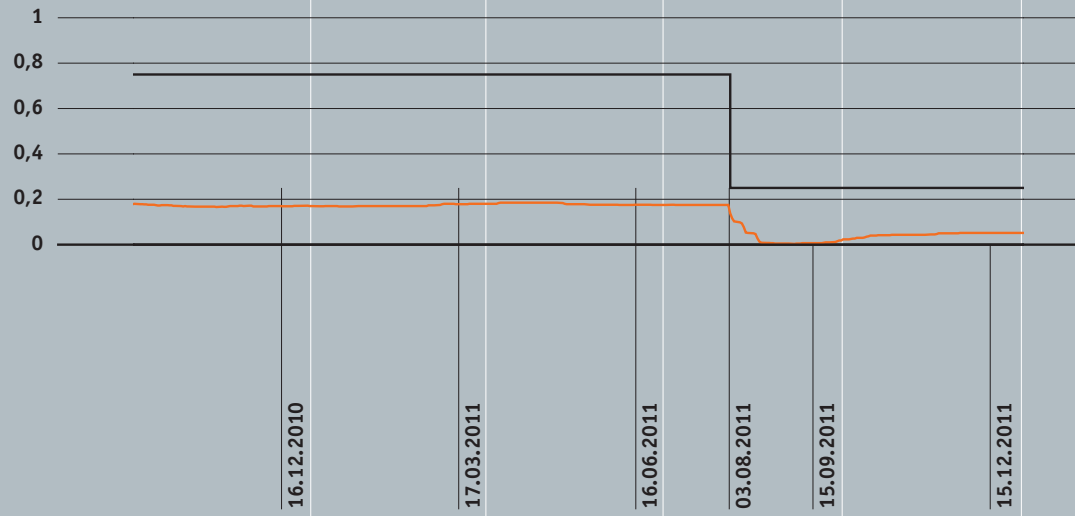
Le 3 août, la Banque nationale a commencé à prendre des mesures pour lutter contre la forte surévaluation du franc. Elle a expliqué que la fermeté du franc constituait une menace pour l'évolution de l'économie et augmentait les risques d'une dégradation de la stabilité des prix en Suisse. Pour combattre la fermeté du franc, la Banque nationale a tenté, dans un premier temps, d'assouplir davantage les conditions monétaires à l'aide de ses instruments conventionnels. Elle a donc rétréci, avec effet immédiat, la marge de fluctuation du Libor pour les dépôts à trois mois en francs, la ramenant de 0% - 0,75% à 0% - 0,25%, et visait un Libor à trois mois aussi proche que possible de zéro. Elle a annoncé simultanément qu'elle accroîtrait, en l'espace de quelques jours, les avoirs à vue (avoirs en comptes de virement) que les banques détiennent auprès de la Banque nationale, les portant de 30 milliards à 80 milliards de francs, afin d'augmenter substantiellement les liquidités sur le marché monétaire en francs. La monnaie helvétique a toutefois continué de s'apprécier, frôlant la parité avec l'euro le 9 août 2011.

Le 10 août, la Banque nationale a étendu les mesures contre la fermeté du franc. L'aversion au risque sur les marchés financiers internationaux, qui s'était renforcée, avait encore accru la surévaluation du franc. La Banque nationale a alors relevé son objectif concernant les avoirs à vue des banques, le fixant à 120 milliards de francs, contre 80 milliards auparavant.

Le 17 août, la Banque nationale a encore intensifié les mesures contre la fermeté du franc. Bien que les mesures prises jusqu'alors eussent montré leurs effets, le franc restait extrêmement surévalué. La Banque nationale a par conséquent décidé de relever encore considérablement les avoirs à vue que les banques détiennent auprès de la Banque nationale et de les faire passer de 120 milliards à 200 milliards de francs. Elle a ainsi accru les pressions à la baisse sur les taux d'intérêt du marché monétaire afin de continuer à affaiblir le franc.

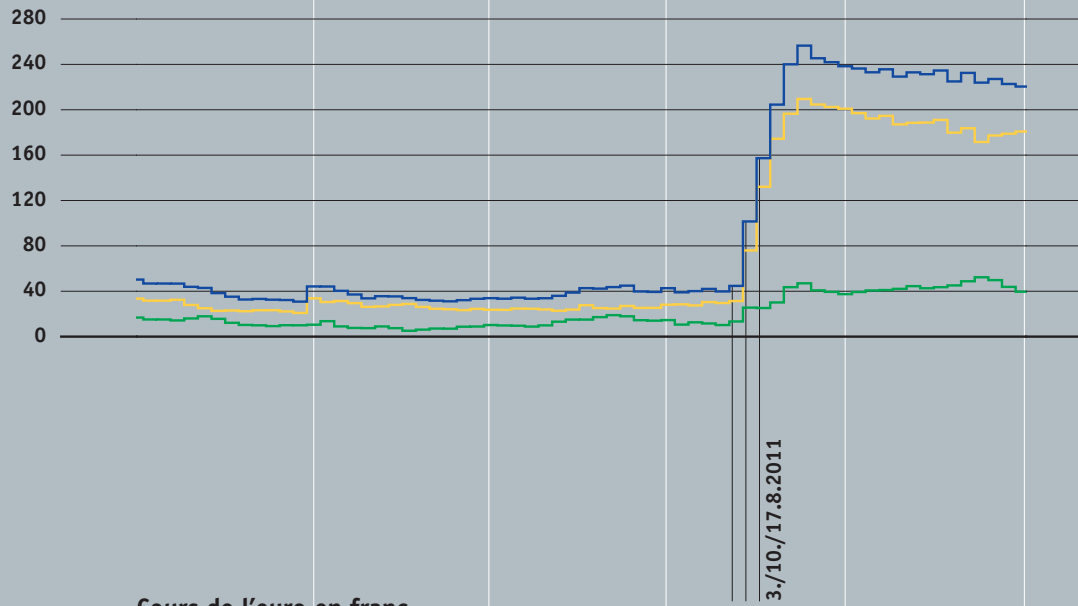
Libor à trois mois

— Libor à trois mois
— Marge de fluctuation
 Valeurs journalières, en %.



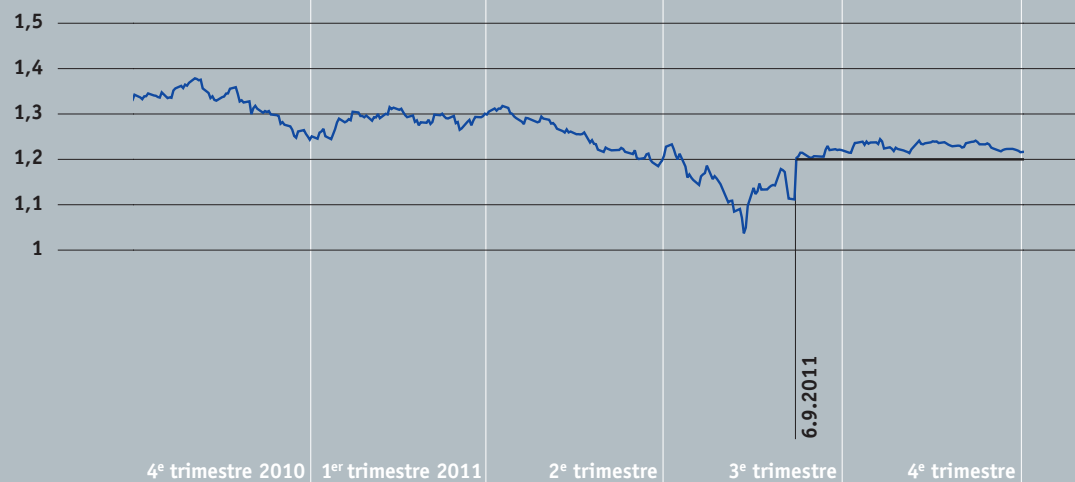
Avoirs à vue à la BNS

— Avoirs en comptes de virement des banques en Suisse
— Autres avoirs en comptes de virement
— Total des avoirs à vue
 Moyennes hebdomadaires, en milliards de francs.



Cours de l'euro en franc

— Cours de l'euro en franc
— Cours plancher de 1,20 franc pour un euro
 Valeurs journalières.



Les mesures prises par la Banque nationale en matière de liquidités ont produit leurs effets. Toutefois, les pressions à la revalorisation du franc subsistaient en raison de l'incertitude persistante sur les marchés financiers et de nouvelles informations négatives au sujet de la zone euro. Ces pressions se sont encore accrues début septembre. En conséquence, la Banque nationale a décidé d'intervenir directement sur le marché des changes. Le 6 septembre, elle a annoncé que dès cette date, elle ne tolérerait plus de cours inférieur à 1,20 franc pour un euro. Par cette mesure, la Banque nationale s'opposait à la grave menace pesant sur l'économie suisse et au risque de développements déflationnistes, associés à une surévaluation extrême du franc. Elle a souligné qu'elle ferait prévaloir ce cours plancher avec toute la détermination requise et qu'à cette fin, elle était prête à acheter des devises en quantité illimitée. Elle estimait que même à 1,20 franc pour un euro, la monnaie helvétique restait à un niveau élevé et que cette dernière devait donc continuer à s'affaiblir sur la durée. La Banque nationale a déclaré qu'elle prendrait des mesures supplémentaires si les perspectives économiques et les risques de déflation l'exigeaient.

Même après l'introduction du cours plancher, la stratégie de politique monétaire de la Banque nationale, axée sur la stabilité des prix, est restée en vigueur. Le cours plancher est venu compléter la stratégie de politique monétaire d'un objectif opérationnel supplémentaire, du fait que la marge de fluctuation du Libor à trois mois ne pouvait plus être réduite.

Lors de l'appréciation de la situation économique et monétaire du 15 septembre, la Banque nationale a confirmé qu'elle ferait prévaloir le cours plancher de 1,20 franc pour un euro, fixé le 6 septembre. Elle a fait savoir qu'elle continuerait de viser un Libor à trois mois proche de zéro et qu'elle maintiendrait le total des avoirs à vue à la Banque nationale largement au-dessus de 200 milliards de francs. Elle considérait que même à 1,20 franc pour un euro, la monnaie helvétique restait à un niveau élevé et devait continuer à s'affaiblir sur la durée.

La croissance de l'économie mondiale avait sensiblement ralenti au deuxième trimestre. Les perspectives économiques des pays avancés, en particulier, s'étaient nettement assombries. En Suisse, le développement de la conjoncture était entravé à la fois par la force du franc et par le fléchissement de la demande étrangère. La Banque nationale s'attendait à ce que la croissance du PIB s'interrompe au second semestre. C'était seulement en raison de l'évolution favorable au premier semestre qu'elle tablait sur une progression du PIB comprise entre 1,5% et 2% en 2011. Sans les effets stabilisateurs du cours plancher, les risques de déflation et de récession auraient été considérables.

Les incertitudes qui pesaient sur l'évolution future de l'économie mondiale demeuraient extrêmement élevées, et les risques pour le système financier international s'étaient considérablement accrus. La détérioration des perspectives de croissance et les problèmes budgétaires des pays avancés grevaient la confiance sur les marchés financiers à l'échelle mondiale.

Compte tenu de la revalorisation du franc et de la dégradation des perspectives pour l'économie mondiale, la Banque nationale avait nettement corrigé vers le bas sa prévision d'inflation conditionnelle. Bien que cette prévision soit basée sur un Libor à trois mois de 0% et sur un nouvel affaiblissement du franc, il fallait s'attendre à une phase d'inflation négative. Vers la fin de la période sur laquelle portait la prévision, l'inflation augmentait peu à peu pour atteindre 1%. Il n'existait donc en Suisse aucun risque d'inflation dans un avenir proche. Par contre, des risques de dégradation de la stabilité des prix pouvaient survenir.

Lors de l'appréciation de la situation économique et monétaire du 15 décembre, la Banque nationale a confirmé le cours plancher de 1,20 franc pour un euro. Elle a souligné qu'elle était prête à acheter des devises en quantité illimitée et à continuer de faire prévaloir le cours plancher avec toute la détermination requise. Elle a indiqué qu'elle maintiendrait la marge de fluctuation pour les dépôts à trois mois en francs à 0%–0,25% et visait toujours un Libor à trois mois proche de zéro. Elle estimait que le franc demeurait à un niveau élevé et devait continuer à s'affaiblir sur la durée. Elle a déclaré qu'elle était disposée à prendre en tout temps des mesures supplémentaires si les perspectives économiques et les risques de déflation l'exigeaient. Elle a ajouté qu'elle continuerait à maintenir les liquidités à un niveau exceptionnellement élevé, mais qu'elle ne poursuivait aucun objectif spécifique en matière d'avois à vue.

**Appréciation de la situation
économique et monétaire
du 15 décembre**

Bien que, dans l'ensemble, la conjoncture mondiale se fût redressée quelque peu au troisième trimestre, la croissance restait faible en Europe. En Suisse, le niveau élevé du franc pesait fortement sur l'économie depuis l'été. Pour 2011, la Banque nationale escomptait toujours une progression du PIB comprise entre 1,5% et 2%, grâce à l'évolution favorable de la conjoncture au cours du premier semestre de l'année. Pour 2012, elle tablait sur une croissance économique de l'ordre de 0,5%.

L'environnement international continuait d'être caractérisé par des incertitudes extrêmement élevées. Compte tenu de ses liens étroits avec la zone euro, la Suisse souffrirait dans une large mesure d'une aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe et de ses conséquences pour le système financier international.

En décembre, la prévision d'inflation conditionnelle de la Banque nationale a été corrigée une nouvelle fois à la baisse. A court terme, l'inflation passait plus tôt dans la zone négative que dans la prévision de septembre, car la revalorisation du franc enregistrée peu de temps avant entraînait des effets plus marqués que prévu. A plus long terme, la détérioration des perspectives économiques de la zone euro allait ralentir le renchérissement. Bien que la prévision fût basée sur un Libor à trois mois de 0% et sur un affaiblissement du franc, l'inflation attendue à la fin de la période sur laquelle portait la prévision ne s'établissait qu'à 0,8%. La prévision d'inflation ne reflétait donc aucun risque d'inflation dans un avenir proche en Suisse, malgré la progression vigoureuse des agrégats monétaires et des agrégats des crédits bancaires. Cette évolution correspondait aux résultats de sondages sur le renchérissement attendu, selon lesquels l'inflation serait légèrement négative en 2012 et le niveau des prix quelque peu en hausse en 2013, tout en restant dans la limite de 2% assimilée à la stabilité des prix. La Banque nationale a formulé une mise en garde, attirant l'attention sur le fait que des risques de dégradation à la baisse étaient à craindre pour la stabilité des prix si la demande étrangère devait faiblir plus nettement que prévu.

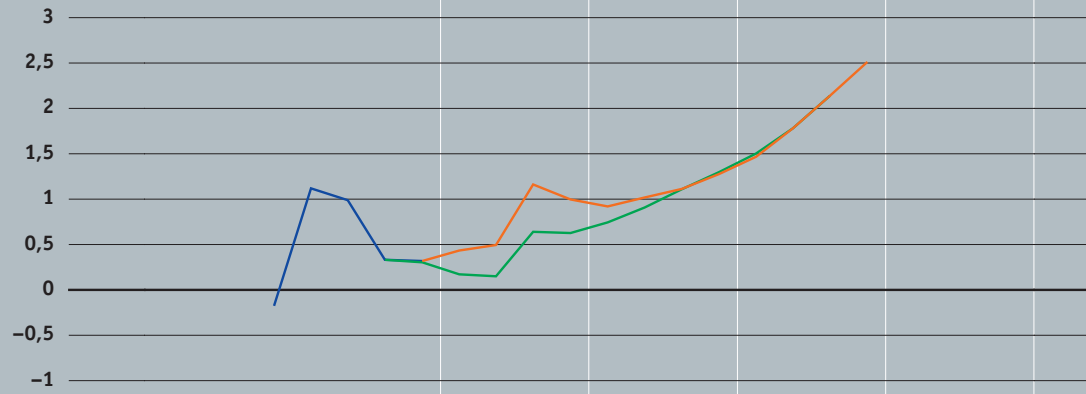
Prévision d'inflation du 17 mars 2011

Inflation

Prévision de décembre 2010
avec Libor à trois mois à 0,25%

Prévision de mars 2011
avec Libor à trois mois à 0,25%

Variation en %, par rapport
à l'année précédente, de l'indice
suisse des prix à la consommation.



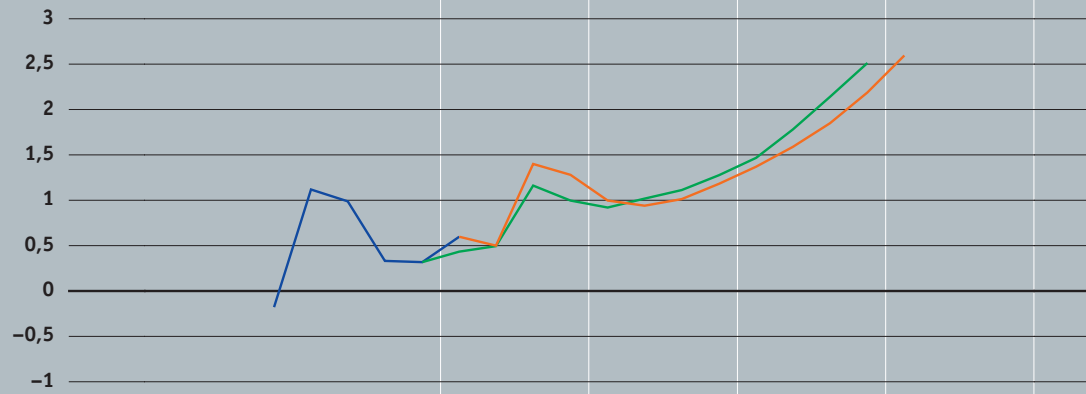
Prévision d'inflation du 16 juin 2011

Inflation

Prévision de mars 2011
avec Libor à trois mois à 0,25%

Prévision de juin 2011
avec Libor à trois mois à 0,25%

Variation en %, par rapport
à l'année précédente, de l'indice
suisse des prix à la consommation.



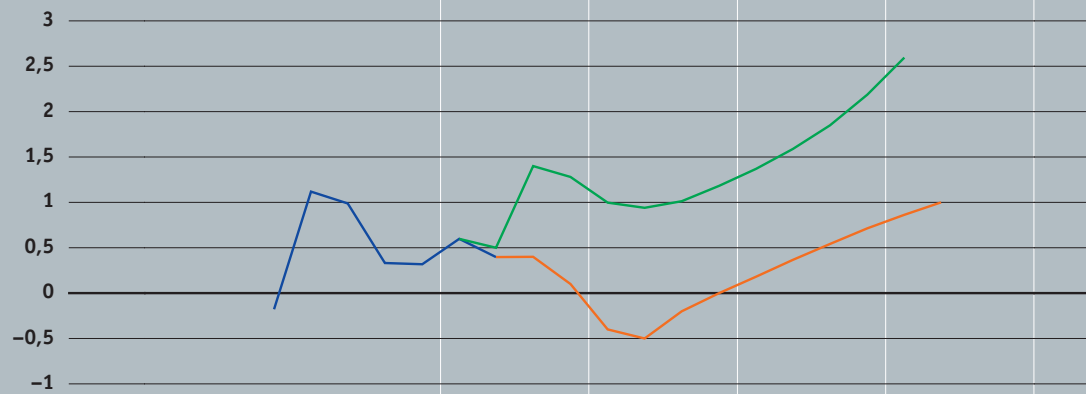
Prévision d'inflation du 15 septembre 2011

Inflation

Prévision de juin 2011
avec Libor à trois mois à 0,25%

Prévision de septembre 2011
avec Libor à trois mois à 0,00%

Variation en %, par rapport
à l'année précédente, de l'indice
suisse des prix à la consommation.



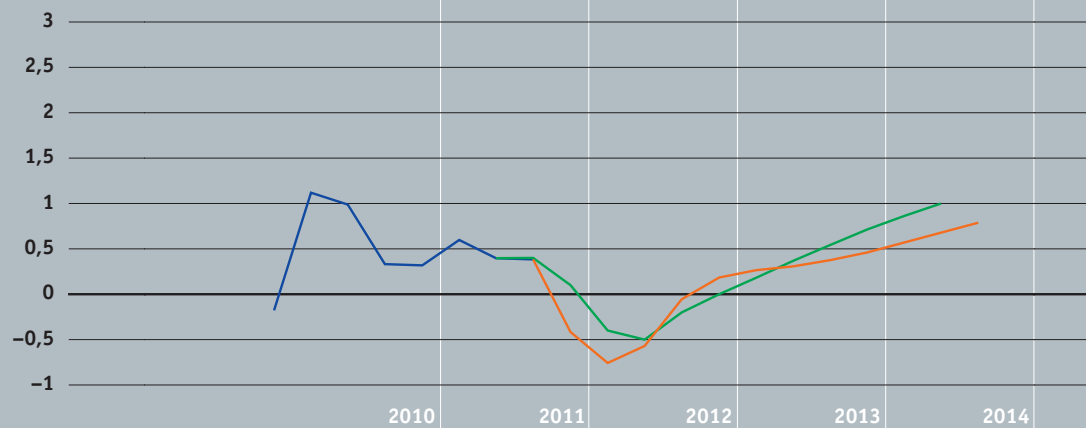
Prévision d'inflation du 15 décembre 2011

Inflation

Prévision de septembre 2011
avec Libor à trois mois à 0,00%

Prévision de décembre 2011
avec Libor à trois mois à 0,00%

Variation en %, par rapport
à l'année précédente, de l'indice
suisse des prix à la consommation.



2 Mise en œuvre de la politique monétaire

2.1 Principes et vue d'ensemble

Fondements

La Banque nationale est chargée d'approvisionner en liquidités le marché monétaire en francs (art. 5, al. 2, let. a, LBN). Elle met en œuvre sa politique monétaire en gérant les liquidités sur le marché monétaire et en influant de la sorte sur le niveau des taux d'intérêt. Son taux de référence est le Libor pour les dépôts à trois mois en francs. Le 6 septembre 2011, elle a introduit comme objectif opérationnel supplémentaire un cours plancher de 1,20 franc pour un euro.

Les opérations qu'elle peut effectuer sur les marchés financiers sont définies à l'art. 9 LBN. En tant que prêteur ultime (*lender of last resort*), elle accorde également, au besoin, une aide extraordinaire sous forme de liquidités (art. 9, al. 1, let. e, LBN).

Principes régissant la gestion du marché monétaire

La Banque nationale gère le Libor à trois mois en passant des opérations gagées sur le marché monétaire, par lesquelles elle injecte ou résorbe des liquidités. Elle peut influencer sur le Libor à trois mois en fixant le volume et les conditions de ces opérations. Les besoins de la politique monétaire et la structure des liquidités du système bancaire déterminent le choix du mode de mise en œuvre de la politique monétaire: si le système bancaire est tendanciellement sous-alimenté, elle injecte des liquidités par des opérations à court terme sur le marché monétaire; s'il est au contraire suralimenté, elle résorbe des liquidités au moyen d'opérations inverses.

Importance des avoirs en comptes de virement et du marché monétaire

Afin de maintenir sa capacité de paiement, une banque doit disposer en permanence de liquidités en quantité suffisante. Les avoirs en comptes de virement (avoirs à vue) à la BNS sont les actifs les plus liquides d'une banque, étant donné qu'ils sont immédiatement disponibles pour le trafic des paiements et qu'ils constituent des moyens de paiement ayant cours légal. En outre, les banques en détiennent dans le but de satisfaire à l'exigence en matière de réserves minimales, mais aussi de disposer d'une réserve de liquidités. La Banque nationale ne rémunère pas les avoirs en comptes de virement.

La redistribution des liquidités entre les acteurs des marchés financiers se fait par le marché monétaire, les banques qui ont besoin de placer des fonds à court terme proposant, au moyen de crédits, les liquidités correspondantes à d'autres banques qui présentent quant à elles un besoin de refinancement. Les crédits interbancaires peuvent être gagés ou en blanc. Un dysfonctionnement du marché monétaire compromet la redistribution des liquidités entre les acteurs des marchés financiers et peut menacer la solvabilité des banques.

Introduction du cours plancher

Les mesures destinées à atténuer la pression à la revalorisation du franc n'ayant pas produit les effets escomptés, la Banque nationale a fixé, le 6 septembre 2011, un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. Elle a souligné qu'elle ferait prévaloir ce cours plancher avec toute la détermination requise et qu'à cette fin, elle achèterait au besoin des devises en quantité illimitée.

2.2 Instruments de politique monétaire

En matière d'instruments de politique monétaire, la Banque nationale distingue les opérations *d'open market* des facilités permanentes. Dans les opérations *d'open market*, l'initiative de conclure revient à la BNS. Dans les facilités permanentes, qui englobent la facilité pour resserrements de liquidités et la facilité intrajournalière, la Banque nationale fixe uniquement les conditions auxquelles ses contreparties peuvent obtenir des liquidités.

Les opérations habituelles *d'open market* comprennent les pensions de titres et les émissions de Bons de la BNS. La Banque nationale peut au besoin recourir à d'autres instruments de politique monétaire tels que les swaps de change ou les opérations de change.

La Banque nationale peut passer ses opérations *d'open market* dans le cadre d'appels d'offres ou d'opérations bilatérales. En règle générale, les transactions sur le marché monétaire sont conclues via la plate-forme de négoce électronique d'Eurex Zurich SA.

Les appels d'offres pour pensions de titres se déroulent à taux fixe: chaque contrepartie soumet ses offres en indiquant le montant jusqu'à concurrence duquel elle est prête à céder ou à acquérir des liquidités à un taux fixé à l'avance par la Banque nationale (taux des pensions de titres); si le montant total des offres dépasse le volume que la BNS a décidé d'adjuger, celle-ci réduit proportionnellement les montants proposés.

Les Bons de la BNS sont généralement émis dans le cadre d'appels d'offres à taux variable selon la procédure d'adjudication à l'américaine: les contreparties de la Banque nationale indiquent dans leur offre le montant de liquidités qu'elles désirent céder et le prix qu'elles souhaitent recevoir; elles peuvent soumettre autant d'offres qu'elles le veulent, et ce à des taux d'intérêt différents. La Banque nationale acquiert les liquidités auprès des participants aux taux d'intérêt indiqués dans leurs offres, si ces taux sont inférieurs ou égaux au taux le plus élevé accepté par elle.

En dehors de ses appels d'offres, la Banque nationale peut influencer en tout temps les taux d'intérêt sur le marché monétaire en plaçant et en acceptant des offres sur la plate-forme de négoce électronique. Ces pensions de titres conclues bilatéralement lui permettent d'injecter ou de résorber des liquidités.

Opérations *d'open market* et facilités permanentes

Déroulement des opérations

Contreparties agréées

En principe, toutes les banques domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein sont agréées comme contreparties dans les opérations de politique monétaire. D'autres acteurs des marchés financiers établis en Suisse (par exemple des assurances), mais aussi des banques ayant leur siège à l'étranger, peuvent également être agréés comme contreparties si leur participation aux opérations présente un intérêt pour la politique monétaire et s'ils contribuent à la liquidité du marché monétaire gagé en francs. En 2011, 160 banques suisses ou étrangères et six compagnies d'assurances suisses ont été actives en tant que contreparties de la Banque nationale.

Directives générales sur les instruments de politique monétaire

Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire (voir www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/Directives et règlements) concrétisent les dispositions de l'art. 9 LBN en décrivant les instruments et procédures auxquels la Banque nationale recourt pour la mise en œuvre de sa politique monétaire. En outre, elles précisent les conditions auxquelles les opérations sont conclues et spécifient les titres pouvant servir de garantie dans les opérations de politique monétaire.

Opérations d'*open market*

Pensions de titres visant à injecter ou à résorber des liquidités

Dans une pension de titres visant à injecter des liquidités, la Banque nationale achète des titres à une banque (ou à une autre contrepartie agréée) et lui crédite la somme correspondante sur son compte de virement à la BNS. Simultanément, il est convenu que la BNS revendra à la contrepartie, à une date ultérieure, une quantité équivalente de titres similaires. La banque verse à la BNS un intérêt (taux des pensions de titres) pour la durée de l'opération. Dans une pension de titres destinée à résorber des liquidités, la Banque nationale vend des titres à la contrepartie et lui débite la somme correspondante de son compte de virement. Simultanément, il est convenu que la BNS rachètera les titres à la contrepartie à une date ultérieure. La Banque nationale verse à la contrepartie un intérêt (taux des pensions de titres) pour la durée de l'opération.

Sous l'angle économique, une pension de titres est un prêt assorti d'une garantie, le prêteur étant la Banque nationale dans le cas d'une pension de titres visant à injecter des liquidités, et la banque commerciale dans le cas d'une pension de titres destinée à résorber des liquidités. Le taux d'intérêt des pensions de titres, le volume sur lequel elles portent et la durée des opérations sont fixés en fonction des besoins de la politique monétaire. Les pensions de titres sont conclues pour des durées allant d'un jour (*overnight*) à plusieurs mois.

En émettant ses propres titres de créance libellés en francs (Bons de la BNS), la Banque nationale est en mesure de résorber rapidement un volume important de liquidités. Elle peut également racheter des Bons de la BNS sur le marché secondaire afin d'augmenter au besoin les liquidités dans le système financier. Les Bons de la BNS sont admis dans les pensions et peuvent par conséquent être utilisés comme garanties pour conclure des pensions de titres. Les acquéreurs peuvent transmettre ces Bons, au même titre que d'autres papiers monétaires, à d'autres acteurs des marchés financiers, lesquels ne doivent pas nécessairement être des banques. Comme les Bons de la BNS ne sont pas des moyens de paiement ayant cours légal, ils ne peuvent être pris en compte par les banques pour remplir l'exigence en matière de réserves minimales.

Emission et rachat de Bons de la BNS

Facilités permanentes

La Banque nationale met une facilité pour resserrements de liquidités à la disposition de ses contreparties afin de leur permettre de faire face à des manques inattendus de liquidités. Pour qu'une contrepartie puisse obtenir des liquidités au titre de cette facilité, la Banque nationale doit lui ouvrir une limite, laquelle doit être couverte en permanence, à 110%, par des titres admis par la BNS dans ses pensions. La contrepartie a alors le droit de se procurer des liquidités, jusqu'au prochain jour ouvrable bancaire, à hauteur de la limite qui lui a été ouverte. Le recours à la facilité pour resserrements de liquidités se fait sous forme d'une pension de titres au taux spécial. Le taux spécial est supérieur de 0,5 point de pourcentage au taux de l'argent au jour le jour. Il est établi sur la base du SARON (Swiss Average Rate Overnight) du jour ouvrable bancaire en cours. Il s'applique jusqu'à 12 heures du jour ouvrable bancaire suivant et s'élève à 0,5% au minimum.

Facilité pour resserrements de liquidités

A la demande des acteurs des marchés financiers, les limites ouvertes au titre de la facilité pour resserrements de liquidités ont diminué dans l'ensemble de 4,6 milliards de francs, pour s'établir à 32,9 milliards. Au total, 91 acteurs des marchés financiers disposaient d'une limite fin 2011, contre 85 un an auparavant.

Afin de rendre plus aisés le déroulement du trafic des paiements dans le Swiss Interbank Clearing et le règlement des opérations de change dans le système Continuous Linked Settlement, la Banque nationale met, pendant la journée et sans intérêt, des liquidités (facilité intrajournalière) à la disposition des contreparties au moyen de pensions de titres. Les montants ainsi obtenus doivent être remboursés au plus tard à la fin du même jour ouvrable bancaire. La facilité intrajournalière ne peut donc contribuer à satisfaire aux exigences légales en matière de réserves minimales et de liquidités.

Facilité intrajournalière

Autres instruments de politique monétaire

Selon l'art. 9, al. 1, LBN, la Banque nationale peut recourir à d'autres instruments de politique monétaire, tels que les opérations au comptant ou à terme sur devises, les swaps de change, l'achat et la vente de valeurs mobilières libellées en francs ou l'émission de produits dérivés sur des créances.

Swaps de change

Dans un swap de change, les deux parties concluent simultanément la vente (ou l'achat) de devises au comptant et l'achat (ou la vente) de ces mêmes devises à terme. Les swaps de change peuvent être passés avec de nombreuses contreparties à la suite d'appels d'offres à prix fixe ou sur une base bilatérale.

Jusqu'à l'introduction des pensions de titres en 1998, le swap de change représentait le principal instrument de politique monétaire utilisé par la BNS pour approvisionner le marché en liquidités. Afin d'accélérer l'accroissement des liquidités en francs, la Banque nationale a décidé, le 10 août 2011, de conclure des swaps de change en plus des pensions de titres.

Achat et vente de devises

La Banque nationale peut acheter et vendre des monnaies étrangères contre des francs sur les marchés financiers en vue de l'accomplissement de ses tâches de politique monétaire.

2.3 Titres admis par la BNS dans ses pensions

Fondements juridiques

La Banque nationale peut, selon l'art. 9 LBN, effectuer des opérations de crédit avec les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers, pour autant que les prêts soient assortis de garanties suffisantes. Elle se couvre ainsi contre d'éventuelles pertes et assure l'égalité de traitement entre ses contreparties. Les Directives générales de la Banque nationale suisse sur ses instruments de politique monétaire décrivent, au chiffre 3, les titres que la BNS accepte en garantie dans ses opérations. Seuls les titres qui satisfont aux critères figurant dans la Note sur les titres admis par la BNS dans ses pensions (voir www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/Directives et règlements) et qui sont mentionnés dans la liste des titres admis par la BNS pour de telles opérations entrent en ligne de compte pour les pensions de titres.

La Banque nationale mène une politique ouverte en matière d'accès à ses opérations de politique monétaire et admet également des banques ayant leur siège à l'étranger comme contreparties. C'est pourquoi elle accepte, en plus des titres en francs, des garanties libellées en monnaies étrangères. Le siège du débiteur doit se trouver soit en Suisse, soit dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Les exigences minimales sont plus sévères pour les titres en monnaies étrangères que pour ceux libellés en francs. En 2011, 95% du volume des titres éligibles étaient libellés en monnaies étrangères.

Titres libellés en monnaies étrangères

En comparaison internationale, les exigences minimales de la Banque nationale en termes de négociabilité et de qualité des titres sont traditionnellement élevées. Selon les dispositions en vigueur, des titres, libellés en francs ou en monnaies étrangères, sont pris en compte s'ils remplissent ces exigences portant sur la notation, le volume d'émission, la livraison et le règlement. La sévérité de ces exigences contraint les banques à détenir des titres de qualité et liquides dans leur bilan, condition décisive pour se refinancer sur le marché monétaire même dans des circonstances difficiles. De plus, les titres admis par la BNS dans ses pensions de titres constituent des actifs disponibles au sens de l'art. 16 de l'ordonnance sur les banques.

Exigences élevées à remplir par les titres éligibles

Les titres admis par la BNS dans ses pensions jouent un rôle central pour le marché monétaire gagé. En 2011, les opérations passées et exécutées entre les acteurs du marché financier au moyen du système de pensions de titres étaient couvertes dans quelque 99% des cas par de tels titres. Les exigences élevées auxquelles doivent répondre les titres visent surtout à protéger les prêteurs et permettent l'accès d'un grand nombre de participants au système de pensions de titres. La haute qualité des titres fournis et l'efficacité du système de pensions sont décisives pour le fonctionnement du marché monétaire lors de crises financières.

Norme pour le marché interbancaire des pensions de titres

Le volume, exprimé en francs, des titres admis par la Banque nationale dans ses pensions s'élevait à 9 700 milliards de francs fin 2011. La Banque nationale n'a pas apporté de changement en 2011 à la mise en œuvre de sa politique en matière de titres éligibles. Plusieurs débiteurs importants ont subi une dégradation de leur notation dans le courant de l'année. Aussi des garanties d'un volume équivalant à quelque 170 milliards de francs ont-elles dû être retirées de la liste des titres éligibles à la BNS du fait qu'elles ne remplissaient plus les exigences minimales.

Volume des titres éligibles

2.4 Gestion des liquidités et application du cours plancher en 2011

Gestion des liquidités dans des circonstances difficiles

Les achats substantiels de devises que la Banque nationale a effectués en 2009 et en 2010 avaient entraîné un excédent important de liquidités dans le système bancaire. Aussi la Banque nationale a-t-elle continué d'appliquer jusqu'à fin juillet 2011 le processus de gestion des liquidités mis en œuvre à partir de juillet 2010. Celui-ci consistait à résorber au fur et à mesure les liquidités excédentaires au moyen de pensions de titres (*reverse repo*) et d'émissions périodiques de Bons de la BNS.

La situation a radicalement changé durant l'été 2011. La surévaluation du franc s'est en effet encore fortement accentuée, compromettant l'évolution économique de la Suisse et aggravant les risques à la baisse pour la stabilité des prix. C'est pourquoi la Banque nationale a pris, en août, des mesures destinées à accroître les liquidités sur le marché monétaire en francs dans des proportions encore jamais atteintes. Le but visé était d'accentuer la pression à la baisse sur les taux d'intérêt sur le marché monétaire et d'affaiblir ainsi le cours du franc. Ces mesures extraordinaires d'accroissement des liquidités ont ramené les taux d'intérêt à court terme à un niveau proche de zéro. Sur le marché interbancaire, ceux-ci sont même devenus par moments clairement négatifs, ce qui a nourri les spéculations relatives à l'introduction d'intérêts négatifs. Dans ce nouveau contexte, le franc a temporairement faibli, mais il a continué de subir des pressions à la hausse.

Le 6 septembre, la Banque nationale a fixé un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. Elle a laissé les liquidités à un niveau exceptionnellement élevé, même si elle a cessé, depuis l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire du 15 décembre, de poursuivre un objectif spécifique en matière d'avoirs à vue. Le cours plancher est venu compléter la stratégie de politique monétaire d'un objectif opérationnel supplémentaire, du fait que la marge de fluctuation du Libor à trois mois ne pouvait plus être réduite davantage.

Augmentation massive des avoires à vue

En raison de la résorption des liquidités excédentaires dans le système bancaire, les avoires en comptes de virement des banques en Suisse sont passés de 38 milliards de francs fin 2010 à 29 milliards début août 2011. Les avoires à vue se sont toutefois de nouveau fortement accrus à la suite des mesures adoptées en août contre la fermeté du franc. Le 3 août, la Banque nationale a annoncé qu'elle augmenterait, en l'espace de quelques jours, les avoires à vue que les banques détiennent auprès de la BNS et qu'elle les porterait à 80 milliards de francs. Pour ce faire, elle a dès lors cessé de reconduire ses opérations de résorption de liquidités (*reverse repo*) parvenant à échéance, suspendu ses émissions de Bons de la BNS et racheté de tels Bons sur le marché. Elle a ensuite relevé l'objectif visé à 120 milliards de francs le 10 août, puis à 200 milliards le 17 août. Afin d'accélérer l'accroissement des liquidités, elle a commencé à conclure des swaps de change et de proposer des pensions de titres destinées à injecter des liquidités.

Opérations de politique monétaire de la BNS

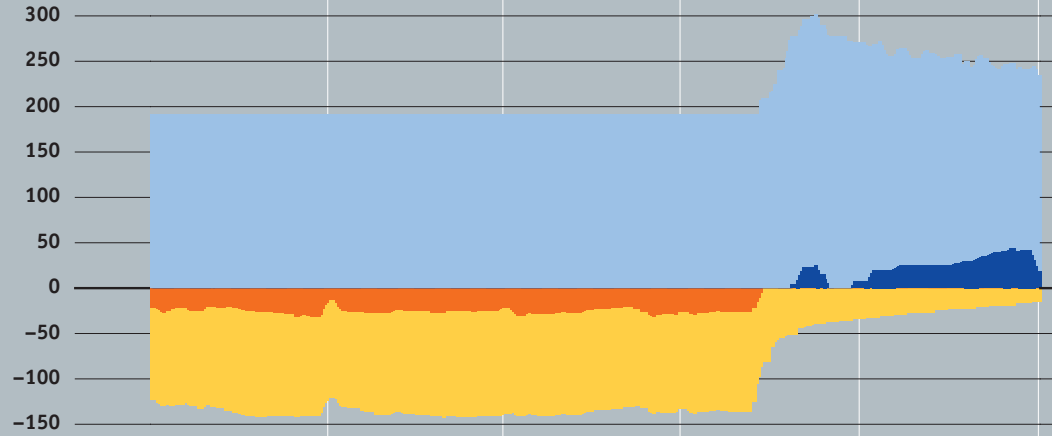
Achat de devises et swaps de change

Pensions de titres visant à injecter des liquidités

Pensions de titres visant à résorber des liquidités

Bons de la BNS

Encours, en milliards de francs et en fin de journée, résultant des opérations de politique monétaire.



Libor à trois mois et taux des pensions de titres à une semaine

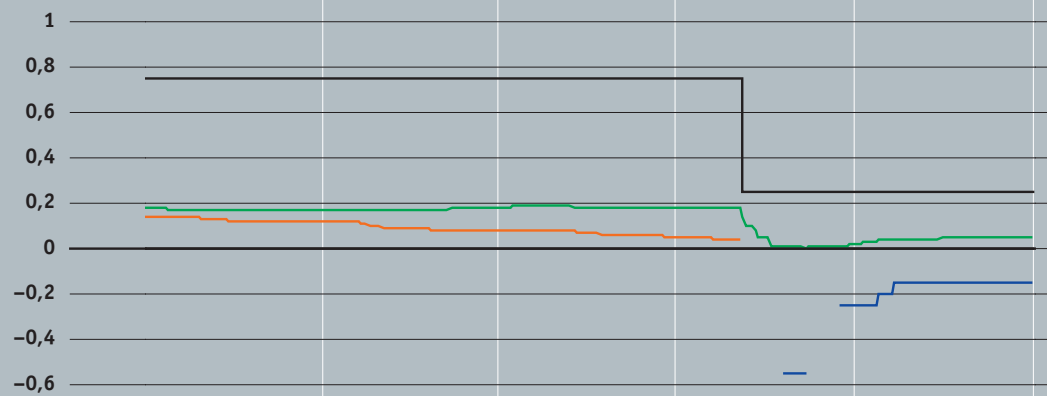
Libor à trois mois

Pensions de titres BNS (injection de liquidités)

Pensions de titres BNS (résorption de liquidités)

Marge de fluctuation

Valeurs journalières, en %.



Depuis le mois d'août, la Banque nationale porte son attention sur l'intégralité des avoirs à vue. Ceux-ci comprennent, en plus des avoirs en comptes de virement des banques en Suisse, également les engagements à vue envers la Confédération, les avoirs en comptes de virement de banques et d'institutions étrangères et les autres engagements à vue. Début septembre, l'ensemble de ces avoirs atteignait un pic historique d'un peu plus de 250 milliards de francs. Depuis le 5 septembre, les données importantes de politique monétaire publiées chaque semaine incluent non plus seulement les avoirs en comptes de virement des banques en Suisse, mais également le total des avoirs à vue.

Pensions de titres visant à résorber ou à injecter des liquidités

Jusqu'au 2 août, la Banque nationale recourait à des pensions de titres, généralement à une semaine, visant à résorber des liquidités (*reverse repo*), pour gérer le Libor à trois mois. L'encours moyen de ces opérations était de 15,3 milliards de francs, et le taux des pensions de titres a oscillé entre 0,04% et 0,12%. Lors des appels d'offres quotidiens, les banques ont proposé des liquidités pour un montant moyen de 44,5 milliards de francs, dépassant parfois de beaucoup le montant alloué. En moyenne, 76,1% des offres émanaient de banques en Suisse, le solde provenant de banques à l'étranger actives au niveau international, et 14,7% des soumissions ont été prises en compte.

Dès le 24 août, la Banque nationale a recouru à des pensions de titres visant à injecter des liquidités. En règle générale, elles ont une durée d'une semaine et sont passées sur une base bilatérale. Leur encours moyen s'est monté à 8 milliards de francs en 2011, et le taux des pensions de titres a oscillé entre -0,55% et -0,15%. En décembre, la Banque nationale a de plus conclu des pensions de titres à un mois afin de garantir l'approvisionnement en liquidités.

Emissions et rachats de Bons de la BNS

Alors que les pensions de titres avaient pour but de gérer les taux d'intérêt, l'émission de Bons de la BNS servait avant tout à résorber des liquidités. Jusqu'à fin juillet, la Banque nationale a réalisé en règle générale chaque semaine des appels d'offres portant sur des Bons d'une durée de 28 jours. Des appels d'offres supplémentaires ont en outre porté sur des durées de 84, 168 ou 336 jours. Du début de l'année au 2 août, l'encours des Bons de la BNS est resté constamment supérieur à 100 milliards de francs. Sa moyenne a été de 111,2 milliards de francs sur cette période. La forte participation des acteurs des marchés financiers aux appels d'offres a suscité une demande qui a varié entre 2,2 milliards et 22,2 milliards de francs par émission. En moyenne, les adjudications se sont élevées à 63% des offres reçues. Au total, 85 banques ont participé au moins une fois à un appel d'offres visant à placer des Bons de la BNS.

La dernière émission a eu lieu le 28 juillet. A partir du 3 août, la Banque nationale a cessé de reconduire les Bons de la BNS parvenant à échéance et a racheté des Bons encore en circulation afin d'accroître substantiellement les liquidités sur le marché monétaire. Les rachats annoncés ont été effectués de façon bilatérale sur le marché secondaire. Ils ont porté au total sur une somme de 40,4 milliards de francs. Du fait de ces rachats et compte tenu des Bons arrivés à échéance, l'encours des Bons de la BNS a diminué jusqu'à la fin de l'année pour s'établir à 15 milliards de francs.

La Banque nationale a de plus conclu des swaps de change à partir du 10 août afin d'accélérer l'expansion des liquidités en francs. Elle n'avait plus recouru à cet instrument depuis l'automne 2008. Les swaps de change ont été passés à la suite d'appels d'offres à prix fixe ou sur une base bilatérale via des plates-formes de négoce électronique réunissant de nombreuses contreparties en Suisse et à l'étranger. Leur mouvement total a été de 253,9 milliards de francs; leur durée a oscillé entre 1 et 94 jours. Ils ont permis de mettre à disposition des francs contre des dollars des Etats-Unis, des euros, des livres sterling ou des dollars canadiens.

Swaps de change

La Banque nationale a acquis des devises à hauteur de 17,8 milliards de francs en 2011 afin de lutter contre l'extrême surévaluation du franc et de faire prévaloir le cours plancher. Les achats ont été réalisés auprès de nombreuses contreparties en Suisse et à l'étranger.

Achat de devises

En raison de la forte expansion des liquidités, le Libor à trois mois est descendu à 0% en septembre. Il atteignait 0,05% en fin d'année. Malgré le niveau bas des taux d'intérêt et les taux même négatifs sur le marché interbancaire gagé, une certaine activité, même modeste, n'a jamais cessé d'être enregistrée.

Taux à court terme à un niveau extrêmement bas

Le recours à la facilité intrajournalière a diminué du fait de l'expansion massive des liquidités sur le marché monétaire en francs. Le montant moyen alloué au titre de cette facilité est ainsi passé de 7,4 milliards de francs en 2010 à 5,4 milliards en 2011. Les banques n'ont fait appel à la facilité pour resserrements de liquidités que dans des cas isolés et pour de faibles montants. En moyenne annuelle, l'encours correspondant s'est inscrit à 1 million de francs.

Facilités permanentes

Approvisionnement du marché monétaire en liquidités

En milliards de francs

Opérations de politique monétaire	2011 Encours moyen ¹	Mouvement	2010 Encours moyen ¹	Mouvement
Durées				
Opérations visant à injecter des liquidités	26,43	709,71	6,36	334,05
Pensions de titres	8,00	397,54	6,19	183,24
jusqu'à 3 jours	0,00	0,00	0,03	4,97
de 4 à 11 jours	7,29	381,49	3,51	175,30
de 12 à 35 jours	0,72	16,05	0,20	2,98
de 36 jours à 1 an	0,00	0,00	2,45	0,00
Swaps de change	18,43	253,95	0,17	7,10
jusqu'à 7 jours	1,85	102,54	0,14	7,10
de 8 à 28 jours	1,93	51,76	0,00	0,00
de 29 à 94 jours	14,64	99,64	0,04	0,00
Achats de devises	-	17,82	-	143,71
Rachats de Bons de la BNS²		40,37		
jusqu'à 28 jours		12,98		
de 29 à 84 jours		14,06		
de 85 à 168 jours		7,40		
de 169 à 336 jours		5,94		
Opérations visant à résorber des liquidités	95,03	1 140,03	76,12	1 657,75
Pensions de titres	15,29	761,95	11,64	614,06
de 4 à 11 jours	14,21	733,95	11,64	614,06
de 12 à 35 jours	1,07	28,00	0,00	0,00
Bons de la BNS	79,74	378,08	64,48	1 040,45
7 jours	-	-	8,99	463,19
28 jours	20,13	244,43	35,70	477,35
84 jours	19,96	79,77	10,39	59,69
168 jours	18,25	31,68	6,55	27,23
336 jours	21,40	22,21	2,86	12,98
Ventes d'obligations en francs	-	-	-	3,24
Facilités permanentes				
Facilité intrajournalière	5,36	1 361,66	7,35	1 882,10
Facilité pour resserments de liquidités	0,00	0,23	0,00	0,36

1 Encours moyen des opérations de politique monétaire en fin de journée (sans la facilité intrajournalière).

2 Rachats de Bons de la BNS, ventilés selon la durée résiduelle.

2.5 Aide extraordinaire sous forme de liquidités

Lorsqu'une banque en Suisse ne parvient plus à se refinancer sur le marché, la Banque nationale peut lui fournir une aide extraordinaire sous forme de liquidités (fonction de prêteur ultime). L'établissement demandeur doit revêtir une importance systémique et être solvable. De plus, une telle aide doit être couverte en permanence par des garanties suffisantes.

Une banque ou un groupe bancaire revêt une importance systémique si les difficultés de paiement rencontrées sont susceptibles d'entraver gravement le fonctionnement du système financier suisse, ou d'éléments essentiels de celui-ci, et d'avoir de surcroît des répercussions négatives sur l'économie. La BNS demande l'avis de la FINMA lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur la solvabilité d'une banque ou d'un groupe bancaire. Mais elle décide seule des garanties acceptées en couverture de l'aide accordée.

En 2011, la BNS n'a octroyé aucune aide extraordinaire sous forme de liquidités.

Conditions à remplir

**Importance systémique
d'une banque**

2.6 Réserves minimales

L'obligation de détenir des réserves minimales (art. 17, 18 et 22 LBN) vise à assurer une demande minimale de monnaie centrale de la part des banques; elle répond, par conséquent, à un objectif de politique monétaire. Les actifs en francs qui entrent dans les réserves minimales sont constitués des pièces de monnaie courantes, des billets de banque et des avoirs en comptes de virement à la BNS. L'exigence en matière de réserves minimales s'élève actuellement à 2,5% des engagements déterminants, lesquels sont composés de l'ensemble des engagements à court terme (jusqu'à 90 jours) libellés en francs et de 20% des engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements.

Lorsqu'une banque ne satisfait pas aux exigences en matière de réserves minimales, elle doit verser des intérêts à la Banque nationale, sur le montant manquant, pour le nombre de jours de la période d'application concernée. Cette pénalité est calculée à un taux supérieur de quatre points de pourcentage au taux moyen de l'argent au jour le jour (SARON) de la période d'application concernée.

**Grandes lignes de la
réglementation**

Réserves minimales en millions de francs

	2011 Encours moyen	2010 Encours moyen
Avoirs en comptes de virement à la BNS	83 166	43 961
Billets de banque	5 651	5 727
Pièces de monnaie courantes	97	98
Actifs pouvant être pris en compte	88 915	49 785
Montant exigé	10 254	9 488
Montant excédentaire	78 661	40 297
Taux de couverture (en %)	867	525

Du 20 décembre 2010 au 19 décembre 2011, le montant exigé au titre des réserves minimales s'est établi à 10,3 milliards de francs en moyenne, ce qui correspond à une hausse de 7% par rapport à l'année précédente. Les actifs pouvant être pris en compte se sont inscrits à 88,9 milliards de francs en moyenne, soit à un niveau nettement plus élevé qu'en 2010. Les banques ont ainsi détenu un montant excédentaire d'environ 78,7 milliards de francs en moyenne annuelle (2010: 40,3 milliards). Le taux de couverture moyen a encore nettement augmenté en raison des mesures extraordinaires de politique monétaire, passant de 525% à 867%. Sa moyenne de long terme avant la crise financière s'élevait à 120%.

Les 298 banques ont satisfait, à de rares exceptions près, aux dispositions légales sur les réserves minimales. Quatre établissements ont contrevenu à ces dispositions au cours d'une des périodes d'application. Les montants manquants sont restés relativement faibles. Les pénalités que ces banques ont dû verser se sont élevées au total à 3 600 francs.

2.7 Liquidités en monnaies étrangères

En juin 2011, la Banque nationale, conjointement avec la Banque du Canada, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne, a prolongé jusqu'au 1^{er} août 2012 les actuels accords de swap temporaires destinés à l'approvisionnement en dollars des Etats-Unis, qui avaient été conclus avec la Réserve fédérale des Etats-Unis. D'entente avec les banques centrales précitées, ces accords ont été prorogés en novembre de 14 mois supplémentaires, soit jusqu'en février 2013. Simultanément, les banques centrales ont décidé d'abaisser de 100 points de base le taux appliqué à ces opérations en le ramenant au taux Overnight Index Swap (OIS) en dollars majoré de 50 points de base. Ces mesures visaient à atténuer les tensions sur les marchés financiers et, partant, à en réduire les effets sur l'approvisionnement en crédits des ménages et des entreprises, afin de stimuler la croissance économique.

Les accords de swap, qui ont été passés avec la Réserve fédérale des Etats-Unis pour la première fois en décembre 2007 en rapport avec la crise financière, servent de base aux appels d'offres pour pensions de titres contre dollars des Etats-Unis lancés par la Banque nationale. Ces pensions de titres sont couvertes par des titres éligibles auprès de la BNS. Elles n'ont aucun effet sur l'approvisionnement en francs, mais permettent aux contreparties de la Banque nationale d'accéder plus aisément à des liquidités en dollars des Etats-Unis.

La Banque nationale a proposé hebdomadairement des pensions de titres contre dollars des Etats-Unis d'une durée d'une semaine. Elle a décidé en septembre, d'entente avec les autres banques centrales, de mettre par ailleurs à disposition des liquidités en dollars des Etats-Unis dans le cadre d'opérations portant sur une durée plus longue afin de couvrir les besoins au-delà de l'échéance annuelle. Aussi des pensions de titres contre dollars des Etats-Unis d'une durée de trois mois ont-elles été proposées durant le quatrième trimestre. Indépendamment des durées proposées, les banques n'ont fait usage de cette offre que dans des cas isolés, et pour des montants modestes.

Dans le cadre de l'action concertée des banques centrales en novembre, la Banque nationale a décidé de participer à la mise en place d'un réseau d'accords de swap bilatéraux à durée déterminée. Cette mesure permet à la BNS d'approvisionner, si nécessaire, les banques centrales concernées en francs suisses. A l'inverse, elle serait en mesure de proposer des liquidités non seulement en dollars des Etats-Unis, mais aussi en dollars canadiens, en livres sterling, en yens et en euros. Jusqu'à fin 2011, il n'a pas été nécessaire de fournir des liquidités dans des monnaies étrangères autres que le dollar des Etats-Unis.

Accords de swap avec la Réserve fédérale

Accords de swap bilatéraux à durée déterminée

3 Approvisionnement en numéraire

3.1 Principes

Mandat

La Banque nationale exerce le monopole d'émission des billets de banque. Conformément à l'art. 5, al. 2, let. b, LBN, elle a pour tâche d'assurer l'approvisionnement du pays en numéraire (billets et pièces). Avec les banques, la Poste et les CFF, elle veille à ce que le trafic des paiements au comptant soit efficace et sûr.

Rôle de la BNS

La Banque nationale tient compte des fluctuations saisonnières de la demande de numéraire et remplace les billets et pièces ne pouvant plus être mis en circulation. En aval, la distribution est faite par les banques, la Poste et les entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire. Ces partenaires contribuent également à mettre du numéraire en circulation et à en retirer du circuit.

3.2 Services de caisse et agences

Mouvement de caisse

Dans les services de caisse de la Banque nationale à Berne, à Zurich et à Genève, le mouvement de caisse (entrées et sorties) s'est établi à 123,6 milliards de francs en 2011, contre 133,1 milliards l'année précédente. Au total, les services de caisse ont repris 451,8 millions de billets (2010: 482,9 millions) et 1 693 tonnes de pièces (1 780 tonnes). La Banque nationale a vérifié le nombre, la qualité et l'authenticité des billets et des pièces. Les services de caisse ont en outre enregistré des sorties totalisant 469,9 millions de billets (492,2 millions) et 2 364 tonnes de pièces (2 307 tonnes).

Fermeture de la caisse de Genève

Dans les mouvements de numéraire, les principaux partenaires de la Banque nationale – à savoir les banques, la Poste et les entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire – transfèrent de plus en plus, depuis quelques années, le traitement du numéraire vers quelques rares sites bénéficiant d'une situation centrale. De ce fait, il n'était plus possible de maintenir à Genève une succursale avec service de caisse fonctionnant efficacement sur le plan économique. Aussi la Banque nationale a-t-elle décidé, en février 2011, de la fermer le 31 janvier 2012 – elle était la dernière de ses huit succursales – et de concentrer le traitement du numéraire sur les sièges de Berne et de Zurich. Afin de continuer à assurer de manière optimale l'approvisionnement en numéraire de la région genevoise, la Banque nationale a ouvert une agence, le 1^{er} février 2012, à la demande de la Banque Cantonale de Genève.

Les agences sont des services de caisse gérés par des banques cantonales et opérant sur mandat de la Banque nationale. Elles soutiennent, sur le plan régional, les services de caisse de la BNS pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces. Pour remplir cette fonction, elles disposent de numéraire appartenant à la Banque nationale. Le réseau d'agences de la Banque nationale n'a pas été épargné par le processus de concentration des mouvements de numéraire. Après la fermeture, en 2010, des agences de Bienne et de Thoune, l'agence de Bâle a elle aussi fermé ses portes, fin janvier 2011, à la demande de la Banque Cantonale de Bâle. Ces fermetures d'agences ont découlé du recul de la demande de prestations de service dans le domaine du numéraire. Depuis l'ouverture de l'agence de Genève, en février 2012, la Banque nationale compte 14 agences.

Dans les agences, le mouvement de caisse (entrées et sorties) a porté sur 11,5 milliards de francs, contre 13,9 milliards en 2010. Ces dernières années, sa part au total des mouvements de caisse de la Banque nationale a légèrement diminué.

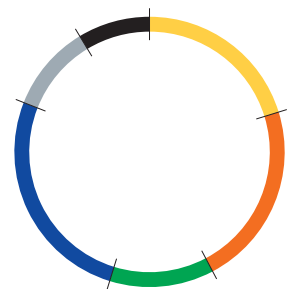
3.3 Billets de banque

En vertu de l'art. 7 de la loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP), la Banque nationale émet des billets de banque selon les nécessités du trafic des paiements et retire de la circulation les billets usés ou détériorés et les billets excédentaires du fait des fluctuations saisonnières. Elle fixe la valeur nominale des coupures et en choisit le graphisme. Les questions de sécurité revêtent une importance particulière. En raison de l'évolution rapide des technologies de reproduction, les éléments de sécurité dont les billets sont dotés doivent être réexaminés en permanence, sur le plan de la fiabilité, et adaptés le cas échéant. En collaboration avec des tiers, la Banque nationale développe de nouveaux éléments de sécurité qui permettent de renforcer la sûreté des billets actuels et la protection des nouvelles coupures.

Modifications dans les agences

Mouvement de caisse dans les agences

Mandat



Billets en circulation Coupures en millions d'unités

10 francs:	68
20 francs:	74
50 francs:	42
100 francs:	88
200 francs:	35
1 000 francs:	29

Moyenne annuelle 2011.

Billets en circulation

Etant donné la situation toujours incertaine sur les marchés financiers et les taux d'intérêt bas, la demande de billets de banque est restée élevée. En moyenne annuelle, la circulation des billets a nettement augmenté, passant de 47,1 milliards de francs en 2010 à 49,3 milliards en 2011. Au quatrième trimestre 2011, les billets en circulation se sont accrus sensiblement, la demande de billets de 1 000 francs ayant été supérieure à la moyenne. Le nombre total des billets en circulation s'est établi, en moyenne annuelle, à 336,3 millions, contre 325,1 millions en 2010.

Emission et destruction de billets de banque

En 2011, la Banque nationale a mis en circulation 63,7 millions de billets neufs (2010: 75,2 millions), d'une valeur nominale de 4,2 milliards de francs (5,1 milliards). Elle a retiré, pour les détruire, 67,4 millions (77,3 millions) de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 4,1 milliards de francs (4,8 milliards).

Contrefaçons

En Suisse, environ 3 700 faux billets de banque ont été saisis en 2011 (2010: 4 400). La Banque nationale a découvert 42 contrefaçons en 2011, contre 61 l'année précédente. Le nombre des fausses coupures suisses saisies – 11 (14) pour chaque million de billets en circulation – est modeste en comparaison internationale.

Report de la date d'émission de la nouvelle série de billets

Des problèmes techniques ayant surgi à un stade précoce de la fabrication de la nouvelle série de billets de banque, l'émission de cette série a été reportée d'au moins un an. La Banque nationale communiquera la date d'émission de l'ensemble de la série au moment où la première coupure sera prête à être mise en circulation. Etant donné que le niveau des normes de sécurité appliquées aux billets actuels est toujours élevé et que les quantités nécessaires de coupures peuvent être fabriquées, un approvisionnement sans faille de l'économie en billets de banque reste garanti. Jusque récemment, la Banque nationale estimait que la première coupure pourrait être mise en circulation vers fin 2012.

3.4 Pièces

Mandat

La Banque nationale assure, à la demande de la Confédération, la mise en circulation des pièces et la reprise de celles-ci. Son rôle est précisé à l'art. 5 LUMMP. La Banque nationale met en circulation le nombre nécessaire de pièces frappées par Swissmint. Elle reprend, à leur valeur nominale, les pièces excédentaires. Les prestations fournies par la BNS dans le domaine des pièces ne sont pas facturées à la Confédération, étant donné qu'elles entrent dans le mandat qui consiste à approvisionner le pays en numéraire.

Pièces en circulation

En moyenne annuelle, la circulation des pièces s'est établie à 2 784 millions de francs en 2011 (2010: 2 719 millions), ce qui correspond à 4 886 millions de pièces (4 766 millions).

4 Contribution au bon fonctionnement du trafic des paiements sans numéraire

4.1 Principes

La Banque nationale facilite et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire (art. 5, al. 2, let. c, LBN). Elle peut, en vertu de l'art. 9 LBN, tenir des comptes (les comptes de virement) dont les titulaires sont des banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers.

Les banques et d'autres intervenants sur les marchés financiers recourent, pour la majeure partie des paiements sans numéraire, au Swiss Interbank Clearing (système SIC). Le SIC est un système de paiement à règlement brut en temps réel. Cela signifie que les ordres de paiement sont exécutés en temps réel, individuellement et irrévocablement, sur les comptes de compensation des participants. Les opérations ont ainsi une qualité équivalente à celle des paiements en numéraire. Seuls les détenteurs de comptes de virement à la BNS peuvent participer au système SIC.

La Banque nationale pilote le système SIC. Au début d'une journée de clearing, elle transfère des liquidités des comptes de virement à la BNS aux comptes de compensation qui sont utilisés pour le règlement des paiements dans le SIC. En fin de journée, elle transfère les avoirs des comptes de compensation aux comptes de virement à la BNS. Juridiquement, les deux comptes n'en font qu'un. Dans le système SIC, une journée de clearing commence à 17 heures et s'achève le jour suivant, à 16 h 15. La Banque nationale surveille l'exploitation du système et veille à ce que des liquidités en quantité suffisante soient à la disposition des participants. Au besoin, elle accorde des crédits intrajournaliers, couverts par des titres. La gestion des crises lui incombe également.

La Banque nationale a chargé SIX Interbank Clearing SA d'exploiter le SIC. Le mandat confié à SIX Interbank Clearing SA, à savoir fournir les services d'un centre de calcul pour le système SIC, est régi par le contrat SIC conclu entre la Banque nationale et cette société. Quant aux relations entre la Banque nationale et les titulaires de comptes de virement, elles sont réglées par le contrat de giro SIC.

En vertu du contrat SIC, la Banque nationale peut exiger des adaptations et des extensions du système SIC, et toute modification requiert son aval. Elle siège en outre au conseil d'administration de SIX Interbank Clearing SA et dans divers groupes de travail sur le trafic des paiements, ce qui lui permet d'y exercer une influence.

Outre les banques, la Banque nationale peut aussi admettre au système SIC d'autres intervenants qui opèrent à titre professionnel sur les marchés financiers. Il s'agit de PostFinance, de négociants en valeurs mobilières, de sociétés d'assurances et d'autres établissements, tels que des entreprises spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire, qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la politique monétaire de la Banque nationale ou dans le trafic des paiements. A certaines conditions, des banques établies à l'étranger ont elles aussi accès au SIC. Chaque participant au système SIC doit disposer d'un compte de virement à la Banque nationale, mais tous les titulaires de comptes de virement à la BNS ne participent pas au système SIC.

Mandat

Le SIC: un système de paiement à règlement brut en temps réel

Pilotage du SIC par la BNS

Exploitation par SIX Interbank Clearing SA

Participation au système SIC

Admission au système SIC

Le système SIC piloté par la Banque nationale est un élément central de l'infrastructure de la place financière suisse. SIX Interbank Clearing SA, qui assure l'exploitation du SIC, est une filiale de SIX Group SA. Cette société englobe aussi la Bourse suisse Swiss Exchange SA, le système de règlement des opérations sur titres SECOM (exploité par SIX SIS SA) et la contrepartie centrale SIX x-clear SA. Le SECOM est raccordé au SIC. Ce raccordement permet d'appliquer le principe livraison contre paiement au déroulement des opérations sur titres, ce qui élimine le risque de règlement.

4.2 Le système SIC en 2011

En 2011, le SIC a exécuté, par jour, près de 1,6 million de transactions pour un montant de 247 milliards de francs. Le nombre de transactions a augmenté de 2,8% par rapport à l'année précédente, alors que leur montant progressait de 22,3%. Aux jours de pointe, le système a traité jusqu'à 5,5 millions de paiements pour une somme totale de 403 milliards de francs.

Système SIC – Chiffres clés

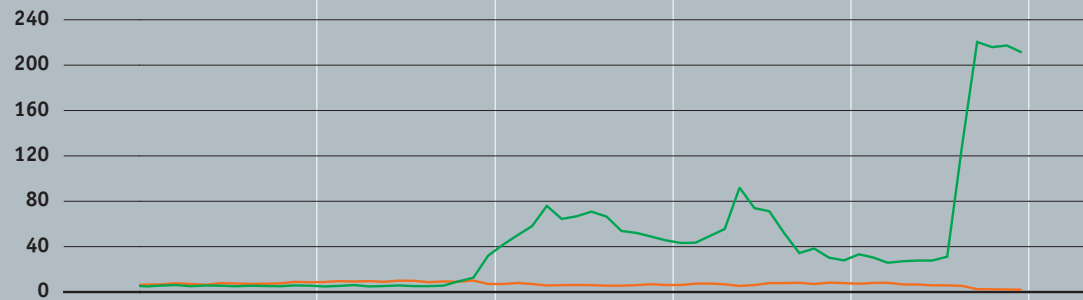
	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de transactions (en milliers)					
Moyenne journalière	1 421	1 468	1 508	1 542	1 585
Valeur journalière la plus élevée de l'année	4 167	4 350	4 788	5 056	5 477
Montants (en milliards de francs)					
Moyenne journalière	208	229	225	202	247
Valeur journalière la plus élevée de l'année	337	343	411	425	403
Montant par transaction (moyenne, en milliers de francs)					
	146	156	149	131	156
Détention de liquidités (moyenne, en millions de francs)					
Avoirs en comptes de virement, en fin de journée	5 470	8 522	57 886	50 489	101 189
Liquidités intrajournalières	8 828	9 515	6 362	7 211	5 237

Liquidités dans le Swiss Interbank Clearing

Recours, par les banques,
aux pensions de titres
intrajournalières

Avoirs en comptes de virement

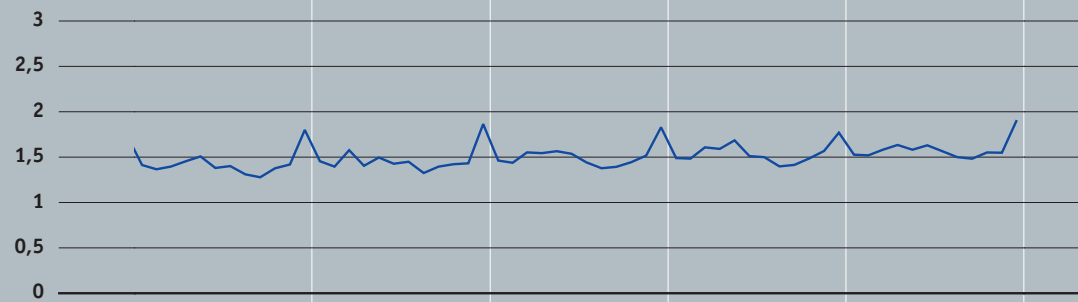
Moyennes mensuelles des valeurs
journalières, en milliards de francs.



Nombre de paiements dans le Swiss Interbank Clearing

Nombre de paiements

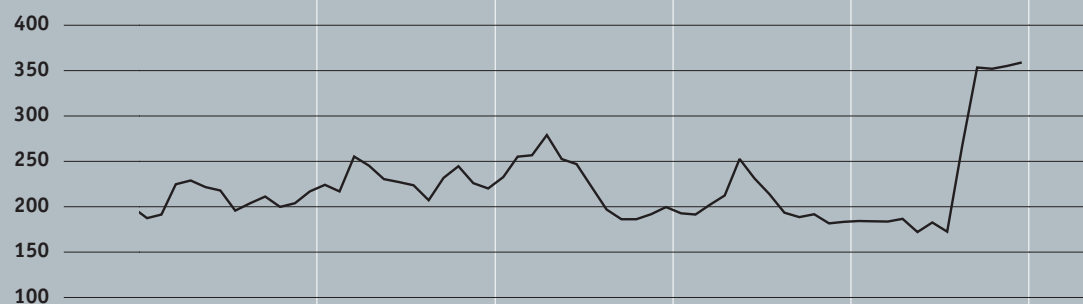
Moyennes mensuelles des valeurs
journalières, en millions d'unités.



Volume des paiements dans le Swiss Interbank Clearing

Volume des paiements

Moyennes mensuelles des valeurs
journalières, en milliards de francs.



Participants au système SIC

Le 31 décembre 2011, la Banque nationale comptait 494 titulaires de comptes de virement (fin 2010: 491), dont 380 (377) participaient au système SIC. Les participants au SIC étaient établis majoritairement en Suisse (260 fin 2011, contre 259 fin 2010). Parmi ceux-ci, 21 (19) faisaient partie de la catégorie des «autres intervenants sur les marchés financiers». Depuis l'extension, début 2010, du cercle des participants agréés pour les opérations de politique monétaire, six compagnies d'assurances établies en Suisse se sont raccordées au système SIC, principalement pour le règlement des pensions de titres.

Nouvelle architecture SIC et Single Interface

Entré en service il y a 25 ans, le système SIC sera adapté en fonction des mutations technologiques. Le projet «Nouvelle architecture SIC» consiste essentiellement à renouveler l'infrastructure technique. Placé sous la direction de SIX Interbank Clearing SA, ce projet est soutenu par la Banque nationale et les banques. Quant au projet «Single Interface», il a pour objet d'examiner les possibilités d'améliorer la communication entre les banques et le système SIC ainsi qu'avec d'autres systèmes de SIX Group SA.

4.3 TARGET2-Securities

T2S dans la zone euro

La Banque centrale européenne développe le système de règlement des opérations sur titres TARGET2-Securities (T2S). Celui-ci remplacera, entièrement ou en partie, les systèmes nationaux de règlement des opérations sur titres auxquels recourent actuellement les dépositaires centraux de valeurs mobilières et permettra de réduire considérablement le coût des opérations transfrontières en Europe. Sa mise en service est prévue pour 2015.

Participation de SIX SIS SA à T2S pour les opérations en euros

T2S n'est pas dénué d'importance pour la place financière suisse. D'entente avec la Banque nationale, SIX SIS SA a signé en 2009 une déclaration d'intention en vue d'une participation à T2S pour des transactions en euros. Une telle participation permettrait aux intervenants sur le marché financier suisse d'abaisser le coût des opérations sur titres libellés en euros.

Pas de participation du franc à T2S

La BCE se montre intéressée par le fait d'intégrer dans T2S d'autres monnaies de règlement en plus de l'euro. Afin d'évaluer l'intérêt de la place financière suisse à une participation du franc à T2S, la Banque nationale et SIX Group SA ont mené des entretiens avec les intervenants sur les marchés. Il en est ressorti que ces intervenants ne voyaient pas d'urgence à une participation du franc à ce système. En outre, la Banque nationale estimait que les conditions contractuelles n'étaient pas idéales pour une telle participation. Par conséquent, elle a informé la BCE en septembre que, jusqu'à nouvel avis, le franc n'était pas à disposition comme monnaie de règlement dans T2S.

5 Gestion des actifs

5.1 Principes

Les actifs de la Banque nationale remplissent d'importantes fonctions sur le plan monétaire. Ils sont formés principalement de l'or et des placements en monnaies étrangères et, pour une petite partie, d'actifs financiers en francs. Leur montant et leur composition dépendent du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire. La loi sur la BNS (LBN) confie à la Banque nationale la tâche de gérer les réserves monétaires (art. 5, al. 2), dont une part doit consister en or, conformément à l'art. 99, al. 3, de la Constitution fédérale.

Mandat

La Banque nationale détient ses réserves monétaires essentiellement sous forme de placements de devises et d'or. Les réserves monétaires englobent également la position de réserve au FMI et les moyens de paiement internationaux. La Banque nationale a besoin de réserves monétaires pour disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui est nécessaire sur le plan monétaire. Ces réserves contribuent en outre à renforcer la confiance et servent à prévenir et à surmonter d'éventuelles crises.

Réserves monétaires

A partir d'août 2011, la Banque nationale a fourni au marché des liquidités en francs à l'aide de swaps de change. Les placements dans ces monnaies étrangères font partie des réserves monétaires. Par contre, le prêt au fonds de stabilisation n'entre pas dans ces réserves.

Au titre des actifs financiers en francs, la Banque nationale détenait fin 2011 des obligations en francs et des créances résultant de pensions de titres. Grâce à ces dernières, la Banque nationale met, en échange de titres, des liquidités à la disposition des intervenants sur les marchés financiers.

Actifs financiers en francs

Le placement des actifs, qui n'a pas la priorité sur la conduite de la politique monétaire, obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. Les directives générales de la BNS sur la politique de placement (voir www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/Directives et règlements) décrivent la marge de manœuvre à disposition dans ce domaine et les processus à appliquer dans les placements et le contrôle des risques. La Banque nationale opère dans un tel cadre selon les principes d'une gestion moderne de patrimoine. Par une diversification des placements, elle vise à obtenir un rapport approprié entre risques et rendements.

Primat de la politique monétaire

Le prêt au fonds de stabilisation a servi au financement de la reprise des actifs illiquides d'UBS. Le fonds de stabilisation, qui est géré par la Banque nationale, a pour objet de liquider progressivement les actifs qu'il a repris. Les recettes (intérêts, cessions et remboursements) tirées de son portefeuille permettent avant tout de rembourser le prêt.

Prêt au fonds de stabilisation

Le financement du prêt a été effectué, depuis le milieu de 2010, par des fonds provenant du placement de devises. Auparavant, il avait été opéré par l'émission de Bons de la BNS libellés en dollars des Etats-Unis.

5.2 Processus de placement et de contrôle des risques

Compétences du Conseil de banque, du Comité des risques...

La loi sur la Banque nationale définit les compétences et précise la tâche de la BNS en matière de gestion des actifs. Il appartient au Conseil de banque de surveiller l'ensemble des processus de placement et de contrôle des risques. Cet organe évalue les principes sur lesquels reposent ces processus et veille à leur application. Un Comité des risques, constitué de trois membres du Conseil de banque, l'appuie dans ces tâches. Il surveille en particulier la gestion des risques. Les rapports internes établis par la Gestion des risques, l'unité d'organisation compétente, sont adressés à la Direction générale et au Comité des risques.

... de la Direction générale...

La Direction générale définit les principes de la politique de placement. Elle fixe notamment les exigences auxquelles les placements doivent satisfaire en matière de sécurité, de liquidité et de rendement, mais aussi les monnaies, les instruments de placement ainsi que les catégories de placement et de débiteurs entrant en ligne de compte. En outre, elle détermine le niveau et la composition des réserves monétaires ainsi que des autres actifs et arrête la stratégie de placement des actifs. Cette stratégie porte sur la ventilation des actifs entre les divers portefeuilles, les paramètres à respecter dans la gestion, en particulier les parts revenant aux différentes monnaies et catégories de placements, et la délimitation de la marge de manœuvre à disposition sur le plan opérationnel.

... du Comité de placement, des gestionnaires de portefeuille...

Au niveau opérationnel, un Comité de placement interne arrête l'allocation tactique des réserves de devises. En tenant compte des limites stratégiques imposées, il adapte à l'évolution des conditions du marché des paramètres tels que les durées des placements et les parts des monnaies et des catégories de placements. L'unité d'organisation responsable des placements assure la gestion des portefeuilles. Des gestionnaires internes se chargent de la grande majorité des placements. Des gestionnaires de fortune externes ont été engagés afin de permettre des comparaisons avec les résultats obtenus à l'interne. Les compétences relatives aux opérations de politique monétaire et aux placements sont largement dissociées pour prévenir tout conflit d'intérêts.

... et de la Gestion des risques

La stratégie de placement repose sur des exigences relevant de la politique de l'institut d'émission et sur des analyses approfondies des risques et des rendements. Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de lignes directrices et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des scénarios de crise (*stress tests*) sont effectués régulièrement.

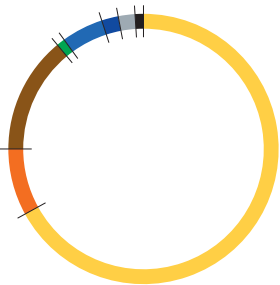
Dans ces calculs, il est tenu compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, celui-ci étant généralement à long terme. Afin de gérer et d'analyser les risques de crédit, on recourt aux notations des grandes agences spécialisées, aux indicateurs de marché et aux analyses internes. Les limites de crédit sont fixées sur la base de ces informations et adaptées en cas de modifications dans l'évaluation des risques de contrepartie. A quelques exceptions près, les valeurs de remplacement des produits dérivés sont couvertes par des titres. Les risques de concentration et de réputation sont également pris en considération pour établir les limites de risque. Les données sur les risques sont agrégées en tenant compte de tous les placements. Le respect des lignes directrices et des limites fait l'objet de contrôles quotidiens. Les résultats de ces contrôles entrent dans les rapports trimestriels qui sont adressés à la Direction générale et au Comité des risques du Conseil de banque.

5.3 Evolution et structure des actifs

Evolution des actifs

La somme du bilan de la Banque nationale atteignait 346 milliards de francs fin 2011, dépassant ainsi de 76 milliards celle de fin 2010 (270 milliards). Cette évolution s'explique principalement par la progression des réserves monétaires, qui ont augmenté de 62 milliards en l'espace d'une année, pour se chiffrer à 314 milliards de francs. Les placements découlant de swaps devises contre francs, la revalorisation des réserves monétaires et les achats de devises ont joué un rôle déterminant à cet égard. Les devises issues de swaps et détenues à titre temporaire sont placées, jusqu'au dénouement de ceux-ci, dans des titres d'Etat de courte durée, dans des pensions de titres et sur des comptes à vue auprès de banques centrales. Les actifs en francs ont eux aussi progressé. Alors que les obligations en francs se sont maintenues à 4 milliards, les créances résultant de pensions de titres ont augmenté pour atteindre 18 milliards de francs. Le prêt au fonds de stabilisation a continué à diminuer à la suite de remboursements, de paiements d'intérêts et de cessions. Il s'élevait encore à 8 milliards de francs fin 2011, contre 12 milliards un an auparavant. Il est formé de montants libellés en diverses monnaies et rémunérés au Libor à un mois de la monnaie concernée, majoré de 2,5 points.

Catégories de débiteurs et instruments



Structure des actifs de la BNS En %

Placements de devises,
sans les placements découlant
de swaps de change 67

Placements découlant
de swaps de change 8

Or 14

Titres en francs 1

Créances en francs résultant
de pensions de titres 5

Prêt au fonds de stabilisation 2

Institutions monétaires 2

Autres actifs 1

Total: 346 milliards de francs.
Fin 2011.

Fin 2011, les portefeuilles d'obligations (placements de devises et obligations en francs) étaient constitués de titres émis par des Etats, des établissements paraétatiques, des organisations supranationales, des collectivités locales, des établissements financiers (essentiellement des lettres de gage) et d'autres entreprises. Des devises ont également été placées dans des banques, avec garanties et, dans une faible mesure, sans garanties. Les portefeuilles d'actions ont été gérés passivement, les placements ayant été effectués de manière à reproduire de larges indices représentatifs des marchés en euros, en dollars des Etats-Unis, en yens japonais, en livres sterling et en dollars canadiens. A la fin de l'année, une part insignifiante du stock d'or avait fait l'objet de prêts garantis.

La Banque nationale a recouru à divers produits dérivés dans le cadre de la gestion des placements de devises. Au nombre de ces produits figurent les opérations à terme sur devises et les options sur devises; celles-ci permettent de gérer la ventilation des placements selon la monnaie. Pour la gestion des risques de taux d'intérêt, la Banque nationale a utilisé des produits dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt et les contrats à terme (*futures*) sur taux d'intérêt et, pour celle de son portefeuille d'actions, des contrats à terme (*futures*) sur indices boursiers. Des *credit default swaps* (CDS) ont été conclus pour un montant peu élevé en vue de gérer les obligations d'entreprises.

**Structure des placements: devises et obligations en francs,
à la fin de l'année** (sans les placements ni les engagements
découlant de swaps devises contre francs)

	2011		2010	
	Placements de devises	Obligations en francs	Placements de devises	Obligations en francs

Ventilation selon la monnaie, en %

(compte tenu des opérations sur produits dérivés)

	2011	2010
Franc	100	100
Euro	52	55
Dollar des Etats-Unis	26	25
Yen japonais	9	10
Livre sterling	5	3
Dollar canadien	4	4
Autres ¹	4	3

Catégories de placements, en %

	2011	2010
Placements bancaires	0	0
Obligations d'Etat ²	83	83
Autres obligations ³	8	6
Actions	9	11

Structure des obligations, en %

	2011	2010
Obligations notées AAA ⁴	83	82
Obligations notées AA ⁴	12	14
Obligations notées A ⁴	3	3
Autres obligations	2	1
Duration des obligations (en années)	4,0	4,0

1 Dollar australien, couronnes danoise et suédoise, dollar de Singapour.

2 Obligations d'Etat en monnaies locales; les placements en francs comprennent également des obligations de cantons et de communes suisses.

3 Obligations d'Etat en monnaies non locales, obligations de collectivités locales étrangères et d'organisations supranationales, lettres de gage, obligations d'entreprises, etc.

4 Notation moyenne établie sur la base des notations des trois agences principales.

La structure des placements de devises (abstraction faite des placements et des engagements découlant de swaps devises contre francs, qui ne renferment aucun risque direct de change) et des obligations en francs n'a guère varié de fin 2010 à fin 2011. Le principe de diversification des monnaies et des catégories de placements a encore été appliqué. Les parts des monnaies principales, soit l'euro et le dollar des Etats-Unis, s'inscrivaient à respectivement 52% et 26% à la fin de l'année.

**Evolution de la structure
des actifs**

5.4 Profil de risque

Profil de risque

Les principaux risques sur les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant du prix de l'or, des cours de change, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés grâce surtout à la diversification des placements. Le risque de liquidité est limité, car la Banque nationale détient une part largement prépondérante de ses placements dans les monnaies et sur les marchés mondiaux les plus liquides. Les placements sont faiblement exposés à des risques de crédit. Les risques liés au prêt accordé au fonds de stabilisation sont commentés au chapitre 6.7 et dans la partie «Informations financières sur le fonds de stabilisation» du Rapport financier.

... des réserves monétaires...

Dans les réserves monétaires, les principaux facteurs de risques ont découlé des cours de change et du prix de l'or. Etant donné les montants élevés et la volatilité accrue, les risques liés aux réserves monétaires ont augmenté sensiblement. Les placements de devises découlant des swaps de change ne renferment aucun risque direct de change ni de risques de taux d'intérêt. La durée des placements correspond à celle des swaps, qui s'étend en général sur une période de trois mois au maximum. Dans les placements de devises (hors ceux découlant des swaps de change), les risques de change ne sont en principe pas couverts vis-à-vis du franc; une garantie de change pourrait, d'une part, entraver les effets des opérations sur devises passées dans le cadre de la politique monétaire et, d'autre part, réduire la capacité d'action de la Banque nationale. C'est pourquoi les variations de la valeur extérieure du franc influent directement sur la valeur des placements de devises. Etant donné que la durée moyenne d'immobilisation des capitaux (duration) était de quatre ans pour les placements porteurs d'intérêts et que la part des actions s'élevait à 9%, les risques de taux d'intérêt et ceux liés aux actions n'ont contribué que dans une faible mesure au risque global.

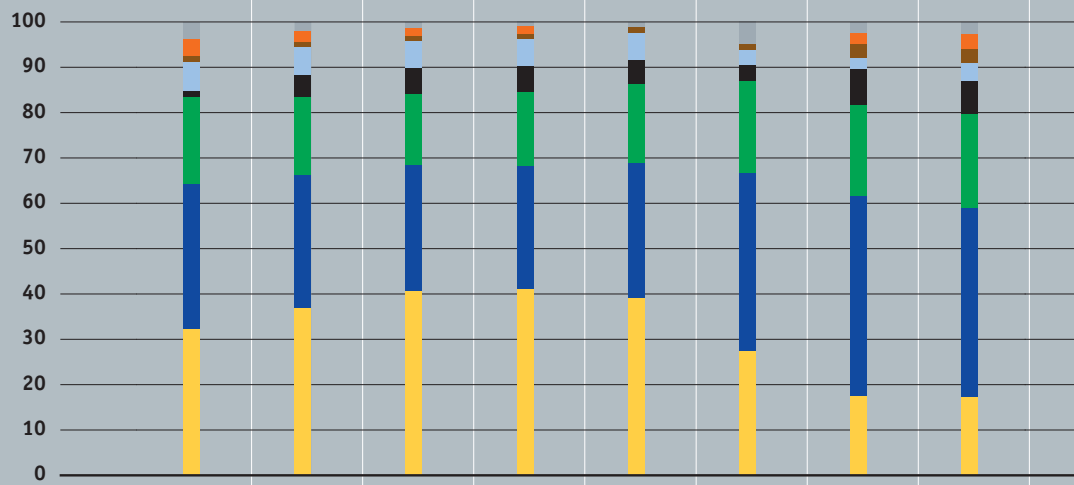
... et des obligations en francs

Le portefeuille d'obligations en francs comprend principalement des obligations émises par la Confédération, les cantons et des débiteurs étrangers ainsi que des lettres de gage suisses. La durée de ce portefeuille était de plus de six ans.

Risques de crédit

Par ses placements en obligations, la Banque nationale est exposée à des risques de crédit vis-à-vis de différents débiteurs et de diverses catégories de débiteurs. Ces placements portent sur des obligations émises par des collectivités publiques et des organisations supranationales ainsi que sur des lettres de gage et des titres similaires. Les placements de devises comprenaient également des portefeuilles d'obligations d'entreprises pour un montant d'environ 7 milliards de francs. La Banque nationale a encouru, vis-à-vis de banques, des risques de crédit découlant d'instruments non négociables par ses dépôts à terme fixe et par ses valeurs de remplacement pour produits dérivés, soit au total 270 millions de francs. Les prêts d'or n'ont pas été exposés à des risques de crédit substantiels. Ils étaient couverts par des titres de créance d'une qualité supérieure à la moyenne.

Réserves monétaires



Les placements sont détenus en majeure partie sous forme d'obligations d'Etat, celles émises par les pays européens du noyau dur et par les Etats-Unis constituant plus de la moitié de ce type de placement. Fin 2011, une part prépondérante des obligations (83%) avait la note AAA, soit la notation la meilleure. Au total, 95% des obligations étaient notées AA ou plus.

La Banque nationale se montre très exigeante en ce qui concerne la liquidité de ses placements. Fin 2011, elle détenait 78% des placements de devises dans deux monnaies principales, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis, dont une grande partie investie dans des obligations d'Etat liquides.

5.5 Résultat des placements

Le résultat des placements est établi pour les placements de devises, l'or et les obligations en francs. Les revenus tirés des opérations de politique monétaire, à savoir les swaps de change et les pensions de titres ainsi que des propres titres de créance, mais aussi les coûts en résultant, sont exclus du calcul du rendement.

En 2011, le rendement des réserves monétaires s'est inscrit à 4,9%. Du fait de la hausse vigoureuse du prix de l'or, les réserves d'or en francs ont augmenté de 12,3%. Les placements de devises ont généré un rendement en francs de 3,1%. L'évolution favorable des obligations y a contribué; celles-ci ont en effet enregistré des gains de cours à la suite du repli des taux d'intérêt servis sur les principales monnaies de placement. Par contre, les pertes de change sur les portefeuilles d'actions ont été supérieures au produit des dividendes. Les rendements moyens de change sur les placements de devises ont été légèrement négatifs en raison de la revalorisation du franc. Quant au rendement des obligations en francs, il s'est inscrit à 5,6%.

Rendements des placements¹

	Réserves monétaires ²					Obligations en francs
	Total	Or	Placements de devises			Total
			Total	Monnaies	Monnaies détenues	
1999			9,7	9,2	0,4	0,7
2000	3,3	-3,1	5,8	-2,0	8,0	3,3
2001	5,2	5,3	5,2	-1,2	6,4	4,3
2002	1,4	3,4	0,5	-9,1	10,5	10,0
2003	5,0	9,1	3,0	-0,4	3,4	1,4
2004	0,5	-3,1	2,3	-3,2	5,7	3,8
2005	18,9	35,0	10,8	5,2	5,5	3,1
2006	6,9	15,0	1,9	-1,1	3,0	0,0
2007	10,1	21,6	3,0	-1,3	4,4	-0,1
2008	-6,0	-2,2	-8,7	-8,9	0,3	5,4
2009	11,0	23,8	4,8	0,4	4,4	4,3
2010	-5,4	15,3	-10,1	-13,4	3,8	3,7
2011	4,9	12,3	3,1	-0,8	4,0	5,6

1 Rendements, en %, pondérés par le facteur temps, sur la base des données journalières.

2 Correspond, dans ce tableau, à l'or et aux placements de devises, sans les DTS du FMI.

6 Contribution à la stabilité du système financier

6.1 Principes

Mandat

Conformément à la loi qui la régit, la Banque nationale a également pour tâche de contribuer à la stabilité du système financier (art. 5, al. 2, let. e, LBN). Un système financier stable est un système dans lequel les diverses composantes – à savoir les intermédiaires financiers (notamment les banques) et les infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres) – sont en mesure de remplir leurs fonctions et de résister aux dysfonctionnements auxquels elles peuvent être exposées. Il constitue une importante condition du développement de l'économie et d'une mise en œuvre efficace de la politique monétaire. En vue de contribuer de manière préventive à la stabilité financière, la Banque nationale analyse les sources de risques pour le secteur financier, participe à l'élaboration des conditions-cadres prévalant sur la place financière et surveille les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres qui sont d'importance systémique.

Collaboration avec la FINMA, le DFF et les autorités étrangères

Afin d'instituer un cadre réglementaire favorable à la stabilité du système financier, la Banque nationale collabore étroitement avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et le Département fédéral des finances (DFF). Ce faisant, elle se place avant tout dans une perspective systémique et se concentre donc sur les aspects macroprudentiels de la réglementation. La FINMA est quant à elle compétente notamment pour la surveillance des établissements pris individuellement, c'est-à-dire sur le plan microprudentiel. Dans la surveillance de systèmes transfrontières de paiement et de règlement des opérations sur titres, la Banque nationale entretient des contacts étroits avec certaines autorités étrangères.

6.2 Principaux axes de l'exercice 2011

L'année 2011 a été placée sous le signe de la mise en œuvre des réglementations nationales et internationales, édictées dans le sillage de la crise financière de 2008 et 2009.

Mise en œuvre des recommandations *too big to fail*

La Banque nationale a participé à l'élaboration du projet de loi *too big to fail* et à sa concrétisation par voie d'ordonnance. Elle a également poursuivi ses travaux préliminaires visant à déterminer les établissements et les fonctions qui sont d'importance systémique.

Définition du cadre de la surveillance macroprudentielle

Dans le cadre d'un groupe de travail dirigé par la cheffe du DFF, la Banque nationale, la FINMA et le DFF ont examiné la question de savoir quels instruments étaient nécessaires dans le domaine de la surveillance macroprudentielle et comment répartir les compétences entre les autorités. La Banque nationale s'est clairement prononcée en faveur d'une rapide introduction du volant de fonds propres anticyclique, prévu dans le nouvel accord de Bâle sur les fonds propres (Bâle III). En novembre, un projet de révision de l'ordonnance sur les fonds propres a été soumis à consultation.

A l'échelle internationale, la Banque nationale a participé aux réformes de la réglementation bancaire dans le cadre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et du Conseil de stabilité financière (CSF). Celles-ci visaient la prise de mesures pour les banques d'importance systémique mondiale.

Sur le plan de la surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres, qui sont d'importance systémique, la Banque nationale a contrôlé le respect des exigences réglementaires et accompagné différents projets des exploitants de systèmes. Elle a en outre soutenu les efforts visant à renforcer les normes internationales régissant les infrastructures des marchés financiers et à rendre ces dernières plus robustes pour la compensation et le règlement des produits dérivés négociés hors bourse.

Comité de Bâle et CSF

Renforcement de
l'infrastructure des marchés
financiers

6.3 Monitoring du système financier

Dans son rapport annuel sur la stabilité financière publié en juin 2011 (www.snb.ch, Publications/Publications économiques), la Banque nationale a pris position sur l'évolution de l'environnement économique général et dans le secteur bancaire suisse, ainsi que sur les risques encourus. Elle y a constaté une amélioration générale de l'environnement économique et de la situation sur les marchés financiers. Parallèlement, elle a mis en garde contre d'importants risques, soulignant notamment la dette publique élevée de certains Etats, les systèmes bancaires toujours fragiles au niveau international et la menace de ralentissement qui pèse sur l'économie mondiale.

Du côté des grandes banques suisses, la Banque nationale a fait état d'une amélioration de leur rentabilité et de leur niveau de fonds propres réglementaires. Elle a toutefois précisé que seule une faible part de ces fonds propres réglementaires est capable d'absorber des pertes (par exemple, le capital-actions libéré), c'est-à-dire de contribuer à stabiliser une banque dans une situation de crise. La dotation en fonds propres des deux grandes banques est donc moins confortable, d'un point de vue économique, que ne le laissent supposer leurs ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques selon Bâle II. Le nouvel accord de Bâle (Bâle III) envisage cette problématique et définit une exigence minimale pour les fonds propres pouvant absorber des pertes. Outre leur faible part de fonds propres pouvant absorber des pertes, la Banque nationale a également signalé leur endettement toujours élevé. Elle a souligné la nécessité de constituer rapidement une base de fonds propres de haute qualité pouvant absorber des pertes.

Rapport sur la stabilité
financière

Pour ce qui est des banques axées sur le marché intérieur – à savoir les banques cantonales, les banques régionales et les banques Raiffeisen – la Banque nationale a de nouveau prévenu des risques de taux d'intérêt toujours élevés et des risques de crédit croissants, liés à la menace de déséquilibres sur les marchés immobilier et hypothécaire. Elle a également mentionné la grande incertitude qui entoure les risques effectivement encourus par les banques.

Risques accrus au second semestre

Au second semestre 2011, les risques évoqués dans le Rapport sur la stabilité financière se sont concrétisés. Avec l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe, les craintes de récession se sont intensifiées. Cette évolution a engendré des turbulences sur les marchés financiers, ce qui a constitué un réel danger pour le fragile système bancaire européen. Comme d'autres grandes banques internationales, UBS et le Credit Suisse ont pâti de l'incertitude générale. Compte tenu de l'importance de ces risques, la Banque nationale a réaffirmé la nécessité, pour les grandes banques, d'accroître rapidement le niveau des fonds propres pouvant absorber des pertes et a fait part de ses attentes en la matière à la FINMA. Les banques axées sur le marché intérieur ont été confrontées à une nouvelle augmentation des risques de crédit. D'une part, les perspectives conjoncturelles en Suisse se sont assombries. D'autre part, le niveau toujours bas des taux d'intérêt a favorisé un nouvel accroissement de l'encours des prêts hypothécaires et une hausse des prix de l'immobilier, deux facteurs générateurs de risques.

Surveillance renforcée du marché hypothécaire

Du fait de la croissance relativement forte des prêts hypothécaires, de la hausse des prix de l'immobilier et du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, la Banque nationale a renforcé sa surveillance du marché hypothécaire. Début 2011, elle a lancé une enquête trimestrielle complémentaire portant sur l'octroi de prêts hypothécaires, et à laquelle participent les 25 établissements les plus importants sur le marché hypothécaire suisse, qui totalisent une part de marché de plus de 80%. Ceux-ci fournissent des données sur les principaux indicateurs de risque, tels que la quotité de financement ou la capacité financière pour les nouveaux prêts hypothécaires accordés. Les premiers résultats ont révélé des signes d'une propension toujours élevée aux risques dans certaines banques.

MoU avec le DFF et la FINMA

Début 2011, le DFF, la FINMA et la Banque nationale ont signé un Memorandum of Understanding (MoU, voir www.snb.ch, Stabilité financière), dont l'objectif est d'améliorer encore la collaboration entre les trois autorités qui traitent des questions relatives aux marchés financiers. Ce Memorandum règle les échanges d'informations dans les domaines de la stabilité financière et de la réglementation des marchés financiers, ainsi que la collaboration en cas de crise susceptible de menacer la stabilité du système financier.

6.4 Mesures visant à renforcer la stabilité financière

Un enseignement important tiré de la crise de 2008 et 2009 est que les banques doivent détenir davantage de liquidités et de fonds propres, et que ces derniers doivent être de meilleure qualité. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a donc élaboré de nouvelles normes internationales en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III), qui ont été publiées fin 2010. En vue de la mise en œuvre de Bâle III, la Banque nationale a participé à un groupe de travail dirigé par la FINMA et chargé de réviser l'ordonnance sur les fonds propres. Le projet de loi correspondant a été soumis à consultation en octobre 2011 et devrait entrer en vigueur à partir de 2013. La limitation du niveau d'endettement (*leverage ratio*) et les normes en matière de liquidités n'ont quant à elles pas encore été transposées dans le droit suisse. Afin de permettre une meilleure comparabilité au niveau international, on a renoncé aux solutions spécifiques de la Suisse dans la mise en œuvre de Bâle III, telles qu'elles avaient été adoptées jusqu'ici, notamment pour les pondérations-risques. Néanmoins, les exigences en matière de fonds propres demeureront supérieures aux normes minimales requises sur le plan international. Les exigences supplémentaires prévues dans la loi révisée sur les banques (réglementation *too big to fail*) s'appliqueront aux banques d'importance systémique. Les autres banques devront respecter des exigences de fonds propres plus élevées, énoncées dans la circulaire intitulée «Volant de fonds propres et planification financière des fonds propres – banques», et publiée par la FINMA.

En décembre 2010, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation sur le projet de loi *too big to fail*, un train de mesures destiné à renforcer la stabilité du secteur financier. Les modifications proposées dans la loi sur les banques reposent sur les recommandations de la commission d'experts en vue de «limiter les risques que les grandes entreprises font courir à l'économie nationale», commission dans laquelle la Banque nationale était elle aussi représentée. Le projet de loi a été approuvé en 2011 par les deux chambres du Parlement. La Banque nationale et la FINMA ont apporté leur soutien au DFF lors des travaux effectués dans le cadre du processus parlementaire, de la révision de l'ordonnance sur les fonds propres et de celle sur les banques. La nouvelle réglementation pour les banques d'importance systémique reste, dans l'ensemble, très proche des recommandations de la commission d'experts. Elle comprend des dispositions relatives aux fonds propres, à l'organisation, aux liquidités et à la répartition des risques.

La nouvelle loi sur les banques, révisée dans le cadre du projet de loi *too big to fail*, octroie à la Banque nationale la compétence de désigner les établissements et les fonctions d'importance systémique, après consultation de la FINMA. A cette fin, la Banque nationale a poursuivi ses travaux préliminaires en 2011.

Mise en œuvre de Bâle III

Mise en œuvre de la réglementation *too big to fail*

Désignation des établissements et des fonctions d'importance systémique

Dans le domaine de la répartition des risques, la limite supérieure en matière de concentration des risques envers les banques d'importance systémique a été abaissée. Cette mesure vise à réduire le risque de contrepartie des établissements de petite et moyenne taille vis-à-vis des banques d'importance systémique, ainsi que le risque de transmission au sein du système bancaire.

En 2011, la Banque nationale, la FINMA et le DFF se sont consacrés à la définition du cadre de la surveillance macroprudentielle en Suisse, au sein d'un groupe de travail dirigé par la cheffe du DFF. Dans sa prise de position de décembre 2010 concernant le rapport des Commissions de gestion du Parlement sur le comportement des autorités lors de la crise financière, la Banque nationale avait identifié des déficits concernant les instruments macroprudentiels. Concrètement, elle avait alors relevé trois domaines dans lesquels elle estimait qu'il était indispensable de renforcer ses compétences: premièrement, celui des réglementations importantes pour la stabilité financière; deuxièmement, celui des réglementations en rapport direct avec la politique monétaire (par exemple, montant et caractéristiques du volant de fonds propres anticyclique prévu dans Bâle III) ou avec l'aide extraordinaire sous forme de liquidités; troisièmement, le domaine de l'accès aux informations nécessaires à l'appréciation de la stabilité du système financier.

En ce qui concerne la mise en œuvre de réglementations en rapport avec la politique monétaire, la Banque nationale a participé activement aux travaux préliminaires voués au volant de fonds propres anticyclique, dont l'introduction est prévue dès le printemps 2012. L'introduction précoce de cette composante de Bâle III s'explique par la menace de dysfonctionnements sur les marchés immobilier et hypothécaire en Suisse. La proposition prévoit que le Conseil fédéral décide, à la demande de la Banque nationale, d'activer le volant de fonds propres anticyclique et qu'il détermine également son montant. Parallèlement, les pondérations-risques pour les prêts hypothécaires doivent être adaptées. En novembre 2011, le DFF a ouvert une procédure de consultation sur les modifications de l'ordonnance sur les fonds propres, qui s'avèrent nécessaires en vue de l'introduction du volant de fonds propres anticyclique et de l'adaptation des pondérations-risques.

En ce qui concerne l'accès aux informations nécessaires relatives aux banques, le Conseil fédéral entend examiner par quels moyens elles peuvent être mises à la disposition de la Banque nationale si elles ne sont pas accessibles auprès de la FINMA. Au cas où la base légale prévue à cet effet ne suffirait pas, il soumettra un projet en la matière au Parlement.

6.5 Surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres

En vertu de l'art. 5, al. 2, let. c et e, et des art. 19 à 21 LBN, la Banque nationale est chargée de la surveillance des systèmes de compensation et de règlement des paiements (systèmes de paiement) et des opérations sur instruments financiers, en particulier sur valeurs mobilières (systèmes de règlement des opérations sur titres). La loi l'autorise à imposer des exigences minimales aux systèmes pouvant engendrer des risques pour la stabilité du système financier. Les modalités de la surveillance de tels systèmes sont fixées dans l'ordonnance de la Banque nationale (art. 18 à 39 OBN).

Le système SIC, le système de règlement des opérations sur titres SECOM et la contrepartie centrale SIX x-clear figurent actuellement parmi les systèmes pouvant engendrer des risques pour la stabilité du système financier. Leurs exploitants, à savoir SIX Interbank Clearing SA, SIX SIS SA et SIX x-clear SA, sont tenus de satisfaire aux exigences minimales qui sont définies aux art. 22 à 34 OBN. La Banque nationale a formulé ces exigences de manière plus précise dans des objectifs de contrôle propres à chaque système.

Trois autres systèmes jouent aussi un rôle important pour la stabilité du système financier suisse: le Continuous Linked Settlement (CLS), qui sert au règlement des opérations de change, ainsi que les contreparties centrales LCH.Clearnet Ltd. (LCH) et Eurex Clearing. Les exploitants de ces trois systèmes sont établis respectivement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. CLS et LCH ne sont pas tenus de satisfaire aux exigences minimales suisses, étant donné qu'ils sont soumis à la surveillance de leurs autorités locales et que les échanges d'informations avec la Banque nationale se déroulent dans de bonnes conditions. En 2011, la Banque nationale a signé une convention portant sur l'échange d'informations avec l'autorité allemande de surveillance des services financiers (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BaFin) et la banque fédérale d'Allemagne, toutes deux chargées de la surveillance d'Eurex Clearing. Cette convention est la condition préalable pour qu'Eurex Clearing soit exemptée des exigences légales.

Tant SIX SIS SA que SIX x-clear SA ont une licence bancaire et sont soumises à la surveillance qu'exercent la FINMA (surveillance microprudentielle) et la Banque nationale (surveillance macroprudentielle). La première vise surtout à assurer la protection des créanciers, tandis que la seconde est axée principalement sur les risques systémiques et le fonctionnement du système financier. La FINMA et la BNS remplissent leurs tâches de surveillance indépendamment l'une de l'autre, mais coordonnent leurs activités (voir art. 21, al. 1, LBN et art. 23^{bis}, al. 4, LB). Ainsi, les enquêtes menées en vue de recueillir les informations nécessaires à la surveillance microprudentielle et macroprudentielle font l'objet d'une coordination. Pour vérifier si l'exploitant d'un système remplit les exigences minimales, la Banque nationale se fonde autant que possible sur les informations déjà recueillies par la FINMA.

Mandat

Concentration sur les systèmes d'importance systémique

Collaboration avec la FINMA

En matière de surveillance des systèmes transfrontières de paiement et de règlement des opérations sur titres, la Banque nationale collabore avec des autorités étrangères. Dans le cas du système CLS de règlement des opérations de change, la Banque de Réserve fédérale de New York est la principale autorité de surveillance; elle consulte les autres banques centrales dont les monnaies sont traitées par ce système. En ce qui concerne les contreparties centrales LCH et SIX x-clear – cette dernière a le statut d'une *recognised overseas clearing house* au Royaume-Uni –, la Banque nationale et la FINMA collaborent avec la Financial Services Authority (FSA) et la Banque d'Angleterre.

Etant donné que SIX x-clear propose ses prestations à divers marchés européens et dispose de connexions de clearing avec d'autres contreparties centrales, la Banque nationale collabore aussi avec les banques centrales et les autorités de surveillance du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas et de la Suède. En vue de la participation prévue de SIX SIS à TARGET2-Securities (T2S) en 2015, la Banque nationale apporte en outre une contribution dans le cadre de l'accord sur la collaboration à la surveillance de T2S (voir également chapitre 4.3).

Enfin, la Banque nationale participe, avec les autres banques centrales de l'ancien Groupe des Dix (G10) – notamment la Banque nationale de Belgique, qui en assure la coordination –, à la surveillance de la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), une entreprise établie en Belgique. SWIFT exploite un réseau mondial pour la transmission de messages afférents à des opérations financières. La surveillance se concentre sur les activités qui jouent un rôle important pour la stabilité financière et le bon fonctionnement de l'infrastructure des marchés financiers.

En 2011, la Banque nationale a vérifié le respect des exigences réglementaires par les exploitants des systèmes SIX Interbank Clearing SA, SIX SIS SA et SIX x-clear SA. L'évaluation a porté sur le gouvernement d'entreprise, la gestion et le contrôle des risques de règlement ainsi que sur la sécurité informatique et la sécurité de l'information des systèmes. Dans tous les domaines examinés, la Banque nationale a constaté un niveau élevé d'accomplissement des exigences.

L'examen effectué sous l'angle du gouvernement d'entreprise a montré que les exploitants de systèmes sont des établissements organisés de manière judicieuse, qu'ils sont bien gérés et disposent de systèmes de contrôle interne adéquats.

Les règles et les procédures des systèmes SIC, SECOM et SIX x-clear contribuent à minimiser les risques de règlement. Les instruments utilisés pour déterminer, limiter et surveiller en permanence les risques de crédit et de liquidité sont appropriés. En 2011, des améliorations ont pu avoir lieu, notamment dans l'organisation de la gestion des risques pour les connexions de clearing entre SIX x-clear et les contreparties centrales étrangères.

Dans son évaluation de la sécurité informatique et de la sécurité de l'information des systèmes, la Banque nationale s'appuie principalement sur des sociétés de révision externes. En 2011, les audits, dont l'étendue est définie par la Banque nationale, se sont concentrés sur les processus de gestion des dysfonctionnements dans le domaine de l'informatique. Le rapport d'audit constate que les processus implémentés sont conçus de manière appropriée pour pouvoir identifier d'éventuels points faibles et incidents au niveau de la sécurité et y remédier en conséquence.

En tant que membre du forum sur la réglementation des produits dérivés (OTC Derivatives Regulators' Forum), la Banque nationale soutient les efforts en vue de renforcer l'infrastructure des marchés, au niveau mondial, pour la compensation et le règlement des opérations sur les produits dérivés qui sont négociés hors bourse (*over-the-counter*, OTC). Ces efforts visent notamment à centraliser la saisie des principales opérations sur produits dérivés et à accroître ainsi la transparence des marchés. En outre, il faudrait que les opérations sur produits dérivés passent toujours davantage par des contreparties centrales.

La Banque nationale participe par ailleurs aux travaux de révision des normes et recommandations en vigueur pour les systèmes de paiement revêtant une importance systémique, les contreparties centrales et les systèmes de règlement des opérations sur titres, travaux qui sont poursuivis sous l'égide du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Cette révision vise à renforcer et à uniformiser les normes et recommandations actuelles.

6.6 Coopération internationale dans le domaine de la réglementation des marchés financiers

La coopération internationale dans le domaine de la réglementation des marchés financiers a lieu principalement au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et du Conseil de stabilité financière.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire se compose d'éminents représentants des instances de surveillance bancaire et des banques centrales de 27 pays, dont la Suisse. Il émet des recommandations et édicte des normes internationales dans le domaine de la surveillance bancaire. Ses travaux les plus connus sont les accords de Bâle sur les fonds propres: Bâle I, Bâle II et Bâle III.

Suppléments de fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale

En décembre 2010, le Comité de Bâle a publié le nouvel accord sur les fonds propres, Bâle III, applicable à toutes les banques. En Suisse, il sera introduit en plusieurs étapes entre 2013 et 2018. En 2011, le Comité de Bâle s'est concentré sur les banques d'importance systémique mondiale. Un groupe de travail, dans lequel la Banque nationale était également représentée, a mis au point une méthode permettant de définir les établissements d'importance systémique mondiale. Il a en outre imposé des exigences en matière de suppléments de fonds propres auxquelles seront soumis ces mêmes établissements. Ainsi, à l'avenir, les banques d'importance systémique mondiale devront détenir – en plus des normes minimales selon Bâle III – un niveau de fonds propres supérieur de 1 à 3,5 points à celui des autres banques. Ces nouvelles réglementations ont été approuvées par le Comité de Bâle, le CSF et le G20.

Nouvelles normes internationales en matière de liquidités

En décembre 2010, le Comité de Bâle a aussi édicté pour la première fois, dans le cadre de Bâle III, des normes minimales en matière de liquidités. Les travaux destinés à la définition concrète de ces normes ont été poursuivis en 2011 avec la participation de la Suisse. Ces nouvelles prescriptions doivent garantir que les établissements financiers disposent d'un volant de liquidités suffisant pour faire face à des situations de crise à court et à moyen terme. Elles seront appliquées au niveau international, parallèlement aux exigences particulières en termes de liquidités pour les grandes banques, et remplaceront les exigences générales en matière de liquidités actuellement en vigueur conformément à l'ordonnance sur les banques.

Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière (CSF) rassemble les autorités nationales responsables de la stabilité financière (les banques centrales, les autorités de surveillance et les ministères des finances), les organisations internationales et les instances internationales de réglementation. En avril 2009, le G20 lui a confié pour mandat de promouvoir la stabilité financière et, à cette fin, d'élaborer des mesures pertinentes en matière de réglementation et de surveillance. Dans le cadre de ce mandat, le CSF a préparé divers projets de réforme auxquels la Banque nationale a activement participé.

Atténuer l'acuité de la problématique du *too big to fail*

Les recommandations visant à atténuer l'acuité de la problématique du *too big to fail* figurent au cœur des propositions de réforme du CSF. En complément aux mesures sur les fonds propres pour les banques d'importance systémique mondiale, adoptées par le Comité de Bâle, le CSF a publié en octobre 2011 des principes relatifs à l'élaboration de procédures nationales de liquidation ainsi que de projets d'assainissement et de liquidation visant ces mêmes établissements. Afin de réduire encore l'acuité de la problématique du *too big to fail*, le CSF a invité les autorités nationales à renforcer leur surveillance des établissements d'importance systémique mondiale, et à élaborer, puis à mettre en œuvre des directives appropriées.

Mesures suisses conformes aux propositions de réforme internationales

Les mesures arrêtées en Suisse sont conformes aux propositions de réforme internationales. En outre, la réglementation suisse tient également compte de la situation particulière du pays et, notamment au niveau des exigences de fonds propres, elle va au-delà des normes minimales internationales.

6.7 Fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation de la Banque nationale a été créé dans le cadre du train de mesures adopté à l'automne 2008 par le Conseil fédéral, la Commission fédérale des banques (prédécesseur de la FINMA) et la Banque nationale en vue de renforcer le système financier suisse. Il avait pour but de reprendre des actifs illiquides d'UBS afin de fournir à celle-ci les liquidités nécessaires et de restaurer la confiance dans la grande banque, perdue pendant la crise.

De décembre 2008 à avril 2009, le fonds de stabilisation, constitué sous la forme d'une société en commandite de placements collectifs, a repris des actifs pour un montant de 38,7 milliards de dollars des Etats-Unis. Leur transfert a été financé à hauteur de 90% par un prêt de la Banque nationale et, pour 10%, par UBS. L'apport d'UBS a été transféré au fonds de stabilisation à titre de fonds propres et sert à la Banque nationale de garantie primaire contre les pertes. Comme garantie supplémentaire, la BNS dispose d'un droit conditionnel sur 100 millions d'actions UBS à leur valeur nominale, si la liquidation de la totalité des actifs devait entraîner une perte sur le prêt. De son côté, UBS a acquis, avec son apport, un droit de rachat sur le fonds de stabilisation, en cas de remboursement intégral du prêt. De plus amples informations sur les modalités, l'organisation et la structure juridique du fonds de stabilisation figurent dans les rapports de gestion antérieurs de la Banque nationale.

Exposé de la situation

Reprise des actifs

Marche des affaires et résultat du fonds de stabilisation

Le risque global de la BNS lié au fonds de stabilisation a pu être réduit, puisqu'il a passé de 14,7 milliards, fin 2010, à 9 milliards de dollars des Etats-Unis fin 2011. Cette évolution est due principalement à des rentrées sous forme d'intérêts et de remboursements issus de placements du fonds de stabilisation, et de ventes d'actifs. L'arrivée à échéance et la liquidation active de certaines positions sur produits dérivés ont permis de diminuer les engagements conditionnels.

En 2011, le fonds de stabilisation a enregistré un bénéfice de 1,1 milliard de dollars. Au 31 décembre 2010, les fonds propres s'élevaient à 3,2 milliards de dollars. Des informations détaillées sur la situation financière du fonds de stabilisation figurent dans le Rapport financier (pages 167 ss).

Réduction du risque global

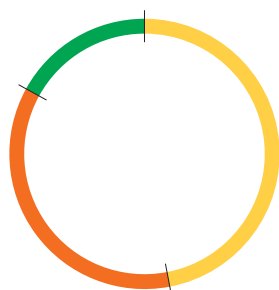
Gestion du portefeuille

Stratégie de liquidation

La stratégie de liquidation arrêtée par le conseil d'administration du fonds de stabilisation est déterminante pour la gestion du portefeuille. Cette stratégie et les directives de placement qui en découlent ont pour objectif premier le remboursement intégral du prêt de la BNS. Aussi les produits tirés du portefeuille sont-ils maximisés. En règle générale, les actifs sont conservés jusqu'à ce que leur valeur intrinsèque puisse être réalisée. Si une liquidation plus rapide s'avère judicieuse, il est possible de procéder à des ventes anticipées. Il est fait un usage actif des droits en cas de restructurations ou de modifications contractuelles. Le conseil d'administration réexamine chaque trimestre les directives de placement et les modifie au besoin. Elles constituent le cadre de la gestion opérationnelle des actifs et règlent la répartition des compétences entre le responsable de la gestion opérationnelle du fonds de stabilisation et UBS, mandatée pour assurer la gestion des actifs.

Modèles de cash-flow

Les valeurs intrinsèques jouant un rôle central dans la gestion du portefeuille et l'évaluation comptable, on a consenti d'importants efforts pour élaborer des modèles de cash-flow pertinents. Ces derniers permettent de prévoir, d'après différents scénarios macroéconomiques, les flux de trésorerie pouvant être générés à l'avenir par les positions du portefeuille et, ce faisant, d'évaluer les valeurs intrinsèques suivant plusieurs hypothèses conjoncturelles. Les modèles de cash-flow servent ainsi de base pour prendre des décisions concernant la gestion des actifs. Ils sont en permanence réexaminés et affinés. Les projections sont recalculées tous les trois mois.



Portefeuille du fonds de stabilisation selon le secteur
En %

Immobilier résidentiel 47

Immobilier commercial 36

Autres 17

Au 31 décembre 2011.

Evolution des marchés

La reprise s'est poursuivie début 2011 sur les marchés financiers. Cette évolution s'est toutefois inversée au deuxième trimestre en raison de l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe. L'incertitude qui en a résulté a conduit à des pertes de cours sur les marchés à risque, à une fuite vers les placements sûrs et à une réduction des valeurs patrimoniales sensibles à la conjoncture.

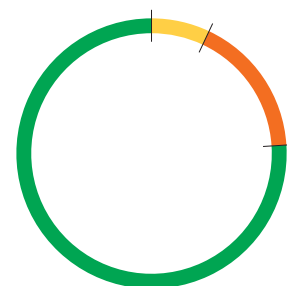
La situation est restée défavorable tout au long de 2011 sur le marché immobilier des pays dans lesquels sont placés les actifs du fonds de stabilisation – en particulier aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Les prix de l'immobilier résidentiel ont légèrement reculé dans ces deux pays en raison de la faiblesse de l'emploi, des problèmes d'approvisionnement en crédits et du surendettement des ménages. Le marché de l'immobilier commercial s'est par contre légèrement redressé aux Etats-Unis et en Europe. Cette évolution s'explique toutefois principalement par une hausse du prix des immeubles situés dans les centres, la demande restant faible pour les objets en périphérie.

Le marché de la titrisation a poursuivi sa reprise aux Etats-Unis et en Europe au début de l'année, sous l'influence du climat favorable régnant alors sur les marchés financiers, et les primes de risque sur les crédits titrisés ont baissé dans l'ensemble. Mais cet élan s'est interrompu au deuxième trimestre. La plupart des produits titrisés ont dès lors enregistré une tendance négative, et l'activité a fortement baissé sur les marchés correspondants. Les primes de risque ont recommencé de croître jusqu'à la fin de l'année, sans toutefois atteindre les niveaux observés au moment de la création du fonds de stabilisation.

Marchés financiers

Phase de faiblesse persistante sur le marché immobilier

Optimisme de courte durée sur le marché de la titrisation



Portefeuille du fonds de stabilisation selon l'instrument
En %

Produits dérivés 7

Crédits 17

Titres 76

Au 31 décembre 2011.

Evolution des risques

Nouvelle diminution des risques

La situation sur les marchés financiers a permis de rembourser des parts importantes du prêt par la vente d'actifs durant les deux premiers trimestres. Hormis les actifs présentant une liquidité et une qualité plus élevées, on a veillé à vendre également des actifs de moindre qualité, dans la mesure où ils se situaient à un niveau proche de leur valeur intrinsèque. Les ventes ont nettement diminué au second semestre en raison de l'évolution des marchés. Il a toutefois été possible, durant cette période également, de réduire les risques grâce à des rentrées sous forme de remboursements et d'intérêts.

Ventes importantes et flux de trésorerie constants issus des placements

Au total, les ventes nettes d'actifs se sont élevées à 1,6 milliard de dollars; de ce montant, 0,4 milliard de dollars concernaient la zone euro et le Royaume-Uni. De plus, le portefeuille a bénéficié d'importantes rentrées sous forme d'intérêts et de remboursements à hauteur de 3,3 milliards de dollars, ce qui a également permis de réduire considérablement le risque supporté par le fonds de stabilisation. Les risques non financés, qui découlent principalement de contrats de CDS (*credit default swaps*), ont diminué grâce à l'arrivée à échéance de certaines positions et à des ventes.

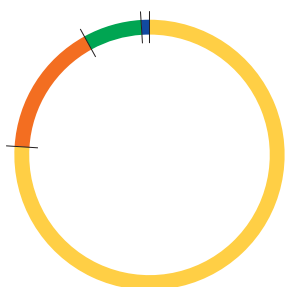
Prêt et risque global de la BNS

Le tableau ci-dessous montre la contribution des différents facteurs à la réduction du risque. Il indique le risque global encouru par la Banque nationale et la part de ce risque liée respectivement au prêt et aux engagements conditionnels. Le montant utilisé du prêt a passé de 12,6 milliards de dollars fin 2010 à 8,1 milliards de dollars fin 2011. Au cours de la même période, le risque global pour la Banque nationale a diminué de 5,7 milliards pour s'inscrire à 9 milliards de dollars.

Evolution du prêt au fonds de stabilisation

En milliards de dollars des Etats-Unis	Prêt	Engagements conditionnels	Risque global de la BNS
Etat au 31 décembre 2010	12,6	2,1	14,7
Intérêts sur le prêt de la BNS	0,3	-	0,3
Ventes ¹	-1,6	-0,3	-1,9
Remboursements	-2,7	0,0	-2,7
Intérêts à encaisser	-0,6	-	-0,6
Autres facteurs	0,1	-0,9	-0,8
Etat au 31 décembre 2011	8,1	0,9	9,0

1 Y compris la liquidation active de CDS (en termes nets).



Portefeuille du fonds de stabilisation selon la monnaie
En %

Dollar des Etats-Unis 76

Livre sterling 16

Euro 7

Yen 1

Au 31 décembre 2011.

7 Participation à la coopération monétaire internationale

7.1 Principes

Conformément à l'art. 5, al. 3, LBN, la Banque nationale est chargée de participer à la coopération monétaire internationale. Une telle coopération vise à assurer le bon fonctionnement et la stabilité du système monétaire international, et à contribuer à la résolution de crises. Du fait de la forte intégration de son économie sur le plan international, la Suisse tire particulièrement profit de cet objectif.

Mandat

Dans le cadre de la coopération monétaire internationale, la Banque nationale joue un rôle actif dans diverses institutions internationales. En collaboration avec le Département fédéral des finances, elle représente la Suisse au Fonds monétaire international et au Conseil de stabilité financière. Elle est également membre de la Banque des Règlements Internationaux et assure, avec la Confédération, l'application du statut de membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Participation aux travaux de diverses institutions

7.2 Fonds monétaire international

Le FMI est l'institution centrale pour la coopération monétaire internationale. Il s'emploie à maintenir la stabilité du système monétaire international ainsi que la stabilité macroéconomique et financière des Etats membres. Ses activités principales sont la surveillance, l'octroi de crédits à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements ainsi que l'aide technique.

Mission du FMI

Le FMI utilise le droit de tirage spécial (DTS) comme unité de compte. Sa valeur est calculée sur la base des cours pondérés du dollar des Etats-Unis, de l'euro, du yen japonais et de la livre sterling. Fin 2011, le DTS valait 1,44 franc.

Le DFF et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Le président de la Direction générale de la BNS représente la Suisse au Conseil des gouverneurs, qui est l'organe suprême de décision du FMI et compte un représentant par pays membre. Le chef du DFF est l'un des 24 membres du Comité monétaire et financier international (CMFI), le principal organe consultatif du FMI.

Représentation de la Suisse au FMI

La Suisse constitue avec l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, la Pologne, la République kirghize, la Serbie, le Tadjikistan et le Turkménistan un groupe de vote ayant un siège au Conseil d'administration du FMI. En tant que pays comptant le nombre le plus élevé de voix dans ce groupe, elle en désigne l'administrateur. Ce dernier détient l'un des 24 sièges du Conseil d'administration, le principal organe opérationnel de l'institution. La Suisse contribue ainsi activement à la définition de la politique du FMI. Le siège suisse au Conseil d'administration du FMI est occupé par un représentant choisi en alternance au sein du DFF et de la Banque nationale. Le DFF et la Banque nationale arrêtent la politique suivie par la Suisse au FMI et apportent leur soutien à l'administrateur suisse dans la conduite des affaires.

Aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe

L'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe a marqué les activités du FMI en 2011. Conjointement avec la Banque centrale européenne et la Commission européenne, le FMI a intensifié son engagement dans les pays européens en crise. Afin de limiter la crise de la dette, il a exigé le renforcement du système financier au moyen d'une recapitalisation et d'une restructuration des banques faibles. En outre, il a recommandé une consolidation des finances publiques, qui ne doit toutefois pas menacer la croissance économique.

Nouvelle adaptation des règles pour l'octroi de crédits

A la suite de l'aggravation de la crise financière et de la crise de la dette, le FMI a, en cours d'année, de nouveau adapté ses règles pour l'octroi de crédits. Les réformes s'inscrivent dans la voie adoptée jusqu'à présent, qui consiste à accroître la flexibilité et à mettre à disposition des instruments à titre préventif. De ce fait, les prêts classiques, qui ne sont attribués que si les objectifs convenus au préalable sont atteints, sont moins utilisés. En 2011, la ligne de crédit modulable (*flexible credit line*, FCL), qui permet aux pays ayant d'excellents fondamentaux économiques d'accéder à des préfinancements importants, a été étoffée par une ligne de précaution et de liquidité ou LPL (*precautionary and liquidity line*, PLL). La LPL permet à des pays qui présentent des vulnérabilités et des problèmes de balance des paiements modérés de négocier désormais une ligne de crédit préventive.

Nombre élevé de crédits consentis

Avec l'aggravation de la crise, les crédits consentis par le FMI aux pays membres en difficulté ont atteint un nouveau record. Fin 2011, les prêts réguliers octroyés atteignaient 163,4 milliards de DTS. En 2011 le Conseil d'administration du FMI a conclu huit accords de prêts non concessionnels, c'est-à-dire non subventionnés, pour un montant total de 98,6 milliards de DTS. En ce qui concerne les prêts concessionnels, c'est-à-dire subventionnés, pour les pays pauvres, qui sont financés au moyen d'un fonds fiduciaire séparé, les accords de crédit totalisaient 3,3 milliards de DTS fin 2011.

Ressources financières du FMI

Pour financer ses prêts, le FMI recourt principalement aux quotes-parts de ses membres et aux Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Il ne dispose toutefois que des ressources financières qui lui sont fournies par les pays ne faisant pas appel à un programme du FMI et non confrontés à des problèmes de balance des paiements. Sur les 238 milliards de DTS que les quotes-parts totalisaient en 2011, le FMI peut donc utiliser seulement 196,5 milliards de DTS pour des prêts. Compte tenu du fort accroissement de la demande de prêts, il a été décidé en 2009 de doter le FMI de ressources supplémentaires en augmentant les quotes-parts. Comme la mise en œuvre des réformes visant à augmenter les quotes-parts nécessite un certain temps, un élargissement des NAE a été en outre convenu. Fin 2011, les ressources financières utilisables du FMI se montaient au total à 396,9 milliards de DTS. Par ailleurs, les membres de l'union monétaire européenne ont annoncé qu'ils fourniraient au FMI des fonds supplémentaires sous forme de prêts bilatéraux. On attend des membres du G20 ainsi que d'autres Etats membres financièrement forts du FMI qu'ils participent également à l'accroissement des ressources du FMI dans le cadre de prêts bilatéraux.

L'augmentation des quotes-parts, qui doit permettre leur doublement en les portant à 476,8 milliards de DTS, n'entrera probablement en vigueur que fin 2012, car elle doit encore être ratifiée par les autorités nationales compétentes des pays membres. Elle fait partie intégrante d'un large train de mesures proposé dans le cadre de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance, et s'accompagne d'une redistribution majeure des quotes-parts au profit des économies émergentes et des pays en développement. Ce train de mesures prévoit notamment de réduire de deux sièges la représentation des pays européens avancés au sein du Conseil d'administration. En Suisse, la participation à une augmentation de la quote-part au FMI requiert l'approbation de l'Assemblée fédérale. Aussi le DFF a-t-il élaboré un projet d'arrêté fédéral et le message y relatif, qu'il soumettra au Parlement en 2012.

Réforme des quotes-parts et de la gouvernance

L'augmentation prévue des quotes-parts entraînera une progression du montant de la quote-part de la Suisse, qui passera de 3,5 milliards de DTS environ à 5,8 milliards de DTS, tandis que sa quote-part relative, qui est de 1,45%, diminuera à 1,21%. Néanmoins, la quote-part totale du groupe de pays que représente la Suisse au FMI ne se modifiera guère, compte tenu de l'augmentation de la quote-part de la Pologne et de celle du Kazakhstan. Par ailleurs, il est aussi demandé à la Suisse de contribuer à l'objectif visé par le FMI de réduire la représentation des pays européens avancés au sein du Conseil d'administration.

Conséquences de la réforme pour la Suisse

Les NAE sont une ligne de crédit multilatérale permanente qui permet au FMI, dans une situation de crise exceptionnelle et lorsque ses ressources ne sont pas suffisantes, d'obtenir temporairement des fonds des pays et des banques centrales participant aux NAE. Confronté à une forte augmentation de la demande de prêts, le FMI a décidé un élargissement des NAE, qui est entré en vigueur en mars 2011. Cet élargissement a fait passer le nombre de prêteurs de 26 à 40 et a accru le volume maximal de crédit, le portant de 34 milliards de DTS à 370 milliards de DTS. Une fois que l'augmentation de la quote-part aura été effective, les NAE devraient reculer à 180 milliards de DTS. Avec l'élargissement des NAE, le montant de la ligne de crédit maximale de la Banque nationale a progressé, passant de 1,54 milliard de DTS à 10,9 milliards de DTS, tandis que son pourcentage, qui était d'environ 4,5% jusqu'ici, a diminué pour s'inscrire à 2,9%. Après augmentation de la quote-part, le montant de sa ligne de crédit maximale reculera à 5,5 milliards de DTS, alors que son pourcentage se situera à 3%.

Élargissement des Nouveaux accords d'emprunt

Accroissement des ressources du FFRPC

Pour financer son programme de prêts concessionnels, le FMI dispose du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ou FFRPC (*Poverty Reduction and Growth Trust*, PRGT). En juin 2009, le Conseil d'administration du FMI avait décidé d'accroître de 10,8 milliards de DTS les ressources du FFRPC. Jusqu'à fin 2011, treize pays ont ouvert à cet effet des lignes de crédit pour un montant total de 9,5 milliards de DTS. La Suisse participe à hauteur de 500 millions de DTS. Ce prêt en faveur du fonds fiduciaire géré par le FMI est accordé par la BNS et garanti par la Confédération.

Position de réserve de la Suisse

La quote-part de la Suisse au FMI ainsi que les NAE sont financés par la Banque nationale. Le montant utilisé de cette quote-part et les ressources des NAE auxquelles le FMI a recouru correspondent à la position de réserve de la Suisse au FMI. Cette position constitue une créance liquide de la Banque nationale sur le FMI et fait donc partie des réserves monétaires de la BNS. Elle s'est établie à 2 176,6 millions de DTS fin 2011, contre 740,7 millions de DTS un an auparavant.

Conférence sur le système monétaire international

En mai 2011, la Banque nationale a, pour la deuxième fois, organisé conjointement avec le FMI une conférence consacrée à la réforme du système monétaire international. De hauts représentants de banques centrales et de ministères des finances ainsi que d'éminents économistes et commentateurs économiques y ont participé.

Consultations au titre de l'article IV

Dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, le FMI examine régulièrement la politique économique de ses membres et formule des recommandations à cet égard. Le 18 mai 2011, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la consultation annuelle menée avec la Suisse. Le FMI a jugé que la croissance économique en Suisse continue à reposer sur une large assise, et a recommandé à la Banque nationale de resserrer prochainement sa politique monétaire pour autant que de nouvelles perturbations ne surviennent pas. Etant donné que la capitalisation de la BNS a diminué dans le sillage de la crise financière, le FMI a préconisé que la Banque nationale donne, à moyen terme, la priorité au renforcement de ses fonds propres. Les distributions futures de bénéfices à la Confédération et aux cantons doivent être subordonnées à la capacité de la Banque nationale d'accroître ses fonds propres. Le FMI a accueilli favorablement le projet *too big to fail* du Conseil fédéral et les exigences en matière de fonds propres qui y sont prévues en vue de limiter les risques émanant des banques d'importance systémique. Il a en outre recommandé de renforcer le cadre de la surveillance macroprudentielle du secteur financier.

7.3 Banque des Règlements Internationaux

La Banque des Règlements Internationaux (BRI), dont le siège se trouve à Bâle, est une organisation qui œuvre à la coopération monétaire et financière entre les Etats et fait office de banque des banques centrales et de forum pour celles-ci. La Banque nationale occupe traditionnellement l'un des 19 sièges du Conseil d'administration de la BRI.

Les gouverneurs des banques centrales membres de la BRI se réunissent tous les deux mois pour un échange de vues sur l'évolution de l'économie mondiale et du système financier international. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux des quatre comités permanents qui siègent à la BRI, à savoir le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, le Comité sur le système financier mondial et le Comité des marchés.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est une plate-forme de collaboration régulière en matière de surveillance bancaire. Son activité est décrite au chapitre 6.6 («Coopération internationale dans le domaine de la réglementation des marchés financiers»).

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) s'intéresse aux développements dans le domaine des systèmes nationaux et internationaux de paiement et de règlement des opérations sur titres. En 2011, une attention particulière a été accordée à deux thèmes principaux. Premièrement, le Comité a poursuivi, en collaboration avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs, la révision des normes et recommandations pour les systèmes de paiement revêtant une importance systémique, ainsi que pour les contreparties centrales et les systèmes de règlement des opérations sur titres. Deuxièmement, il a apporté son soutien à divers travaux en rapport avec la mise en œuvre de la réforme concernant le marché des dérivés négociés hors bourse (*over-the-counter*, OTC).

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) surveille l'évolution des marchés financiers mondiaux et en analyse l'impact sur la stabilité financière. En 2011, le CSFM a publié cinq rapports. Quatre étaient consacrés à divers aspects liés au fort accroissement à l'échelle mondiale de l'approvisionnement en liquidités via les banques centrales; le cinquième analysait les effets d'un règlement centralisé des dérivés OTC. En outre, le Comité a décidé d'élargir les statistiques bancaires internationales de la BRI.

Le Comité des marchés aborde des questions concernant l'évolution en cours sur les marchés financiers, mais aussi le fonctionnement de ces marchés. Il s'intéresse par ailleurs aux instruments de politique monétaire et aux opérations des banques centrales. Début 2011, les stratégies visant à mettre un terme à la politique monétaire expansionniste étaient en particulier à l'ordre du jour. Ensuite, les discussions ont porté essentiellement sur la crise de la dette souveraine en Europe et ses répercussions sur les marchés financiers, de même que sur les mesures non conventionnelles de politique monétaire destinées à détendre la situation. Dans le cadre des divers projets de réforme, le Comité des marchés s'est consacré aux initiatives visant à accroître le recours aux contreparties centrales. En outre, il a demandé la réalisation d'une étude de fond consacrée au négoce à haute fréquence sur les marchés des changes.

**Banque des banques
centrales et forum pour
celles-ci**

**Comité de Bâle sur le
contrôle bancaire**

**Comité sur les systèmes de
paiement et de règlement**

**Comité sur le système
financier mondial**

Comité des marchés

7.4 OCDE

Participation à l'OCDE

La Suisse est l'un des membres fondateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle est active au sein des comités intergouvernementaux favorisant les relations de politique économique, de politique sociale et de politique de développement entre les 34 pays membres. En collaboration avec la Confédération, la Banque nationale représente la Suisse au Comité de politique économique (CPE), au Comité des marchés financiers (CMF) et au Comité des statistiques (CSTAT). Le Comité de politique économique et les groupes de travail qui en relèvent abordent sur les plans politique et scientifique les évolutions actuelles de l'économie mondiale ainsi que des questions concernant la politique structurelle. Le Comité des marchés financiers analyse les développements récents sur les marchés financiers internationaux et s'occupe de questions de réglementation. Enfin, le Comité des statistiques développe, en coordination avec diverses autres organisations internationales, des normes à appliquer aux comptes nationaux. Dans le cadre du projet «Comment mesurer le progrès des sociétés» (Measuring the Progress of Societies), il a travaillé, de concert avec certaines organisations internationales et régionales, à l'amélioration de la mesure du produit intérieur brut et à la recherche d'instruments de mesure alternatifs.

En 2011, année de son cinquantième anniversaire, l'OCDE s'est consacrée de façon approfondie à la crise actuelle de l'endettement. Elle a notamment suggéré des réformes structurelles et émis des recommandations sur la façon dont chaque Etat ou région doit réagir face aux différents défis qui se posent.

En octobre 2011, le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement a discuté du rapport que publie chaque année l'OCDE sur l'économie suisse. Compte tenu de l'ampleur et de la rapidité de la revalorisation du franc, il a jugé que l'introduction d'un cours plancher vis-à-vis de l'euro était appropriée, mais a néanmoins souligné les risques qui en découlaient. En outre, le Comité a accueilli favorablement les mesures prises en matière de réglementation bancaire.

7.5 Aide technique

La Banque nationale apporte une aide technique aux banques centrales de pays en développement et de pays émergents sur demande de celles-ci. Cette aide prend notamment la forme de transmission de savoir-faire dans des domaines spécifiques aux banques centrales et contribue à maintenir de bonnes relations entre les banques centrales à l'échelle mondiale. L'aide technique fournie par la BNS se concentre sur le groupe de pays avec lesquels la Suisse collabore dans le cadre du FMI et de la Banque mondiale (voir chapitre 7.2). Grâce au soutien de ces pays, la Suisse est à la tête d'un groupe de vote au FMI.

Principes

Les banques centrales des pays qui constituent le groupe que la Suisse représente au FMI ont reçu un soutien à travers divers projets dans les domaines de la politique monétaire, de la gestion des actifs et des risques, du numéraire, des systèmes de paiement et de la comptabilité. La Banque nationale de la République kirghize a, en 2011 aussi, été la principale bénéficiaire de l'aide technique apportée par la Banque nationale suisse. Par ailleurs, divers projets avec la Banque nationale de Serbie et la Banque nationale du Tadjikistan ont été poursuivis. En outre, les relations avec la Banque nationale du Kazakhstan se sont intensifiées. En novembre 2010, le Kazakhstan a intégré le groupe de pays que la Suisse représente au FMI.

Soutien bilatéral

La Banque nationale a non seulement fourni son soutien aux pays faisant partie du groupe que la Suisse représente au FMI, mais aussi aidé l'Etat nouvellement constitué du Soudan du Sud dans la mise en place de sa banque centrale. A la demande du Département fédéral des affaires étrangères, la BNS a conseillé la Banque du Soudan du Sud pour la formulation de la loi sur la banque centrale, pour des questions relevant du système monétaire et dans le domaine du numéraire. En outre, des échanges ont eu lieu avec les banques centrales d'Arménie, du Brésil et d'Indonésie.

En mai 2011, la BNS a organisé conjointement avec la Banque nationale de Pologne un séminaire à l'intention des représentants des banques centrales des pays de l'ancienne Union soviétique et du Sud-Est de l'Europe. Ce séminaire, dont c'était la huitième édition, avait pour thème la politique monétaire et la stabilité financière après la crise. En septembre, la BNS a organisé, en collaboration avec une entreprise spécialisée dans l'impression des billets de banque, un séminaire destiné à des experts en numéraire provenant d'instituts d'émission d'Asie centrale et consacré essentiellement à la fabrication, au design et aux éléments de sécurité des billets, ainsi qu'aux tests de qualité y afférents.

**Manifestations
internationales**

Le centre d'études de Gerzensee, une fondation créée par la Banque nationale pour la formation de spécialistes suisses et étrangers de banques centrales et commerciales, mais aussi de l'économie en général, a fêté son vingt-cinquième anniversaire. En 2011, il a de nouveau dispensé divers cours à l'intention de collaborateurs de banques centrales. Ces cours, consacrés aux thèmes de la politique monétaire et des marchés financiers, ont été suivis par 149 participants au total, provenant de 81 pays.

**Centre d'études
de Gerzensee**

8 Services bancaires rendus à la Confédération

Mandat	<p>La Banque nationale fournit des services bancaires à la Confédération en vertu de l'art. 5, al. 4, et de l'art. 11 LBN.</p>
Services bancaires à caractère onéreux	<p>Les services sont rendus contre une rétribution raisonnable; ils sont cependant gratuits s'ils facilitent la mise en œuvre de la politique monétaire. Les services à caractère onéreux englobent le trafic des paiements, la gestion des liquidités, la garde de titres et l'émission de créances comptables à court terme (CCCT) et d'emprunts fédéraux. Les modalités des services à fournir et de la rétribution sont fixées dans une convention passée entre la Confédération et la Banque nationale (voir www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/Directives et règlements).</p>
Activité sur le marché des émissions	<p>A la demande et pour le compte de la Confédération, la Banque nationale a émis en 2011 des CCCT et des emprunts fédéraux. Les souscriptions aux CCCT ont atteint 108,8 milliards de francs, et 33,4 milliards ont été attribués. Pour ce qui est des emprunts fédéraux, les souscriptions ont porté sur 8,9 milliards de francs, et les attributions se sont élevées à 5,3 milliards. Comme les années précédentes, les émissions se sont déroulées selon le système d'appel d'offres via la plate-forme de négoce électronique d'Eurex Zurich SA. En juillet, l'Administration fédérale des finances (AFF) a annoncé qu'elle avait décidé, en accord avec la Banque nationale, de réduire le délai relatif à la soumission d'appels d'offres pour les emprunts de la Confédération.</p>
Rendement négatif des CCCT	<p>A la suite des mesures prises par la Banque nationale pour lutter contre la fermeté du franc, les taux d'intérêt sur le marché monétaire en francs sont devenus négatifs. Depuis le 18 août, l'AFF a aussi accepté des offres à un prix supérieur à 100%, de sorte que des rendements négatifs ont pu être enregistrés dans le cadre des appels d'offres. Le 23 août, le rendement des CCCT lors d'appels d'offres à six mois se montait à -1%, et, le 30 août, celui des CCCT à trois mois se situait à -0,75%. Tout au long de l'année, le rendement des CCCT a oscillé entre 0,158% et -1,0%.</p>
Trafic des paiements	<p>Dans le domaine du trafic des paiements, la Banque nationale a effectué, à la demande et pour le compte de la Confédération, environ 169 000 paiements en francs et 23 000 paiements en monnaies étrangères.</p>

9 Statistique

Se fondant sur l'art. 14 LBN, la Banque nationale recueille les données statistiques dont elle a besoin pour accomplir les tâches que la loi lui assigne. Elle collecte les données nécessaires à la conduite de la politique monétaire, à la surveillance des systèmes de paiement et des systèmes de règlement des opérations sur titres, au maintien de la stabilité du système financier et à l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure nette de la Suisse. En outre, elle transmet à des organisations internationales les données recueillies au titre de la coopération monétaire internationale. Les modalités des activités de la BNS dans le domaine de la statistique sont fixées dans l'ordonnance de la Banque nationale (art. 3 à 11 OBN).

But

Les banques, les Bourses, les négociants en valeurs mobilières, les directions des fonds de placement suisses et les représentants des fonds de placement étrangers en Suisse sont tenus de fournir à la Banque nationale des données statistiques sur leurs activités (art. 15, al. 1, LBN). La Banque nationale peut également mener des enquêtes statistiques auprès d'autres personnes physiques et morales dans la mesure où les données ainsi collectées sont nécessaires pour analyser l'évolution des marchés financiers, pour acquérir une vue d'ensemble du trafic des paiements et pour établir la balance des paiements et la position extérieure nette de la Suisse. Participent notamment à ces enquêtes des assurances, des institutions de prévoyance professionnelle, des sociétés de placement, des sociétés holding, des exploitants de systèmes de paiement et de systèmes de règlement des opérations sur titres ainsi que la Poste (art. 15, al. 2, LBN).

Personnes tenues de fournir des données

La Banque nationale limite au strict nécessaire le nombre des enquêtes et des modes de collecte des données (art. 4 OBN). Elle veille à maintenir à un bas niveau la charge imposée aux personnes soumises à l'obligation de renseigner.

Limitation au strict nécessaire

La Banque nationale garde le secret sur les données collectées et ne les publie que sous forme agrégée. Ces données peuvent toutefois être mises à la disposition des autorités suisses chargées de la surveillance des marchés financiers (art. 16, al. 4, LBN).

Obligation de garder le secret et échange de données

La Banque nationale publie les résultats de ses enquêtes sous forme de statistiques. L'annexe à l'ordonnance de la Banque nationale (OBN) et le site Internet de la BNS (www.snb.ch, Statistiques) donnent une vue d'ensemble des enquêtes menées par la BNS. La Banque nationale entretient en outre une base de données de 5,1 millions de séries chronologiques afférentes aux banques, aux marchés financiers et à l'économie.

Enquêtes et statistiques

**Publication de données
statistiques**

De nombreuses données statistiques paraissent dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques, dans le Bulletin mensuel de statistiques bancaires et dans l'ouvrage Les banques suisses, qui paraît chaque année. De plus, la Banque nationale fournit des données dans ses publications sur la balance des paiements, la position extérieure nette de la Suisse, les investissements directs, les comptes financiers et le patrimoine des ménages en Suisse. Les publications statistiques de la Banque nationale sont disponibles en français, en allemand et en anglais; elles peuvent être consultées également – dans des versions parfois plus détaillées – sur le site Internet de la BNS (www.snb.ch, Publications/Publication de données statistiques). Les versions en ligne aux formats Excel et .txt contiennent des séries chronologiques généralement plus complètes que celles figurant dans les versions imprimées.

**Norme spéciale pour la
diffusion des données**

La Banque nationale publie sur son site Internet des données mensuelles conformément à la norme spéciale du FMI pour la diffusion des données (NSDD; en anglais Special Data Dissemination Standard). Il s'agit notamment de données afférentes aux agrégats monétaires et aux réserves monétaires. Elle publie également chaque mois, sur son site Internet, les principaux postes de son bilan (www.snb.ch, Publications/Publication de données statistiques).

**Enquête sur les échanges de
services transfrontières**

La Banque nationale a poursuivi ses travaux dans le cadre du projet «serviceBOP», qui vise à élargir l'enquête sur les échanges de services entre la Suisse et l'étranger dans la balance des paiements (*balance of payment*, BOP) et à satisfaire aux exigences de l'accord bilatéral que la Suisse a conclu avec l'UE dans le domaine de la statistique. En 2010, la Banque nationale avait effectué une enquête préliminaire auprès d'environ 9 000 entreprises en Suisse afin de déterminer celles qui seraient tenues de fournir des données. Les établissements concernés ont été informés, en 2011, qu'ils étaient soumis à l'obligation de participer à l'enquête. Une enquête similaire a été menée dans la Principauté de Liechtenstein en collaboration avec les autorités compétentes. A partir de 2012, toutes les catégories de services pertinentes pour la Suisse et pour la Principauté de Liechtenstein seront recensées et feront l'objet d'une ventilation géographique.

**... sur l'octroi de crédits par
les banques...**

Cette enquête est effectuée à titre d'enquête ordinaire au sens de l'art.5 OBN depuis le deuxième trimestre 2011. Lancée en 2008 en tant qu'enquête complémentaire limitée dans le temps (art.6 OBN), elle visait à fournir des informations qualitatives concernant les répercussions de la crise financière sur la politique suivie par les banques en matière de crédits.

En 2010, la Banque nationale a commencé à collecter des données sur la qualité des portefeuilles de crédits détenus par les banques. Depuis début 2011, les douze principales banques fournissent chaque trimestre des informations à ce sujet. La qualité des crédits est saisie sur la base de moyennes pondérées concernant la probabilité de défaillance et la perte attendue. La Banque nationale recueille ces données dans le cadre de son mandat légal consistant à contribuer à la stabilité du système financier.

... sur la qualité des crédits...

Depuis le premier trimestre 2011, la Banque nationale collecte auprès de 25 banques et de Postfinance des données trimestrielles sur les paiements de la clientèle. Elle utilise ces données conformément à la tâche qui lui incombe, à savoir faciliter, assurer et surveiller le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. Les données fournissent en outre de précieuses informations à des fins d'analyse et de prévisions conjoncturelles. Par cette enquête, la Banque nationale s'acquitte en outre d'un engagement pris vis-à-vis de la BRI.

... et sur le trafic des paiements de la clientèle

En rapport avec sa tâche dans le domaine de la stabilité financière, la Banque nationale a lancé, début 2011, une enquête complémentaire portant sur l'octroi de prêts hypothécaires. Les 25 plus grandes banques actives sur le marché hypothécaire suisse – elles totalisent une part de marché de plus de 80% – sont ainsi tenues de fournir chaque trimestre des données sur les principaux indicateurs de risques tels que la quotité de financement ou la capacité financière pour les nouveaux prêts hypothécaires.

Enquête complémentaire sur le marché hypothécaire

Dans la collecte de données statistiques, la Banque nationale collabore avec les services compétents de la Confédération, en particulier l'Office fédéral de la statistique (OFS) et la FINMA, avec les autorités compétentes d'autres pays ainsi qu'avec des organisations internationales (art. 14, al. 2, LBN). Les personnes soumises à l'obligation de renseigner et leurs associations ont la possibilité de prendre position en ce qui concerne l'introduction ou la modification d'une enquête existante, mais aussi au sujet de l'organisation et de la procédure des enquêtes (art. 7 OBN).

Collaboration avec...

La Banque nationale entretient d'étroites relations avec l'OFS. Un accord sur l'échange de données fixe pour chacune des deux autorités les modalités d'accès aux données de l'autre; il règle en outre leur collaboration lors de l'établissement des comptes financiers de la Suisse. De plus, la Banque nationale est membre de divers organes dont l'activité est liée à la statistique fédérale, notamment la Commission de la statistique fédérale et le groupe d'experts de statistique économique.

... l'OFS...

... l'OFL...	<p>La Banque nationale recueille chaque trimestre, auprès d'environ 80 banques, des données sur les taux hypothécaires, données qu'elle transmet ensuite à l'Office fédéral du logement (OFL). Ce dernier les utilise pour le calcul du taux d'intérêt de référence applicable aux contrats de bail. L'OFL assume la responsabilité du contenu de cette enquête et se charge également de publier le taux de référence.</p>
... la FINMA...	<p>Dans le cadre de la convention conclue avec la FINMA concernant l'échange de données dans le secteur financier, la Banque nationale mène des enquêtes portant en particulier sur la dotation en fonds propres, les liquidités et les risques de taux d'intérêt encourus par les banques et les négociants en valeurs mobilières.</p>
... la Commission de statistique bancaire...	<p>En ce qui concerne le contenu de ses enquêtes, la Banque nationale est secondée par la Commission de statistique bancaire (art. 7 OBN). Cette dernière est constituée de représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers et de la FINMA.</p>
... le groupe d'experts balance des paiements...	<p>La balance des paiements est établie avec le concours d'un groupe d'experts, dirigé par la Banque nationale. Ce groupe d'experts est formé de représentants de l'industrie, des banques, des compagnies d'assurances, de diverses administrations fédérales et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ. En 2011, ses travaux ont porté en particulier sur le projet «serviceBOP».</p>
... la Principauté de Liechtenstein...	<p>En vue de dresser la balance des paiements et la position extérieure nette de la Suisse, la Banque nationale recueille aussi des données auprès d'entreprises liechtensteinoises. Dans ce domaine, elle collabore avec les autorités compétentes de la Principauté (Amt für Volkswirtschaft et Finanzmarktaufsicht). En 2011, cette collaboration a mis l'accent sur le projet «service BOP».</p>
... l'UE...	<p>La collaboration de la Banque nationale avec l'UE se fonde sur l'accord bilatéral conclu en 2007 dans le domaine statistique. Cet accord englobe les comptes financiers, certains éléments de la statistique bancaire et, depuis 2010, la balance des paiements. La BNS participe en outre aux travaux de plusieurs organes de l'Office statistique de l'UE (Eurostat).</p>
... et d'autres organes internationaux	<p>Dans le domaine de la statistique, la Banque nationale collabore étroitement avec la BRI, l'OCDE et le FMI. Cette collaboration vise à harmoniser les méthodes d'enquête et les analyses.</p>
	<p>En 2011, la Banque nationale a participé à divers groupes de travail internationaux chargés de combler des lacunes dans le domaine de la statistique des marchés financiers. L'amélioration des bases statistiques devrait permettre, à l'avenir, d'identifier suffisamment tôt des évolutions indésirables telles que celles de la période précédant la crise financière de 2008.</p>

Table des matières

	Rapport financier
100	Chiffres clés de l'exercice 2011
103	Rapport annuel
104	1 Conditions-cadres sur le plan légal
105	2 Organisation et tâches
107	3 Gouvernement d'entreprise
112	4 Ressources
112	4.1 Evolution de l'organisation
112	4.2 Personnel
113	4.3 Immeubles
113	4.4 Informatique
114	4.5 Environnement
115	5 Changements au sein des organes et de la Direction
117	6 Marche des affaires
117	6.1 Résultat de l'exercice 2011
119	6.2 Provision pour réserves monétaires
120	6.3 Distribution du dividende et du bénéfice
122	6.4 Composition des réserves monétaires de la Banque nationale
123	6.5 Comparaison pluriannuelle de l'actif et du passif
125	Comptes annuels de la Banque nationale suisse (maison mère)
126	1 Bilan au 31 décembre 2011 (maison mère)
128	2 Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2011
129	3 Variation des fonds propres (maison mère)
130	4 Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2011
130	4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation
137	4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat
153	4.3 Commentaire des opérations hors bilan
157	4.4 Système de contrôle interne
159	4.5 Gestion des risques
165	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
167	Informations financières sur le fonds de stabilisation
168	1 Introduction
169	2 Bilan et compte de résultat du fonds de stabilisation
171	3 Annexe aux informations financières sur le fonds de stabilisation au 31 décembre 2011
177	Comptes consolidés
178	1 Bilan consolidé au 31 décembre 2011
181	2 Compte de résultat consolidé 2011
182	3 Variation des fonds propres (comptes consolidés)
183	4 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011
183	4.1 Commentaire de l'activité
183	4.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation
190	4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat consolidés
193	5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
195	Propositions du Conseil de banque
197	Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Chiffres clés de l'exercice 2011

Bilan de la maison mère – Postes choisis (chiffres trimestriels)

En milliards de francs	31.12.2011	30.9.2011	30.6.2011	31.3.2011	31.12.2010
Billets de banque en circulation	55,7	49,5	48,9	49,0	51,5
Comptes de virement des banques en Suisse	180,7	202,1	29,6	23,1	38,0
Autres avoirs à vue à la BNS ¹	30,3	28,2	3,8	4,6	5,6
Créances en francs résultant de pensions de titres	18,5	7,0	–	–	–
Engagements en francs résultant de pensions de titres	–	–	24,9	21,0	13,2
Propres titres de créance en francs	14,7	34,4	106,5	117,0	107,9
Or et créances résultant d'opérations sur or	49,4	49,0	42,4	44,0	44,0
Placements de devises	257,5	305,3	196,8	211,9	203,8
dont en euros	146,7	154,9	108,9	119,3	112,0
dont en dollars des Etats-Unis	59,0	103,0	48,9	51,9	50,6
Monnaies étrangères issues de swaps de change ²	26,1	79,4	–	–	–
Provision pour réserves monétaires ³	45,1	45,1	45,1	44,3	44,3
Réserve pour distributions futures ³	–5,0	–5,0	–5,0	19,0	19,0

1 Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères, autres engagements à vue (y compris comptes de virement du secteur non bancaire en Suisse).

2 Les swaps de change passés pour approvisionner le marché en francs ont entraîné des entrées d'euros, de dollars des Etats-Unis et d'autres monnaies. L'évaluation se fait aux cours observés à la date du bilan.

3 Les chiffres de fin d'année correspondent à l'état avant l'affectation du bénéfice.

Bilan du fonds de stabilisation – Postes choisis (chiffres trimestriels)

En milliards de dollars des Etats-Unis	31.12.2011	30.9.2011	30.6.2011	31.3.2011	31.12.2010
Prêt de la BNS (sans les intérêts courus)	8,1	8,7	9,4	10,8	12,6
Engagements conditionnels	0,8	0,9	1,2	2,1	2,1
Fonds propres	3,2	3,4	3,4	2,8	2,1

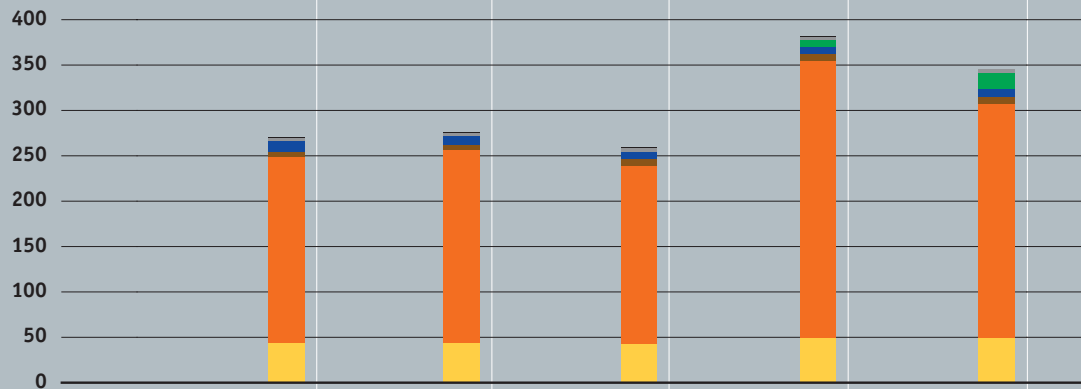
Compte de résultat – Postes choisis (résultats trimestriels et résultat de l'exercice)

En milliards d'unités monétaires	Exercice 2011	4 ^e trimestre 2011	3 ^e trimestre 2011	2 ^e trimestre 2011	1 ^{er} trimestre 2011
Résultat de la maison mère (en francs)	13,0	7,8	16,8	–13,0	1,5
Attribution à la provision pour réserves monétaires	3,2				
Variation de la réserve pour distributions futures	8,9				
Distribution selon la proposition d'affectation du bénéfice	1,0				
Résultat du fonds de stabilisation (en dollars des Etats-Unis)	1,1	–0,2	–0,0	0,7	0,7
dont part revenant au groupe (en francs)	0,4	–0,1	–0,1	0,4	0,3
Résultat consolidé (en francs)	13,5	7,7	16,6	–12,7	1,9

Actifs en fin de trimestre

- Or et créances résultant d'opérations sur or
- Placements de devises
- Autres actifs en monnaies étrangères
- Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres
- Prêt au fonds de stabilisation
- Créances en francs résultant de pensions de titres
- Titres en francs
- Actifs divers

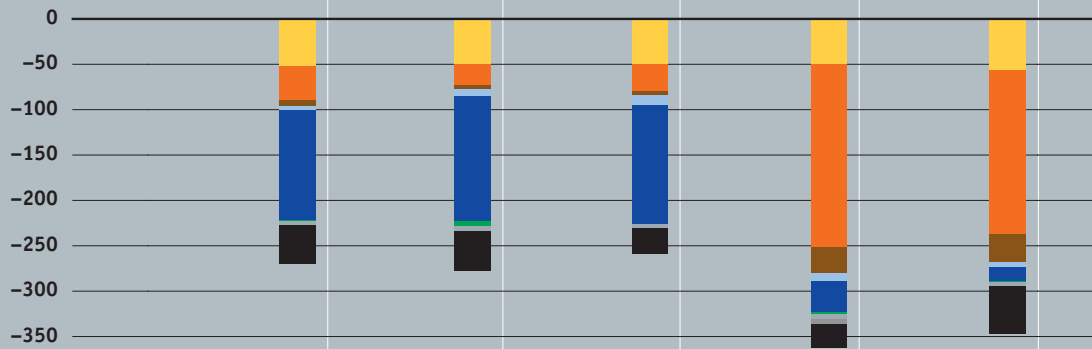
En milliards de francs.



Passifs en fin de trimestre

- Billets de banque en circulation
- Comptes de virement des banques en Suisse
- Autres avoirs à vue à la BNS
- Engagements envers la Confédération
- Propres titres de créance et engagements en francs résultant de pensions de titres
- Autres engagements à terme
- Engagements en monnaies étrangères
- Contrepartie des DTS (FMI)
- Passifs divers
- Fonds propres

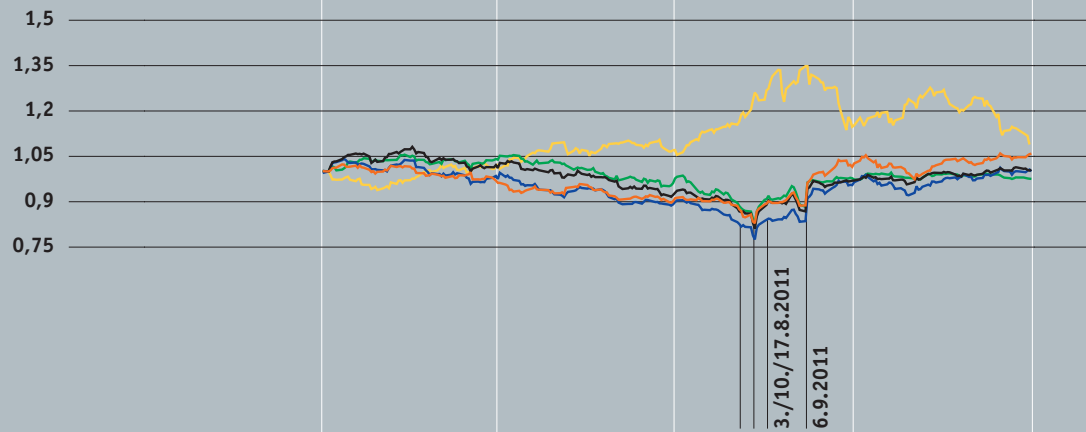
En milliards de francs.



Cours de change et prix de l'or

- Or
- Dollar des Etats-Unis
- Euro
- Yen
- Livre sterling

Indice: 1^{er} janvier 2011 = 1.



Rapport annuel

Le Rapport annuel décrit l'évolution de la Banque nationale, sous l'angle de l'organisation comme sous celui de l'exploitation, ainsi que son résultat financier. En tant qu'entreprise cotée en Bourse, la Banque nationale publie par ailleurs des informations sur le gouvernement d'entreprise (directive *Corporate Governance* de la SIX Swiss Exchange SA).

Le Rapport annuel constitue, avec les Comptes annuels de la Banque nationale (maison mère), les Informations financières sur le fonds de stabilisation et les Comptes consolidés, le Rapport financier de la Banque nationale suisse, c'est-à-dire le Rapport de gestion tel qu'il est défini par le droit de la société anonyme (art. 662 et 663d CO).

Le Rapport annuel étant rédigé sous l'angle du groupe, les indications qu'il contient concernent également les sociétés du fonds de stabilisation. Les activités de la Banque nationale en matière de politique monétaire et sa contribution à la stabilité du système financier sont décrites dans le Compte rendu d'activité et ne sont pas présentées plus en détail ici.

1 Conditions-cadres sur le plan légal

Constitution fédérale

Dans l'accomplissement de ses tâches, la Banque nationale se base sur l'art. 99 (Politique monétaire) de la Constitution fédérale (Cst.) et sur la loi sur la Banque nationale (LBN). Conformément à l'art. 99 Cst., elle mène une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. Cet article inscrit en outre dans le droit constitutionnel l'indépendance de la Banque nationale et fait obligation à celle-ci de constituer, à partir de ses revenus, des réserves monétaires suffisantes, dont une partie en or. Ces deux éléments doivent contribuer à asseoir la confiance du public dans la stabilité de la valeur de la monnaie. Enfin, conformément à la Constitution fédérale, la BNS doit verser au moins deux tiers de son bénéfice net aux cantons.

Loi sur la Banque nationale et dispositions d'exécution

Le cadre légal dans lequel la Banque nationale exerce son activité est fixé en premier lieu par la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse. La LBN concrétise le mandat constitutionnel de la Banque nationale (art. 5 LBN) et l'indépendance de cette dernière (art. 6 LBN). En contrepartie, elle prévoit une obligation d'informer et de rendre compte au Conseil fédéral, au Parlement et au public (art. 7 LBN). Les opérations de la Banque nationale sont précisées aux art. 9 à 13 LBN. Les instruments dont la Banque nationale se sert dans la mise en œuvre de la politique monétaire et le placement des réserves monétaires sont définis dans les Directives générales de la BNS sur ses instruments de politique monétaire et dans les Directives générales sur la politique de placement.

La LBN fournit également une base légale pour l'établissement de statistiques portant sur les marchés financiers, pour l'obligation faite aux banques de détenir des réserves minimales et pour la surveillance des systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres. La Direction générale a arrêté dans l'ordonnance de la Banque nationale des dispositions d'exécution dans ces trois domaines relevant de l'exercice de la puissance publique.

Enfin, la LBN pose les bases de l'organisation de la Banque nationale (art. 2 et 33 à 48 LBN). Des précisions à ce sujet se trouvent dans le Règlement d'organisation, qui est édicté par le Conseil de banque et approuvé par le Conseil fédéral. En 2011, ce règlement a fait l'objet d'une révision partielle, que le Conseil fédéral a approuvée le 29 juin (voir chapitre 4.1, page 112).

2 Organisation et tâches

La Direction générale est l'organe exécutif suprême de la Banque nationale. Elle compte trois membres. Il lui appartient notamment de prendre les décisions de politique monétaire, de fixer la stratégie pour le placement des actifs, de contribuer à la stabilité du système financier et d'assurer la coopération monétaire internationale. La Direction générale est autonome dans la conduite de la politique monétaire.

**Conduite des affaires
et surveillance**

La Direction générale élargie est formée des trois membres de la Direction générale et de leurs trois suppléants. Elle arrête les principes stratégiques afférents à la gestion des affaires et définit en particulier la stratégie en matière de ressources et de planification du personnel. Le Collège des suppléants est chargé de la mise en œuvre de ces principes. Il assure la coordination pour toutes les questions de portée interdépartementale relatives à l'exploitation. Le Conseil de banque surveille et contrôle la gestion des affaires de la Banque nationale. La Révision interne est subordonnée au Comité d'audit du Conseil de banque.

La Banque nationale a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Elle est subdivisée en trois départements. Les unités d'organisation (UO) des 1^{er} et 3^e départements sont pour la plupart à Zurich, alors que celles du 2^e département sont en majorité à Berne. Chacun des trois départements de la Banque nationale est dirigé par un membre de la Direction générale et son suppléant.

Structure

En outre, la Banque nationale avait une succursale à Genève (jusqu'au 31 janvier 2012). Elle dispose également de représentations dans les villes de Bâle, de Genève (depuis le 1^{er} février 2012), de Lausanne, de Lucerne, de Lugano et de Saint-Gall. Ces représentations sont chargées d'observer l'évolution économique sur le plan régional et d'expliquer la politique de la Banque nationale, comme le font aussi les sièges. Elles sont épaulées par les conseils consultatifs régionaux. Ceux-ci évaluent, à l'intention de la direction de l'institut d'émission, la situation économique et les répercussions de la politique monétaire dans leur région, et procèdent régulièrement à des échanges d'informations avec les délégués aux relations avec l'économie régionale.

Pour la mise en circulation et la reprise de billets et de pièces, la Banque nationale dispose en outre de 14 agences (y compris Genève depuis le 1^{er} février 2012) gérées par des banques cantonales.

La Banque nationale a pour tâche principale de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays. L'UO Affaires économiques du 1^{er} département élabore la stratégie de politique monétaire et fournit les informations nécessaires aux décisions de politique monétaire. Elle analyse la conjoncture, en Suisse comme à l'étranger, et établit la prévision d'inflation. Dans ses examens de l'évolution économique en Suisse, elle est assistée par les délégués aux relations avec l'économie régionale. L'UO Marchés financiers du 3^e département assure la mise en œuvre de la politique monétaire, et en particulier l'approvisionnement du marché monétaire en liquidités.

Politique monétaire

Trafic du numéraire	<p>Les tâches liées au numéraire entrent dans les attributions de l'UO Billets et monnaies du 2^e département. L'institut d'émission met en circulation, via ses sièges et ses agences, les billets de banque ainsi que les pièces de monnaie frappées par la Confédération. Il contrôle le numéraire qui lui est retourné et remplace les billets et pièces qui ne satisfont plus aux exigences.</p>
Paielements sans numéraire	<p>Les UO Stabilité financière (2^e département) et Opérations bancaires (3^e département) traitent les questions stratégiques et techniques liées au trafic des paiements sans numéraire. L'UO Opérations bancaires pilote en outre le Swiss Interbank Clearing (système de paiement SIC).</p>
Gestion des actifs	<p>L'UO Marchés financiers du 3^e département élabore la stratégie de placement de devises; elle a aussi pour tâche l'administration et la gestion de l'or, des placements de devises et des actifs en francs. La définition des principes régissant la politique en matière de placement et le contrôle des risques entrent dans les attributions de l'UO Gestion des risques, rattachée au 2^e département. La gestion des risques est surveillée par le Comité des risques du Conseil de banque.</p>
Stabilité du système financier	<p>L'UO Stabilité financière du 2^e département établit les bases et les analyses dont la BNS a besoin pour contribuer à la stabilité du système financier, conformément à son mandat légal. Elle surveille les systèmes de paiement et de règlement des opérations sur titres qui jouent un rôle important sous l'angle systémique. L'UO StabFund, rattachée au 2^e département, assure la gestion opérationnelle du fonds de stabilisation et assiste le conseil d'administration du fonds.</p>
Coopération monétaire internationale	<p>L'UO Coopération monétaire internationale du 1^{er} département s'occupe des relations monétaires internationales, du commerce international, des mouvements des capitaux et de l'aide technique à des Etats tiers.</p>
Services bancaires rendus à la Confédération	<p>Les services bancaires que la Banque nationale rend à la Confédération sont fournis par les UO Opérations bancaires et Marchés financiers du 3^e département. Celles-ci effectuent des paiements en Suisse et à l'étranger, gèrent des dépôts de titres pour la Confédération et contribuent aux émissions de créances comptables à court terme et d'emprunts fédéraux. En outre, elles passent, pour la Confédération, des opérations sur les marchés des changes et de l'argent.</p>
Statistique	<p>L'UO Statistique du 1^{er} département dresse diverses statistiques relatives aux banques et aux marchés financiers, à la balance des paiements, aux investissements directs, à la position extérieure nette et aux comptes financiers de la Suisse.</p>
Services généraux	<p>Chaque département fournit certains services généraux. Le Secrétariat général, la Communication, le Service juridique, le Service du personnel ainsi que les Immeubles et services sont rattachés au 1^{er} département. Les Finances et la Sécurité dépendent du 2^e département. L'Informatique relève du 3^e département.</p>

3 Gouvernement d'entreprise

La Banque nationale est une société anonyme régie par une loi spéciale et administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération. L'organisation et les attributions revenant aux divers organes sont définies dans la loi fédérale du 3 octobre 2003 sur la Banque nationale suisse (LBN) et dans le Règlement d'organisation du 14 mai 2004 de la Banque nationale (ROrg). La LBN et le Règlement d'organisation font office de statuts de la Banque nationale. Le capital-actions de la BNS est de 25 millions de francs. Les actions sont entièrement libérées.

Principes

Dans le cadre du train de mesures visant à renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a constitué à l'automne 2008 la SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation). Elle répond dès lors à la définition d'un groupe telle qu'elle figure dans le code des obligations (art. 663e CO) et établit par conséquent des comptes consolidés. Des informations sur le fonds de stabilisation sont fournies au chapitre 6.7 du Compte rendu d'activité ainsi que dans la partie «Informations financières sur le fonds de stabilisation», aux pages 167 ss du Rapport financier. En outre, des précisions sur le périmètre de consolidation figurent dans la partie «Comptes consolidés», page 186.

Les organes de la Banque nationale sont l'Assemblée générale, le Conseil de banque, la Direction générale et l'organe de révision.

Organes et attributions

L'Assemblée générale élit cinq membres du Conseil de banque ainsi que l'organe de révision. Elle approuve le rapport annuel et les comptes annuels. Elle décide de l'affectation du bénéfice porté au bilan (fixation du dividende) et donne décharge au Conseil de banque.

Le Conseil de banque est l'organe de surveillance de la Banque nationale. Six de ses membres, dont le président et le vice-président, sont nommés par le Conseil fédéral; les cinq autres sont élus par l'Assemblée générale. Le Conseil de banque a constitué en son sein un Comité de rémunération, un Comité de nomination, un Comité d'audit et un Comité des risques; chaque comité se compose de trois membres.

La Direction générale est l'organe exécutif suprême de la Banque nationale. Ses trois membres sont nommés par le Conseil fédéral sur proposition du Conseil de banque, pour une période administrative de six ans. La Direction générale élargie se compose des membres de la Direction générale et de leurs suppléants. Elle arrête les principes stratégiques afférents à la gestion des affaires. Le Collège des suppléants est responsable de la planification et de la mise en œuvre de ces principes. Les suppléants sont eux aussi nommés par le Conseil fédéral sur proposition du Conseil de banque, pour une période administrative de six ans.

L'organe de révision vérifie si la comptabilité, les comptes annuels, les comptes consolidés et la proposition d'affectation du bénéfice porté au bilan sont conformes aux exigences légales; à cet effet, il a le droit de prendre connaissance en tout temps de la marche des affaires de la Banque nationale. Cet organe est élu pour un an par l'Assemblée générale. Les réviseurs doivent avoir les qualifications nécessaires à l'accomplissement de leur tâche au sens de l'art. 727b CO et être indépendants du Conseil de banque, de la Direction générale et des principaux actionnaires.

Droits des actionnaires

Les droits des actionnaires sont définis dans la loi sur la Banque nationale; les règles du code des obligations sur la société anonyme sont applicables à titre supplétif. Etant donné que la Banque nationale assume un mandat public et qu'elle est administrée avec le concours et sous le contrôle de la Confédération, les droits des actionnaires sont restreints par rapport à ceux d'une société anonyme de droit privé. L'inscription au registre des actions d'un actionnaire qui n'appartient pas aux collectivités et établissements suisses de droit public est limitée à cent voix. Le dividende ne peut dépasser 6% du capital-actions; le reste du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons.

Le rapport annuel et les comptes annuels sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral avant d'être présentés à l'Assemblée générale. Plusieurs autres dispositions régissant l'Assemblée générale – convocation, ordre du jour et prise de décisions – s'écartent elles aussi du droit de la société anonyme. Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être assortie d'une proposition d'actionnaires signée par au moins vingt actionnaires, et avoir été communiquée au président du Conseil de banque par écrit et suffisamment tôt avant l'envoi de la convocation (voir page 111, Droits sociaux des actionnaires).

Séances et rétributions versées aux membres des organes

Le présent Rapport de gestion contient, dans divers chapitres, d'importantes précisions sur l'organisation de la Banque nationale, les qualifications requises pour faire partie d'un organe et les rétributions versées aux membres des organes. Le tableau figurant à la fin de ce chapitre propose une liste des principales références.

En 2011, le Conseil de banque a tenu, en présence de la Direction générale, six séances ordinaires d'une demi-journée chacune (février, avril, juin, septembre, octobre et décembre) et deux séances extraordinaires (janvier et décembre). La réunion extraordinaire de janvier était consacrée à l'affectation du bénéfice de l'exercice 2010. Celle de décembre avait pour objet des transactions financières controversées effectuées à titre privé par la famille Hildebrand.

Parmi les activités du Conseil de banque figuraient notamment l'adoption d'une nouvelle convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse ainsi que la décision au sujet du montant à attribuer à la provision pour réserves monétaires. De plus, le Conseil de banque a approuvé, à l'intention du Conseil fédéral, la révision du Règlement d'organisation et a remanié le Règlement relatif au Comité de nomination, le Règlement régissant les traitements ainsi que le Règlement régissant l'information et la consultation des collaborateurs de la Banque nationale suisse. Il a en outre entériné un Memorandum of Understanding entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant les principes régissant la composition du Conseil de banque, et a édicté un Memorandum concernant la communication du Conseil de banque de la Banque nationale suisse.

Il a également donné son accord à la fermeture de la succursale de Genève, avec effet le 31 janvier 2012, ainsi qu'à l'ouverture d'une agence de la Banque nationale à Genève à compter du 1^{er} février 2012. Puis il a consenti à la vente des immeubles que la Banque nationale possédait à Genève. Il a aussi approuvé la conception graphique de la coupure de 20 francs de la neuvième série de billets de banque.

Enfin, le Conseil de banque a examiné les rapports que l'organe de révision lui a soumis et qui sont également destinés à l'Assemblée générale, et il a pris connaissance des rapports annuels sur les risques financiers et les risques opérationnels ainsi que de l'état du système de contrôle interne (SCI).

Le Comité de rémunération du Conseil de banque s'est réuni une fois; le Comité de nomination n'a pas siégé. Le Comité d'audit a tenu quatre séances d'une demi-journée chacune, auxquelles des représentants de l'organe de révision étaient présents; le Comité des risques a eu deux séances d'une demi-journée chacune.

Le Règlement régissant la rémunération prévoit, pour les membres du Conseil de banque, le versement d'une indemnité annuelle et d'une indemnité pour chaque séance de comité, aucune indemnité n'étant allouée pour les séances de comité ayant lieu les mêmes jours que les séances du Conseil de banque. La rémunération des membres de la Direction générale élargie se compose d'un salaire et d'une indemnité forfaitaire de représentation. Le montant de cette rémunération est aligné sur les montants en usage dans d'autres établissements de taille et de complexité comparables du secteur financier et dans les grandes entreprises de la Confédération (voir tableau sur la rétribution des membres du Conseil de banque et sur la rémunération des membres de la Direction générale élargie, pages 150s.).

La Banque nationale ne verse aucune indemnité de départ aux membres du Conseil de banque.

Selon le Règlement de la Direction de la Banque nationale, les membres de la Direction générale ne sont pas autorisés à exercer une activité, rémunérée ou non, pour le compte d'une banque en Suisse ou à l'étranger, pendant une période de six mois suivant la fin des rapports de travail. Cette période est de douze mois lorsqu'il s'agit d'exercer une activité pour le compte d'une grande banque suisse. Quant aux membres suppléants de la Direction générale, un délai d'attente de trois mois leur est imposé. Les membres de la Direction générale, tout comme leurs suppléants, sont libres d'exercer une activité pour des entreprises n'appartenant pas au secteur bancaire; ils doivent cependant obtenir l'autorisation préalable du Conseil de banque si l'entrée en fonction a lieu pendant les périodes (de respectivement six et trois mois) mentionnées ci-dessus. En raison de ces restrictions réglementaires, les membres de la Direction générale, de même que leurs suppléants, ont droit à une indemnité durant ces périodes.

Le 31 décembre 2011, les membres du Conseil de banque ne détenaient aucune action de la Banque nationale; les membres de la Direction générale élargie en détenaient six au total.

PricewaterhouseCoopers SA (PwC) est l'organe de révision de la Banque nationale. Il vérifie les comptes annuels de la Banque nationale (maison mère) depuis 2004 et les comptes consolidés depuis 2008. Le réviseur responsable du contrôle des comptes annuels de la maison mère et des comptes consolidés assume ses fonctions depuis l'exercice 2008. Les honoraires versés au titre du mandat de révision pour 2011 se sont élevés à 358 257 francs (2010: 365 840 francs). PwC a également été chargé de la révision des comptes du fonds de stabilisation de la Banque nationale. Les prestations fournies dans le cadre de cette révision pour 2011 ont été indemnisées à hauteur de 1 111 185 francs (2010: 1 536 660 francs). PwC a par ailleurs fourni d'autres prestations apparentées pour une somme totale de 112 560 francs (2010: 8 608 francs), y compris 53 449 francs pour des audits approfondis portant sur des transactions financières effectuées à titre privé par la famille Hildebrand.

**Information
des actionnaires**

Les avis aux actionnaires sont donnés en principe par lettre envoyée à l'adresse figurant au registre des actions et par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce. Les actionnaires ne reçoivent aucune information qui ne soit pas également communiquée au public.

**Actions nominatives cotées
en bourse**

Les actions de la Banque nationale, nominatives, sont cotées à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange). Depuis le 1^{er} janvier 2012, SIX Swiss Exchange cote les actions de la Banque nationale non plus au Main Standard, mais au Domestic Standard (ancien segment Local Caps). Fin 2011, les cantons et les banques cantonales détenaient 53,2% des actions. Le reste était principalement en mains de personnes physiques. Les actionnaires les plus importants étaient le canton de Berne (6 630 actions, soit 6,6% du capital-actions), Theo Siegert, Düsseldorf (5 950 actions, soit 5,9%), le canton de Zurich (5 200 actions, soit 5,2%), le canton de Vaud (3 401 actions, soit 3,4%), et le canton de Saint-Gall (3 002 actions, soit 3%). La Confédération n'est pas actionnaire de la Banque nationale.

Références

Les bases de l'organisation de la Banque nationale peuvent être consultées dans la loi sur la Banque nationale (LBN), dans le Règlement d'organisation (ROrg) et dans les règlements des comités du Conseil de banque.

LBN (RS 951.11)	www.snb.ch , La BNS/Fondements juridiques/ Constitution et lois
ROrg (RS 951.153)	www.snb.ch , La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements
Règlements du Comité de rémunération du Comité de nomination du Comité d'audit du Comité des risques	www.snb.ch , La BNS/Fondements juridiques/ Directives et règlements

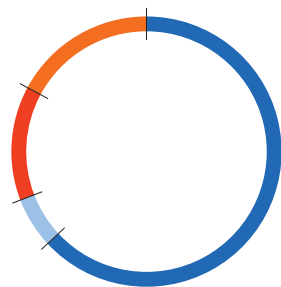
Des informations sur le gouvernement d'entreprise, complétant celles qui sont présentées ci-dessus, sont publiées dans d'autres chapitres du Rapport de gestion, sur le site Internet de la Banque nationale, dans la loi sur la Banque nationale ou dans le Règlement d'organisation.

Structure et actionnariat	Rapport de gestion, pages 107 et 145 s.
Siège	Art. 3, al. 1, LBN
Structure du capital	Rapport de gestion, page 145
Normes comptables	Rapport de gestion, page 130 (maison mère) et pages 183 s. (groupe)
Conseil de banque	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque
Membres	Rapport de gestion, page 202
Nationalité	Art. 40 LBN
Liens d'intérêts	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction
Nomination et durée du mandat	Art. 39 LBN
Première et dernière élection/nomination	Rapport de gestion, page 202
Organisation interne	Art. 10ss ROrg
Délimitation des compétences	Art. 42 LBN; art. 10 ss ROrg
Systèmes de contrôle	Rapport de gestion, pages 157 ss; Compte rendu d'activité, pages 64 s.; Art. 10ss ROrg
Transmission d'informations	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/Directives et règlements
Direction générale	www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction générale
Règlement relatif aux placements financiers et aux opérations financières à titre privé des membres de la Direction de la Banque	www.snb.ch, La BNS/Fondements juridiques/Directives et règlements
Rémunérations	Rapport de gestion, pages 150 s.
Droits sociaux des actionnaires	www.snb.ch, Informations pour/Actionnaires/Assemblée générale/Conditions d'admission
Quorum	Art. 38 LBN
Assemblée générale	Art. 34 à 38 LBN
Inscription au registre des actions	www.snb.ch, Informations pour/Actionnaires/Assemblée générale/Conditions d'admission
Organe de révision	
Election et conditions	Art. 47 LBN
Tâches	Art. 48 LBN
Politique en matière d'information	Rapport de gestion, pages 110 et 208 ss

4 Ressources

4.1 Evolution de l'organisation

Organisation



Personnel Effectifs

Hommes à plein temps	456
Hommes à temps partiel	44
Femmes à plein temps	99
Femmes à temps partiel	124
Total:	723.
Fin 2011.	

Effectifs et taux de rotation du personnel

Début 2011, le Règlement d'organisation (ROrg) de la Banque nationale suisse a fait l'objet d'une révision partielle visant à renforcer encore la gestion opérationnelle et l'exploitation de la Banque nationale. La Direction générale élargie se concentre désormais sur les principes stratégiques afférents à la gestion des affaires, y compris pour ce qui a trait aux ressources et à la planification du personnel. Le Collège des suppléants est chargé de la mise en œuvre de ces principes et assure la coordination pour toutes les questions de portée interdépartementale relatives à l'exploitation. En outre, il édicte les directives internes; il gère aussi une réserve de planification approuvée par le Conseil de banque afin de financer des tâches imprévues. Une nouvelle disposition du Règlement d'organisation prévoit que, pour accomplir ses tâches, la BNS peut gérer des succursales à l'étranger également.

Le trafic du numéraire a été réorganisé durant l'année sous revue. Dorénavant, la gestion de la circulation de numéraire est assurée par deux UO rattachées au 2^e département: Circulation de numéraire Ouest (siège de Berne) et Circulation de numéraire Est (siège de Zurich). Les tâches d'approvisionnement et les fonctions centrales de logistique concernant les billets, les pièces de monnaie et l'or relèvent de l'UO Approvisionnement et logistique centralisée.

En 2011, le Comité d'audit du Conseil de banque a fait examiner l'organisation relative à la compliance, qui se composait alors d'un Comité de compliance et de plusieurs services spécialisés. Dans le cadre de cet examen, il a été décidé en novembre d'étoffer les effectifs de cette organisation. En outre, le président du Comité de compliance informe désormais directement le président de la Direction générale et le président du Comité d'audit d'éventuelles infractions graves commises par des membres de la Direction générale élargie. A la suite de la démission de Philipp M. Hildebrand, on examine si des mesures supplémentaires sont nécessaires afin de garantir une surveillance adéquate des risques liés à la compliance.

4.2 Personnel

Fin 2011, la Banque nationale employait 723 personnes (dont 17 apprentis), soit 23 personnes de plus qu'un an auparavant (+3,3%). Cet accroissement des effectifs s'explique essentiellement par des tâches supplémentaires en rapport avec la stabilité financière et avec la mise en œuvre des mesures exceptionnelles de politique monétaire. En équivalents plein temps, les effectifs ont augmenté de 3,4% et se sont chiffrés à 672. Le taux de rotation du personnel s'est accru, passant à 6,5% (2010: 6,1%).

4.3 Immeubles

La Banque nationale possède, aux sièges de Zurich et de Berne, des immeubles pour son usage propre, qui sont gérés selon une stratégie à long terme. Jusqu'à fin 2011, elle était aussi propriétaire d'immeubles à Genève.

Après que la décision a été prise de fermer la succursale de Genève avec effet le 31 janvier 2012, les immeubles correspondants ont été vendus, en 2011, à la Banque Privée Edmond de Rothschild SA et à la Royal Bank of Canada (Suisse) SA. La Banque nationale a conclu, avec la Banque Privée Edmond de Rothschild SA, un contrat lui permettant de continuer à utiliser les locaux indispensables à ses activités jusqu'à la cessation définitive de ces dernières.

Au siège de Zurich, la première étape de la transformation des immeubles de la Seefeldstrasse et de la Seehofstrasse est terminée. Au siège de Berne, les travaux relatifs à la rénovation du restaurant du personnel ont progressé comme prévu. La planification stratégique en vue de l'assainissement du bâtiment principal de la Bundesplatz a débuté en juillet.

Immeubles

4.4 Informatique

Les systèmes et applications en phase opérationnelle ont été stables en 2011. Une panne informatique a touché le trafic des paiements au mois d'août, mais elle a pu être résolue rapidement. Le programme remanié EASY-R (Economic Analysis System) – un entrepôt de données (*data warehouse*) pour la gestion, le traitement, l'analyse et la présentation d'informations statistiques – est devenu opérationnel en 2011. Les informations stockées dans cet entrepôt servent notamment de base pour les décisions de politique monétaire et pour d'importantes publications; elles sont aussi destinées à l'échange de données avec d'autres institutions telles que l'Office fédéral de la statistique, Eurostat ou la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Un nouveau poste de travail mobile a été développé et mis en service. Il répond aux exigences croissantes en matière de mobilité et d'accès à l'infrastructure informatique depuis l'extérieur. L'accès à Internet a été repensé et des mesures de protection étendues ont été mises en œuvre.

Informatique

4.5 Environnement

Dans sa Charte, la BNS s'engage à fournir ses prestations en ménageant les ressources naturelles. Depuis 1996, elle met en œuvre une gestion de l'environnement et publie chaque année un rapport sur l'environnement. Ce rapport décrit les fondements de la gestion de l'environnement exercée par la Banque nationale, précise les objectifs de cette dernière en matière de lutte contre le changement climatique, donne des informations sur la consommation de ressources et les émissions de gaz à effet de serre, et expose les mesures destinées à améliorer la performance environnementale de la BNS.

La consommation énergétique (électricité et énergie de chauffage) par collaborateur s'est accrue de 3% en 2010 par rapport à l'année précédente. Afin de préserver l'environnement, la Banque nationale a renoncé au gaz naturel pour l'un de ses bâtiments, dans lequel le chauffage et le refroidissement se font désormais en recourant à l'eau du lac de Zurich. A cet effet, elle a adhéré au Seewasserverbund (union des eaux lacustres). Son objectif est d'atteindre la neutralité climatique. En 2011, elle a compensé toutes les émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'a pu éviter en finançant des projets de protection climatique.

Le rapport sur l'environnement est publié sur le site Internet de la BNS, à l'adresse www.snb.ch, La BNS/Structure et organisation/Gestion de l'environnement.

5 Changements au sein des organes et de la Direction

Conseil de banque

Le 11 mars 2011, le Conseil fédéral a nommé un nouveau membre du Conseil de banque, avec effet le 1^{er} mai 2011, en la personne de

Alfredo Gysi, alors président de la direction générale de BSI SA, Lugano.

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2011 a élu un nouveau membre du Conseil de banque en la personne de

Cédric Tille, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève.

Hansueli Raggenbass, avocat, président du Conseil de banque, et

Fritz Studer, ancien président du conseil d'administration de la Banque Cantonale Lucernoise,

renoncent à se représenter, lors de l'Assemblée générale, soit à la fin de la période administrative 2008-2012.

La Banque nationale leur exprime sa vive reconnaissance pour les précieux services qu'ils lui ont rendus.

Elle tient à remercier tout particulièrement Hansueli Raggenbass, qui a assumé pendant de nombreuses années la présidence du Conseil de banque.

Hansueli Raggenbass a été nommé membre du Conseil de banque en 2001, puis président de cet organe un an plus tard par le Conseil fédéral. La nouvelle loi sur la Banque nationale, qui est entrée en vigueur en 2004 durant l'exercice de ses fonctions, a ramené de quarante à onze le nombre des membres du Conseil de banque et a attribué à cet organe de nouvelles compétences en matière de surveillance et de contrôle. Afin de pouvoir assumer pleinement ces compétences, le Conseil de banque a constitué en son sein quatre comités. Hansueli Raggenbass a présidé depuis le début le Comité de nomination et, jusqu'en juin 2011, le Comité de rémunération. Il a rempli son mandat présidentiel avec discernement et beaucoup d'engagement, rendant ainsi d'éminents services à l'institut d'émission.

La Banque nationale adresse aussi ses plus vifs remerciements à Fritz Studer, qui s'est notamment distingué, en qualité de membre puis de président du Comité d'audit, par ses compétences en matière de compliance, de comptabilité et de révision.

Les deux mandats vacants sont à repourvoir par le Conseil fédéral.

Les membres du Conseil de banque qui doivent être élus par l'Assemblée générale acceptent de se représenter, lors de l'Assemblée générale du 27 avril 2012, pour la période administrative 2012-2016.

Organe de révision

L'Assemblée générale du 29 avril 2011 a élu PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, organe de révision pour la période administrative 2011 – 2012.

**Direction générale et
Direction générale élargie**

La composition de la Direction générale et celle de la Direction générale élargie sont restées inchangées en 2011.

Le 9 janvier 2012, Philipp M. Hildebrand a démissionné de ses fonctions de président de la Direction générale, en raison d'opérations financières d'ordre privé ayant fait l'objet de controverses. Il était membre de la Direction générale depuis mi-2003 et en assumait la présidence depuis 2010. Ses premières tâches comme chef du 3^e département ont notamment consisté dans la modernisation de la politique de placement, que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la Banque nationale avait rendu possible. A la tête du 2^e département, il a été confronté aux répercussions dramatiques de la crise financière mondiale et à la nécessité impérieuse de stabiliser UBS. Par la suite, il s'est engagé résolument en faveur d'un relèvement des exigences de fonds propres dans les grandes banques et d'une atténuation de la problématique du *too big to fail*. Sur le plan international, il a su défendre avec conviction les intérêts du pays, aussi bien en qualité de représentant de la Suisse au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, qu'à titre de membre du Conseil d'administration de la Banque des Règlements Internationaux ou comme membre du Conseil de stabilité financière. En 2010 et en 2011, la Banque nationale a été confrontée à d'importants défis liés au cours du franc, défis auxquels Philipp M. Hildebrand a fait face avec fermeté en tant que chef du 1^{er} département.

La Banque nationale remercie vivement Philipp M. Hildebrand pour son engagement remarquable à la Direction générale.

Direction

Le Conseil de banque a promu au rang de directeur, avec effet le 1^{er} janvier 2012

Werner Abegg, responsable de la communication,
Marcel Zimmermann, responsable de l'unité StabFund.

6 Marche des affaires

6.1 Résultat de l'exercice 2011 (maison mère et résultat consolidé)

En 2011, la Banque nationale a réalisé un résultat consolidé de 13,5 milliards de francs, après avoir enregistré une perte de 19,2 milliards en 2010. Au niveau consolidé, les positions en monnaies étrangères ont contribué au bénéfice à hauteur de 7,7 milliards de francs. Les deux principales composantes de ce montant – à savoir le produit des intérêts ainsi que les gains de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt – ont représenté respectivement 5,5 milliards et 3,7 milliards de francs. L'évolution des cours de change, qui s'est traduite par une perte de 123,9 millions de francs, n'a eu qu'un faible impact. Le résultat de l'or s'est inscrit à 5,4 milliards de francs.

Le résultat de la maison mère, qui est déterminant pour la distribution du bénéfice, s'est établi à 13 milliards de francs, un montant inférieur de 440,2 millions au résultat consolidé. Cet écart est dû à la consolidation des sociétés du fonds de stabilisation.

La Banque nationale a fixé à 3,2 milliards de francs le montant attribué au titre de l'exercice 2011 à la provision pour réserves monétaires. Après cette attribution, le bénéfice distribuable est de 9,9 milliards de francs. Une fois comblé le solde négatif de la réserve pour distributions futures, le montant à distribuer atteint encore 4,9 milliards de francs. Selon la proposition à l'Assemblée générale, un dividende de 1,5 million de francs doit être versé aux actionnaires. Conformément à la convention, le bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons s'élève à 1 milliard de francs. Le bénéfice restant sera affecté à la réserve pour distributions futures.

Le prix de l'or a continué de croître en 2011. A la date du bilan, le prix du kilogramme d'or (47 473 francs) était de nouveau nettement plus élevé que fin 2010 (42 289 francs).

Il en a découlé une plus-value de 5,4 milliards de francs sur l'encaisse-or de 1 040 tonnes. La part dans le résultat des prêts d'or gagés, soit 1 million de francs, s'est avérée très faible (2010: 10 millions).

Pour l'exercice 2011, le produit des intérêts issu des placements de devises s'est inscrit à 5,5 milliards de francs au niveau consolidé. En outre, les taux d'intérêt généralement bas ont engendré des gains de cours de 3,7 milliards de francs sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt. Du côté des titres de participation et des instruments de participation, les pertes de cours ont atteint 1,9 milliard de francs, alors que le produit des dividendes a porté sur 562,3 millions de francs. L'évolution des cours de change, qui s'est traduite par une perte de 123,9 millions de francs, n'a eu qu'un faible impact sur l'exercice 2011. Avec les autres composantes du résultat, il en a découlé un bénéfice de 7,7 milliards de francs sur les positions en monnaies étrangères au niveau consolidé. En 2010, ces positions avaient enregistré une perte de 27 milliards de francs.

Résumé

Nette hausse du prix de l'or

Contribution des positions
en monnaies étrangères
au bénéfice

**Excédent de charges
sur les positions en francs**

Les positions en francs ont généré une perte de 162,7 millions de francs en 2011, contre un gain de 70,9 millions en 2010.

Fin août 2011, la Banque nationale a repris les opérations d'apport de liquidités au moyen de pensions de titres, qu'elle avait interrompues depuis juin 2010. En raison de la situation exceptionnelle sur le plan des taux d'intérêt, il en a résulté des charges à hauteur de 16,5 millions de francs.

A la suite des mesures prises en vue de lutter contre la fermeté du franc, la Banque nationale n'a pas renouvelé ses opérations de résorption de liquidités ou y a en partie mis un terme en rachetant avant l'échéance les titres de créance qu'elle avait émis. Les opérations de résorption de liquidités se sont soldées par des charges de 313,1 millions de francs (2010: 146,3 millions) sur les titres de créance et de 11,9 millions de francs (14,1 millions) sur les pensions de titres conclues à cet effet.

Les revenus tirés des titres se sont élevés à 188 millions de francs (2010: 239,7 millions). En raison du bas niveau des taux d'intérêt et du faible volume des engagements envers la Confédération, les charges d'intérêts correspondantes ont reculé pour s'inscrire à 2,7 millions de francs (5,3 millions).

**Résultat positif
du fonds de stabilisation**

Du fait de leur nature plus risquée, les placements du fonds de stabilisation ont bénéficié d'une rémunération plus élevée. En outre, l'évaluation au coût d'acquisition amorti s'est traduite pour de nombreux titres par une revalorisation graduelle. Les perspectives s'étant détériorées durant la seconde moitié de l'exercice, les tests de dépréciation effectués régulièrement ont entraîné des correctifs de valeur. Les placements du fonds de stabilisation ont dégagé un bénéfice de 1,2 milliard de francs au niveau consolidé (2010: 3,2 milliards).

En tenant compte des autres composantes du résultat et des garanties contre les pertes, la contribution du fonds de stabilisation au résultat consolidé s'est élevée à 440 millions de francs en 2011 (2010: 1 636 millions).

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les charges afférentes aux billets de banque, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation, les amortissements sur les immobilisations corporelles de la Banque nationale, ainsi que les charges d'exploitation liées au fonds de stabilisation.

Les charges d'exploitation ont diminué de 10,8 millions, ou de 3,5%, pour s'établir à 291,9 millions de francs (2010: 302,7 millions).

**Réduction du prêt
au fonds de stabilisation**

La stratégie de liquidation du fonds de stabilisation, créé à l'automne 2008 par la Banque nationale, s'est poursuivie. Le prêt octroyé à ce fonds par la Banque nationale a passé de presque 12 milliards à moins de 8 milliards de francs. Durant la même période, les engagements conditionnels supplémentaires ont diminué et s'inscrivaient à 0,8 milliard de francs fin 2011 (2010: 2 milliards). Ces derniers pourraient entraîner une augmentation de la part utilisée du prêt de la Banque nationale si un besoin de financement ne pouvait être couvert par les disponibilités du fonds de stabilisation.

Les modifications du prêt au fonds de stabilisation entraînent des entrées et des sorties de fonds dans les placements de devises.

Le prêt au fonds de stabilisation est couvert en premier lieu par les placements de ce dernier. En outre, la Banque nationale dispose d'une option conditionnelle d'achat sur 100 millions d'actions UBS à la valeur nominale, option qui peut être exercée si le prêt n'est pas remboursé intégralement.

L'évolution du prix de l'or, les cours de change et les taux d'intérêt influent dans une large mesure sur le résultat de la Banque nationale. Il faut donc encore s'attendre, à l'avenir, à d'importantes fluctuations des résultats trimestriels et annuels, qu'il est impossible de prévoir.

Compte tenu de la forte volatilité de ses résultats, la Banque nationale n'exclut pas que la distribution du bénéfice doive être totalement interrompue pendant un certain temps, ni qu'elle puisse s'effectuer seulement dans une mesure réduite. Le versement du dividende et la distribution n'ont lieu qu'en cas de bénéfice porté au bilan.

La mise en œuvre de la stratégie de liquidation du fonds de stabilisation dépend de l'évolution future des marchés concernés. Cet environnement s'est détérioré au second semestre 2011. Il est aujourd'hui toujours difficile de se livrer à des prévisions à ce sujet.

6.2 Provision pour réserves monétaires

Conformément à la loi (art.30, al.1, LBN), la Banque nationale constitue des provisions, par des prélèvements sur le résultat de son exercice, pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Indépendamment de cet objectif de financement, la provision pour réserves monétaires a la fonction d'une réserve générale et sert ainsi de fonds propres. Elle fait office de volant de sécurité pour tous les types de risques de pertes encourus par la Banque nationale.

Ces réserves renforcent la capacité de résistance de l'économie suisse face à des crises internationales et, partant, assurent la confiance dans le franc. Le besoin de réserves monétaires dépend des exigences de la politique monétaire et évolue suivant la taille de l'économie nationale et l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger. Des provisions suffisantes permettent à la Banque nationale de supporter les risques liés à la détention de réserves monétaires. Grâce à ces réserves, la Banque nationale serait en mesure d'intervenir, à titre exceptionnel, sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc.

Pour alimenter la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale se fonde sur l'évolution de l'économie suisse (art.30, al.1, LBN). La croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) nominal des cinq dernières années sert de base pour calculer cette provision. Le Conseil de banque, qui a la compétence de décider de son montant, est libre de s'écarter de cette valeur indicative.

Lors de son examen annuel de décembre 2011, le Conseil de banque a décidé d'accroître la provision pour réserves monétaires à un rythme deux fois supérieur à la croissance moyenne du PIB nominal. Ainsi, le montant de l'attribution s'élèvera à 3,2 milliards de francs pour l'exercice 2011.

Objet

Niveau de la provision

Attribution tirée du bénéfice de l'exercice 2011

Niveau de la provision pour réserves monétaires

Evolution au cours
des cinq dernières années

	Croissance du PIB nominal En % (moyenne de la période) ¹	Attribution annuelle En millions de francs	Niveau après attribution En millions de francs
2006	2,3 (2000-2004)	888,6	39 524,3
2007	1,9 (2001-2005)	751,0	40 275,3
2008	2,5 (2002-2006)	1 006,9	41 282,2
2009 ²	3,7 (2003-2007)	3 054,9	44 337,1
2010 ³	4,5 (2004-2008)	724,2	45 061,3
2011 ²	3,5 (2005-2009)	3 154,3	48 215,6

1 Les chiffres du PIB sont révisés régulièrement. Les derniers taux de croissance disponibles peuvent donc diverger des chiffres indiqués dans le tableau. Cela n'a pas d'incidence sur l'attribution.

2 Doublement de l'attribution, conformément aux décisions prises les 4 décembre 2009 et 16 décembre 2011 par le Conseil de banque.

3 Attribution réduite pour l'exercice 2010, conformément à la décision prise le 14 janvier 2011 par le Conseil de banque.

Bénéfice annuel distribuable
et bénéfice porté au bilan

La part du résultat de l'exercice qui subsiste après l'attribution à la provision pour réserves monétaires représente le bénéfice annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN).

Ce dernier s'élève à 9,9 milliards de francs pour l'exercice 2011. Avec la réserve pour distributions futures, il constitue le bénéfice (ou la perte) porté(e) au bilan (art. 31 LBN). Si un bénéfice est porté au bilan, il est pris en compte pour la distribution.

6.3 Distribution du dividende et du bénéfice

Dividende

L'art. 31, al. 1, LBN stipule que, sur le bénéfice porté au bilan, un dividende représentant au maximum 6% du capital-actions est versé. L'Assemblée générale décide du dividende à verser sur proposition du Conseil de banque.

Répartition à la Confédération
et aux cantons

En vertu de l'art. 31, al. 2, LBN, le bénéfice porté au bilan de la Banque nationale revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons, pour autant qu'il excède le dividende à verser.

Convention concernant
la distribution du bénéfice

Le montant annuel du bénéfice distribué à la Confédération et aux cantons est fixé dans une convention conclue entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale. Etant donné les fortes fluctuations des revenus de la BNS, la loi sur la Banque nationale prévoit d'assurer une constance dans la distribution des montants. Aux termes de la convention, ceux-ci font donc l'objet d'un lissage sur la base de données afférentes à plusieurs années. De plus, une réserve pour distributions futures figure à cet effet au bilan de la Banque nationale.

La réserve pour distributions futures étant devenue négative en raison de la perte enregistrée au titre de l'exercice 2010, le DFF et la Banque nationale ont réexaminé courant 2011 la convention concernant la distribution du bénéfice. La nouvelle convention a été rendue publique le 21 novembre 2011. La distribution annuelle s'élève dorénavant à 1 milliard de francs et peut être effectuée uniquement si la réserve pour distributions futures n'est pas négative. Si, après affectation du bénéfice, la réserve pour distributions futures s'élève à plus de 10 milliards de francs, le DFF et la Banque nationale conviennent d'un montant supplémentaire à distribuer.

Après attribution à la provision pour réserves monétaires, la Banque nationale distribuera, conformément à la convention, 1 milliard de francs à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice 2011.

Depuis la dernière distribution, la réserve pour distributions futures présente un solde de -5 milliards de francs. Après compensation de ce solde négatif avec le bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2011, le bénéfice porté au bilan s'établit à 4,9 milliards de francs. Après la distribution à la Confédération et aux cantons du montant de 1 milliard de francs et le versement du dividende de 1,5 million de francs, le nouveau solde de la réserve pour distributions futures s'inscrira à 3,9 milliards de francs.

Distribution du bénéfice
en 2011

Réserve pour
distributions futures

Evolution de la distribution du bénéfice et de la réserve pour distributions futures

En millions de francs	Réserve pour distributions futures avant distribution ¹	Bénéfice annuel distribuable	Bénéfice porté au bilan	Distribution du bénéfice	Réserve pour distributions futures après distribution
2007	18 128,7	7 244,5	25 373,2	2 501,5	22 871,7
2008	22 871,7	-5 736,0	17 135,7	2 501,5	14 634,2
2009	14 634,2	6 900,1	22 534,3	2 501,5	19 032,8
2010	19 032,8	-21 531,3	-2 498,5	2 501,5 ²	-5 000,0
2011 ³	-5 000,0	9 874,7	4 874,7	1 001,5	3 873,2

1 Etat en fin d'année, selon bilan (voir page 127).

2 Conformément à la convention du 14 mars 2008 concernant la distribution du bénéfice, une distribution était possible si la réserve pour distributions futures ne passait pas au-dessous de -5 milliards de francs.

3 D'après la proposition d'affectation du bénéfice.

6.4 Composition des réserves monétaires de la Banque nationale

Les réserves monétaires de la Banque nationale sont formées pour l'essentiel d'or (y compris les créances résultant d'opérations sur or) et de placements de devises. Elles englobent également la position de réserve au Fonds monétaire international (FMI) et les moyens de paiement internationaux. Elles incluent aussi les valeurs de remplacement positives et négatives, calculées à la date du bilan, d'instruments financiers dérivés en monnaies étrangères.

Composition des réserves monétaires de la Banque nationale

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Or	48 662,5	43 349,0	+5 313,5
Créances résultant d'opérations sur or	717,5	638,9	+78,6
Total des réserves d'or	49 379,9	43 987,9	+5 392,0
Placements de devises ¹	257 504,2	203 809,6	+53 694,6
./. Engagements en résultant	-546,2	-1 067,4	+521,2
Produits dérivés (valeurs de remplacement nettes)	92,1	-23,4	+115,5
Total des réserves de devises²	257 050,1	202 718,8	+54 331,3
Position de réserve au FMI	3 134,5	1 067,7	+2 066,8
Moyens de paiement internationaux	4 621,2	4 670,3	-49,1
Total des réserves monétaires	314 185,7	252 444,7	+61 741,0

1 Y compris environ 26,1 milliards de francs provenant de swaps de change, évalués à leur cours de fin d'année. Par analogie, la réévaluation de la composante à terme de ces swaps est comprise dans les valeurs de remplacement.

2 Portefeuilles et placements en devises convertibles, y compris les produits dérivés utilisés.

6.5 Comparaison pluriannuelle de l'actif et du passif

Les années 2007 et 2008 ont été marquées par l'approvisionnement des principaux marchés monétaires en liquidités. A partir de mars 2009, des mesures supplémentaires de politique monétaire ont conduit à un accroissement considérable de la somme du bilan jusqu'en juin 2010. Au second semestre 2011, les mesures prises en vue de lutter contre la fermeté du franc ont de nouveau gonflé le bilan de la Banque nationale.

A l'actif, ces mesures sont surtout perceptibles au niveau des placements de devises, qui ont augmenté du fait des achats de devises, d'une part, et des swaps de change, d'autre part. Durant les six derniers mois de l'année, la Banque nationale a repris ses opérations d'apport de liquidités au moyen des pensions de titres, après les avoir interrompues courant 2010. Depuis septembre 2008, elle n'a plus procédé à des ventes d'or.

Au passif, les avoirs en comptes de virement des banques en Suisse ont progressé en 2008 et en 2009 du fait de l'approvisionnement accru en liquidités. Ils se sont repliés en 2010. Cette baisse est due essentiellement aux mesures visant à résorber des liquidités par l'émission de propres titres de créance et par des pensions de titres (*reverse repos*). Les mesures prises contre la fermeté du franc ont entraîné, à partir du mois d'août 2011, une forte augmentation des avoirs en comptes de virement des banques en Suisse et des autres avoirs à vue. Dès début août, la Banque nationale a cessé de reconduire ses opérations de résorption de liquidités parvenant à échéance. Elle a également suspendu l'émission de ses propres titres de créance et procédé à des rachats de ces titres déjà émis sur le marché.

La hausse des engagements en monnaies étrangères, enregistrée en 2009, était due au besoin de refinancement du prêt accordé au fonds de stabilisation. Depuis fin 2010, ce prêt est entièrement financé par les placements de devises.

Postes de l'actif en fin d'exercice (valeurs agrégées)

En millions de francs	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Or et créances résultant d'opérations sur or	49 380	43 988	38 186	30 862	34 776	32 221
Placements de devises	257 504	203 810	94 680	47 429	50 586	45 592
Divers placements en monnaies étrangères ¹	8 057	6 038	7 136	1 296	961	1 125
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres	371	-	-	11 671	4 517	-
Avoirs résultant de swaps devises contre francs	-	-	2 672	50 421	-	-
Créances en francs résultant de pensions de titres	18 468	-	36 208	50 321	31 025	27 127
Titres en francs	3 675	3 497	6 543	3 597	4 131	4 908
Prêt au fonds de stabilisation	7 645	11 786	20 994	15 248	-	-
Actifs restants ²	980	836	846	3 479	931	842
Total	346 079	269 955	207 264	214 323	126 927	111 813

1 Position de réserve au FMI, moyens de paiements internationaux, crédits d'aide monétaire.

2 Créances sur les correspondants en Suisse, billets de banque en stock, immobilisations corporelles, participations, autres actifs.

Postes du passif en fin d'exercice (valeurs agrégées)

En millions de francs	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Billets de banque en circulation	55 729	51 498	49 966	49 161	44 259	43 182
Comptes de virement des banques en Suisse	180 721	37 951	44 993	37 186	8 673	6 716
Autres avoirs à vue à la BNS ¹	30 332	5 619	5 927	5 184	813	585
Engagements envers la Confédération	5 648	5 347	6 183	8 804	1 077	1 056
Propres titres de créance en francs	14 719	107 870	7 788	24 425	-	-
Engagements en francs résultant de pensions de titres	-	13 182	-	-	615	-
Autres engagements à terme	366	-	-	29 415	4 608	-
Engagements en monnaies étrangères ²	5 286	5 805	26 447	420	1 128	2
Passifs restants ³	162	96	64	1 286	81	93
Provision pour réserves monétaires	45 061	44 337	41 282	40 275	39 524	38 636
Capital-actions	25	25	25	25	25	25
Réserve pour distributions futures (avant affectation du bénéfice)	-5 000	19 033	14 634	22 872	18 129	16 473
Résultat de l'exercice	13 029	-20 807	9 955	-4 729	7 995	5 045
Total	346 079	269 955	207 264	214 323	126 927	111 813

1 Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères, autres engagements à vue.

2 Propres titres de créance en dollars des Etats-Unis, engagements en monnaies étrangères, contrepartie des droits de tirage spéciaux alloués par le FMI.

3 Autres passifs, provision pour exploitation.

Comptes annuels de la Banque nationale suisse (maison mère)

Les comptes annuels de la Banque nationale suisse se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe (art. 662, al. 2, CO); ils sont conformes aux exigences du droit de la société anonyme (art. 29 LBN, art. 663 ss CO).

Les comptes annuels ci-après portent sur la maison mère, soit la Banque nationale suisse en tant qu'entreprise individuelle. Des données complémentaires sur le fonds de stabilisation et sous l'angle du groupe sont publiées séparément.

Les comptes annuels de la maison mère sont déterminants pour l'affectation du bénéfice.

1 Bilan au 31 décembre 2011 (maison mère)

En millions de francs

Actif	Voir annexe, chiffre	31.12.2011	31.12.2010	Variation
		Or	01	48 662,5
Créances résultant d'opérations sur or	02	717,5	638,9	+78,6
Placements de devises	03, 30	257 504,2	203 809,6	+53 694,6
Position de réserve au FMI	04	3 134,5	1 067,7	+2 066,8
Moyens de paiement internationaux	28	4 621,2	4 670,3	-49,1
Crédits d'aide monétaire	05, 28	301,4	300,4	+1,0
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres		370,5	-	+370,5
Créances en francs résultant de pensions de titres	27	18 468,0	-	+18 468,0
Titres en francs	06	3 675,1	3 497,4	+177,7
Prêt au fonds de stabilisation	07, 29	7 644,9	11 786,1	-4 141,2
Billets de banque en stock	08	129,8	110,9	+18,9
Immobilisations corporelles	09	325,4	356,3	-30,9
Participations	10, 29	147,2	146,3	+0,9
Autres actifs	11, 31	377,2	222,0	+155,2
Total		346 079,3	269 954,9	+76 124,4

		31.12.2011	31.12.2010	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	12	55 728,9	51 498,0	+4 230,9
Comptes de virement des banques en Suisse		180 720,7	37 950,7	+142 770,0
Engagements envers la Confédération	13	5 647,5	5 347,2	+300,3
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		1 884,5	3 779,4	-1 894,9
Autres engagements à vue	14	28 447,9	1 839,2	+26 608,7
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	13 182,1	-13 182,1
Propres titres de créance	15	14 719,5	107 869,6	-93 150,1
Autres engagements à terme		366,4	-	+366,4
Engagements en monnaies étrangères	16	551,6	1 068,7	-517,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		4 734,6	4 736,5	-1,9
Autres passifs	17, 31	155,1	92,0	+63,1
Provision pour exploitation	18	7,3	3,5	+3,8
Provision pour réserves monétaires ¹		45 061,3	44 337,1	+724,2
Capital-actions	19	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ²		-5 000,0	19 032,8	-24 032,8
Résultat de l'exercice ¹		13 028,9	-20 807,1	+33 836,0
Total		346 079,3	269 954,9	+76 124,4

1 Avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

2 Avant la décision de l'Assemblée générale sur la répartition du bénéfice.

2 Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2011

En millions de francs

		2011	2010	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	20	5 392,3	5 836,3	-444,0
Résultat des positions en monnaies étrangères	21	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6
Résultat des positions en francs	22	-162,7	70,9	-233,6
Autres résultats	23	94,8	28,2	+66,6
Résultat brut		13 287,6	-20 557,1	+33 844,7
Charges afférentes aux billets de banque		-20,4	-21,4	+1,0
Charges de personnel	24, 25	-128,8	-116,4	-12,4
Autres charges d'exploitation	26	-73,1	-73,6	+0,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	09	-36,2	-38,7	+2,5
Résultat de l'exercice		13 028,9	-20 807,1	+33 836,0
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-3 154,3	-724,2	-2 430,1
Bénéfice annuel distribuable		9 874,7	-21 531,3	31 406,0
Prélèvement sur la réserve (+)/attribution à la réserve (-) pour distributions futures		-8 873,2	+24 032,8	-32 906,0
Bénéfice à distribuer – Montant total		1 001,5	2 501,5	-1 500,0
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 21 novembre 2011)		1 000,0	2 500,0	-1 500,0

3 Variation des fonds propres (maison mère)

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2010	25,0	41 282,2	14 634,2	9 955,0	65 896,4
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 054,9		-3 054,9	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 398,6	-4 398,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				-20 807,1	-20 807,1
Fonds propres au 31 décembre 2010 (avant affectation du bénéfice)	25,0	44 337,1	19 032,8	-20 807,1	42 587,8
Fonds propres au 1^{er} janvier 2011	25,0	44 337,1	19 032,8	-20 807,1	42 587,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		724,2		-724,2	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-24 032,8	24 032,8	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				13 028,9	13 028,9
Fonds propres au 31 décembre 2011 (avant affectation du bénéfice)	25,0	45 061,3	-5 000,0	13 028,9	53 115,3
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 154,3		-3 154,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			8 873,2	-8 873,2	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-1 000,0	-1 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	48 215,6	3 873,2	-	52 113,8

4 Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2011

4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN) et au code des obligations (CO).

Modifications d'une année à l'autre

La Suisse participe au Fonds monétaire international (FMI) par les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ces derniers ont été relevés pour la dernière fois en 2010. Des crédits ont été accordés sur cette base en 2011, d'où l'inscription au bilan d'une créance de la Banque nationale sur le FMI; cette créance est comptabilisée sous la position de réserve au FMI. La part non utilisée entre comme précédemment sous les engagements irrévocables, dans les opérations hors bilan.

Par rapport à l'exercice 2010, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés, et aucun nouveau poste n'a été ajouté au bilan. Les postes sans solde ni mouvement en 2011 et en 2010 ne sont pas mentionnés.

Les créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres et les autres engagements à terme qui en ont découlé figurent au bilan depuis décembre 2007. Le recours aux pensions de titres en dollars des Etats-Unis a été interrompu à partir de septembre 2009. Cet instrument a de nouveau été utilisé en août, puis à compter de décembre 2011. Les principes de comptabilisation et d'évaluation afférents à ces opérations ont été maintenus.

La pratique en matière d'activation des immobilisations corporelles a été uniformisée sans qu'il en résulte des modifications substantielles quant au fond.

Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2011, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art.8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Transactions avec des parties liées

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Bilan et compte de résultat

L'or et les instruments financiers négociables sont portés au bilan à leur juste valeur (*fair value*). Celle-ci correspond au montant auquel un bien peut être échangé ou une dette réglée entre des partenaires compétents et indépendants. S'il existe un marché efficace, en termes de prix, et liquide, la juste valeur découle du prix donné par ce marché. En l'absence d'un tel marché, la juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres postes figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Les avoirs en or sont constitués de lingots et de pièces. L'or est stocké à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent ainsi que les gains issus des ventes d'or sont saisis dans le résultat de l'or.

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son stock d'or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont couverts par des garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui constituent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Principes d'évaluation

Or

Créances résultant
d'opérations sur or

Placements de devises

Les devises issues de swaps de change et les pensions de titres contre monnaies étrangères qui sont effectuées à des fins de placement figurent elles aussi sous ce poste.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ainsi que des créances découlant des AGE et des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI, mais a été maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Grâce aux AGE et aux NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée de la Banque nationale est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur des DTS au FMI. Il s'agit notamment des DTS que le FMI a alloués à la Suisse en tant que pays membre et des créances résultant de l'accord bilatéral d'échange (*two-way arrangement*) avec le FMI, accord qui avait fait l'objet d'une adaptation. Les avoirs à vue en DTS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus, et sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est porté au passif du bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche de crédit, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Les créances résultant de la facilité élargie de crédit du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FFRPC) figuraient sous le poste *Crédits d'aide monétaire* au 31 décembre 2011. Le FFRPC, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts du FFRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Ces pensions de titres ont été conclues dans le cadre d'opérations concertées avec d'autres banques centrales. Elles sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. En fin d'année, elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les créances résultant de pensions de titres visant à injecter des liquidités sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Dans le cadre des mesures arrêtées à l'automne 2008 en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a octroyé un prêt, assorti de garanties, au fonds de stabilisation. Ce prêt est réduit par des remboursements partiels. Sa durée totale peut être portée, en deux étapes, de huit à douze ans. Le prêt figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus, mais déduction faite d'éventuels correctifs de valeur. Un correctif de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant vraisemblablement recouvrable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net découlant de la réalisation d'éventuelles garanties. Les produits et les charges (produit des intérêts, gains et pertes découlant de la conversion en francs) sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Prêt au fonds de stabilisation

Les garanties du prêt sont constituées des placements du fonds de stabilisation. Il s'agit en particulier d'actifs adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis. Le portefeuille contient en outre d'autres instruments financiers – des Etats-Unis, d'Europe et du Japon – couverts par différents types de créances. Enfin, la Banque nationale dispose d'une option (warrant) lui permettant d'acquérir 100 millions d'actions UBS à leur valeur nominale (0,10 franc par action), qu'elle peut exercer si le prêt n'est pas remboursé dans son intégralité.

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste *Billets de banque en stock*. Ce dernier englobe en outre les coûts de développement qui sont activables. Dès qu'un billet est mis pour la première fois en circulation, les coûts activés correspondants grèvent les charges afférentes aux billets de banque.

Billets de banque en stock

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements regroupés dans un projet et induisant une plus-value sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Immobilisations corporelles

Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis sous *Autres résultats*.

Participations

Les participations sont en principe évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding, Zurich, entreprise associée, est toutefois évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Les produits tirés des participations entrent dans *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement sur le marché en matière d'actions, de taux d'intérêt, de risques de crédit et de monnaies (voir «Risques découlant d'instruments financiers», pages 161ss).

Sous les instruments financiers dérivés figurent également les éléments suivants: l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation à StabFund (GP) AG; le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS; enfin, l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS.

Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation selon la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. L'option d'achat GP, l'option de rachat et le warrant sont évalués quant à eux selon le principe de la valeur la plus basse. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

La Banque nationale tient un compte à vue rémunéré pour la Confédération. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Au moyen de pensions de titres, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais résorbe aussi des liquidités excédentaires.

Les engagements résultant de pensions de titres visant à résorber des liquidités sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale a émis des titres de créance qui sont libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans la gestion du marché monétaire. La Banque nationale a en outre émis des titres de créance libellés en dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS – USD) pour refinancer le prêt octroyé au fonds de stabilisation. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs ou celui des positions en monnaies étrangères.

Fin 2010, tous les titres de créance en dollars des Etats-Unis avaient été remboursés, et de tels titres n'ont pas été émis en 2011.

Comptes de régularisation

Billets de banque en circulation

Comptes de virement des banques en Suisse

Engagements envers la Confédération

Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères

Autres engagements à vue

Engagements en francs résultant de pensions de titres

Propres titres de créance

Autres engagements à terme

Ce poste comprend d'autres engagements à terme en francs qui résultent de swaps conclus avec la Réserve fédérale des Etats-Unis. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Engagements en monnaies étrangères

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) ont entraîné un accroissement du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux DTS octroyés à la Suisse. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Provision pour exploitation

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. La provision pour exploitation comprend la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaboratrices et de collaborateurs qui ont été mis à la préretraite.

Provision pour réserves monétaires

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif de la variation des fonds propres (voir page 129). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

Réserve pour distributions futures

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Institutions de prévoyance

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent, en fonction de l'âge, à 7% ou à 7,5%, et celles de la Banque, à 14% ou à 15% du salaire assuré. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

Cours de conversion

	31.12.2011 Francs	31.12.2010 Francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,2172	1,2494	-2,6
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9378	0,9327	+0,5
100 yens japonais (JPY)	1,2149	1,1479	+5,8
1 dollar canadien (CAD)	0,9198	0,9348	-1,6
1 livre sterling (GBP)	1,4581	1,4529	+0,4
1 dollar australien (AUD)	0,9558	0,9495	+0,7
100 couronnes danoises (DKK)	16,3768	16,7600	-2,3
100 couronnes suédoises (SEK)	13,6694	13,9100	-1,7
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7232	0,7283	-0,7
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,4400	1,4405	-0,0
1 kilogramme d'or	47 472,70	42 289,16	+12,3

4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

Or

Chiffre 01

Ventilation selon le genre	31.12.2011		31.12.2010	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Lingots	986,0	46 809,4	986,0	41 698,3
Pièces d'or	39,0	1 853,1	39,0	1 650,7
Total ¹	1 025,1	48 662,5	1 025,1	43 349,0

¹ Il convient de tenir compte également des prêts d'or figurant sous le chiffre 02.

Créances résultant d'opérations sur or

Chiffre 02

	31.12.2011		31.12.2010	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	14,9	713,3	14,9	634,9
Créances en comptes métal	0,1	4,2	0,1	3,9
Total	15,0	717,5	15,0	638,9

¹ Par des titres pouvant être mis en pension d'une valeur de marché de 787,4 millions de francs (2010: 657,2 millions).

Placements de devises

Ventilation selon la catégorie de placements En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	29 782,3	452,7	+29 329,6
Dépôts à terme	-	404,5	-404,5
Créances résultant de pensions de titres	3 249,8	1 067,5	+2 182,3
Papiers monétaires	1 086,6	1 249,3	-162,7
Obligations ¹	202 814,2	179 209,2	+23 605,0
Titres de participation	20 571,2	21 426,5	-855,3
Total²	257 504,2	203 809,6	+53 694,6

1 Dont 608,1 millions de francs (2010: 275,4 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

2 Fin 2011, y compris des placements issus de swaps de change.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Etats	195 533,5	173 179,9	+22 353,6
Institutions monétaires ¹	8 781,5	963,3	+7 818,2
Entreprises	53 189,2	29 666,5	+23 522,7
Total	257 504,2	203 809,6	+53 694,6

1 BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie ¹ En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Euro	146 654,8	111 956,3	+34 698,5
Dollar des Etats-Unis	59 029,8	50 632,0	+8 397,8
Yen japonais	21 546,6	20 708,2	+838,4
Dollar canadien	11 054,3	8 439,0	+2 615,3
Livre sterling	10 941,5	6 334,7	+4 606,8
Dollar australien	3 203,1	2 673,8	+529,3
Couronne danoise	1 990,3	1 002,9	+987,4
Couronne suédoise	2 022,1	1 032,6	+989,5
Dollar de Singapour	1 061,1	1 029,8	+31,3
Autres monnaies	0,5	0,3	+0,2
Total	257 504,2	203 809,6	+53 694,6

1 Sans les produits dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des produits dérivés sur devises figure sous «Risques découlant d'instruments financiers», pages 161 ss.

Position de réserve au FMI

Chiffre 04

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	4 980,6	4 982,6	-2,0
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	-2 926,5	-3 915,0	+988,5
Prêt découlant des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ²	1 080,4	-	+1 080,4
Total	3 134,5	1 067,7	+2 066,8

1 La variation de 3 458,5 millions de DTS est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Pour la part non utilisée, voir chiffre 28, page 153.

Crédits d'aide monétaire

Chiffre 05

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Crédit FFRPC ¹	-	-	-
Crédit FFRPC intérimaire ²	301,4	300,4	+1,0
Total	301,4	300,4	+1,0

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2 Pour la part non utilisée, voir chiffre 28, page 153.

Titres en francs

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Etats	1 557,7	1 509,1	+48,6
Entreprises	2 117,4	1 988,3	+129,1
Total	3 675,1	3 497,4	+177,7

Ventilation de la catégorie «Etats» En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Confédération	868,8	867,0	+1,8
Cantons et communes	387,3	355,7	+31,6
Etats étrangers	301,6	286,4	+15,2
Total	1 557,7	1 509,1	+48,6

Ventilation de la catégorie «Entreprises» En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	743,1	546,6	+196,5
Autres entreprises suisses ¹	74,9	79,4	-4,5
Entreprises étrangères ²	1 299,5	1 362,2	-62,7
Total	2 117,4	1 988,3	+129,1

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse et entreprises suisses.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Chiffre 07

Prêt au fonds de stabilisation

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Créances à court terme	0,4	0,7	-0,3
Prêt en dollars des Etats-Unis ¹	5 755,4	8 983,1	-3 227,7
Prêt en euros ¹	339,1	706,5	-367,4
Prêt en livres sterling ¹	1 332,6	1 890,3	-557,7
Prêt en yens japonais ¹	217,5	205,5	+12,0
Total²	7 644,9	11 786,1	-4 141,2

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

2 Avec déclaration de postposition à hauteur de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis sur le prêt (2010: 1,9 milliard de dollars).

Chiffre 08

Billets de banque en stock

En millions de francs	Billets de banque en stock
Etat au 1 ^{er} janvier 2010	107,2
Entrées	24,8
Sorties	-21,0
Etat au 31 décembre 2010	110,9
Etat au 1 ^{er} janvier 2011	110,9
Entrées	38,7
Sorties	-19,8
Etat au 31 décembre 2011 ¹	129,8

1 Dont 28,8 millions de francs d'avances.

Immobilisations corporelles

Chiffre 09

En millions de francs	Terrains et bâtiments ¹	Immobilisations en cours de construction	Logiciels	Autres immobilisations corporelles ²	Total
-----------------------	------------------------------------	--	-----------	---	-------

Valeurs d'acquisition

Au 1 ^{er} janvier 2011	503,6	9,5	41,9	63,3	618,3
Entrées	3,5	8,1	7,5	6,3	25,4
Sorties	-27,3	-	-10,8	-8,4	-46,5
Reclassements	9,5	-9,5	-	0,0	-
Au 31 décembre 2011	489,4	8,1	38,5	61,2	597,2

Correctifs de valeur cumulés

Au 1 ^{er} janvier 2011	186,5		24,1	51,5	262,0
Amortissements planifiés	18,9		11,6	5,8	36,2
Sorties	-7,4		-10,8	-8,3	-26,5
Reclassements	0,0		-	0,0	-
Au 31 décembre 2011	198,0		24,8	49,0	271,8

Valeurs comptables nettes

Au 1 ^{er} janvier 2011	317,1	9,5	17,8	11,8	356,3
Au 31 décembre 2011	291,4	8,1	13,7	12,2	325,4

1 Assurance bâtiments – Valeur assurée: 397,5 millions de francs (2010: 429,2 millions); sorties découlant de la vente des immeubles de Genève.

2 Assurance choses – Valeur assurée: 56,8 millions de francs (2010: 56,5 millions).

Participations

En millions de francs	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers ³	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	56,7	90,2	0,8	147,8
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-1,5	-	-	-1,5
Valeur comptable au 31 décembre 2010	55,2	90,2	0,8	146,3
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	55,2	90,2	0,8	146,3
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	+0,9	-	-	+0,9
Valeur comptable au 31 décembre 2011	56,1	90,2	0,8	147,2

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Y compris les participations à StabFund (GP) AG et à LiPro (LP) AG à hauteur de leur capital-actions qui est, pour chacune, de 0,1 million de francs.

Autres actifs

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Pièces ¹	118,9	135,1	-16,2
Espèces en monnaies étrangères	1,1	1,0	+0,1
Autres créances	16,3	0,3	+16,0
Comptes de régularisation (actifs)	2,9	2,5	+0,4
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,0	0,1	-0,1
Valeurs de remplacement positives ²	238,1	83,0	+155,1
Total	377,2	222,0	+155,2

1 Pièces courantes que la BNS a acquises de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 156).

Billets de banque en circulation

Chiffre 12

Ventilation selon l'émission En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
8 ^e émission	54 450,6	50 178,0	+4 272,6
6 ^e émission ¹	1 278,3	1 320,0	-41,7
Total	55 728,9	51 498,0	+4 230,9

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

Engagements envers la Confédération

Chiffre 13

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Engagements à vue	4 647,5	847,1	+3 800,4
Engagements à terme	1 000,0	4 500,1	-3 500,1
Total	5 647,5	5 347,2	+300,3

Autres engagements à vue

Chiffre 14

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire	28 199,2	1 588,2	+26 611,0
Comptes de dépôts ¹	248,8	251,0	-2,2
Engagements découlant de chèques bancaires ²	0,0	0,0	-0,0
Total	28 447,9	1 839,2	+26 608,7

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2011, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 36,2 millions de francs (2010: 54,6 millions).

2 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Propres titres de créance

Chiffre 15

En millions	31.12.2011 Dollars des Etats-Unis	Francs	31.12.2010 Francs	Variation
En francs (Bons de la BNS)		14 719,5	107 869,6	-93 150,1
En dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS – USD) ¹	-	-	-	-
Total	-	14 719,5	107 869,6	-93 150,1

1 Derniers remboursements en décembre 2010.

Engagements en monnaies étrangères

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Engagements à vue	5,4	1,3	+4,1
Engagements résultant de pensions de titres ¹	546,2	1 067,4	-521,2
Autres engagements en monnaies étrangères	0,1	-	+0,1
Total	551,6	1 068,7	-517,1

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Autres passifs

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Autres engagements	12,2	15,6	-3,4
Comptes de régularisation (passifs)	8,1	11,7	-3,6
Valeurs de remplacement négatives ¹	134,8	64,7	+70,1
Total	155,1	92,0	+63,1

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 31, page 156).

Provision pour exploitation

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	4,4	1,1	5,5
Constitution	0,2	0,1	0,3
Affectation	-2,2	-0,1	-2,3
Dissolution	-0,0	-	-0,0
Valeur comptable au 31 décembre 2010	2,4	1,1	3,5
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	2,4	1,1	3,5
Constitution	4,7 ¹	0,1	4,8
Affectation	-1,0	-0,1	-1,1
Dissolution	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2011	6,2	1,1	7,3

1 En rapport avec la fermeture de la succursale de Genève.

Action

	2011	2010
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
<hr/>		
Symbole/ISIN ¹	SNBN/CH0001319265	
<hr/>		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	947	990
Capitalisation boursière, en francs	94 700 000	99 000 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 290	1 075
Cours le plus bas de l'année, en francs	915	956
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	44	21

1 Le 1^{er} janvier 2012, l'action de la BNS a passé de la cotation au Main Standard (segment principal) à la cotation au Domestic Standard de SIX Swiss Exchange (précédemment: segment Local Caps).

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2011

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2 185 actionnaires particuliers	31 298	37,03¹
dont 1 866 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 285 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 17 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions ²		
dont 17 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions ²		
76 actionnaires de droit public	53 214	62,97
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	13 673	
dont 26 autres collectivités et établissements de droit public possédant	560	
Total: 2 261 actionnaires inscrits au registre et possédant³	84 512⁴	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	15 488	
Total des actions	100 000	

1 Dont 8 548 actions (10,11%) en mains de personnes morales et 22 750 actions (26,92%) en mains de personnes physiques. La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 21,24%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2011, le nombre des actionnaires a diminué de 52, et celui des actions inscrites au registre, de 1 464.

4 Dont 8 733 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,40%).

Actionnaires importants

	31.12.2011		31.12.2010	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Actionnaires particuliers importants¹

	31.12.2011		31.12.2010	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	5 950	5,95%	5 550	5,55%

¹ N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

Chiffre 20

Résultat de l'or

Ventilation selon le genre	2011	2010	Variation
En millions de francs			
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	5 391,3	5 826,8	-435,5
Produit des intérêts sur prêts d'or	1,0	9,5	-8,5
Total	5 392,3	5 836,3	-444,0

Chiffre 21

Résultat des positions en monnaies étrangères

Ventilation selon la provenance	2011	2010	Variation
En millions de francs			
Placements de devises	7 749,3	-24 927,1	+32 676,4
Position de réserve au FMI	67,3	-126,4	+193,7
Moyens de paiement internationaux	-2,7	-1,1	-1,6
Crédits d'aide monétaire	2,2	-36,0	+38,2
Propres titres de créance	-	-502,2	+502,2
Engagements en monnaies étrangères	-20,8	-52,1	+31,3
Autres positions en monnaies étrangères ¹	167,9	-847,5	+1 015,4
Total	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6

¹ Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation selon le genre En millions de francs	2011	2010	Variation
Produit des intérêts ¹	5 763,3	5 107,4	+655,9
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	3 722,7	-692,1	+4 414,8
Charges d'intérêts	-38,8	-60,6	+21,8
Produit des dividendes	562,3	320,6	+241,7
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	-1 915,5	1 542,1	-3 457,6
Gains/pertes de change	-123,9	-32 699,6	+32 575,7
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-6,9	-10,3	+3,4
Total	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation du résultat global selon la monnaie En millions de francs	2011	2010	Variation
Euro ¹	1 835,8	-18 665,6	+20 501,4
Dollar des Etats-Unis ¹	3 855,0	-6 219,3	+10 074,3
Yen japonais ¹	632,0	-466,4	+1 098,4
Dollar canadien	256,0	-335,7	+591,7
Livre sterling ¹	688,4	-480,7	+1 169,1
Dollar australien	374,2	37,1	+337,1
Couronne danoise	84,8	-91,2	+176,0
Couronne suédoise	145,8	-57,4	+203,2
Dollar de Singapour	31,3	-43,5	+74,8
DTS	66,8	-163,5	+230,3
Autres monnaies	-6,9	-6,2	-0,7
Total	7 963,1	-26 492,5	+34 455,6

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie En millions de francs	2011	2010	Variation
Euro ¹	-2 098,2	-21 202,4	+19 104,2
Dollar des Etats-Unis ¹	424,0	-8 931,9	+9 355,9
Yen japonais ¹	1 217,7	-670,9	+1 888,6
Dollar canadien	-97,9	-619,7	+521,8
Livre sterling ¹	343,9	-1 020,2	+1 364,1
Dollar australien	41,0	61,7	-20,7
Couronne danoise	-15,2	-91,6	+76,4
Couronne suédoise	8,3	-24,6	+32,9
Dollar de Singapour	-5,7	-31,4	+25,7
DTS	58,2	-168,6	+226,8
Autres monnaies	0,0	0,0	-0,0
Total	-123,9	-32 699,6	-32 575,7

1 Y compris les gains et pertes de change sur le prêt au fonds de stabilisation.

Chiffre 22

Résultat des positions en francs

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2011	2010	Variation
Titres en francs	188,0	239,7	-51,7
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-16,5	3,4	-19,9
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-11,9	-14,1	+2,2
Autres avoirs	0,0	0,0	+0,0
Engagements envers la Confédération	-2,7	-5,3	+2,6
Propres titres de créance	-313,1	-146,3	-166,8
Autres engagements à vue	-6,5	-6,5	+0,0
Total	-162,7	70,9	-233,6

Ventilation selon le genre En millions de francs	2011	2010	Variation
Produit des intérêts	89,8	139,9	-50,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	105,0	110,3	-5,3
Charges d'intérêts	-306,8	-120,9	-185,9
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-50,6	-58,4	+7,8
Total	-162,7	70,9	-233,6

Autres résultats

Chiffre 23

En millions de francs	2011	2010	Variation
Produit des commissions	11,1	14,2	-3,1
Charges de commissions	-10,3	-12,7	+2,4
Produit des participations	9,3	18,9	-9,6
Produit des immeubles	3,6	3,8	-0,2
Autres produits ¹	81,2	4,0	+77,2
Total	94,8	28,2	+66,6

¹ Dont 77,6 millions de francs (2010: 0,8 million) résultant de la cession d'immobilisations corporelles (principalement de la vente des immeubles à Genève).

Charges de personnel

Ventilation selon le genre En millions de francs	2011	2010	Variation
Salaires, traitements et allocations	96,1	90,4	+5,7
Assurances sociales	20,6	17,7	+2,9
Autres charges afférentes au personnel ¹	12,2	8,2	+4,0
Total	128,8	116,4	+12,4

1 Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement du personnel, à la formation, au recrutement, à des rencontres organisées pour le personnel, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque ¹ En milliers de francs	2011	2010	Variation
Hansueli Raggenbass, président ^{2, 3}	147,8	145,0	+2,8
Jean Studer, vice-président ^{2, 3}	72,8	70,0	+2,8
Gerold Bühler ^{2, 4}	53,4	45,0	+8,4
Monika Bütler (à partir du 30.4.2010)	45,0	30,0	+15,0
Rita Fuhrer (jusqu'au 30.4.2010)	–	15,0	–15,0
Alfredo Gysi (à partir du 1.5.2011) ⁵	32,8	–	+32,8
Konrad Hummler (jusqu'au 29.4.2011) ⁵	17,8	50,6	–32,8
Armin Jans (jusqu'au 29.4.2011) ^{3, 4}	17,8	56,2	–38,4
Daniel Lampart ⁵	47,8	50,6	–2,8
Franz Marty (jusqu'au 30.4.2010) ⁴	–	17,8	–17,8
Laura Sadis	45,0	45,0	–
Olivier Steimer ⁵	50,6	50,6	–
Ernst Stocker (à partir du 1.5.2010) ⁴	56,2	32,8	+23,4
Fritz Studer ⁴	67,4	56,2	+11,2
Cédric Tille (à partir du 29.4.2011) ³	30,0	–	+30,0
Total	684,4	664,8	+19,6

1 Conformément au règlement relatif à la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-jour est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Membre du Comité de rémunération.

3 Membre du Comité de nomination.

4 Membre du Comité d'audit.

5 Membre du Comité des risques.

Rémunération des membres de la Direction générale élargie ¹ (sans cotisations sociales/prestations) En milliers de francs	2011			2010	
	Traitement	Divers ²	Rémunération totale	Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 546,7	85,1	2 631,8	2 583,4	+48,4
Philipp M. Hildebrand, président ³	848,9	29,2	878,1	861,9	+16,2
Thomas J. Jordan	848,9	28,0	876,9	860,8	+16,1
Jean-Pierre Danthine	848,9	28,0	876,9	860,8	+16,1
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 327,4	60,5	1 387,8	1 310,8	+77,0
Total	3 874,2	145,5	4 019,7	3 894,2	+125,5

Rémunération des membres de la Direction générale élargie ¹ (avec cotisations sociales/prestations) En milliers de francs	2011			2010	
	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	Total	Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 631,8	571,7	3 203,5	3 362,0	-158,5
Philipp M. Hildebrand, président ³	878,1	170,8	1 048,9	994,8	+54,1
Thomas J. Jordan	876,9	170,8	1 047,7	993,7	+54,0
Jean-Pierre Danthine	876,9	230,0	1 106,9	1 373,6 ⁴	-266,7
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 387,8	291,2	1 679,1	1 803,6	-124,5
Total	4 019,7	862,9	4 882,6	5 165,6	-283,0

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, pages 107 ss.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général et autres indemnités selon règlements.

3 Honoraires supplémentaires de 67 914 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Y compris le rachat unique de parts non assurées de rentes.

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés par les institutions de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel, applicable jusqu'à un certain montant, pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a pas été versé d'autres indemnités au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres du Conseil de banque et de la Direction générale élargie, Philipp M. Hildebrand, président de la Direction générale, et Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenaient respectivement cinq actions et une action de la BNS au 31 décembre 2011.

Engagements de prévoyance¹

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance ² En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ²	62,0	74,9	-12,9
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance En millions de francs	2011	2010	Variation
Cotisations de l'employeur	13,6	11,4	+2,2
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	13,6	11,4	+2,2

Autres charges d'exploitation

En millions de francs	2011	2010	Variation
Locaux	13,5	15,2	-1,7
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	13,4	14,1	-0,7
Conseils et soutiens fournis par des tiers	17,8	15,6	+2,2
Frais administratifs	15,6	15,1	+0,5
Contributions ¹	7,2	7,8	-0,6
Divers	5,7	5,8	-0,1
Total	73,1	73,6	-0,5

1 Principalement des contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 Commentaire des opérations hors bilan

Facilité pour resserrements de liquidités

Chiffre 27

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Limites de crédit	32 889,5	37 486,5	-4 597,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	32 889,5	37 486,5	-4 597,0

Engagements irrévocables

Chiffre 28

Il s'agit de lignes de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international dans le cadre de la coopération internationale. Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés ci-après.

Part non utilisée des lignes de crédit en faveur du FMI En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Moyens de paiement internationaux (two-way arrangement)	2 367,3	2 368,3	-1,0
Facilité élargie de crédit du FFRPC	720,0	4,9	+715,1
Accords généraux d'emprunt (AGE) et Nouveaux accords d'emprunt (NAE)	16 091,6	2 218,4	+13 873,2
Total	19 178,9	4 591,6	+14 587,3

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (two-way arrangement) ¹ En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation ²
Ligne de crédit	2 367,3	2 368,3	-1,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	2 367,3	2 368,3	-1,0

1 Engagement de la Banque nationale – sans garantie de la Confédération – d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 1 644 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur la facilité élargie de crédit du FFRPC En millions de francs	31.12.2011 ¹	31.12.2010 ²	Variation
Ligne de crédit	720,0	360,1	+359,9
Montant utilisé	-	355,3	-355,3
Montant non utilisé	720,0	4,9	+715,1

1 Nouvelle ligne de crédit de 500 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 05, page 139), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 La part non encore utilisée fin 2010, soit 4,9 millions de francs ou 3,4 millions de DTS, de la ligne de crédit de 250 millions de DTS a été mise à contribution en 2011. Par conséquent, elle ne figure plus, en tant que ligne de crédit, dans ce tableau.

Précisions sur les Accords généraux d'emprunt (AGE) et les Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹ En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Ligne de crédit	17 172,0	2 218,4	+14 953,6
Montant utilisé	1 080,4	-	+1 080,4
Montant non utilisé	16 091,6	2 218,4	+13 873,2

1 Lignes de crédit de 11 925 millions de DTS au total (2010: 1 540 millions), dont 1 020 millions de DTS au maximum au titre des AGE, en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.1).

Chiffre 29

Autres engagements hors bilan

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	93,0	93,0	-0,0
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	13,4	16,0	-2,6
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	66,9	72,7	-5,8
Ligne de prêt au fonds de stabilisation ²	810,6	1 968,7	-1 158,1
Total	983,9	2 150,4	-1 166,5

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Engagement de financement pour engagements conditionnels du fonds de stabilisation.

Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 30

En millions de francs	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	47,7	–	16,8	–
Placements de devises en euros	789,8	546,2	14 338,5	14 249,5
Titres en francs	20,2	–	59,0	–
Total¹	857,7	546,2	14 414,3	14 249,5

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des *futures*.

Instruments financiers ouverts¹

En millions de francs	31.12.2011	Valeur de remplacement		31.12.2010	Valeur de remplacement	
	Valeur des contrats	positive	négative	Valeur des contrats	positive	négative
Instruments de taux d'intérêt	13 621,9	59,9	54,7	24 149,6	30,4	36,3
Pensions de titres contre francs ²	10 000,0	-	-	13 550,0	-	-
Pensions de titres contre monnaies étrangères ²	-	-	-	170,9	-	-
Propres titres de créance ²	-	-	-	6 944,5	-	-
Contrats à terme ¹	207,0	0,0	0,1	40,4	0,0	0,0
Swaps de taux d'intérêt	1 087,1	59,5	54,3	2 777,5	30,2	35,9
<i>Futures</i>	2 327,8	0,4	0,4	666,3	0,2	0,4
Devises	31 278,0	173,4	78,3	3 943,8	51,8	26,6
Contrats à terme ^{1, 3}	31 086,8	173,4	77,9	3 367,7	51,8	24,9
Options	191,2	-	0,4	576,0	0,0	1,7
Titres de participation/indices	1 184,0	0,3	0,1	1 014,3	0,7	0,3
Contrats à terme ¹	-	-	-	5,7	0,3	0,1
<i>Futures</i>	1 184,0	0,3	0,1	1 008,6	0,5	0,2
Instruments de crédit	41,2	4,5	0,2	2,2	0,0	0,0
<i>Credit default swaps</i>	41,2	4,5	0,2	2,2	0,0	0,0
Options découlant du fonds de stabilisation	9 224,3	-	1,4	12 781,8	-	1,4
Warrant ⁴	10,0	-	-	10,0	-	-
Option d'achat GP ⁵	1,5	-	1,4	1,5	-	1,4
Option de rachat ⁶	9 212,8	-	-	12 770,3	-	-
Total⁷	55 349,3	238,1	134,8	41 891,6	83,0	64,7

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Exclusivement des opérations à exécuter l'année suivante.

3 Y compris des contrats à terme en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

4 Si le prêt n'est pas intégralement remboursé, le warrant donne le droit d'acheter, à la valeur nominale de 0,10 franc chacune, 100 millions d'actions UBS.

5 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, par conséquent, deux parts (soit 6 000 parts au total) de SNB StabFund SCPC.

6 La Banque nationale a le droit, si un changement intervient dans le contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation. La valeur du contrat correspond au solde du prêt, majoré du capital-actions de StabFund (GP) AG et de la moitié de la fortune nette du fonds de stabilisation.

7 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	335,7	214,1	+121,6
Autres placements fiduciaires	1,3	2,9	-1,6
Total	337,0	217,0	+120,0

4.4 Système de contrôle interne

Généralités

Le système de contrôle interne (SCI) englobe l'ensemble des structures et processus qui non seulement contribuent à l'accomplissement des tâches légales selon l'art. 5 LBN et à la réalisation des objectifs en découlant, mais aussi garantissent un déroulement conforme des activités de l'entreprise.

La structure et l'organisation de la Banque nationale sont fixées dans la loi et dans des règlements (voir Gouvernement d'entreprise, pages 107 ss).

La planification stratégique est axée sur le mandat légal de la Banque nationale et sur les tâches qui en résultent. Elle est approuvée par la Direction générale.

L'évolution du contexte et ses répercussions sur le fonctionnement et la réglementation de la BNS sont systématiquement analysées dans le cadre d'un processus annuel. Ce dernier débouche sur la planification en matière de projets et de personnel et sur la préparation des budgets afférents aux coûts d'exploitation et aux investissements. Les résultats de ces planifications sont soumis à l'approbation de la Direction générale élargie. Quant au budget global, il est approuvé par le Conseil de banque.

La Direction générale élargie a notamment pour tâches d'arrêter les principes stratégiques afférents à la gestion des affaires de la Banque nationale et d'édicter la Charte et le Code de conduite.

Le Collège des suppléants est responsable de la planification et de la mise en œuvre de ces principes stratégiques, ainsi que de la gestion des affaires de la Banque nationale. Il édicte à cet effet des directives. Il assure la coordination dans toutes les affaires de portée interdépartementale relatives à l'exploitation.

But

Environnement de contrôle

Activités de contrôle

Les départements et les unités d'organisation définissent leurs structures et leurs processus de travail de façon à pouvoir atteindre les objectifs fixés et accomplir leurs tâches comme il se doit et avec efficacité. Ils surveillent la réalisation des objectifs et les risques opérationnels au moyen de processus de gestion et de contrôle appropriés.

Information et communication

Les départements et les unités d'organisation veillent à ce que chaque niveau hiérarchique soit informé de manière adéquate et en temps utile. A cette fin, des canaux de communication sont définis. Ils s'appuient généralement sur des outils informatiques.

Les textes légaux et réglementaires afférents à la BNS sont disponibles sur Intranet et, ainsi, accessibles en tout temps à tous les collaborateurs.

Surveillance

Les directions des départements assurent la mise en œuvre appropriée du SCI et s'informent régulièrement de son fonctionnement dans les unités d'organisation qui leur sont subordonnées.

Le Comité d'audit du Conseil de banque appuie ce dernier dans ses tâches de surveillance en matière de comptabilité et d'établissement des rapports financiers. Il évalue l'adéquation et l'efficacité du SCI ainsi que les processus destinés à contrôler le respect des lois et du cadre réglementaire (compliance). Il surveille en outre l'activité de l'organe externe de révision et de la Révision interne.

La Révision interne contrôle l'activité de la Banque nationale. Elle est subordonnée au Comité d'audit du Conseil de banque. A intervalles réguliers, elle rend compte au Comité d'audit des résultats de ses vérifications en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers, de SCI et de compliance.

SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes (art. 728a, al. 1, ch. 3, CO)

La BNS dispose – en plus des mesures d'ordre général prévues par le SCI – d'un large éventail de mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt les erreurs en matière de reporting financier (tenue de la comptabilité et clôture des comptes, établissement des états financiers et des rapports y relatifs). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L'ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le système de contrôle interne afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes et l'établissement des états financiers. La Comptabilité centrale chapeaute ce volet du SCI.

Les composantes de ce SCI sont documentées selon un modèle uniforme, dans lequel tous les contrôles clés sont définis. Les personnes responsables de tels contrôles dans les diverses unités d'organisation de la Banque nationale confirment par écrit que les mesures, telles qu'elles sont définies dans cette documentation, sont efficaces et opérationnelles. Elles sont tenues de motiver les lacunes et divergences constatées. La Comptabilité centrale se sert de cette documentation comme d'un instrument de contrôle lors de la clôture des comptes.

Dans le cadre de ses contrôles ordinaires, la Révision interne tient compte de la documentation du SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes. Elle vérifie par sondages si les contrôles clés ont été effectués. Les confirmations émanant des personnes chargées des contrôles et les remarques de la Révision interne sont communiquées chaque année à la Direction générale élargie et au Comité d'audit du Conseil de banque; elles servent de base notamment à l'organe de révision pour la confirmation à donner au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

4.5 Gestion des risques

Généralités

Dans l'accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques financiers, à savoir les risques de marché, de crédit, de liquidité et de pays. Elle encourt également des risques opérationnels. Par risques opérationnels, elle entend les risques de dommages à des personnes ou à des biens ou d'atteinte à sa bonne réputation, qui découlent de processus inadéquats, de rapports inexacts, du non-respect de dispositions légales ou réglementaires, d'un comportement inapproprié de collaborateurs, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.

Risques

Gestion et contrôle des risques au sens de l'art. 663b, ch. 12, CO

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale. Il est compétent pour apprécier la gestion des risques et approuver les processus qu'elle implique. Deux comités du Conseil de banque sont chargés de la préparation des affaires dans ce domaine: le Comité des risques surveille la gestion des risques financiers, et le Comité d'audit, la gestion des risques opérationnels.

Surveillance

Lors de sa séance du 25 février 2011, le Conseil de banque a approuvé les rapports annuels 2010 relatifs aux risques financiers, au système de contrôle interne et à la situation en matière de risques opérationnels. En outre, le Conseil de banque et les Comités d'audit et des risques ont examiné périodiquement et de manière approfondie, lors de leurs séances respectives, les risques et la situation financière liés à l'évolution du fonds de stabilisation. De plus amples informations concernant le Conseil de banque et ses comités figurent au chapitre 3 du Rapport annuel (voir pages 107 ss).

La Direction générale approuve les principes stratégiques afférents au placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre de la gestion des risques financiers.

Stratégie en matière de risques

Organisation en matière de risques financiers

La Direction générale élargie assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels. Elle définit la politique en matière de risques et les exigences relatives à la gestion des risques.

La Direction générale réexamine chaque année les bases de la politique de placement et de la stratégie de placement. La mise en œuvre en incombe au 3^e département.

Les risques financiers sont sous la surveillance constante de l'unité d'organisation Gestion des risques, rattachée au 2^e département. La Direction générale reçoit chaque trimestre des informations sur les activités de placement et sur le contrôle des risques. Le Comité des risques du Conseil de banque examine les rapports détaillés sur les risques, et le Conseil de banque discute du rapport annuel sur les risques. Le chapitre 5 du Compte rendu d'activité fournit de plus amples informations sur les processus en matière de placements et de contrôle des risques sur les placements financiers.

Organisation en matière de risques opérationnels

Le Collège des suppléants des membres de la Direction générale est chargé de la gestion et du contrôle des risques opérationnels. Il prépare les principes stratégiques, dont il assure la mise en œuvre à l'échelle de la Banque, et garantit que les rapports à l'intention de la Direction générale élargie répondent aux besoins. Le rapport annuel sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit du Conseil de banque pour délibération, puis il est porté à la connaissance du Conseil de banque.

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre et au respect des directives afférentes aux risques opérationnels au sein de leurs unités d'organisation. Les chefs des unités d'organisation assument la responsabilité pour ce qui est des risques opérationnels.

La compliance joue un rôle important dans la gestion des risques opérationnels. L'organisation relative à la compliance au sein de la Banque nationale comprend différents services spécialisés qui proposent des conseils et un soutien en la matière aux supérieurs hiérarchiques et aux collaborateurs. Le Comité de compliance a coordonné l'activité des services spécialisés au cours de l'année sous revue. Un examen de l'organisation relative à la compliance a débouché sur la décision d'étoffer les effectifs de cette organisation début 2012. En outre, le président du Comité de compliance informe désormais directement le président de la Direction générale et le président du Comité d'audit de toute infraction grave commise par les membres de la Direction générale élargie.

Le tableau ci-après offre un aperçu de l'organisation de la gestion des risques.

Organisation de la gestion des risques

	Surveillance	Stratégie	Mise en œuvre
Risques financiers	Comité des risques du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale	UO Gestion des risques
Risques opérationnels	Comité d'audit du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale élargie	Collège des suppléants, chefs des UO

Le Service juridique conseille la Direction et les chefs des unités d'organisation sur toutes les questions de droit découlant de l'exploitation de la Banque nationale. Il examine, à l'intention de la Direction générale, la conformité des opérations de la banque centrale avec les dispositions légales. Il surveille de plus l'environnement réglementaire et juridique de la Banque nationale et joue en outre le rôle d'organe compétent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Questions juridiques

Risques découlant d'instruments financiers

Le placement des actifs obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. En vertu du mandat légal de la BNS, il ne doit toutefois pas interférer avec la conduite de la politique monétaire, qui reste la tâche prioritaire. La Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement. En outre, les catégories et le volume des actifs de la BNS ont augmenté du fait de la crise financière. Des risques importants découlent des réserves de devises, qui se sont fortement accrues depuis 2009.

Risques encourus par la Banque nationale

Les principaux risques encourus par les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant des cours de change, du prix de l'or, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés principalement par une diversification des placements.

Risques de marché

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – placements de devises et or – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Elle recourt à des opérations à terme sur devises et à des options sur devises pour gérer les parts des différentes monnaies dans ses placements de devises. Etant donné leur forte propension à fluctuer, les cours de change et le prix de l'or constituent les principales sources de risques.

Risques découlant des cours de change et du prix de l'or

Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt sur les placements de la BNS sont moins importants que ceux qui découlent des cours de change et du prix de l'or. L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme (*futures*) sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat, on calcule la *price value of one basis point* (PVBP) qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point de pourcentage) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive indique une perte. La duration, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Elle s'accroît en proportion des durées résiduelles des placements et diminue d'autant plus que les coupons sont élevés. Plus elle augmente, plus les pertes de cours sont substantielles en cas de hausse de taux d'intérêt.

Bilan selon la monnaie

	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Autres monnaies	Total
En millions de francs						
Or		48 662				48 662
Créances résultant d'opérations sur or		713	5			717
Placements de devises			59 030	146 655	51 820	257 504
Position de réserve au FMI					3 135	3 135
Moyens de paiement internationaux					4 621	4 621
Crédits d'aide monétaire					301	301
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres			371			371
Créances en francs résultant de pensions de titres	18 468					18 468
Titres en francs	3 675					3 675
Prêt au fonds de stabilisation	0		5 755	339	1 550	7 645
Actifs divers	734		9	219	18	980
Total des actifs selon bilan	22 877	49 375	65 169	147 213	61 444	346 079
Total des passifs selon bilan	-340 658		-26	-596	-4 799	-346 078
Produits dérivés sur devises (net) ¹	1 687		2 650	-3 157	-1 139	42
Exposition nette au 31 décembre 2011	-316 094	49 375	67 794	143 460	55 506	42
Exposition nette au 31 décembre 2010	-259 843	43 984	60 912	112 089	42 884	26

¹ Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises.

Placements porteurs d'intérêts

Etat le 31 décembre	2011	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs	2010	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs
	Duration En années			Duration En années		
Prêts d'or		717			639	
Placements en francs ²	6,1	3675	2	5,6	3 497	2
Placements en dollars des Etats-Unis ³	4,3	51 809	22	4,0	43 480	17
Placements en euros ³	3,2	140 740	45	4,0	105 392	41
Placements dans d'autres monnaies ³	3,9	44 385	16	3,9	33 511	13

1 Variation de la valeur de marché pour un déplacement d'un point de base de la courbe des taux d'intérêt.

2 Sans les pensions de titres.

3 Y compris les placements issus de swaps de change.

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant opérés de manière à refléter la composition de larges indices.

Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de lignes directrices et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide des méthodes et des critères habituels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des simulations de crise (*stress tests*) sont effectuées régulièrement. Ces calculs tiennent compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, qui est généralement à long terme.

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des contreparties ou des émetteurs de titres ne remplissent pas leurs engagements. La Banque nationale est exposée à des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Des risques de crédit peuvent en outre résulter de lignes de crédit ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération.

Risques découlant des cours des actions

Risque global de marché

Risques de défaillance: risques de crédit découlant d'instruments financiers ordinaires

La Banque nationale gère ses risques de contrepartie au moyen d'un système de limites fixant le montant maximal de l'exposition découlant de toutes les opérations de gré à gré. De telles opérations sont passées avec des contreparties qui ont au moins la note A en moyenne des principales agences de notation. En outre, la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés est dans la plupart des cas couverte par des gages. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international, laquelle résulte essentiellement d'obligations, s'élevait à environ 2 milliards de francs fin 2011, soit à près de 1% des réserves de devises. Elle a ainsi légèrement diminué par rapport à fin 2010 (2,5 milliards). Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige au moins la notation *investment grade*. Elle restreint les risques qui découlent des différents émetteurs en recourant à des limites de concentration. La répartition des placements selon leur notation est commentée au chapitre 5 du Compte rendu d'activité. Les risques de crédit ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des risques.

**Risques de défaillance:
risques de crédit découlant
du fonds de stabilisation**

Un risque de crédit découle du prêt accordé au fonds de stabilisation. En effet, les placements servant de couverture pourraient perdre de leur valeur dans une mesure telle que le prêt de la Banque nationale ne serait plus couvert intégralement.

Pour de plus amples informations concernant le fonds de stabilisation, voir le chapitre 6.7 du Compte rendu d'activité.

Risques-pays

Le risque-pays porte sur la possibilité qu'un Etat bloque les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine conservés sur son territoire. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

Risques de liquidité

La Banque nationale est également exposée à des risques de liquidité parce qu'il est possible qu'elle doive vendre des placements en monnaies étrangères mais qu'elle ne le puisse pas, ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore uniquement après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent en effet restreindre la négociabilité des placements. Un volume important de placements liquides en obligations d'Etats libellées dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis, permet de garantir une liquidité élevée des réserves de devises. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 125 à 164) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité du Conseil
de banque**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

**Responsabilité de l'organe
de révision**

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

**Rapport sur la base d'autres
dispositions légales**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Christian Massetti
Expert-réviseur

Zurich, le 2 mars 2012

Informations financières sur le fonds de stabilisation

SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation) constitue, avec ses filiales, un placement collectif fermé au sens de l'art. 98 de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC).

Les filiales sont consolidées selon des principes reconnus en vue de garantir l'appréciation économique du fonds de stabilisation.

La monnaie de comptabilité du fonds de stabilisation est le dollar des Etats-Unis. Les informations ci-après sont donc présentées dans cette monnaie.

1 Introduction

Structure

SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation) gère les actifs illiquides repris d'UBS le 1^{er} octobre 2008.

Les parts du fonds de stabilisation sont détenues par le commanditaire LiPro AG et par le commandité StabFund (GP) AG. La Banque nationale est propriétaire des actions de ces deux sociétés. Par ailleurs, pour la détention des différentes catégories d'actifs, le fonds de stabilisation possède des filiales qui tiennent compte des particularités juridiques locales.

Les informations financières sur le fonds de stabilisation sont consolidées au niveau de la société en commandite. Toutes les données financières sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Organisation

La Banque nationale dirige les activités du fonds de stabilisation en contrôlant le commandité, StabFund (GP) AG, dont elle nomme trois des cinq membres du conseil d'administration. Le commandité assure la gestion du fonds de stabilisation. Ce dernier n'a pas de personnel propre. L'unité d'organisation StabFund de la Banque nationale est chargée de la gestion opérationnelle. UBS assume le rôle de gérant (*investment manager*), mais c'est le commandité qui définit la stratégie de placement. Les instruments financiers sont conservés auprès d'une banque dépositaire indépendante.

Evolution

Les instruments financiers repris se composent principalement de crédits et de titres (crédits titrisés) dans le secteur de l'immobilier et de produits dérivés. La défaillance de certaines positions a parfois conduit à la reprise des garanties correspondantes ou des valeurs de base dans le cas de produits dérivés. Il s'agit d'autres titres, crédits ou immeubles.

La Banque nationale a financé l'achat des placements au moyen d'un prêt au fonds de stabilisation. Des ventes d'actifs ainsi que les recettes courantes issues des remboursements et des intérêts permettent de rembourser progressivement le prêt. Au 31 décembre 2011, la dette du fonds de stabilisation envers la Banque nationale s'élevait encore à 8,1 milliards de dollars.

Un résultat positif de 1,1 milliard de dollars a pu être obtenu cette année. Les fonds propres s'élèvent ainsi à 3,2 milliards de dollars.

Le chapitre 6.7 du Compte rendu d'activité fournit des informations complémentaires sur le fonds de stabilisation.

Informations complémentaires

2 Bilan et compte de résultat du fonds de stabilisation

Bilan au 31 décembre 2011

En millions de dollars des Etats-Unis

	Voir annexe, chiffre	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Actif				
Avoirs dans des banques		396,6	514,1	-117,5
Titres (crédits titrisés)	01	8 824,7	11 661,6	-2 836,9
Crédits non titrisés	01	2 055,1	2 479,2	-424,1
Immeubles	02	69,7	39,7	+30,0
Sous-total des placements		10 949,5	14 180,5	-3 231,0
Produits dérivés sur taux d'intérêt	03	138,3	45,0	+93,3
Produits dérivés de crédit	04	25,5	45,4	-19,9
Sous-total des opérations sur produits dérivés		163,8	90,4	+73,4
Comptes de régularisation		41,3	54,3	-13,0
Autres actifs	04	232,8	129,4	+103,4
Total		11 784,0	14 968,7	-3 184,7
Passif				
Produits dérivés sur taux d'intérêt	03	403,6	176,0	+227,6
Comptes de régularisation		16,4	22,3	-5,9
Autres passifs		1,4	0,7	+0,7
Prêt de la BNS	05	8 140,4	12 618,9	-4 478,5
Part réservée des frais de gestion	06	56,6	40,5	+16,1
Sous-total des engagements		8 618,4	12 858,5	-4 240,1
Fonds propres versés	07	3 896,7	3 896,7	-
Ecart de conversion		-2,4	-0,4	-2,0
Résultat reporté de la période précédente		-1 786,0	-4 314,5	+2 528,5
Résultat de la période en cours		1 057,3	2 528,5	-1 471,2
Sous-total des fonds propres		3 165,6	2 110,3	+1 055,3
Total		11 784,0	14 968,7	-3 184,7

Compte de résultat 2011
En millions de dollars des Etats-Unis

	Voir annexe, chiffre	2011	2010	Variation
Résultat des intérêts issus de titres et de crédits non titrisés		623,2	866,6	-243,4
Intérêts comptabilisés au taux effectif (moins les ajustements de valeur)	08	644,0	1 080,5	-436,5
Résultat des opérations sur produits dérivés	03, 04	-47,6	-141,3	+93,7
Résultat d'évaluation non réalisé	09	15,8	1 123,8	-1 108,0
Résultat d'évaluation réalisé		150,1	110,3	+39,8
Coûts de financement		-286,9	-457,6	+170,7
Résultat brut		1 098,5	2 582,3	-1 483,8
Charges fiscales (-) et recettes fiscales (+) à l'étranger		0,0	-0,1	+0,1
Charges d'exploitation		-41,1	-53,8	+12,7
Résultat net		1 057,3	2 528,5	-1 471,2

3 Annexe aux informations financières sur le fonds de stabilisation au 31 décembre 2011

Généralités

Les comptes du groupe StabFund sont établis selon les dispositions de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Les principes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers (titres, crédits et produits dérivés) reposent sur les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards). Les informations présentées ici sont extraites du rapport annuel du fonds de stabilisation à l'intention du conseil d'administration de StabFund (GP) AG.

La société PriceWaterhouseCoopers (PwC) est l'organe de révision du fonds de stabilisation. Les informations publiées afférentes à ce dernier ont fait l'objet d'une révision en vue de l'établissement des comptes annuels consolidés.

Les opérations du fonds de stabilisation sont comptabilisées à leur date de conclusion (*trade date accounting*).

Les actifs repris ont été comptabilisés à la juste valeur lors du transfert effectif. Pour les positions de la catégorie *Prêts et créances*, c'est la valeur d'acquisition qui a été retenue, conformément aux dispositions IFRS.

Une évaluation a été réalisée au moment de la création du fonds de stabilisation. Il en est ressorti qu'il n'existait pas de marché actif pour les titres repris et pour les crédits non titrisés. C'est pourquoi ces positions ont été attribuées à la catégorie IFRS *Prêts et créances* et sont évaluées au coût d'acquisition amorti.

La différence entre la valeur d'acquisition d'un instrument financier et la valeur probable de remboursement est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce dernier est le taux d'actualisation qui permet de calculer le coût d'acquisition amorti (c'est-à-dire la valeur devant être portée au bilan), de telle manière que ce dernier corresponde à la valeur actuelle de tous les flux de trésorerie attendus de l'instrument financier sur la période concernée.

Le portefeuille du fonds de stabilisation étant composé de structures de titrisation et de créances complexes, des hypothèses doivent être retenues quant aux remboursements et aux rentrées d'intérêts escomptés. Ces prévisions sont établies à l'aide de scénarios macroéconomiques en tenant compte des caractéristiques propres à chaque position.

Les positions qui, d'après les dispositions IFRS, ne peuvent être affectées à la catégorie *Prêts et créances* sont évaluées à la juste valeur. Il s'agit d'instruments dérivés et de titres (crédits titrisés) comportant des dérivés incorporés.

Les positions comptabilisées au coût d'acquisition amorti sont régulièrement soumises à des tests de dépréciation (*impairment*). L'actualité de la valeur des instruments financiers est vérifiée à l'aide de prévisions sur les flux de trésorerie. On procède à des correctifs de valeur en cas d'écart avec les valeurs comptables actuelles.

Présentation des comptes
du fonds de stabilisation

Révision

Saisie des opérations

Evaluation initiale

Evaluation ultérieure...

... selon la méthode du taux
d'intérêt effectif

... à l'aide de modèles
économiques

Positions à la juste valeur

Correctifs de valeur

Monnaie de référence

La monnaie de référence et de présentation des comptes pour le fonds de stabilisation est le dollar des Etats-Unis. Toutes les valeurs indiquées dans ce chapitre sont exprimées dans cette monnaie.

Cours de conversion des monnaies étrangères**Cours de conversion**

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
	Dollar des Etats-Unis	Dollar des Etats-Unis	En %
1 euro (EUR)	1,2979	1,3396	-3,1
1 livre sterling (GBP)	1,5548	1,5577	-0,2
100 yens japonais (JPY)	1,2955	1,2307	+5,3

Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat**Chiffre 01**

Le tableau ci-dessous indique les valeurs au bilan et l'évaluation à la juste valeur des titres et des crédits. Ces positions sont en principe comptabilisées au coût d'acquisition amorti, conformément aux dispositions IFRS. Si l'instrument financier comporte une composante de produit dérivé, il est entièrement évalué et inscrit au bilan à la juste valeur.

En millions de dollars des Etats-Unis	31.12.2011		31.12.2010	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Titres (produits titrisés)	8 824,7	9 348,0	11 661,6	12 974,2
dont titres évalués au coût d'acquisition amorti	8 377,3	8 900,5	11 143,5	12 456,0
dont titres évalués à la juste valeur	447,4	447,4	518,1	518,1
Crédits non titrisés	2 055,1	2 027,3	2 479,2	2 649,9
dont crédits évalués au coût d'acquisition amorti	2 055,1	2 027,3	2 479,2	2 649,9
dont crédits évalués à la juste valeur	-	-	-	-

Le fonds de stabilisation possède des immeubles qui ont été repris dans le cadre de l'exécution forcée de droits de gage immobiliers. Ces immeubles ont alors été comptabilisés à la valeur vénale. A la date de référence, ils sont laissés au bilan à la valeur comptable ou réévalués à leur valeur vénale actuelle, si cette dernière est inférieure (principe de la valeur la plus basse).

Chiffre 02

Des swaps sont conclus pour se prémunir des risques de taux d'intérêt. Ainsi, des swaps de taux d'intérêt en dollars des Etats-Unis et en livres sterling étaient en cours au 31 décembre 2011.

Chiffre 03

La valeur de remplacement positive s'élevait alors à 138,3 millions de dollars, la valeur de remplacement négative, à 403,6 millions de dollars. Ces positions ne sont pas compensées. La valeur des contrats atteignait 5,1 milliards de dollars fin 2011.

Le fonds de stabilisation a conclu des contrats portant sur des dérivés de crédit, qui lui confèrent aussi bien la qualité de preneur de protection que de donneur de protection. Il s'agit principalement de *credit default swaps* (CDS). Ces dérivés permettent à leur détenteur de se protéger contre la défaillance d'un débiteur. Le fonds de stabilisation a repris les risques supportés par UBS en tant que donneur de protection. Le résultat des dérivés de crédit inclut les primes encaissées (ou versées) pour ces prestations d'assurance.

Chiffre 04

Compte tenu de la réévaluation continue des contrats CDS en cours, le montant qui devrait être payé en cas de défaillance, et qui est détenu sous forme d'avoirs bancaires, est régulièrement recalculé. En cas d'aggravation du risque de défaillance, le fonds de stabilisation alimente ce dépôt de garantie; en cas d'amélioration, un remboursement a lieu. Un événement de crédit lié aux CDS entraîne un versement au détenteur (par le biais du dépôt de garantie) et réduit l'engagement. La différence entre le versement et la valeur de base éventuellement reçue est comptabilisée dans le résultat d'évaluation réalisé. Si le fonds de stabilisation n'était pas en mesure d'effectuer les versements requis au moyen des liquidités disponibles, il devrait alors engager la part non utilisée du prêt consenti par la Banque nationale.

A la date du bilan, les engagements potentiels liés aux dérivés de crédit s'élevaient à 2 milliards de dollars, et les garanties correspondantes, à 2,2 milliards. Ces garanties étant déposées auprès de la contrepartie susceptible d'exercer des droits découlant de ces opérations, les montants sont compensés lors du remboursement des créances, et donc également pour l'établissement des comptes. Les garanties non utilisées liées aux engagements résultant de la qualité de donneur de protection (188,6 millions de dollars) figurent au bilan dans les *Autres actifs*.

Les créances résultant de la qualité de preneur de protection (valeurs de remplacement positives) sont comptabilisées à l'actif du bilan dans les *Produits dérivés de crédit*.

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
En millions de dollars des Etats-Unis			
Valeur nette des contrats	2 823,9	5 308,6	-2 484,7
Valeur de remplacement positive	25,5	45,4	-19,9
Valeur de remplacement négative	2 021,3	3 299,3	-1 278,0
Dépôt de garantie (<i>cash collateral</i>)	2 209,9	3 381,0	-1 171,1

Prêt de la BNS au fonds de stabilisation¹

Chiffre 05

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
En millions de dollars des Etats-Unis			
Dollar des Etats-Unis	6 129,1	9 618,8	-3 489,7
Euro	360,9	756,3	-395,4
Livre sterling	1 418,8	2 023,7	-604,9
Yen japonais	231,6	220,1	+11,5
Total	8 140,4	12 618,9	-4 478,5

¹ Sans les intérêts courus.

La Banque nationale a accordé au fonds de stabilisation et à StabFund (GP) AG une postposition de son prêt à hauteur de 1,9 milliard de dollars. Des informations complémentaires sur le prêt figurent au chapitre 6.7 du Compte rendu d'activité.

Chiffre 06

Il est stipulé dans la convention relative à l'opération avec UBS que la rémunération de cette dernière au titre de la gestion de fortune est de rang subordonné par rapport au remboursement du prêt de la BNS. Par conséquent, UBS ne sera rétribuée que lorsque le prêt de la Banque nationale aura été intégralement remboursé, et tous les autres engagements du fonds de stabilisation, honorés.

Chiffre 07

Les fonds propres versés correspondent à l'apport en capital d'UBS à hauteur de 10% du prix de reprise des actifs. Un tel apport a également été fourni pour les positions sur les produits dérivés; il a été calculé en fonction de leur potentiel de perte (exposition).

Les positions inscrites au bilan au coût d'acquisition amorti génèrent un résultat issu des intérêts comptabilisés au taux effectif, ce qui entraîne une revalorisation des positions de la catégorie *Prêts et créances*, dont l'évaluation initiale était basse. Le réexamen régulier de l'actualité de la valeur de ces positions peut faire apparaître une augmentation ou une diminution de valeur, et conduire alors à des ajustements des valeurs comptables (*impairments*). Ces ajustements sont pris en compte, en correction du produit des intérêts comptabilisés au taux effectif.

Chiffre 08

Le résultat d'évaluation non réalisé est la somme des gains et pertes comptables qui découlent de l'évaluation ultérieure de positions comptabilisées à la juste valeur, y compris les gains ou pertes de change non réalisés résultant de l'évaluation, à la date du bilan, d'instruments financiers libellés dans une monnaie autre que le dollar des Etats-Unis.

Chiffre 09

Gestion des risques

La stratégie de liquidation du fonds de stabilisation définit les principes en vue de la réduction du portefeuille. En général, une vente n'est exécutée que si le prix de vente d'un placement est supérieur aux flux de trésorerie actualisés escomptés, ou si elle contribue à réduire les risques de réputation, les risques juridiques ou d'autres risques.

Stratégie

La stratégie et les exigences requises du gérant (*investment manager*) sont définies dans les directives de placement. Le conseil d'administration examine la stratégie de gestion chaque trimestre. Il détermine également des valeurs limites pour les activités des différents niveaux décisionnels qui lui sont subordonnés (*investment manager, general manager*). Ces limites concernent le volume des ventes, mais aussi les pertes pouvant résulter de ces ventes. De plus, les directives de placement comportent des exigences relatives à l'information sur les conflits d'intérêts susceptibles de survenir du fait des deux rôles assumés par UBS – celui de banque et celui de gérant (*investment manager*) – ainsi que des prescriptions en matière de reporting.

Le respect de la stratégie et des directives de placement est surveillé en permanence par le contrôle des risques de l'UO StabFund.

Le système de contrôle interne du fonds de stabilisation définit les compétences et responsabilités les plus importantes ainsi que les principaux processus de travail liés à la gestion du fonds et à l'établissement des rapports.

Risques

Les placements du fonds de stabilisation se composent, pour l'essentiel, de crédits titrisés sous forme de titres assortis d'une garantie hypothécaire (*mortgage-backed securities*, MBS) et d'autres titres adossés à des actifs (*asset-backed securities*, ABS). Comme ces titres reposent sur différents types de créances (hypothèques et autres crédits), les risques dépendent en premier lieu de l'évolution de la valeur de ces garanties. L'évolution de la conjoncture et la variation des prix de l'immobilier aux Etats-Unis et au Royaume-Uni comptent parmi les principaux facteurs de risque.

Les risques de taux d'intérêt jouent un rôle secondaire. Environ deux tiers des titres du fonds de stabilisation ont une rémunération variable. Ces actifs sont financés de manière largement congruente en termes de taux d'intérêt par le prêt de la BNS, lui-même basé sur le Libor. Les risques de taux restants sont gérés au sein du fonds de stabilisation à l'aide d'opérations de couverture appropriées.

Le fonds de stabilisation étant lui-même refinancé de manière congruente en termes de monnaies, ses risques de change sont faibles. Le prêt de la BNS a été octroyé dans les principales monnaies de placement du fonds de stabilisation.

Les engagements conditionnels sont des engagements potentiels résultant d'événements passés, dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'un ou de plusieurs événements encore incertains. De tels engagements découlent principalement d'événements de crédit liés à des CDS (voir chiffre 04) et de lignes de crédit irrévocables existantes.

Engagements conditionnels

En millions de dollars des Etats-Unis	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Exposition à des produits dérivés de crédit	843,0	2 073,8	-1 230,8
Lignes de crédit irrévocables	21,3	36,9	-15,6
Total	864,4	2 110,7	-1 246,3

Comptes consolidés

Dans le cadre des mesures visant à renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a fondé, en automne 2008, SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation) en vue de reprendre des actifs illiquides d'UBS. Les sociétés répondent ainsi à la définition d'un groupe telle qu'elle figure dans le code des obligations (art. 663e CO), d'où l'établissement de comptes consolidés.

Les comptes consolidés fournissent des informations complétant les comptes annuels de la Banque nationale (maison mère). Outre les exigences du droit de la société anonyme relatives aux comptes du groupe (art. 663g CO), ces informations englobent notamment les spécificités économiques qui, sous l'angle du groupe, découlent de la participation aux sociétés du fonds de stabilisation.

Les informations qui s'appliquent aux comptes annuels de la Banque nationale comme aux comptes consolidés ne figurent généralement qu'une seule fois dans le présent rapport. Les comptes consolidés sont tenus en francs et doivent être lus en relation avec les comptes annuels de la Banque nationale.

1 Bilan consolidé au 31 décembre 2011

En millions de francs

Actif	Voir annexe, chiffre	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Or		48 662,5	43 349,0	+5 313,5
Créances résultant d'opérations sur or		717,5	638,9	+78,6
Placements de devises		257 504,2	203 809,6	+53 694,6
Position de réserve au FMI		3 134,5	1 067,7	+2 066,8
Moyens de paiement internationaux		4 621,2	4 670,3	-49,1
Crédits d'aide monétaire		301,4	300,4	+1,0
Créances en dollars des Etats-Unis résultant de pensions de titres		370,5	-	+370,5
Créances en francs résultant de pensions de titres		18 468,0	-	+18 468,0
Titres en francs		3 675,1	3 497,4	+177,7
Placements du fonds de stabilisation	01	11 051,1	13 961,1	-2 910,0
Billets de banque en stock		129,8	110,9	+18,9
Immobilisations corporelles		325,4	356,3	-30,9
Participations	02	147,0	146,1	+0,9
Autres actifs		1 236,2	1 666,9	-430,7
Total		350 344,3	273 574,6	+76 769,7
Total des créances de rang subordonné		-	-	-
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		-	-	-

		31.12.2011	31.12.2010	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation		55 728,9	51 498,0	+4 230,9
Comptes de virement des banques en Suisse		180 720,7	37 950,7	+142 770,0
Engagements envers la Confédération		5 647,5	5 347,2	+300,3
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		1 884,5	3 779,4	-1 894,9
Autres engagements à vue		28 447,7	1 838,8	+26 608,9
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	13 182,1	-13 182,1
Propres titres de créance		14 719,5	107 869,6	-93 150,1
Autres engagements à terme		366,4	-	+366,4
Engagements en monnaies étrangères		551,6	1 068,7	-517,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		4 734,6	4 736,5	-1,9
Autres passifs		2 465,6	2 260,2	+205,4
Provision pour exploitation et autres provisions		7,3	3,5	+3,8
Provision pour réserves monétaires		45 061,3	44 337,1	+724,2
Capital social		25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures		-5 000,0	19 032,8	-24 032,8
Réserve de bénéfices issus du fonds de stabilisation		1 636,1	-	+1 636,1
Résultat consolidé	04	13 469,1	-19 170,8	+32 639,9
Ecart de conversion		-121,6	-184,2	+62,6
Total		350 344,3	273 574,6	+76 769,7
Total des engagements de rang subordonné		-	-	-
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		0,8	6,0	-5,2

Opérations hors bilan
En millions de francs

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
	Voir annexe, chiffre		
Facilité pour resserrements de liquidités	32 889,5	37 486,5	-4 597,0
Engagements irrévocables	19 178,9	4 591,6	+14 587,3
Engagements de libérer et de faire des versements supplémentaires	93,0	93,0	-0,0
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	13,4	16,0	-2,6
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	66,9	72,7	-5,8
Autres engagements hors bilan ¹	810,6	1 968,7	-1 158,1
Placements fiduciaires	337,0	217,0	+120,0
Instruments financiers dérivés:	03		
Valeur des contrats	67 060,3	55 504,4	+11 555,9
Valeurs de remplacement positives	1 250,7	1 612,3	-361,6
Valeurs de remplacement négatives	3 422,9	3 822,5	-399,6

1 Correspond aux engagements conditionnels du fonds de stabilisation, voir page 176.

2 Compte de résultat consolidé 2011

En millions de francs

		2011	2010	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or		5 392,3	5 836,3	-444,0
Résultat des positions en monnaies étrangères		7 708,7	-26 969,3	+34 678,0
Résultat des positions en francs		-162,7	70,9	-233,6
Résultat des placements du fonds de stabilisation	04	1 228,8	3 167,8	-1 939,0
Résultat des garanties contre les pertes du fonds de stabilisation	04	-497,7	-998,6	+500,9
Produit des participations	02	9,3	18,9	-9,6
Autres résultats		82,3	5,9	+76,4
Résultat brut		13 761,0	-18 868,2	+32 629,2
Charges afférentes aux billets de banque		-20,4	-21,4	+1,0
Charges de personnel		-128,8	-116,4	-12,4
Autres charges d'exploitation		-106,4	-126,2	+19,8
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-36,2	-38,7	+2,5
Résultat consolidé		13 469,1	-19 170,8	+32 639,9

3 Variation des fonds propres (comptes consolidés)

En millions de francs

	Capital social	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Réserve de bénéfices issus du fonds de stabilisation	Ecarts de conversion	Résultat consolidé	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2010	25,0	41 282,2	14 634,2	–	50,3	9 955,0	65 946,7
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 054,9				-3 054,9	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 398,6			-4 398,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires						-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons						-2 500,0	-2 500,0
Variation des écarts de conversion					-234,5	–	-234,5
Résultat consolidé						-19 170,8	-19 170,8
Fonds propres au 31 décembre 2010	25,0	44 337,1	19 032,8	–	-184,2	-19 170,8	44 039,9
Fonds propres au 1^{er} janvier 2011	25,0	44 337,1	19 032,8	–	-184,2	-19 170,8	44 039,9
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		724,2				-724,2	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-24 032,8			24 032,8	
Attribution à la réserve de bénéfices issus du fonds de stabilisation				1 636,1		-1 636,1	
Versement d'un dividende aux actionnaires						-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons						-2 500,0	-2 500,0
Variation des écarts de conversion					+62,6	–	+62,6
Résultat consolidé						13 469,1	+13 469,1
Fonds propres au 31 décembre 2011 (avant affectation du bénéfice de la maison mère)	25,0	45 061,3	-5 000,0	1 636,1	-121,6	13 469,1	55 070,0

4 Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011

4.1 Commentaires sur l'activité

En tant que banque centrale indépendante, la Banque nationale conduit la politique monétaire de la Suisse. Dans le cadre de son mandat visant à contribuer à la stabilité financière, elle a créé, à l'automne 2008, SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (fonds de stabilisation) en vue de renforcer le système financier suisse. Le fonds de stabilisation, qui a constitué à son tour des filiales, est chargé de la gestion et de la réalisation des actifs illiquides repris d'UBS. Des informations sur la marche des affaires se trouvent aux pages 117 ss du Rapport annuel.

Les informations relatives au personnel de la Banque nationale figurent à la page 112. Les sociétés du fonds de stabilisation ne disposent pas de leur propre personnel.

Le fonds de stabilisation a confié à UBS SA la gestion opérationnelle de ses actifs. De son côté, Northern Trust, à Chicago, joue le rôle de dépositaire. Ces externalisations reposent sur des bases contractuelles. Le mandat confié à SIX Interbank Clearing SA, à savoir fournir les services d'un centre de calcul pour le système SIC, est régi par le contrat SIC conclu entre la Banque nationale et cette société.

Activité et objet

Effectifs

**Externalisation de domaines
d'activité**

4.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Les présents comptes consolidés sont établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN), au code des obligations (CO), au règlement de cotation de SIX Swiss Exchange et aux directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (DEC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en tenant compte des spécificités ci-après.

La Banque nationale renonce à dresser un tableau de financement, car, en tant que banque centrale, elle est en mesure de créer de la monnaie de manière autonome.

La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Principes

Du fait de ses activités de banque centrale, la Banque nationale n'établit pas, pour ses actifs et passifs ainsi que pour ses produits et charges, de ventilation entre la Suisse et l'étranger ni de répartition par pays ou groupes de pays; elle ne dresse pas non plus la structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers. Des précisions sur ces sujets figurent dans d'autres publications de la BNS (voir notamment les données sur les réserves monétaires et les placements de devises dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques).

Renvoi aux comptes annuels de la BNS

Les comptes consolidés doivent être lus en relation avec les comptes annuels de la Banque nationale (voir pages 125 ss). Des commentaires détaillés sur les principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que sur le bilan et le compte de résultat consolidés ne sont pas nécessaires dans la mesure où ils figurent déjà dans l'annexe aux comptes annuels de la Banque nationale (maison mère).

Modifications d'une année à l'autre

Les principes de comptabilisation et d'évaluation n'ont subi aucune modification d'une année à l'autre. La réserve de bénéfices issus du fonds de stabilisation est un nouveau poste qui figure au bilan de l'exercice 2011.

Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2011, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Les opérations du fonds de stabilisation sont comptabilisées le jour de leur conclusion.

Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Assujettissement à l'impôt

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux. Les sociétés du fonds de stabilisation, qui sont domiciliées en Suisse, en bénéficient également. Quant aux sociétés du fonds qui sont domiciliées à l'étranger, elles sont assujetties aux lois fiscales des pays concernés.

Transactions avec des parties liées

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions d'ordre financier et opérationnel. Les services bancaires pour les membres de la Direction générale élargie sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Bilan et compte de résultat

Les placements du fonds de stabilisation portent en majeure partie sur des titres (crédits titrisés) inscrits au bilan à leur coût d'acquisition amorti. Les agios et les disagios sont amortis sur la durée jusqu'à l'échéance. La méthode appliquée est celle du taux d'intérêt effectif.

Placements du fonds de stabilisation

Le fonds de stabilisation détient en outre des actifs sous forme de crédits (non titrisés) aux entreprises, qui sont eux aussi comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition amorti.

Les placements restants du fonds de stabilisation comprennent des instruments financiers dérivés et, pour une petite part, des immeubles et des titres divers. Ces titres et les instruments dérivés sont, en principe, évalués et portés au bilan à leur juste valeur (*fair value*). La juste valeur représente soit le prix donné par un marché liquide et efficient sur le plan de la formation des prix, soit le prix déterminé au moyen d'un modèle d'évaluation. La comptabilisation des immeubles au bilan s'opère selon le principe de la valeur la plus basse.

Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le résultat des placements du fonds de stabilisation.

L'actualité de la valeur des actifs est réexaminée périodiquement (*impairment test*). Des correctifs de valeur individuels sont effectués pour les pertes identifiables; ils grèvent le compte de résultat et sont directement déduits de l'actif concerné.

Correctifs de valeur

Les options découlant du fonds de stabilisation comprennent les options d'achat émises, que détiennent la Banque nationale et LiPro (LP) AG vis-à-vis d'UBS, le warrant émis par UBS et l'option de rachat. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan sous *Autres actifs* et sous *Autres passifs*. Les ajustements de valeur et les modifications dans l'utilisation du warrant sont comptabilisés au compte de résultat, plus précisément sous le poste *Résultat des garanties contre les pertes du fonds de stabilisation*.

Options découlant du fonds de stabilisation

L'option d'achat LP (*interest purchase option*) donne le droit à UBS d'acheter les parts de LiPro (LP) AG à SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs (ci-après SNB StabFund SCPC). Quant à l'option d'achat GP (*share purchase option*) acquise par UBS, elle permet d'acheter la participation de la Banque nationale à StabFund (GP) AG. Les primes reçues à cet effet ont été investies dans SNB StabFund SCPC, LiPro (LP) AG et StabFund (GP) AG ayant obtenu des parts en échange. Les valeurs des options sont déterminées sur la base des valeurs comptables actuelles du fonds de stabilisation. Elles représentent la part aux fonds propres du fonds de stabilisation qui reviendrait à UBS au cas où les options seraient exercées à la date du bilan. Si le fonds de stabilisation présente une valeur de placement nette négative, l'option d'achat n'est pas valorisée.

La Banque nationale dispose, grâce au warrant, qui sert de garantie secondaire contre les pertes, du droit d'acheter, à la valeur nominale de 0,10 franc chacune, 100 millions d'actions UBS. Le warrant peut être exercé si le prêt au fonds de stabilisation ne peut être remboursé intégralement à la fin de la période prévue. Il est évalué à la juste valeur selon des méthodes de mathématiques financières généralement reconnues. Il est comptabilisé sous *Autres actifs*, dans un premier temps sans incidence sur le compte de résultat, sa valeur étant neutralisée dans un compte de compensation inclus dans le poste *Autres passifs*. Au cas où le prêt au fonds de stabilisation ne serait pas couvert intégralement, le warrant peut être utilisé par une valorisation au compte de résultat, qui s'opère en réduction du compte de compensation. Si, par la suite, le prêt est de nouveau couvert, la part effectivement valorisée du warrant est une nouvelle fois amortie par le compte de résultat.

L'option de rachat correspond au droit de la Banque nationale d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS. Aucune valeur de remplacement n'est attribuée à l'option de rachat. La valeur du contrat correspond au solde du prêt à la date du bilan, majoré du capital-actions de StabFund (GP) AG et de la moitié des fonds propres du fonds de stabilisation.

La part de la Banque nationale aux bénéfices réalisés par le fonds de stabilisation au cours des exercices précédents est comptabilisée au bilan sous *Réserve de bénéfices issus du fonds de stabilisation*. La distribution de cette part n'aura lieu qu'en cas de liquidation totale ou de vente du fonds.

Le périmètre de consolidation comprend la Banque nationale, en sa qualité de maison mère, et les sociétés du fonds de stabilisation qu'elle détient directement ou indirectement à 100%. Outre SNB StabFund SCPC, ces sociétés englobent les deux associés, à savoir un associé indéfiniment responsable, StabFund (GP) AG, qui est chargé de la gestion et un associé à responsabilité limitée, LiPro (LP) AG. Ces deux associés détiennent toutes les parts de la société en commandite. En 2011, la structure du fonds de stabilisation a été adaptée; ainsi, deux sociétés intermédiaires ont été liquidées, après le transfert de leurs actifs et passifs aux sociétés restantes.

**Réserve de bénéfices issus
du fonds de stabilisation**

Périmètre de consolidation

Principales participations majoritaires

Raison sociale, siège	Activité	Capital-actions ou montant de la commandite En millions de francs	Quote-part de participation	
			31.12.2011	31.12.2010
StabFund (GP) AG, Berne	Détention de parts de SNB StabFund SCPC	0,1	100%	100%
LiPro (LP) AG, Berne	Cession de parts de SNB StabFund SCPC	0,1	100%	100%
SNB StabFund Société en commandite de placements collectifs, Berne	Placements collectifs de capitaux	0,1	100%	100%

Dans le cadre des participations majoritaires susmentionnées, les options ouvertes sont les suivantes:

Option d'achat GP: la BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, partant, deux parts de SNB StabFund SCPC.

Option d'achat LP: LiPro (LP) AG a octroyé à UBS le droit de reprendre 5 998 parts de SNB StabFund SCPC.

Option de rachat: UBS a octroyé à la BNS le droit, dans l'éventualité d'une prise de contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation.

Principales participations minoritaires

Raison sociale, siège	Activité	Capital social En millions de francs	Quote-part de participation	
			31.12.2011	31.12.2010
Orell Füssli Holding SA, Zurich	Librairie, édition, impression de billets de banque et d'éléments de sécurité	1,96	33%	33%

Principes de consolidation

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels 2011 de la BNS et ceux des sociétés du fonds de stabilisation. Les effets des opérations au sein du groupe et les profits internes sont éliminés dans la consolidation. Les principales participations majoritaires sont prises en compte selon la méthode de l'intégration globale. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode d'acquisition à la juste valeur (*purchase method*). Les nouvelles filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le groupe en prend le contrôle. Les sociétés en voie de liquidation sont consolidées jusqu'à ce que la liquidation soit achevée.

La participation détenue dans Orell Füssli Holding SA est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

D'autres participations, peu importantes sur le plan économique, figurent à leur coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations.

Période de consolidation

En principe, l'exercice comptable et la période de consolidation s'étendent du 1^{er} janvier au 31 décembre. Si l'exercice comptable d'une société porte, du fait de sa création, sur une période supérieure à l'année calendaire, un bouclage intermédiaire au 31 décembre est effectué en vue de la consolidation. Le compte de résultat d'une société liquidée durant l'exercice est entièrement consolidé, même si la durée de son exercice est inférieure à douze mois.

Evaluation individuelle

Les diverses positions figurant sous un poste du bilan sont en principe évaluées individuellement.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés sont tenus en francs. Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées sur la base du cours du jour. Les positions en monnaies étrangères sont converties aux cours du jour de la date du bilan, et la différence qui en résulte est enregistrée au compte de résultat. Les écarts de change entre la conclusion de l'opération et son exécution sont passés par le compte de résultat.

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères des sociétés du groupe sont convertis aux cours du jour de la date du bilan, et les postes du compte de résultat, aux cours moyens de la période considérée. Les écarts de conversion résultant de ces différents cours de change sont saisis directement dans les fonds propres.

Cours de conversion des monnaies étrangères

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
	En francs	En francs	En %
1 euro (EUR)	1,2172	1,2494	-2,6
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9378	0,9327	+0,5
100 yens japonais (JPY)	1,2149	1,1479	+5,8
1 dollar canadien (CAD)	0,9198	0,9348	-1,6
1 livre sterling (GBP)	1,4581	1,4529	+0,4
1 dollar australien (AUD)	0,9558	0,9495	+0,7
100 couronnes danoises (DKK)	16,3768	16,7600	-2,3
100 couronnes suédoises (SEK)	13,6694	13,9100	-1,7
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7232	0,7283	-0,7

Le cours moyen du dollar des Etats-Unis s'est inscrit à 0,8870 franc en 2011 (2010: 1,0421 franc).

Les risques d'exploitation de la BNS et des filiales consolidées sont évalués par la Banque nationale. A cette fin, l'institut d'émission met en place des processus de gestion et de contrôle, qui sont décrits au chapitre relatif à la gestion des risques (voir pages 159 ss). Les risques spécifiques du fonds de stabilisation (voir page 176) sont résumés ci-après.

Les placements du fonds de stabilisation sont constitués principalement d'instruments financiers adossés à différents types de créances (prêts hypothécaires, crédits, etc.). Aussi les risques dépendent-ils en premier lieu de l'incertitude pesant sur l'évolution de la valeur de ces créances. L'évolution générale de la conjoncture est un facteur de risque déterminant. Les titres étant en majeure partie adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, l'évolution des prix de l'immobilier dans ces pays revêt elle aussi une grande importance.

Des données sur le système de contrôle interne (SCI) de la Banque nationale figurent à la fin du chapitre sur les comptes de la maison mère, soit à partir de la page 157. Des remarques sur le SCI du fonds de stabilisation se trouvent à la page 175. Outre le SCI des sociétés individuelles, un SCI s'applique également aux processus d'établissement des comptes consolidés.

Appréciation des risques

Systèmes de contrôle interne

4.3 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat consolidés

Chiffre 01

Placements du fonds de stabilisation

En millions de francs	31.12.2011	31.12.2010	Variation
Avoirs à vue en diverses monnaies	371,9	479,3	-107,4
Titres (crédits titrisés) ¹	8 275,8	10 876,8	-2 601,0
Crédits non titrisés ²	1 927,3	2 312,4	-385,1
Immeubles	65,4	37,0	+28,4
Opérations sur produits dérivés	153,6	84,3	+69,3
Autres actifs	257,1	171,3	+85,8
Total	11 051,1	13 961,1	-2 910,0

1 Dont 7 856,2 millions de francs (2010: 10 393,5 millions) portés au bilan au coût d'acquisition amorti (évaluation à la juste valeur: 8 346,9 millions, contre 11 617,7 millions en 2010).

2 Selon l'évaluation à la juste valeur, 1 901,2 millions de francs (2010: 2 471,6 millions).

Chiffre 02

Participations et produit des participations

En millions de francs	Selon la méthode de la mise en équivalence ¹	Autres participations	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	56,7	90,8	147,6
Investissements	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-
Variation de valeur	-1,5	-	-1,5
Valeur comptable au 31 décembre 2010	55,2	90,8	146,1
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2011	55,2	90,8	146,1
Investissements	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-
Variation de valeur	0,9	-	0,9
Valeur comptable au 31 décembre 2011	56,1	90,8	147,0

1 Orell Füssli Holding SA.

Le produit des participations, évaluées selon la méthode de la mise en équivalence, s'est établi à 2,5 millions de francs (2010: 0,1 million), et celui des autres participations, à 6,8 millions (18,8 millions).

Les instruments financiers dérivés ouverts de la Banque nationale sont précisés au chiffre 31 du bouclage individuel. Le fonds de stabilisation détient des swaps de taux d'intérêt et des *credit default swaps* (CDS), qui relèvent respectivement des instruments sur taux d'intérêt et des instruments de crédit. Sous l'angle du groupe, il convient encore de mentionner la convention passée entre LiPro (LP) AG et UBS, qui revêt la forme d'une option d'achat LP, et le warrant de la Banque nationale portant sur 100 millions d'actions UBS.

En millions de francs	31.12.2011			31.12.2010		
	Valeur des contrats	Valeur de remplacement		Valeur des contrats	Valeur de remplacement	
		positive	négative		positive	négative
Maison mère BNS ¹	46 125,0	238,1	133,4	29 109,8	83,0	63,3
Swaps de taux d'intérêt	4 744,0	129,7 ²	378,5	4 342,7	42,0 ²	164,2
<i>Credit default swaps</i>	2 648,3	23,9 ²	1 895,6 ^{2, 3}	4 951,3	42,3 ²	3 077,3 ^{2, 3}
Option d'achat LP	4 318,7	–	1 015,1	4 318,7	–	517,6
Option d'achat GP	1,5	–	0,3	1,5	–	0,2
Warrant	10,0	859,0	–	10,0	1 445,0	–
Option de rachat	9 212,8	–	–	12 770,3	–	–
Groupe, total	67 060,3	1 250,7	3 422,9	55 504,4	1 612,3	3 822,5

1 Voir chiffre 31, à la page 156, des comptes annuels de la Banque nationale; l'option d'achat GP, la valeur du contrat lié au warrant et l'option de rachat sont indiquées séparément dans ce tableau.

2 Ces montants figurent également en tant que placements du fonds de stabilisation.

3 Avec dépôt de garantie (*cash collateral*; voir page 174).

Incidence du fonds de stabilisation sur le résultat consolidé

En millions de francs	2011	2010	Variation
Résultat des placements du fonds de stabilisation	1 228,8	3 167,8	-1 939,0
Charges d'intérêt découlant du prêt BNS ¹	-254,5	-476,9	+222,4
Autres éléments de charges et de produits ²	-36,5	-56,0	+19,5
Résultat du fonds de stabilisation	937,8	2 634,9	-1 697,1
Résultat des options d'achat GP et LP ³	-497,7	-516,3	+18,6
Résultat du warrant	-	-482,3	+482,3
Résultat des garanties contre les pertes	-497,7	-998,6	+500,9
Incidence du fonds de stabilisation sur le résultat consolidé	440,2	1 636,2	-1 196,0

1 Le produit des intérêts, pour la BNS, et les charges d'intérêts, pour le fonds de stabilisation, se compensent dans les comptes consolidés.

2 Charges opérationnelles (autres charges d'exploitation), résultat des participations, autres résultats.

3 Il découle du droit d'UBS sur les fonds propres du fonds de stabilisation. UBS peut exercer ce droit uniquement après le remboursement intégral du prêt de la BNS.

5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (voir pages 177 à 192) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité
du Conseil de banque**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

**Responsabilité
de l'organe de révision**

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur la base d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Christian Massetti
Expert-réviseur

Zurich, le 2 mars 2012

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa réunion du 2 mars 2012, le Conseil de banque a approuvé le Rapport financier pour 2011, présenté dans le 104^e rapport de gestion et destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé ses rapports le 2 mars 2012, et le Conseil fédéral a approuvé le Rapport financier le 21 mars 2012.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le Rapport financier pour 2011;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total:

Affectation du bénéfice En millions de francs	2011
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	13 028,9
- attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	-3 154,3
= résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	9 874,7
+ bénéfice/perte reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	-5 000,0
= bénéfice ou perte porté au bilan (art. 31 LBN)	4 874,7
- versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	-1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons ¹ (art. 31, al. 2, LBN)	-1 000,0
- report aux comptes annuels 2012 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	-3 873,2
Solde après affectation du bénéfice	-

1 Convention du 21 novembre 2011 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.

3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Gerold Bühler, Monika Bütler, Daniel Lampart, Olivier Steimer et Cédric Tille, membres actuels, membres du Conseil de banque pour la période administrative 2012-2016;
5. d'élire PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, en tant qu'organe de révision pour la période administrative 2012-2013.

Table des matières

Informations diverses	
200	1 Chronique monétaire 2011
202	2 Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux
206	3 Organigramme
208	4 Publications et moyens d'information
211	5 Adresses
212	6 Abréviations et différences dans les totaux

1 Chronique monétaire 2011

Janvier

Le 17 janvier, le DFF, la FINMA et la BNS signent un accord de collaboration tripartite réglant l'échange d'informations sur des questions de stabilité financière et de réglementation des marchés financiers ainsi que la collaboration en cas de crise susceptible de menacer la stabilité du système financier (voir page 74).

Mars

Le 1^{er} mars, la Banque nationale annonce la fermeture, dès le 31 janvier 2012, de la succursale de Genève et de son service de caisse. Cette mesure est une conséquence du processus de concentration qui subsiste dans le domaine des mouvements de numéraire (voir page 56).

Lors de l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire du 17 mars, la Banque nationale décide de poursuivre sa politique monétaire expansionniste et de laisser inchangée à 0% – 0,75% la marge de fluctuation du Libor pour les dépôts à trois mois en francs. Son objectif est de garder le Libor dans la zone inférieure de cette marge, soit autour de 0,25%. Etant donné le redressement de l'économie mondiale, les perspectives conjoncturelles se sont améliorées en Suisse depuis fin 2010, mais le problème de la dette qui perdure en Europe et les possibles effets modérateurs, sur la croissance, du prix élevé du pétrole comportent d'importants risques de dégradation de l'activité (voir page 34).

Juin

Lors de l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire du 16 juin, la Banque nationale décide de maintenir sa politique monétaire expansionniste. La marge de fluctuation du Libor pour les dépôts à trois mois en francs reste donc inchangée à 0% – 0,75%, l'objectif étant de garder ce taux dans la zone inférieure de la marge, soit autour de 0,25%. Malgré la forte revalorisation du franc, l'économie suisse bénéficie toujours d'une demande internationale robuste. Globalement toutefois, les risques d'un ralentissement prédominant (voir page 35).

Le 29 juin, la Banque nationale décide, d'entente avec la Banque centrale européenne, la Banque d'Angleterre, la Banque du Canada et la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed), de prolonger jusqu'au 1^{er} août 2012 les accords de swap temporaires conclus avec la Fed et destinés à l'approvisionnement en dollars des Etats-Unis (voir page 55).

Le 29 juin, le Conseil fédéral approuve la révision du Règlement d'organisation de la Banque nationale et son entrée en vigueur le 15 juillet (voir page 112).

Août

Le 3 août, la Banque nationale prend des mesures contre la fermeté du franc. Elle rétrécit de 0,5 point la marge de fluctuation du Libor pour les dépôts à trois mois en francs, la ramenant à 0% – 0,25%, et vise, avec effet immédiat, un Libor à trois mois aussi proche que possible de zéro. Elle annonce parallèlement qu'elle augmentera substantiellement les liquidités sur le marché monétaire en francs au cours des prochains jours et qu'elle accroîtra les avoirs que les banques détiennent en comptes de virement à la BNS, les faisant passer d'environ 30 milliards à 80 milliards de francs (voir page 36).

Le 10 août, la Banque nationale étend les mesures contre la fermeté du franc après que la forte augmentation de l'aversion au risque sur les marchés financiers internationaux a encore accru, les jours précédents, la surévaluation du franc. La Banque nationale annonce qu'elle entend renforcer rapidement les avoirs détenus par les banques en comptes de virement à la BNS, qui passeront d'environ 80 milliards à 120 milliards de francs (voir page 36).

Le 17 août, la Banque nationale fait savoir qu'elle intensifie les mesures contre la fermeté du franc et décide de relever une fois encore considérablement les liquidités sur le marché monétaire en francs. Elle vise dès lors une nouvelle augmentation des avoirs en comptes de virement détenus par les banques à la BNS; ces avoirs passeront ainsi de 120 milliards à 200 milliards de francs. Par ailleurs, elle réitère ses déclarations selon lesquelles elle prendra, si la situation l'exige, des mesures supplémentaires contre la fermeté du franc (voir page 36).

Le 6 septembre, la Banque nationale fixe un cours plancher de 1,20 franc pour un euro. Elle souligne qu'elle fera prévaloir ce cours plancher avec toute la détermination requise et qu'elle est prête à acheter des devises en quantité illimitée. Par ces mesures, la Banque nationale réagit à la grave menace pesant sur l'économie suisse et au risque d'un développement déflationniste découlant d'une surévaluation extrême du franc. Elle attire en outre l'attention sur le fait qu'elle prendra des mesures supplémentaires si les perspectives économiques et les risques de déflation l'exigent (voir page 38).

Septembre

Lors de l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire du 15 septembre, la Banque nationale confirme qu'elle fera prévaloir le cours plancher de 1,20 franc pour un euro avec toute la détermination requise. Elle continue de viser un Libor à trois mois proche de zéro et maintient le total des avoirs à vue à la BNS largement au-dessus de 200 milliards de francs (voir pages 38 s.).

Le 21 novembre, le DFF et la Banque nationale signent une nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS. Cette convention porte sur les exercices 2011 à 2015 (voir pages 120 s.).

Novembre

Le 30 novembre, la Banque nationale, la Banque centrale européenne, la Banque d'Angleterre, la Banque du Canada, la Banque du Japon et la Réserve fédérale des Etats-Unis annoncent des mesures concertées en vue d'atténuer les tensions que connaissent les marchés monétaires internationaux. Le taux appliqué aux actuels accords de swap temporaires, destinés à l'approvisionnement en dollars des Etats-Unis, est abaissé d'un demi-point, avec effet au 5 décembre, et les accords de swap correspondants sont prolongés jusqu'au 1^{er} février 2013. Il est convenu en outre de conclure au niveau bilatéral une série d'accords de swap temporaires afin de pouvoir fournir, le cas échéant, des liquidités à toutes les régions, dans les monnaies dont elles ont besoin. Aussi la Banque nationale décide-t-elle de participer à la mise en place de dispositifs temporaires d'échange réciproque de devises (accords de swap; voir page 55).

Lors de l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire du 15 décembre, la Banque nationale confirme le cours plancher de 1,20 franc pour un euro. Elle maintient la marge de fluctuation pour les dépôts à trois mois en francs à 0%–0,25% et vise toujours un Libor à trois mois proche de zéro. Elle constate que la revalorisation extrême du franc observée en été pèse fortement sur l'économie suisse et qu'une aggravation de la crise de la dette souveraine ne peut être exclue en Europe (voir pages 39 s.).

Décembre

2 Organes de la Banque et conseils consultatifs régionaux

(Etat le 1^{er} janvier 2012)

Conseil de banque
(période administrative
2008-2012)

- Hansueli Raggenbass, Kesswil, avocat, président du Conseil de banque, président du Comité de nomination, membre du Comité de rémunération, 2001/2008¹
- Jean Studer, Neuchâtel, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances du canton de Neuchâtel, vice-président du Conseil de banque, président du Comité de rémunération, membre du Comité de nomination, 2007/2008¹
- * Gerold Bühler, Muri/BE, président d'économiesuisse (Fédération des entreprises suisses), membre du Comité d'audit et du Comité de rémunération, 2008¹
- * Monika Bütler, Zurich, professeure d'économie à l'Université de Saint-Gall, 2010¹
- Alfredo Gysi, Comano, président du conseil d'administration de BSI SA, membre du Comité des risques, 2011¹
- * Daniel Lampart, Zurich, économiste en chef et premier secrétaire auprès de l'Union syndicale suisse, président du Comité des risques, 2007/2008¹
- Laura Sadis, Lugano, présidente du Conseil d'Etat du canton du Tessin, directrice du Département des finances et de l'économie, 2007/2008¹
- * Olivier Steimer, Epalinges, président du conseil d'administration de la Banque Cantonale Vaudoise, membre du Comité des risques, 2009¹
- Ernst Stocker, Wädenswil, conseiller d'Etat, chef de la Direction de l'économie publique du canton de Zurich, membre du Comité d'audit, 2010¹
- Fritz Studer, Lucerne, ancien président du conseil d'administration de la Banque Cantonale Lucernoise, président du Comité d'audit, 2004/2008¹
- * Cédric Tille, Châtel-Saint-Denis, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève, membre du Comité de nomination, 2011¹

* Elu/e par l'Assemblée générale.

¹ Année de la première nomination ou élection et année de la nomination ou de l'élection la plus récente au Conseil de banque.

**Principaux liens d'intérêts
des membres du Conseil
de banque**

Des informations relatives aux principaux liens d'intérêts des membres du Conseil de banque sont disponibles sur Internet à l'adresse www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Conseil de banque.

Organe de révision
(période administrative
2011-2012)

PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Philipp M. Hildebrand, président de la Direction générale, chef du 1^{er} département, Zurich
(jusqu'au 9 janvier 2012)

Thomas J. Jordan, vice-président de la Direction générale, chef du 2^e département, Berne

Jean-Pierre Danthine, membre de la Direction générale, chef du 3^e département, Zurich

Direction générale
(période administrative
2009-2015)

Philipp M. Hildebrand, président de la Direction générale, chef du 1^{er} département, Zurich
(jusqu'au 9 janvier 2012)

Thomas J. Jordan, vice-président de la Direction générale, chef du 2^e département, Berne

Jean-Pierre Danthine, membre de la Direction générale, chef du 3^e département, Zurich

Thomas Moser, membre suppléant de la Direction générale

Thomas Wiedmer, membre suppléant de la Direction générale

Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale

Direction générale élargie
(période administrative
2009-2015)

La liste des membres de la direction peut être consultée sous:

www.snb.ch, La BNS/Organes de surveillance et de direction/Direction.

Direction

Conseils consultatifs régionaux
(période administrative
2008-2012)

Genève	Robert Deillon, Coppet, directeur général de l'Aéroport International de Genève, président Nicolas Brunschwig, Vandœuvres, associé de Brunschwig & Cie SA Patrick Pillet, Genève, directeur de Pillet SA
Mittelland	Oscar A. Kambly, Trubschachen, président du conseil d'administration de Kambly SA, Spécialités de biscuits suisses, président André Haemmerli, La Chaux-de-Fonds, directeur général de Johnson & Johnson dans le canton de Neuchâtel Jean-Marc Jacot, Auvernier, délégué de la Fondation de famille Sandoz et Chief Executive Officer de Parmigiani Fleurier SA Kurt Loosli, Stüsslingen, Chief Executive Officer d'EA0 Group
Suisse centrale	Xaver Sigrist, Lucerne, président du conseil d'administration et administrateur délégué d'Anliker AG Bauunternehmung, président David Dean, Volketswil, président de la direction et Chief Executive Officer du groupe Bossard Hans Marfurt, Rothenburg, Chief Executive Officer de TRUMPF Maschinen AG André Zimmermann, Horw, Chief Executive Officer de Pilatus-Bahnen AG
Suisse du Nord-Ouest	Hans Büttiker, Dornach, Chief Executive Officer d'EBM, président Matthys Dolder, Biel-Benken, Chief Executive Officer de Dolder SA Gabriele Gabrielli, Möriken, Group Vice President et Global Account Executive d'ABB SA René Kamm, Bâle, Chief Executive Officer de MCH Group SA
Suisse italienne	José Luis Moral, Gudo, délégué du conseil d'administration et directeur général de Regazzi SA, président Alessandra Alberti Zucconi, Sementina, directrice de Chocolat Stella SA Lorenzo Emma, Vezia, directeur de Migros Tessin

Christoph Leemann, Teufen, membre du conseil d'administration et directeur d'Union AG St. Gallen, président	Suisse orientale
Bernhard Merki, Tuggen, président de la direction et Chief Executive Officer de Netstal-Machines SA	
Eliano Ramelli, Trogen, associé et membre de la direction d'Abacus Research AG Andreas Ernst Züllig, Lenzerheide, directeur et copropriétaire de l'hôtel Schweizerhof	
Jean-Jacques Miauton, Epalinges, Chief Executive Officer de SMSG Management Sàrl, président	Vaud-Valais
Paul Michellod, Leytron, directeur de FMV SA	
Andreas S. Wetter, Feldmeilen, président du conseil d'administration d'Orange Communications SA	
Milan Prenosil, Kilchberg/ZH, président du conseil d'administration de Confiserie Sprüngli AG, président	Zurich
Valentin Vogt, Dielsdorf, président du conseil d'administration de Burckhardt Compression Holding SA	
Isabelle Welton-Lalive d'Épinay, Baar, Chief Executive Officer d'IBM Suisse SA	

3 Organigramme

(Etat le 1^{er} janvier 2012)

Assemblée générale **Organe de révision**

Conseil de banque **Révision interne**

Direction générale

Direction générale élargie

1^{er} département Zurich

2^e département Berne

Coopération monétaire internationale	Affaires économiques	Affaires juridiques et services	Secrétariat général	Finances et risques	Stabilité financière
Relations monétaires internationales	Analyses de politique monétaire	Service juridique	Communication	Comptabilité	Système bancaire
Commerce international et mouvements de capitaux	Prévisions d'inflation	Personnel	Documentation	Controlling	Banques d'importance systémique
Aide technique	Conjoncture	Institutions de prévoyance	Coordination de la recherche et éducation	Gestion des risques	Surveillance
	Statistique	Immeubles et services	Secrétariat général Berne	Sécurité	

3^e département Zurich

Billets et monnaies	StabFund	Marchés financiers	Opérations bancaires	Informatique
Approvisionnement et logistique centralisée		Marchés monétaire et des changes	Analyses des opérations bancaires	Applications de banque centrale
Circulation de numéraire Est		Gestion des actifs	Paielements	Gestion interne
Circulation de numéraire Ouest		Analyse des marchés financiers	Back office	Infrastructure
Assistance technique des opérations			Données de base	

4 Publications et moyens d'information

Les publications et autres moyens d'information sont aussi disponibles sur www.snb.ch, Publications.

Rapport de gestion	Le Rapport de gestion paraît chaque année, début avril, en langues française, allemande, italienne et anglaise.
Bulletin trimestriel	Le Bulletin trimestriel comprend le rapport sur la politique monétaire, destiné à la Direction générale pour l'examen trimestriel de la situation économique et monétaire, et l'appréciation portée sur les tendances conjoncturelles par les délégués aux relations avec l'économie régionale. Il contient également des contributions sur des questions d'actualité afférentes aux banques centrales et à leur politique. Le Bulletin trimestriel est publié à la fin des mois de mars, de juin, de septembre et de décembre, en français et en allemand; sa version anglaise paraît sous forme électronique uniquement. Il existe en outre une version italienne de l'appréciation portée sur les tendances conjoncturelles par les délégués aux relations avec l'économie régionale.
Rapport sur la stabilité financière	Le Rapport sur la stabilité financière contient une appréciation de la stabilité du secteur bancaire suisse. Il paraît chaque année en juin, en langues française, allemande et anglaise.
Bulletin mensuel de statistiques économiques/ Bulletin mensuel de statistiques bancaires	<p>Le Bulletin mensuel de statistiques économiques contient, sous forme de graphiques et de tableaux, les principales données économiques suisses et étrangères; il paraît chaque mois en versions bilingues allemand/français et, sous forme électronique seulement, allemand/anglais.</p> <p>Le Bulletin mensuel de statistiques bancaires contient des données détaillées provenant des statistiques bancaires. Il paraît chaque mois, sous forme électronique uniquement, en versions bilingues allemand/français et allemand/anglais. Une version imprimée du Bulletin mensuel de statistiques bancaires paraît une fois par trimestre en version bilingue allemand/français.</p>
Swiss National Bank Economic Studies/ Swiss National Bank Working Papers	La Banque nationale publie, à intervalles irréguliers, des contributions économiques et des travaux de recherche dans ses Swiss National Bank Economic Studies et ses Swiss National Bank Working Papers. Ils paraissent dans une seule langue seulement, qui est en général l'anglais.

La publication «Les banques suisses» est un ouvrage de référence qui contient de nombreux tableaux statistiques détaillés ainsi qu'un commentaire sur la structure et l'évolution du secteur bancaire suisse. Les données reposent pour l'essentiel sur la statistique de fin d'année de la Banque nationale. Cet ouvrage paraît chaque année, au cours de l'été, en français, en allemand et en anglais.

Les banques suisses

Les «Comptes financiers de la Suisse» présentent les relations financières (volume et structure des actifs et passifs financiers) entre les différents secteurs économiques du pays et entre ces secteurs et l'étranger. Ce rapport paraît chaque année, en automne, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (en langues française, allemande et anglaise).

Comptes financiers de la Suisse

La «Balance suisse des paiements» commente l'évolution des transactions économiques entre la Suisse et l'étranger. Elle paraît une fois par an, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (numéro de septembre).

Balance des paiements, position extérieure nette et investissements directs

Le rapport sur la position extérieure nette de la Suisse commente l'évolution des actifs à l'étranger, des passifs envers l'étranger et de la position nette de la Suisse. Il paraît une fois par an, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (numéro de décembre).

Le rapport sur les investissements directs commente l'évolution des investissements directs suisses à l'étranger et des investissements directs étrangers en Suisse. Il paraît une fois par an, en annexe au Bulletin mensuel de statistiques économiques (numéro de décembre).

Les trois rapports ci-dessus sont publiés en français, en allemand et en anglais.

La collection «Séries chronologiques historiques» englobe des sujets se rapportant à la politique monétaire, qu'elle approfondit dans une perspective à long terme, et fournit les séries chronologiques y afférentes. Les séries chronologiques historiques paraissent à intervalles irréguliers, en langues française, allemande et anglaise.

Séries chronologiques historiques

L'ouvrage commémoratif paru à l'occasion du centenaire de la Banque nationale retrace l'histoire de cette dernière et traite de différents sujets portant sur la politique monétaire. Il est vendu en librairie dans les langues française, italienne et anglaise (la version allemande est épuisée). Il est disponible dans les quatre langues sur le site Internet www.snb.ch, La BNS/Histoire/Publications.

Banque nationale suisse 1907-2007

L'ouvrage «La Banque nationale suisse à Berne – Une chronique illustrée» a été publié en collaboration avec la Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS à l'occasion du centenaire de l'inauguration du bâtiment principal sis au numéro 1 de la Place fédérale à Berne. Ce volume bilingue allemand/français est vendu en librairie et peut être commandé sur le site Internet www.snb.ch, La BNS/Histoire/Publications.

Ouvrage «La Banque nationale suisse à Berne – Une chronique illustrée»

La Banque nationale suisse en bref	La brochure «La Banque nationale suisse en bref» décrit les tâches, l'organisation et les fondements juridiques des activités de la Banque nationale. Elle paraît en français, en allemand, en italien et en anglais.
iconomix	iconomix est une offre de formation de la Banque nationale suisse. Composée de modules, celle-ci transmet de façon ludique les principes et pensées de base de l'économie. Elle est destinée principalement aux enseignants et aux élèves du degré secondaire II (écoles professionnelles, gymnases et écoles de culture générale), mais est également accessible au grand public. Cette offre de formation est disponible dans son intégralité en allemand et en français. Elle se trouve sur www.iconomix.ch .
Rapport sur l'environnement	Le rapport de la Banque nationale sur l'environnement présente les données et les chiffres repères relatifs à la consommation de ressources et aux émissions de gaz à effet de serre. Il décrit aussi les fondements de la gestion de l'environnement mise en œuvre par la Banque, sa stratégie de lutte contre le changement climatique ainsi que les mesures et projets destinés à améliorer sa performance environnementale. Ce rapport est disponible sur www.snb.ch . La BNS/Structure et organisation/Gestion de l'environnement.
Autres moyens d'information	<p>La brochure «La monnaie, c'est quoi en fait?» présente, dans un langage simple, les activités de la Banque nationale. Elle est conçue pour l'enseignement secondaire des premier et deuxième cycles.</p> <p>La brochure «La Banque nationale et l'incontournable argent» renseigne sur l'institut d'émission et ses tâches. Elle est destinée aux étudiants suivant l'enseignement secondaire du deuxième cycle ou une formation professionnelle, ainsi qu'au grand public.</p> <p>L'«ABC de la Banque nationale suisse» est un lexique qui explique les principaux termes du monde de la Banque nationale et de l'argent.</p> <p>Le contenu des brochures ci-dessus est repris, sous une forme appropriée, sur le site Internet «Le monde de la Banque nationale» (www.snb.ch, Publications/Publications sur la BNS).</p> <p>Le court métrage «La Banque nationale et la monnaie» (DVD) illustre les caractéristiques de l'argent.</p> <p>Le court métrage «La Banque nationale et sa politique monétaire» (DVD) présente la mise en œuvre au quotidien de la politique monétaire et décrit les fondements de celle-ci.</p> <p>Tous les moyens d'information généraux sont disponibles en français, en allemand, en italien et en anglais.</p>
Commandes	<p>Banque nationale suisse, Bibliothèque, Bundesplatz 1, CH-3003 Berne; téléphone: +41 31 327 02 11; e-mail: library@snb.ch</p> <p>Banque nationale suisse, Bibliothèque, Fraumünsterstrasse 8, Case postale, CH-8022 Zurich; téléphone: +41 44 631 32 84; e-mail: library@snb.ch</p>

5 Adresses

Berne			Sièges
Bundesplatz 1	Téléphone:	+41 31 327 02 11	
3003 Berne	Fax:	+41 31 327 02 21	
	E-mail:	snb@snb.ch	
Zurich			
Börsenstrasse 15	Téléphone:	+41 44 631 31 11	
8022 Zurich	Fax:	+41 44 631 39 11	
	E-mail:	snb@snb.ch	
Bâle			Représentations
Aeschenvorstadt 55	Téléphone:	+41 61 270 80 80	
Case postale 626	E-mail:	basel@snb.ch	
4010 Bâle			
Genève			
Rue de la Croix-d'Or 19	Téléphone:	+41 22 818 57 11	
Case postale 3020	E-mail:	geneve@snb.ch	
1211 Genève 3			
Lausanne			
Avenue de la Gare 18	Téléphone:	+41 21 213 05 11	
Case postale 175	E-mail:	lausanne@snb.ch	
1001 Lausanne			
Lucerne			
Münzgasse 6	Téléphone:	+41 41 227 20 40	
Case postale 7864	E-mail:	luzern@snb.ch	
6000 Lucerne 7			
Lugano			
Via Pioda 6	Téléphone:	+41 91 911 10 10	
Case postale 5887	E-mail:	lugano@snb.ch	
6901 Lugano			
Saint-Gall			
Neugasse 43	Téléphone:	+41 71 227 25 11	
Case postale 645	E-mail:	st.gallen@snb.ch	
9004 Saint-Gall			
La Banque nationale suisse a également des agences, gérées par des banques cantonales, dans les localités suivantes: Altdorf, Appenzell, Coire, Fribourg, Genève, Glaris, Liestal, Lucerne, Sarnen, Schaffhouse, Schwyz, Sion, Stans et Zoug.			Agences
www.snb.ch			Internet

6 Abréviations et différences dans les totaux

Chiffres arrondis

Les chiffres figurant dans le compte de résultat, le bilan et les tableaux sont arrondis. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composantes. Un zéro (0 ou 0,0) représente une valeur arrondie. Il signifie une valeur inférieure à la moitié de l'unité utilisée (zéro arrondi).

Un tiret (-) signifie une valeur rigoureusement nulle (néant).

Abréviations

AFF	Administration fédérale des finances
AGE	Accords généraux d'emprunt
al.	alinéa
art.	article
AUD	dollar australien
BCE	Banque centrale européenne
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CAD	dollar canadien
CCCT	créances comptables à court terme
CDS	swap de défaillance (<i>credit default swap</i>)
CHF	franc suisse
CMF	Comité des marchés financiers
CN	comptes nationaux
CO	code des obligations
CPE	Comité de politique économique
CSFM	Comité sur le système financier mondial
CSPR	Comité sur les systèmes de paiement et de règlement
Cst.	Constitution fédérale
CSTAT	Comité des statistiques
DFF	Département fédéral des finances
DKK	couronne danoise
DTS	droits de tirage spéciaux
EUR	euro
Eurostat	Office statistique de l'UE
FESF	Fonds européen de stabilité financière
FFRPC	fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FMI)
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMI	Fonds monétaire international
FRL	facilité pour resserrements de liquidités
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
GBP	livre sterling
GP	commandité (<i>general partner</i>)
IFRS	International Financial Reporting Standards
IPC	Indice suisse des prix à la consommation
JPY	yen japonais
LB	loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (loi sur les banques)
LBN	loi sur la Banque nationale
let.	lettre
Libor	London Interbank Offered Rate
LP	commanditaire (<i>limited partner</i>)
LPCC	loi sur les placements collectifs de capitaux

LSR	loi sur la surveillance de la révision
LUMMP	loi sur l'unité monétaire et les moyens de paiement
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
OBN	ordonnance de la Banque nationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique
OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs
OTC	hors bourse (<i>over-the-counter</i>)
PIB	produit intérieur brut
Repo	(<i>repurchase agreement</i>) mise ou prise en pension de titres
RO	Recueil officiel du droit fédéral
ROrg	Règlement d'organisation de la Banque nationale suisse
RPC	Recommandations relatives à la présentation des comptes
SARON	Swiss Average Overnight
SCI	système de contrôle interne
SCPC	société en commandite de placements collectifs
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEK	couronne suédoise
SGD	dollar de Singapour
SIC	Swiss Interbank Clearing
UO	unité d'organisation
USD	dollar des Etats-Unis

Impressum**Editeur**

Banque nationale suisse
CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 44 631 31 11

Langues

Le présent Rapport de gestion est publié en langues française, allemande, italienne et anglaise.

Conception

Weiersmüller Bosshard Grüniger WBG, Zurich

Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

Copyright

Reproduction et utilisation des chiffres autorisées avec indication de la source.

Publié en

avril 2012

ISSN 1421-5500 (version imprimée)

ISSN 1662-1743 (version électronique)

